LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, vendredi 7 octobre 1966 / N.-D. du Rosaire / 82e année, No 233 / 4 cahiers / 54 pages / La météo : plus chaud / Min. 45 / Max. 65

Territoires du nord-ouest : pas de onzième province • En page 27

Johnson autorise l'entente entre l'Hydro et la Brinco

photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Georges Lemay a été incarcéré dès sa descente d'avion

Lemay se laisse déporter à condition que Miami ne porte pas d'accusations

par Martin Pronovost

Lors de son arrestation le 19 août dernier à Las Vegas, Georges Lemay avait promis à sa femme, Lise Lemieux, qu'elle serait de retour à Montréal avant la fête de Noël afin qu'elle puisse reprendre la vie quotidienne avec sa fillette Josée âgée de 4 ans.

Afin de tenir cette promesse, et aussi parce qu'il ne désirait pas subir un procès à Miami pour répondre de son évasion, Lemay a consenti, au début de la semaine, d'agréer à un "arrangement à l'amiable" avec les autorités de la prison de Miami et les officiers supérieurs de l'immigration américaine. Cet arrangement consistait en un retrait des accusations portées contre lui à Miami, en contrepartie de sa déportation immédiate au Canada.

Tel que LA PRESSE le publiait le 29 août dernier, Lemay est donc revenu à Montréal sans passer par Miami.

Selon les renseignements obtenus de sources fiables, les autorités de la prison de Miami auraient décidé d'en finir avec Lemay, à la suite de tentatives infructueuses pour lui délier la langue sur les circonstances qui ont entouré son évasion le 21 septembre 1965.

De plus, la police de Montréal, désireuse de faire comparaître Lemay, aurait forcé la main des autorités américaines pour obtenir la déportation de Lemay. Ce dernier a préféré revenir à Montréal immédiatement, plutôt que de subir un procès à Miami, procès qui aurait pu être long et coûteux.

Georges Lemay et sa femme ont acquiescé volontiers à cette proposition d'un arrangement à l'amiable, "donnant donnant", mardi dernier 4 octobre.

Cette proposition, cependant, comportait une condition essentielle : Mme Lemay devait "accompagner son mari" pendant la déportation, elle devait entrer au Canada en même temps que lui et ne devait pas le quitter durant le transfert.

Or, cette condition a été acceptée d'emblée par les Lemay. C'est ce qui explique la présence de Mme Lemay dans le même avion que son mari. Mme Lemay était en liberté "officielle" depuis mardi dernier, dès qu'elle eut signé les différents documents de sa libération. Mais, selon l'entente, elle ne devait pas quitter "d'un pouce" son mari. Cette condition, a-t-on appris, était imposée afin de prévenir toute tentative de Lemay lui-même d'échapper une fois de plus à la police.

De Rivard à Lemay

Nous avons appris de sources fiables que le "cas Lucien Rivard" a été invoqué en haut lieu pour obtenir le rejet des accusations portées contre Lemay relativement à son évasion.

On se souvient que Rivard n'a pas subi de procès ici pour répondre de son évasion de la prison de Bordeaux. Or, il appert que cette abstention aurait été accordée par l'ex-ministre de la Justice, M. Claude Wagner, à la demande des autorités policières américaines qui désiraient faire comparaître Lucien Rivard dans le plus bref délai afin de l'accuser d'être à la tête d'un réseau de trafiquants de narcotiques.

Le mois dernier, une demande semblable était adressée aux mêmes autorités policières dans le cas de l'évasion de Lemay. L'accord a été définitivement accepté mardi dernier le 4 octobre par Lemay, sa femme, la police de Montréal, le département de l'immigration américaine et les autorités de la prison de Miami.

Autres informations en page 39

Lise Lemay a rejoint sa fille

Incarcéré dès son arrivée à Montréal

(M.P.) — Georges Lemay, l'homme dont le nom est apparu deux fois en tête de liste des individus les plus recherchés au Canada et aux Etats-Unis, est finalement arrivé à Montréal, hier soir, par avion et incarcéré dans une des cellules du quartier général de la police municipale, 750 rue Bonsecours.

Deux officiers de l'immigration américaine ont escorté Lemay et sa femme de Las Vegas à San Francisco mercredi soir et de là à Montréal hier après-midi. Le voyage de San Francisco à Montréal s'est effectué sans arrêt dans un Boing 707 de la compagnie aérienne Lufthansa, vol 451, en direction de Francfort en Allemagne. Il a fallu un ordre de la Commission canadienne des Transports aériens pour que Lufthansa puisse passer outre aux règlements qui régissent l'aviation commerciale et transporter ainsi Lemay et sa femme sur son vol 451. Cette compagnie aérienne d'Allemagne n'a pas le droit de transporter ainsi des passagers d'une ville à une autre sur le continent nord-américain.

Cette mesure exceptionnelle avait été prise afin d'éviter tout risque d'évasion ou d'intervention d'étrangers sur les envolées régulières de Las Vegas à Montréal, via New York ou Chicago.

Dès ce matin, Lemay, accompagné de son avocat, Me Guy Guérin, devait comparaître au Nouveau Palais de Justice afin de répondre aux accusations de conspiration et vol avec effraction, délits qu'il aurait commis en 1961 durant la longue fin de semaine de la fête de la Confédération à la Banque de Nouvelle-Ecosse, rue Ste-Catherine angle St-Alexandre à Montréal, où 377 coffrets de sûreté ont été vidés de leur contenu. Le vol aurait rapporté la somme d'environ $528,000 à ses auteurs, selon la police. Ce chiffre pourrait atteindre plus de $4 millions selon des sources officieuses

Parti depuis 5 ans

C'est en décembre 1961 que Georges Lemay quittait officiellement Montréal. Quelques jours plus tard, soit le 4 janvier 1962, la police de Montréal effectuait l'arrestation de quelques-uns des auteurs du vol de la Banque de Nouvelle-Ecosse.

Quatre jours plus tard, le 8 janvier 1962, un mandat d'ar-

Voir INCARCERE en page 2

Québec créera une "commission des frontières"

par Pierre O'Neil

QUEBEC. — Se disant "pris à la gorge" et dénonçant "le manque de planification et l'incurie de ceux qui ont placé le gouvernement dans cette situation sans alternative", le premier ministre a annoncé hier soir que le Québec :

— permet à l'Hydro-Québec de signer une lettre d'intention avec la Churchill Falls Corporation pour l'achat d'énergie électrique

— créera une commission d'enquête chargée d'étudier toute la question de l'intégrité du territoire et en particulier celle de la frontière Québec-Terre-Neuve

— entreprendra des réformes radicales de l'administration de l'Hydro-Québec.

Ces décisions du gouvernement ont été rendues publiques hier soir au cours d'une conférence de presse tenue après la fermeture des bourses dans la salle du comité des bills privés de l'hôtel du gouvernement.

Debout devant la grande table au feutre vert, entouré des hauts fonctionnaires les plus prestigieux du gouvernement — Marcel Casavant, Jacques Parizeau, Michel Bélanger, Paul-Emile Auger, André Marier — le premier ministre a clairement indiqué qu'il n'est pas du tout heureux des circonstances qui l'ont forcé à prendre la décision qu'il a annoncée.

"C'est, par mon intermédiaire, le gouvernement comme tel, qui affirme ne pas être heureux du tout de ce que l'Hydro n'ait pas exploré plus avant et plus rapidement la possibilité de développements sur les rivières de la Baie James."

"Les approximations qu'on nous donne à ce sujet datent de 1963-64. Je ne suis pas du tout certain que des aménagements aussi considérables que ceux de la Baie James se seraient révélés plus économiques et plus rentables mais nous aurions eu à tout le moins un point de comparaison."

Dans son communiqué, le premier ministre disait "qu'il aurait préféré annoncer l'aménagement des rivières qui se déversent dans la baie James et dans la baie d'Hudson.

"Ceux qui, a-t-il ajouté, par leur manque de planification et leur incurie, ont placé le gouvernement dans cette situation sans alternative devront porter leurs responsabilités :

En anglais, M. Johnson a ajouté ceci : "in due course", en temps et lieu.

Des porte-parole de M. Lesage ont annoncé après la conférence de presse du premier ministre que le chef de l'opposition ne ferait aucun commentaire avant la semaine prochaine.

Le gouvernement a cédé aux instances de l'Hydro-Québec pour trois raisons que l'entre-

Voir BRINCO en page 2

Réactions favorables à Ottawa

OTTAWA (par J. P.) — **Le feu vert que le premier ministre du Québec vient de donner au projet de harnachement des chutes Churchill n'a évidemment suscité que des réactions favorables dans la capitale fédérale.**

Pour le nouveau ministre de l'Energie, M. Jean-Luc Pépin, il s'agit d'une décision "très réaliste." Je comprends un peu le dilemme de M. Johnson, a-t-il dit, car nous nous sommes retrouvés un peu dans la même situation dans l'affaire du pipeline transcanadien.

Le député de Drummond-Arthabaska croit donc que le premier ministre a pris une sage décision "en autant que je sache" et n'hésite pas à dire qu'il en est enchanté.

M. Johnson a fait un autre heureux hier. Nul autre que le ministre du Commerce, M. Robert Winters qui, pendant deux ans, a mené la barque de Brinco.

On sait qu'en tant que président de la Brinco, M. Winters a pris une part très active aux négociations Il est donc heureux de voir ses efforts couronnés de succès aujourd'hui.

D'après lui, l'entente sera profitable pour tous. Il aurait trouvé incancevable que le Québec laisse passer une si bonne affaire.

Les banques devront divulguer le taux réel de l'intérêt pour les emprunts

par Luc Beauregard

OTTAWA — Les banques seront bientôt forcées de divulguer au public emprunteur le taux réel de leur intérêt.

Ainsi en a décidé le gouvernement fédéral qui verra prochainement à inscrire cette mesure dans son bill modifiant la loi des banques.

Ce projet de loi a été adopté en deuxième lecture, hier, par 84 voix, contre 78. Tous les partis d'opposition se sont prononcés contre et seuls deux députés indépendants, MM. Mongrain et Allard, ont appuyé le gouvernement.

Le parrain du bill, le ministre des Finances Mitchell Sharp, a déclaré que cette nouvelle mesure visait à protéger le petit emprunteur; ce dernier est d'autant plus menacé maintenant qu'est sur le point d'être aboli le plafond de 6 pour cent sur le taux d'intérêt des banques.

M. Sharp a expliqué qu'il s'agissait d'un droit de l'emprunteur que celui de connaître le taux d'intérêt mensuel et annuel, droit qu'ont sanctionné récemment d'autres gouvernements, ceux des Etats-Unis, de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse.

Une conférence fédérale-provinciale doit d'ailleurs être tenue prochainement sur le crédit et Ottawa a l'intention d'y mettre cette question sur le tapis.

M. Sharp a dit hier qu'il annoncerait prochainement la date de la conférence, à laquelle il a convié les provinces, le 27 mai dernier. Selon le projet de M. Sharp, les banques devront non seulement révéler à leurs clients le taux réel d'intérêt qui leur est demandé, mais elles seront également forcées d'indiquer le montant auquel s'élèvent les frais d'administration pour chaque emprunt.

La mesure sera étudiée en détail au comité sur les finances, le commerce et les affaires économiques [illegible] renvoyé après sa deuxième lecture hier soir, modifiant la loi des banques.

Les problèmes de l'éducation ne se résoudront qu'avec la participation de tout le peuple

— Premier rapport du Conseil supérieur de l'Education

LA PRESSE publie aujourd'hui un résumé substantiel du premier rapport annuel du Conseil supérieur de l'Education.

Ce document est daté de mars dernier. Son impression n'a été achevée qu'en mai. Il n'a jamais été rendu public par les autorités gouvernementales.

Ce délai tient à deux facteurs : le rapport du Conseil s'est trouvé embouteillé sur les presses en même temps que les deux derniers tomes du Rapport Parent; et lorsqu'il a finalement paru, le Parlement, à qui il doit être remis, avait été dissous en vue des élections.

Le Conseil a fait distribuer récemment des exemplaires de son rapport aux députés et à diverses associations. Dans la perspective de l'intérêt public, LA PRESSE estime qu'il n'est plus aucune raison de priver les citoyens d'un rapport public dont l'intérêt et la valeur sont remarquables.

L'intérêt du document provient en partie de ce qu'il révèle, enfin, la nature des recommandations transmises au gouvernement par le Conseil supérieur. Le Conseil, qui se veut une voie de communication entre le public et l'Etat, délibère généralement à huis clos et ne publie à peu près jamais ses décisions, sinon dans le rapport annuel que la loi lui impose de préparer.

A ce compte, la signification principale du document serait toutefois sa valeur historique ; le premier rapport annuel, dont nous révélons la teneur aujourd'hui, couvre la période d'activité s'étendant de septembre 1964 à septembre 1965.

Mais ce qui procure à ce rapport une valeur de premier plan, c'est qu'il contient un essai de quelque 100 pages sur une réalité à la fois neuve et capitale dans notre société : la participation des citoyens, par l'entremise d'associations représentatives, à l'élaboration des politiques, ou si l'on veut, au "policy making" du gouvernement.

Intitulé "la participation au plan scolaire", le rapport du Conseil supérieur soutient, d'une manière dense et

Voir PRIMEUR en page 2

Paul VI serait proposé au prix Nobel de la paix

CITE DU VATICAN. (PA, AFP) — Des sondages seraient en cours en vue de présenter la candidature du pape Paul VI au prix Nobel de la paix.

Le Saint-Père aurait été approché à ce sujet, mais rien d'officiel n'est venu du Vatican ni des milieux suédois.

La présence à Rome du roi de Suède a donné une vigueur nouvelle aux rumeurs, surtout qu'elle vient à la suite de l'audience privée accordée la semaine dernière par Paul VI à son délégué apostolique en Scandinavie, Mgr Bruno Heim.

On sait que le lauréat du prix Nobel de la paix est choisi par un comité désigné par le Parlement norvégien. Un porte-parole de l'ambassade norvégienne, interrogé au sujet des

Voir PAUL VI en page 2

Paul Martineau surveillera les intérêts du Québec à Ottawa

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Le gouvernement Johnson va de précédent en précédent.

Il annonçait, hier, sa décision d'ouvrir ici un bureau d'information, sous la direction du journaliste Lorenzo Paré.

Aujourd'hui, le même gouvernement charge M. Paul Martineau de surveiller la législation publique et privée introduite aux Communes et au Sénat.

Officiellement, l'ancien ministre des Mines et des Relevés techniques dans le gouvernement Diefenbaker agira comme correspondant au procureur-général du Québec devant la Cour Suprême du Canada, tant en matière civile que criminelle.

Ce qui est nouveau, c'est le rôle d'observateur que l'on lui confie. C'est lui qui sera donc chargé de veiller en quelque sorte aux intérêts du Québec, dans la capitale fédérale.

En fait, il devra informer le gouvernement du Québec, de toutes les décisions fédérales qui peuvent empiéter sur les juridictions provinciales.

On croit qu'une des premières tâches de M. Martineau, dont la nomination entrait en vigueur hier, sera de conseiller le gouvernement du Québec sur certains problèmes touchant les relations fédérales-provinciales.

M. Martineau a été député de Pontiac-Témiscamingue pendant plus de sept ans. Après sa défaite, au dernier scrutin, il a repris sa pratique de droit à Hull.

C'est lui qui occupait pour la défense lors du célèbre procès d'Yvon Dupuis, autrefois ministre sans portefeuille dans le gouvernement Pearson.

M. Martineau s'est toujours spécialisé dans les questions d'ordre constitutionnel. Durant son séjour aux Communes, il s'intéressait particulièrement aux questions touchant les relations fédérales-provinciales.

M. Alphonse Ouimet quittera la direction de Radio-Canada

OTTAWA. (J. P.) — M. J.-Alphonse Ouimet a décidé d'abandonner la direction de la société Radio-Canada.

La nouvelle prendra un caractère officiel lorsque le premier ministre déposera aux Communes, cet après-midi, copie de la correspondance qu'il a échangée avec M. Ouimet au cours des derniers jours.

M. Ouimet, âgé de 58 ans, et qui dirige la société depuis treize ans, prend officiellement sa retraite même si le gouvernement libéral a renouvelé en novembre dernier son mandat, d'une durée de sept ans.

A quel moment précis démissionnera-t-il ?

Certainement l'an prochain. Il est toutefois difficile de donner une date, car on croit que sa mise à la retraite coïncidera avec l'adoption de la nouvelle loi sur la radiodiffusion.

On sait qu'il y a quelques mois, le gouvernement Pearson a soumis un Livre blanc sur la radiodiffusion dans lequel sont énoncés les principes qui, dorénavant, régiront ce moyen de diffusion.

Un des points importants de ce Livre blanc concerne justement le poste de président de la société Radio-Canada. Si le gouvernement a gain de cause aux Communes, et on croit qu'il l'aura, la fonction de président sera divisée en deux.

Donc, M. Ouimet aura deux successeurs. Le premier sera chargé d'élaborer la politique de la société ; l'autre remplira les fonctions d'un président exécutif dans une entreprise du même type.

Voir OUIMET en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 40 à 51
Bandes dessinées / 22
Courrier "Que faire ?" / 30
Décès, naissances, etc. / 34
Editorial / 4
Education / 24
Finance / 32 et 33
Horoscope / 23
Loisirs et récréation / 22
Mots croisés / 43
Navigation / 13
Nouvelles internationales / 15
Nouvelles métro / 31
Nouvelles nationales / 27
Radio et télévision / 8 et 9
Spectacles et concerts / 10 à 12
Sports / 16 à 19
Tribunaux / 7 et 13
Vie féminine / 28 et 30
Vie mondaine / 29
Votre médecin / 35

CKAC 73

Nouvelle hausse du coût de la vie

OTTAWA. (PC) — L'indice des prix à la consommation au Canada a monté de 0.1 pour vent au cours du mois de septembre, a fait savoir hier un bulletin du bureau fédéral de la statistique.

L'indice s'établissait à 145.1 à la fin du mois, comparativement à 144.9 au début d'août et à 100 en 1949.

L'indice de septembre est par ailleurs de 4.3 pour cent plus élevé qu'en septembre 1965 alors qu'il s'établissait à 139.1.

Les hausses enregistrées dans les indices de l'habillement, de l'habitation, des transports et des tabacs et alcools a contribué à l'augmentation de l'indice général en septembre.

On a toutefois noté des baisses dans les indices de l'alimentation, des divertissements et des lectures.

L'indice des soins personnels et de santé est demeuré inchangé à 181.3.

La baisse de l'indice de l'alimentation de 0.7 pour cent est due à la baisse des prix des fruits et légumes, de même que ceux des produits laitiers et matières grasses. Les prix des viandes, des oeufs et des produits de boulangerie ont toutefois augmenté.

Les plus importantes hausses ont été celles des prix du porc, du bacon, du jambon roulé, des côtelettes de porc et de veau, des oranges, de la laitue et de la farine.

Les baisses les plus importantes ont été celles des pommes de terre, des carottes, des tomates, du céleri, du maïs, du poulet, de la dinde, du foie de la surlonge de boeuf, des bananes, du raisin, des pomnes, des pêches, du sucre et de la crème glacée.

L'indice de l'alimentation s'établissait donc à 147.1 en septembre contre 148.1 en août.

La hausse de 0.3 pour cent de l'indice de l'habitation a été causée par une augmentation des prix du logement et du fonctionnement du ménage.

L'indice de l'habillement s'est accru de 1.8 pour cent par suite de hausses générales de vêtements et de chaussures pour hommes, femmes et enfants.

L'augmentation la plus forte a touché les vêtements féminins, manteaux d'hiver, robes de laine, costumes et soutien-gorge.

L'indice des transports a augmenté de 0.4 pour cent en raison de la hausse des prix des pneus, des accumulateurs, des garnitures de freins, des pare-chocs et des silencieux de même qu'en raison de la hausse des prix du transport par tramway et autobus.

L'indice des divertissements et lectures a baissé de $.5 pour cent à cause de la baisse des prix des réparations de téléviseurs, des bicyclettes et des magazines.

La hausse de un pour cent de l'indice des tabacs et alcools a été causé par la hausse des prix des cigarettes.

PRIMEUR

SUITE DE LA PAGE 1

structurée, que le Québec ne pourra résoudre les problèmes énormes que soulève l'éducation, s'il ne parvient pas à faire jouer totalement la démocratie de participation.

On trouvera, en pages 24, 25 et 26, un résumé de cette première partie du document, qui compte neuf chapitres.

Demain, LA PRESSE publiera la teneur des recommandations transmises par le Conseil aux autorités provinciales, et qui sont rapportées dans la deuxième partie du rapport.

BRINCO

SUITE DE LA PAGE 1

prise d'Etat invoquait elle-même pour justifier sa demande.

Pour elle, le développement de Churchill Falls

— constitue de toutes les possibilité, la seule possibilité de satisfaire à la demande d'électricité dans la période 1972-76.

— constitue de toutes les possibilités, celle qui permet de produire l'électricité au meilleur prix pour la période 1972-1976.

— évite à l'Hydro d'avoir à emprunter dans cette période des sommes variant entre $400 et $700 millions pour exploiter d'autres sources d'énergie.

L'enquête

Quant à la commission d'enquête, son mandat comprendra l'étude des questions suivantes :

— celle de la frontière Québec-Terre-Neuve qui constitue une priorité ;

— celle des frontières entre le Québec et les provinces atlantiques qui mettent en cause la question des droits miniers sous-marins dans le golfe ;

— celle des frontières de la province dans les baies James et Hudson ;

— celle des îles côtières de l'extrême nord du Québec ;

— celle du projet de district fédéral ;

— celle des propriétés fédérales sur le territoire québecois soit les chemins de fer, les pipe-lines, les ports, les camps militaires, les aérodromes, les parcs nationaux (les Champs de bataille à Québec), les réserves indiennes.

Le développement de Churchill Falls

L'autorisation accordée à l'Hydro-Québec est donc assaisonnée d'une réserve "expresse des droits du Québec en ce qui concerne la délimitation et la démarcation de la frontière du Québec au Labrador".

Cette autorisation, comme le précise le communiqué, n'était nécessaire que pour permettre à l'Hydro-Québec de construire une ligne de transmission (300 millions) la société d'Etat ayant signé le 6 juin 1966 un accord en vertu duquel elle devait acheter de Churchill Falls l'équivalent de la consommation actuelle du Québec en énergie.

Il s'agit d'un contrat de 40 ans, et pour l'instant, Québec ne compte pas exporter d'énergie aux USA.

L'électricité obtenue de Churchill Falls sera acheminée par ces lignes et coûtera, une fois rendue à Montréal, 4 mills le kilowatt-heure "ou un peu moins" :

Voici les motifs qu'invoque le gouvernement pour accéder à la demande de l'Hydro.

— quant à la demande d'électricité: elle sera de 4,000 mégawatts en 1972. Le développement de Manic 3 ne pourrait satisfaire que partiellement aux besoins de cette époque. Le développement de la Baie James ne serait pas terminé à temps pour faire face à ces exigences. Quant aux centrales nucléaires, l'expérience canadienne est trop jeune encore pour que soit assurée une disponibilité de 4000 mégawatts.

— quant au coût de l'électricité : l'énergie produite à Churchill Falls coûtera 4 mills le kilowatt heure à Montréal, tandis que l'énergie produite à la Baie James coûterait entre 5.3 et 5.6 mills au même endroit. L'énergie nucléaire coûtera 5.30 dans les mêmes conditions.

l'énergie nucléaire coûtera éventuellement moins cher que l'électricité produite à Churchill Falls mais en 1972 elle coûterait 4.37 mills.

— quant au financement: le développement de Churchill Falls ne coûte rien à Québec. Mais l'alternative à Churchill Falls, la Baie James ou l'énergie nucléaire coûterait tellement cher (entre $400 et $700) "en particulier au cours des années 1972 et 1973, que le gouvernement pourrait être forcé de réduire radicalement ses propres opérations pour permettre à Hydro-Québec de se financer".

Bref la décision du gouvernement est destinée à donner un peu de répit à Hydro-Québec dans la planification de son développement futur.

Le financement

Tout le financement du projet sera fait par Churchill Falls Corporation sur le marché américain ou le marché britannique. Dans le premier cas, l'importation de capitaux considérables affecterait à tel point la balance commerciale du Canada qu'il n'est pas impossible qu'elle doive être sanctionnée tacitement par la Banque du Canada ou le gouvernement.

Dans le second cas, on dit que les Britanniques seraient particulièrement disposés à investir dans le projet que l'on considère de nature à améliorer la balance de l'Angleterre et à constituer pour le Commonwealth un facteur de stabilisation économique.

Le premier ministre n'a pas été très loquace au chapitre des effets d'entraînement économique de sa décision. Il a cependant laissé entendre qu'elle permettrait peut-être l'établissement à Sept-Iles d'une aluminerie d'une capacité de 200,000 tonnes, l'élaboration d'un véritable réseau routier dans cette partie du Québec au coût de plusieurs millions et qu'elle permettrait en outre d'employer de nombreux travailleurs du Québec et en particulier des spécialistes québécois des travaux de génie hydraulique.

Il a laissé entendre que ces conditions en ce sens faisaient partie du contrat mais il a ajouté qu'il ne serait pas dans l'intérêt public d'en dévoiler davantage sur les clauses de ce contrat.

Les techniciens du gouvernement estiment quant à eux que le développement de Churchill Falls fait franchir un seuil à la politique d'industrialisation du gouvernement de Québec. La décision du gouvernement entrainerait des développements plutôt spectaculaires autour du pôle que constitue Sept-Iles, port de mer et porte du nord québécois.

L'Hydro

Excédé de ce qu'il a appelé l'incurie et le manque de planification, le premier ministre a annoncé des amendements à la loi de l'Hydro. Il n'a pas précisé ce à quoi il songe en particulier mais il a laissé entendre que l'Hydro serait dorénavant liée davantage avec les organismes gouvernementaux de planification et de recherche.

Il faudra également assurer selon M. Johnson la présence au gouvernement d'interlocuteurs valables aux dirigeants de l'Hydro. Enfin, pour M. Johnson, il est impensable que le gouvernement ne soit pas représenté à la direction de l'Hydro et que les liens soient aussi ténus entre la société d'Etat et le gouvernement.

Intégrité du territoire

En annonçant d'autre part que la commission d'enquête donnerait priorité à des travaux sur la frontière Terre-Neuve - Québec, M. Johnson a précisé qu'il n'avait pas voulu lier les deux questions pour des raisons qu'explique le fouillis qu'ont pu créer à cet égard presque 40 ans de gouvernements rouges et bleus.

Il a rappelé que M. Lesage lui avait remis le 14 juin copie du projet de lettre d'intention entre Hydro-Québec et Churchill Falls.

"Je l'ai feuilleté et j'ai questionné M. Lesage au sujet des frontières. Nous avons vu le document ensemble. Moi je m'en souviens", a-t-il ajouté pour des raisons que les journalistes ignorent.

La commission étudiera également la question des droits miniers sous-marins qui a déjà fait l'objet d'une intervention percutante de M. Lesage à une conférence fédérale-provinciale et qui est maintenant étudiée par la Cour suprême.

Elle étudiera également la question du district fédéral. L'opinion personnelle de M. Johnson à cet égard est qu'un tel district devrait exister à des conditions auxquelles le Québec aurait son mot à dire.

La commission sera formée de géographes, d'économistes et d'autres spécialistes.

Ottawa augmente sa contribution à un fonds de l'ONU

NATIONS-UNIES, N.Y. (AFP) — Le Canada a annoncé aujourd'hui qu'il aporterait une contribution de 10,750,000 dollars canadiens au programme des Nations unies pour le développement en 1967, soit une augmentation de 1,250,000 dollars par rapport à 1966.

Cette contribution a été annoncée sous réserve de l'approbation du Parlement d'Ottawa.

Le représentant du Canada, M. Donald Macdonald, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, en annonçant la contribution canadienne à la conférence des contributions au programme de développement des Nations unies, a souligné "la nécessité urgente d'atteindre l'objectif annuel de deux cents millions de dollars fixé par la dernière Assemblée générale.

INCARCERE

SUITE DE LA PAGE 1

restation était émis contre Georges Lemay pour sa présumée participation à ce vol. C'est ce mandat qui a finalement été exécuté hier soir à l'aéroport de Dorval.

Le 6 mai 1965, Georges Lemay était capturé à Fort Lauderdale à bord de son luxueux yacht, le Triana, grâce au satellite "Oiseau matinal" qui avait reproduit, la veille, sa photo sur tous les écrans de télévision de l'Europe et du continent nord-américain. Il avait été reconnu par un menuisier qui avait effectué quelques réparations au bateau du fugitif montréalais.

Incarcéré à la prison du comté de Clarke, Lemay combattait furieusement un ordre de déportation lorsque le 21 septembre 1965 il réussi à s'évader de cette institution à sécurité extra-maximum, en se laissant choir du septième étage de l'édifice à l'aide d'un boyau de caoutchouc. Des individus l'attendaient dans une voiture près de la prison.

Lemay et son épouse ont vécu un mois à New York, se sont transportés ensuite à Los Vegas, en février dernier. A cet endroit, Georges Lemay a donné libre cours à sa passion du jeu jusqu'au jour de sa deuxième capture. C'était le 19 août dernier. L'arrestation a été effectuée au Casino Golden Nugget, au coeur de Las Vegas, un peu avant minuit.

Son épouse, Lise Lemieux, a été arrêtée à leur domicile 2751 rue Hermosa. Leur fillette, Josée, a été placée dans une institution pour enfants en attendant d'être rapatriée à Montréal chez des parents.

Mardi dernier, 4 octobre, Lemay et son épouse apprenaient que l'Etat de la Floride retirait les accusations portées contre eux relativement à l'évasion de Lemay et la présumée complicité de Lise Lemieux dans cette évasion. Le lendemain, mercredi, les Lemay quittaient Las Vegas.

L'étape finale de "l'affaire Lemay" débute aujourd'hui. Il est possible qu'elle soit de courte durée.

Récolte record de céréales en URSS

MOSCOU. (PA, AFP) — Le ministère soviétique de l'Agriculture a révélé hier que la récolte de céréales de cette année atteindra les 6 milliards de boisseaux, soit un niveau record.

Cette révélation constitue une bonne nouvelle pour les dirigeants du Kremlin qui, au cours des dernières années, ont entrepris de grands efforts en vue d'accroitre la production agricole. Une bonne récolte signifie, d'autre part, que le gouvernement soviétique ne serait pas contraint d'effectuer des achats massifs en Occident, notamment au Canada. Ces achats massifs se sont traduits par une saignée des réserves de devises soviétiques.

Selon l'agence Tass, qui a interrogé un haut fonctionnaire du ministère soviétique de l'Agriculture, la récolte de céréales battra tous les records cette année.

La récolte de 1966 sera approximativement de 160 à 165 millions de tonnes métriques (environ 6 milliards de boisseaux).

Le précédent record avait été réalisé en 1964 où il avait atteint 152 millions de tonnes métriques (5,578,400,000 de boisseaux. L'année dernière, la récolte avait été très mauvaise : 121 millions de tonnes métriques (4,404,000,000 de boisseaux).

(A Ottawa, le Bureau fédéral de la statistique estime que la récolte canadienne de blé atteindra cette année 840,449,000 boisseaux, egalement un chiffre record pour le Canada.)

Bien que le bref communiqué du ministère soviétique de l'Agriculture n'explique pas pourquoi la récolte atteindra un niveau record, les spécialistes agricoles font état des excellentes conditions météorologiques qui ont prévalu dans les régions céréalières de l'Union soviétique au cours de cette année.

Le communiqué du ministère ne donne pas des détails quant à l'importance de la récolte de blé, mais des experts agricoles avaient évalué celle-ci à 2,782,500,000 de boisseaux, au début de septembre.

A ce moment, les autorités soviétiques prévoyaient que la récolte de céréales serait assez bonne, mais elles n'anticipaient pas qu'elle atteindrait un niveau record.

Selon les experts occidentaux, l'Union soviétique a besoin de 2,532,300,000 de boisseaux de blé pour satisfaire ses besoins de consommation domestique et ses engagements d'exportation vers les pays communistes de l'Europe orientale.

Les chiffres décevants de la récolte de 1965 avaient amené le gouvernement soviétique à acheter pour $800,000,000 de blé au Canada.

Mais tout espoir n'est pas perdu pour l'Occident. En effet, en économisant sur l'achat de blé, le gouvernement soviétique aura à sa disposition une plus grande quantité de devises pour l'achat d'autres marchandises en Occident.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 45
Maximum demain : 65

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Québec, Laurentides et Cantons de l'Est** : nuageux avec périodes ensoleillées et plus chaud; vents du sud-ouest de 15 à 25 milles. Minima et maxima à Montréal et Ottawa 45 et 65, Ste-Agathe 40 et 60, Sherbrooke et Québec 35 et 60. Aperçu pour samedi : nuageux et doux avec périodes ensoleillées et risques d'averses.

Régions de la Mauricie et du Lac Saint-Jean : généralement nuageux, plus chaud, mais se refroidissant sensiblement en fin de journée; vents du nord-ouest. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 35 et 60. Aperçu pour samedi : devenant nuageux et frais, quelques averses.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Iles et Gaspésie : généralement nuageux avec quelques averses; peu de changements dans la température; vents du nord-ouest en fin de journée. Minima et maxima à Mont-Joli, Rivière-du-Loup et Gaspé 35 et 55, Baie-Comeau et Sept-Iles 35 et 50. Aperçu pour samedi : périodes ensoleillées et frais.

Températures prévues en divers endroits (PC) :

	MIN.	MAX.
Dawson	36	45
Vancouver	50	55
Victoria	51	54
Edmonton	37	59
Calgary	47	74
Regina	37	78
Winnipeg	44	79
Ottawa	37	58
Québec	42	53
Fredericton	42	53
Saint-Jean, N.-B.	40	51
Moncton	42	54
Halifax	46	52
Charlottetown	43	51
Sydney	49	56
St-Jean, T.-N.	49	58
Boston	48	57
New York	48	59
Miami	76	85
Jacksonville	70	77
Tampa	75	88
Orlando	76	90
Nouvelle-Orléans	64	78
Tucson	63	85
Los Angeles	66	76

Témoins recherchés

Un Montréalais et sa fille faisant alors route vers Ste-Anne de Beaupré relativement à un spectaculaire accident survenu sur la route No 2 à St-Viateur dans le comté de Berthier, le samedi 9 mai 1964, vers 6 heures du soir et impliquant 2 automobiles qui se sont heurtées de front. Prière de communiquer avec MM. Morier ou Thomas, immédiatement en signalant entre 9 et 5 à 861-9613.

Les employés du transport en grève à Paris

PARIS (AFP) — Un des pires embouteillages que Paris ait connu ces dernières années a marqué l'ouverture, aujourd'hui, du Salon de l'automobile. Les employés du métro et des autobus parisiens ont en effet voulu faire coincider cette grande date annuelle avec une grève de 24 heures destinée à attirer l'attention du public sur leurs revendications. Ces revendications portent essentiellement sur l'aménagement des horaires.

Dès six heures ce matin, la circulation automobile était très dense dans le centre de Paris et l'on signalait déjà des embouteillages aux portes de la capitale et dans les faubourgs. La grève du métro, qui doit se prolonger jusqu'à minuit ce soir, était presque totale ce matin, tandis que 50 pour cent des autobus circulaient. Dans les rues, le nombre des piétons est plus élevé que lors des grèves précédentes.

OUIMET

SUITE DE LA PAGE 1

Il faut cependant une bien forte dose d'optimisme pour croire que cette législation sera présentée aux Communes avant la fin de l'année. Le budget législatif du gouvernement Pearson est fort lourd et les Chambres n'ont guère plus de 25 jours à consacrer à la législation avant Noël.

La nouvelle loi sur la radiodiffusion sera donc incorporée au discours du Trône de la prochaine session qui s'ouvrira au début de 1967.

M. Ouimet, qui touche un salaire annuel de $40,000, a connu des moments orageux au cours des mois qui viennent de s'écouler. Tous se rappellent la célèbre crise qui a entouré l'affaire "7 days" et à l'occasion de laquelle des réalisateurs n'ont pas hésité à mettre en doute son autorité.

Le président de la société a, par la suite, été interrogé durant de longues heures par les membres du comité parlementaire sur la radiodiffusion.

Malgré les événements quelques semaines plus tard, les membres du conseil d'administration de la société n'ont pas hésité à endosser sa politique.

Le comité parlementaire que présidait le député Gérard Pelletier en était venu à la conclusion que la fonction de président de Radio-Canada, dans les formes actuelles, était inhumaine et ne pouvait être remplie par un seul homme.

Ces attaques contre M. Ouimet sont-elles la cause directe de sa démission ? Est-ce la raison pour laquelle il a décidé de prendre sa retraite ?

Il est encore trop tôt pour répondre à cette question. Des informateurs nous assurent cependant que la décision vient de M. Ouimet lui-même, non du gouvernement.

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE 1

rumeurs touchant le pape, a déclaré qu'il ne voyait pas pourquoi le souverain pontife ne pourrait être candidat.

On doute toutefois dans les milieux du Vatican que le pape accepterait le prix s'il lui était offert. Il craindrait d'être accusé de rechercher la gloire par ses efforts de paix, qu'il considère comme une mission spirituelle. Il serait d'ailleurs le premier pape à recevoir cet honneur.

On a appris cependant, de sources non officielles, que 31 candidats ont été mis en nomination pour le prix Nobel de la paix, qui sera décerné cet automne. Parmi les candidats, on mentionne le secrétaire général de l'ONU, U Thant, le généralissime Francisco Franco et le champion de la réforme sociale en Inde, Vinoba Bhave.

La SCHL sera autorisée à prêter pour l'achat de maisons existantes

OTTAWA. (DNC) — Le gouvernement a donné avis hier d'un projet de loi visant à étendre les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement aux maisons qui ne sont pas neuves. Le projet de loi prévoit également une augmentation générale de la proportion des prêts de 85 à 90 pour cent de la valeur d'emprunt.

Pour que des prêts puissent désormais être consentis pour l'achat ou l'amélioration de maisons déjà existantes, on portera de $8.5 milliards à $9.5 milliards le montant global à la disposition de la SCHL.

D'autre part, la Société sera autorisée, avec la permission des gouvernements provinciaux intéressés, à consentir des prêts concernant des projets d'habitations pour étudiants qui ne seront pas restreintes aux seuls étudiants d'universités. A cette fin, on élèvera de $200 millions à $350 millions le montant qui peut être prélevé sur le fonds du revenu consolidé.

On prorogera de trois ans le délai dans lequel la construction d'un projet de traitement des eaux d'égout doit être complétée pour que la municipalité bénéficie d'une partie du principal du prêt et des intérêts courus.

Au total, on majorera de $3.25 milliards à $4 milliards le maximum des frais à imputer au fonds du revenu consolidé pour les prêts que peut consentir la SCHL.

Dans l'ensemble, ces mesures modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation veulent encourager la demande, mais l'extension de la juridiction de la société vise à canaliser cette demande vers les habitations déjà existantes afin de ralentir la construction.

Aide à la construction d'hiver

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Jean Marchand, a annoncé hier aux Communes que le gouvernement fédéral mettra de l'avant cette année un programme d'aide à la construction d'hiver semblable à celui de l'an dernier.

Le ministre répondait à une question de M. Raymond Langlois créditiste - Mégantic.

Le ministre du Travail, M. John R. Nicholson a toutefois rappelé au député qu'en ce qui a trait à la construction domiciliaire, la prime de $500 ne sera pas accordée cette année pour les maisons construites en hiver.

Reprise de la production chez Chrysler

DETROIT. (PA) — La société Chrysler reprend aujourd'hui la production de ses voitures de modèle 1967, à la suite d'un accord intervenu dans la grève portant sur les conditions de travail, à son usine de Twinsburg, en Ohio. Un porte-parole de la compagnie a déclaré que la production reprend pleinement aujourd'hui aux six lignes d'assemblage américaines. Par ailleurs, les opérations reprendront mardi prochain à l'usine de la Chrysler of Canada Ltd, à Windsor, en Ontario.

Lanterne en métal 1.99

Projecteur à l'avant, feu d'alerte au sommet. Indispensable pour camping, urgences, noirceur. Ne requiert que 2 petites batteries. Livrée de Hong Kong chez vous ou vos amis pour Noël. Satisfaction complète assurée. Catalogue gratuit.

Gratuite : Antenne fournie et posée sur toit avec achat de téléviseur-couleur.

Spécialité : Ameublement complet à prix fauchés pour futurs mariés.

SOCIETE D'ESCOMPTES
8299 St-Denis — 384-0621

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 7 OCTOBRE 1966 — 82e ANNEE — No 233

Les marchands de la rue Ste-Catherine se soumettent aux décisions de M. Saulnier

par Florian Bernard

Le calme et le beau fixe ont fait place au climat orageux des jours derniers en ce qui concerne la circulation ouest-est dans la rue Ste-Catherine.

Réunis en assemblée spéciale, hier soir, une centaine de marchands, membres du Centre commercial de l'est, ont accepté la décision du président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, à l'effet de remettre après l'inauguration du métro l'étude de toute la question. De son côté, le chef de la délégation, M. Albert Lufty, a qualifié de "très sage" la décision de M. Saulnier de maintenir la circulation en direction ouest-est jusqu'au lendemain de l'inauguration du métro.

L'émoi des derniers jours a véritablement fait place à la quiétude et à l'harmonie. M. Lufty a même déclaré : "Nous avons une sage administration à l'hôtel de ville et la décision de M. Saulnier est, pour le moment, très satisfaisante. Nous attendrons patiemment les résultats des études annoncées par le comité exécutif de la ville de Montréal".

Même réaction de la part du président du Centre commercial, M. Butch Bouchard : "Nos marchands ont confiance en M. Saulnier. Nous acceptons d'attendre jusqu'au lendemain de l'inauguration du métro. La ville pourra alors juger ce qu'il faudra faire".

M. Saulnier avait déclaré aux journalistes, mercredi soir, que plusieurs circuits d'autobus seraient changés à cause du métro et que ces transformations auraient un certain effet sur la circulation en général dans les rues principales. Il avait ajouté que la circulation serait maintenue en direction ouest-est sur Ste-Catherine, mais que toute la question serait étudiée après l'inauguration du métro.

Au début de la semaine, quelque 225 marchands, dirigés par M. Albert Lufty, avaient signé une requête demandant à la ville de revenir sur sa décision et de changer la direction du sens unique de la rue Ste-Catherine.

Ils affirmaient que la direction actuelle, c'est-à-dire ouest-est, avait entraîné une baisse sérieuse de leur chiffre d'affaires.

Sombres prévisions du Conseil de la sécurité routière

OTTAWA — (PCf) — Le Conseil canadien de sécurité routière a prédit hier que de 65 à 75 personnes perdraient la vie sur les routes du pays au cours de la longue fin de semaine de la Fête de l'Action de grâces.

L'an dernier, 83 personnes ont péri dans des accidents de la circulation au cours du congé de 78 heures. Quarante personnes sont mortes sur les routes au cours du congé de 1964.

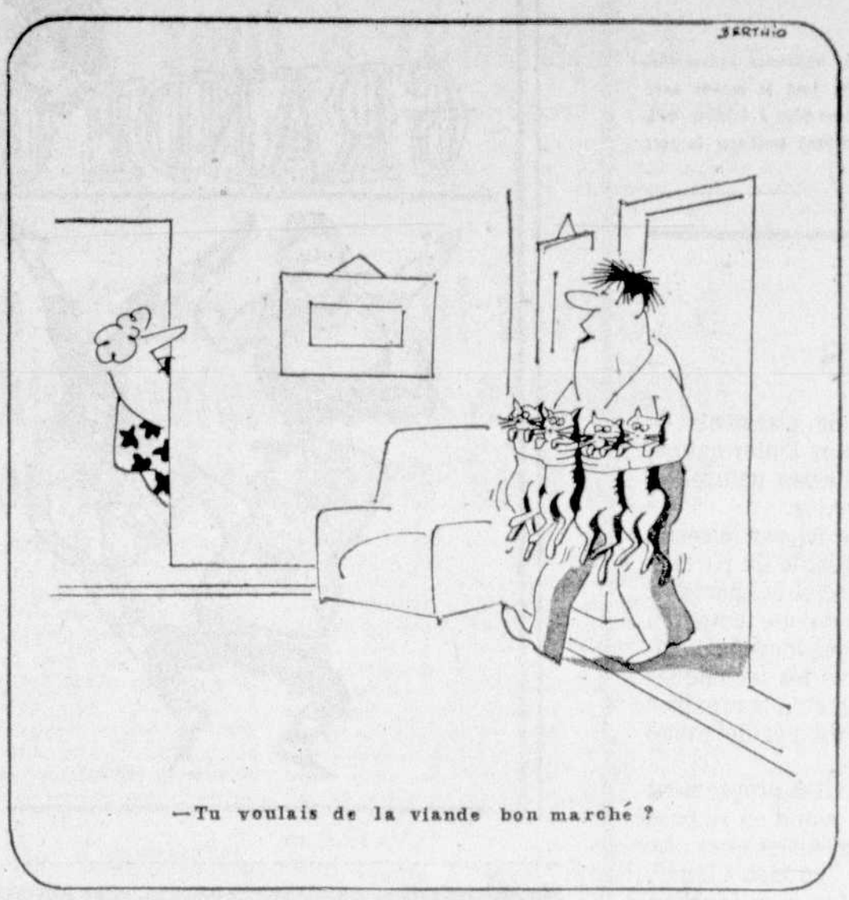

—Tu voulais de la viande bon marché ?

Le péage sur le pont Champlain serait suspendu temporairement

OTTAWA (PCf) — Le ministre des Transports, M. J.W. Pickersgill, a déclaré hier, à la Chambre des communes, que le gouvernement fédéral étudiait actuellement la possibilité D'ABOLIR TEMPORAIREMENT le péage sur le pont Champlain tant que dureront les travaux de réfection du pont Jacques-Cartier.

Le ministre fédéral des Transports répondait à une question de M. Maurice Allard, député indépendant de Sherbrooke, qui demandait si le gouvernement avait l'intention de se rendre au désir de l'Association des camionneurs du Québec et de milliers de citoyens qui désirent l'abolition du péage sur le pont Champlain pendant toute la durée de ces travaux de réfection.

La CECM désire acheter le stade DeLorimier

par Réginald MARTEL

La Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé, au cours d'assemblées ordinaire et spéciale, cette semaine :

- d'emprunter $7 millions ;
- d'acheter le stade DeLorimier ;
- de construire trois nouvelles écoles.

On a d'autre part accordé le contrat de construction de l'école élémentaire Charlevoix, dans la paroisse Sainte-Elisabeth-du-Portugal, à Percival Hébert Construction. L'école de 16 classes, qui comprendra une bibliothèque et une maternelle, coûtera $495,373.80. Le contrat, octroyé au plus bas soumissionnaire, est sujet à l'approbation du ministère de l'Education.

La vente d'obligations au montant de $7 millions servira à l'acquisition d'emplacements et à la construction d'écoles. Les obligations porteront intérêt à 6.5 p. 100. La meilleure offre, présentée par un groupe financier dirigé par la maison Bienvenue Limitée, a été de $94.119, pour un coût réel de 7.069. Les échéances sont fixées à 11 ans, pour une tranche de $3 millions, et à 22 ans pour les quatre autres millions. L'emprunt sera amorti en 40 ans.

L'achat du stade DeLorimier et de l'emplacement de 280,000 pieds carrés sera fait en vue de la construction d'une école secondaire polyvalente. Environ 1,800 filles, élèves du cours secondaire commercial et des cours d'initiation au travail, occupent déjà les édifices du stade. La CECM prévoit qu'en 1971, il y aura dans ce secteur une population de 5,500 enfants d'âge scolaire. Le stade et l'emplacement appartiennent actuellement à la compagnie Charlebois Limitée et l'évaluation municipale est de $1,400,000.

Deux des trois nouvelles écoles seront construites dans le sud-est de Montréal, dans les paroisses Saint-François-d'Assise et Saint-Victor, pour desservir la population scolaire de langue française.

Une première école aura 27 locaux ordinaires, dont trois pour les enfants exceptionnels et trois pour la maternelle. La deuxième école comprendra 28 locaux ordinaires, dont 2 pour les mésadaptés socio-affectifs, deux pour les durs d'oreille et 3 pour la maternelle.

La troisième école sera construite dans la paroisse Transfiguration of Our Lord, au nord-ouest de Montréal. La nouvelle école, destinée aux enfants anglophones, aura 21 locaux ordinaires, trois locaux spéciaux et une maternelle qui occupera deux locaux. Elle remplacera trois écoles existantes.

L'école Louis-Pasteur, dans la paroisse Saint-Gaëtan, au nord-ouest de la métropole, sera agrandie. On ajoutera 8 classes et 3 locaux de maternelle. Cette école dessert les francophones.

Enfin, les commissaires ont approuvé un plan d'amélioration de l'enseignement musical au cours élémentaire. On essaiera dans autant d'écoles cinq méthodes d'enseignement musical. Il s'agit des méthodes Ward, Martenot, Kodaly, Dalcrole et Orff. Ces expériences visent à l'élaboration d'une méthode adaptée aux Canadiens français.

A un certain moment, les commissaires se sont demandé si les fonctions de directeur d'école et de vice-président de l'Alliance des professeurs de Montréal étaient compatibles. Ce fut la seule allusion à l'Alliance, qui se prépare à réclamer la conciliation à la suite de négociations difficiles avec la CECM, en vue de la signature d'une nouvelle convention collective.

"Il n'y aura que des fusions volontaires" —Paul DOZOIS

par Claude Masson

"Nous maintenons le principe du regroupement municipal, mais nous en changeons profondément les modalités."

Telle est, en peu de mots, la politique du nouveau gouvernement du Québec face à la fusion des municipalités, selon la définition qu'en a donnée hier matin M. Paul Dozois, ministre des Affaires municipales dans le cabinet Johnson, dans son allocution à l'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui réunit près de 2,000 délégués dans la métropole.

Se fondant sur le programme électoral de l'Union nationale et sur les explications qu'il a eu à fournir au sujet du regroupement municipal depuis la prise du pouvoir, le 5 juin, M. Dozois a clairement établi que le gouvernement provincial entend mettre l'accent sur la consultation des contribuables et sur la participation volontaire des municipalités.

Le programme du ministère des Affaires municipales en ce domaine comprend deux phases principales : **les études du ministère et la participation de la population.**

"Un organisme de coordination a été créé sous la responsabilité du service juridique. Cet organisme groupe les représentants des services intéressés par le regroupement municipal, notamment le comité de législation, le service des finances, le service de l'aide technique et le service de la recherche", dit le ministre.

Ce nouveau comité entreprendra une étude complète, globale sur le regroupement à l'échelle de la province et déterminera les régions prioritaires où les avantages de la fusion paraissent plus évidents.

M. Dozois a déclaré à cet effet : "Nous voulons disposer d'une carte municipale théorique de la province de Québec. Cette carte, qui constitue notre objectif à long terme, sera le résultat du travail de nos chercheurs qui, chacun dans sa discipline, auront tenu compte de toutes les conditions d'une fusion normale et harmonieusement réalisée. Cette étude portera sur tous les aspects : géographique, économique, financier et sociologique".

Parallèlement à cette étude générale, les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales entreprendront, à la demande des municipalités intéressées, des études détaillées sur des fusions possibles de deux ou de plusieurs municipalités.

Ces analyses auront pour but:

1) d'établir la véritable situation financière, le taux des taxes générales et spéciales, le pourcentage de l'évaluation par rapport à la valeur réelle, les services existants et leur degré d'efficacité et de qualité;

2) prévoir quelles seraient les conséquences de la fusion en déterminant l'ampleur, la qualité et le coût des services que la nouvelle municipalité devrait organiser;

3) établir un budget prévoyant toutes les dépenses probables ainsi que le taux des futures taxes devant servir à payer ces dépenses, de même que les changements à apporter à l'évaluation foncière afin que tous les contribuables soient taxés d'une façon juste et équitable;

4) établir l'ébauche d'un plan d'ensemble montrant les possibilités d'un développement fonctionnel de cette nouvelle ville.

Sans le nommer, M. Dozois s'est dit surpris que M. Pierre Laporte ait affirmé qu'il fallait, en deux ans, réduire le nombre des municipalités de 1,600 à 900 car, a-t-il dit, "à ma rentrée au ministère, en

Voir FUSIONS en page 6

Il y a d'autres nouvelles sur le congrès de l'Union des municipalités en page 6 et 26.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

A l'ouverture du congrès de l'UMQ

Le ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois, a profité de son allocution à l'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec, hier, à Montréal, pour clarifier la position du gouvernement de l'Union nationale face au regroupement municipal. "Le gouvernement est favorable aux fusions, mais à condition qu'elles ne soient pas forcées", telle est l'essence de sa communication. A ses côtés, le président sortant de l'UMQ, M. Fernand Drapeau, membre du comité exécutif de la ville de Montréal.

"Le régionalisme municipal, seul moyen de conserver à nos municipalités leur caractère démocratique" —Fernand Drapeau, président sortant de charge de l'UMQ

"Le régionalisme municipal, voilà le seul moyen de conserver à nos municipalités leur caractère démocratique. Elles sont tout près du peuple : c'est là leur qualité principale et essentielle."

C'est avec cette phrase en préambule d'une plaquette portant sur "LA MINUTE DE VERITE pour la municipalité du Québec" et remise aux quelque 2,000 maires de la province présents au congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui se déroule présentement à Montréal, que le président sortant de l'organisme résume sa pensée sur le régionalisme municipal.

M. Fernand Drapeau, membre du comité exécutif de la ville de Montréal, qui accepte volontiers d'être reconnu comme l'un des propagandistes de la **régionalisation municipale,** est d'avis que cette solution constitue justement le moyen par lequel l'institution municipale, base de notre société, pourra s'affranchir et connaître un renouveau.

"Chez nous, écrit-il dans cette brochure de 12 pages qui contient sa philosophie d'un gouvernement régional, c'est au niveau de la municipalité que se joue le sort du Québec.

"Or, écrit-il, pour obvier aux tendances déshumanisantes de la centralisation à outrance, et pour à la fois concilier l'efficacité et l'autonomie communale, des liens de solidarité doivent exister entre les municipalités au niveau régional."

Problèmes et objectifs communs

Le président sortant de l'UMQ a établi un schéma des **problèmes et des objectifs** relevant à la fois de la municipalité et de la région :

a) les problèmes humains : problèmes démographiques, emploi, équipement social, sanitaire, culturel et des loisirs;

b) les problèmes de développement économonique, industrie, agriculture, commerce, artisanat, services;

c) les problèmes d'aménagement du territoire : équipement urbain et rural, infrastructure, logement.

Les buts essentiels à atteindre :

a) la municipalité doit recourir davantage à la recherche pour résoudre ses problèmes les plus urgents. A cette fin, elle doit faire appel à l'entreprise privée pour établir les méthodes et les moyens d'action qui conféreraient une plus grande efficacité à ses services sur le seul plan local;

b) pour la réalisation économique et efficace des tâches routinières, la municipalité doit, avec d'autres municipalités de la région, conclure des accords de service;

c) sur le plan régional également, les municipalités plus fortes et mieux équipées ou plus compétentes doivent, par voie d'entente, partager leurs services techniques avec les municipalités moins fortunées;

d) l'administration régionale, représentative des intérêts de chacune des municipalités de la région, doit pouvoir assumer graduellement certaines responsabilités ou certains services à caractère régional, quand les municipalités seules ne peuvent les assurer, faute de ressources financières et de juridictions adéquates.

M. Drapeau explique en conclusion de son rapport que deux idées maîtresses se dégagent du concept régional et du souci d'y associer étroitement la municipalité.

"Par le régionalisme, dit-il, il est possible d'aboutir à une conception globale d'un sentiment de solidarité entre les différentes municipalités de la région. Ce qui actuellement se présente comme des membres épars, formera un corps équilibré et vivant, en marche vers un destin commun. Les municipalités désormais penseront en termes de région et non plus seulement en fonction de leurs étroits patelins. Les municipalités, par un usage mieux calculé de leurs ressources, contribueront non seulement à leur propre prospérité mais encore au progrès de leur région et de la province tout entière. Libération économique et révolution tranquille deviendront alors des phrases pleines de sens."

FAITS divers

Jeune Trifluvienne portée disparue

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Une adolescente de 16 ans, Hélène Verrette, de la rue Ste-Ursule, à Trois-Rivières, est portée disparue depuis le vendredi 30 septembre. Elle mesure 5 pieds, 5 pouces et pèse 110 livres, elle a de longs cheveux blonds.

Au moment de sa disparition, elle portait un pantalon et un blouson bleus, de même qu'une chemisette blanche.

La Sûreté municipale de Trois-Rivières demande à toute personne qui serait au courant des allées et venues de l'adolescente, d'entrer en communication avec elle.

Une moto capote : un mort, un blessé

Un jeune motocycliste a été tué et son compagnon a subi de sérieuses blessures, vers 11 h. 20 hier soir, alors que leur motocyclette a capoté en face du 2340 rue St-Joseph, non loin de la 24e Avenue, à Lachine.

Sous la violence du choc, le conducteur de la motocyclette, M. Sandy Craig, 22 ans, du 561, 6e Avenue, à Lachine, a été projeté contre une automobile roulant en sens inverse et il a été tué sur le coup.

Son compagnon, projeté contre une auto en stationnement et atteint de diverses blessures, a été transporté à l'hôpital Général de Lachine.

Quatre chasseurs se noient

LA TUQUE (PC) — Quatre chasseurs de canards se sont noyés hier près de La Tuque lorsque leur embarcation a chaviré.

La police provinciale a identifié trois des victimes comme étant : M. Luc D'Amour, âgé de 54 ans, de Sainte-Paula, comté de Matapédia; ses deux fils Robert, âgée de 24 ans et André âgé de 21 ans. La quatrième victime n'était pas identifiée tôt ce matin.

Une auto capote : conducteur tué

ST-LUC (DNC) — M. Marcel Lamoureux, âgé de 29 ans, de St-Jean, a été tué, hier matin, lorsque son auto a capoté en bordure de la route, près de l'intersection du chemin Grand-Bernier et du boul. St-Luc, à St-Luc.

Selon la police, la victime se serait endormie au volant.

M. Lamoureux a succombé à ses blesures dans l'ambulance qui le transportait vers l'hôpital de St-Jean.

Outremont taxera la résidence du recteur de l'U. de Montréal

Un peu dans la position du pêcheur qui change de confesseur jusqu'à ce qu'il en déniche un à sa convenance, le conseil municipal d'Outremont a trouvé un avocat pour lui donner raison dans sa décision de taxer la nouvelle résidence officielle du recteur de l'Université de Montréal.

Le conseil a refusé d'accepter l'avis de son conseiller juridique, Me Louis-Philippe Gagnon, pour qui la résidence du recteur n'est pas taxable.

Un autre avocat, Me Jacques Viau, c.r., consulté à ce sujet, a soutenu qu'il est évident que cette maison est sujette à taxation, parce qu'elle ne fait pas partie du complexe d'enseignement de l'université.

C'est ce dernier avis que le conseil a retenu et l'université recevra une note de quelque $1,500 pour les taxes municipales de l'année.

Pour sa part, le conseiller juridique de la ville, Me Gagnon, ne change pas d'idée. Il s'est écrié, à la dernière réunion du conseil : "Plus j'y pense, plus je trouve que j'ai raison."

La luxueuse résidence, payée $135,000 par la fondation Biermans, qui en a fait don à l'université, est évaluée, pour fins de taxation, à $52,335.

On retrouve le corps d'une 9e victime du pont de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Avec la découverte de deux corps en autant de jours, il semble que la tragédie qui a fait 12 victimes, le 7 septembre 1965, lors de l'explosion du caisson N-2, sur le chantier de construction du pont de Trois-Rivières, connaîtra son épilogue au cours des prochains jours.

On aurait en effet retrouvé l'endroit précis où reposeraient les derniers corps et l'on croit que, d'ici quelques jours, les recherches auront définitivement pris fin avec la remontée à la surface des trois derniers cadavres.

Hier après-midi, on a retrouvé le corps disloqué de l'une des victimes. Le cadavre n'a pas encore été identifié positivement, mais on croit qu'il s'agit de M. Laurier Gagnon, 26 ans, de Hull. On a en effet demandé aux parents de M. Gagnon de venir à la morgue Philibert, à Trois-Rivières, pour tenter d'identifier le corps.

On avait retrouvé, mercredi, le corps d'André Cloutier, âgé de 23 ans, de Montréal.

A la suite de la découverte de ces deux corps, on a activé les recherches près de cet endroit. Les recherches sont assez difficiles parce que les corps des victimes reposent sous plusieurs pieds de boue.

Les victimes dont les corps n'ont pas encore été retrouvés sont : Jean-Guy Bolduc, âgé de 27 ans, du Cap-de-la-Madeleine, Michel Dalcourt, 21 ans, et Réjean Pouliot, 24 ans, tous deux de Trois-Rivières.

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

Richstone RBI BAKERIES Inc.

ANNEAU aux POMMES

Rég. 65¢ ..... 53¢

En vente à la Pâtisserie RBI

Richstone de votre voisinage

Dactylo "ROYAL SAFARI"

Le dactylo qui a tout pour plaire

Idéal pour toute la famille. Belle apparence — Robuste. Tabulateur automatique — Une touche vraiment "royale" — Mallette de luxe. Garantie de 5 ans. Couleurs : or antique, rouge ou beige.

Ord. $139.50

SPECIAL PILON $104.50

F. Pilon Inc.

FOURNITURES DE BUREAU

• 750 Beaubien 273-9501 • 800 Mt-Royal 524-3081

• 8559 St-Laurent 381-6261 • 851 Décarie 748-7961

• 280 OUEST, RUE ST-JACQUES — 842-4171

AVIS AUX ANNONCEURS

LA PRESSE ne paraîtra pas le 10 octobre, jour d'action de grâces

HEURES LIMITES DE RECEPTION DES ANNONCES POUR LE NUMERO DU 11 OCTOBRE

ANNONCES CLASSEES à paraître mardi seront reçues de 9 h. a.m. à 5 h. p.m., vendredi le 7 octobre, au siège social, et par téléphone (844-3711) jusqu'à midi samedi le 8 octobre.

GRANDES ANNONCES à paraître mardi le 11 octobre seront acceptées jusqu'à 5 h. p.m. jeudi le 6 octobre.

Certaines structures de la municipalité, manquant de souplesse, sont à réadapter

—Jean-Louis Doucet

"Face à la réalité nouvelle, la municipalité a certes encore sa raison d'être, mais il est sûr que certaines structures, et pour cause, manquent de souplesse et doivent être adaptées ou sensiblement modifiées."

Dans cette perspective, le sous-ministre des Affaires municipales, M. Jean-Louis Doucet, a expliqué hier soir aux maires de la province les grandes lignes de la formule de régionalisation qui retient en priorité l'attention du ministère.

La nouvelle formule qui, en somme, aurait pour but de remplacer l'actuel conseil de comté, (lequel ne groupe que les corporations de villages ou paroisses tandis que le nouvel organisme comporterait aussi les cités et villes) viserait à mettre en place un régime d'administration des collectivités locales au niveau de la région pour fournir à la population une meilleure répartition des services, qui n'impliquerait pas nécessairement une majoration des coûts, mais qui viserait à en augmenter l'efficacité.

Ce projet de régionalisation n'a reçu l'approbation ni du gouvernement libéral ni du gouvernement au pouvoir depuis le 5 juin, mais il est en tête de liste des études élaborées à ce sujet.

L'administration des 40 régions municipales envisagées par la formule de régionalisation serait assurée par un conseil régional.

Celui-ci aurait pour fonctions :

a) l'établissement d'un rôle d'évaluation à l'échelle régionale ;

b) la coordination, dans le cadre de la région, des services de protection publique, comme les services de la police et des incendies par exemple ;

c) l'établissement et la mise en oeuvre d'un plan directeur d'aménagement pour toute la région ;

d) la réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux sur le territoire régional.

D'autres fonctions pourraient dans l'avenir être exercées par les conseils régionaux : l'organisation des loisirs, des grandes bibliothèques, les cours municipales, l'expansion industrielle, etc . . .

Comment accéder au conseil régional ?

Quel serait le processus de nomination ou d'élection des membres du conseil et quel en serait le nombre ? M. Doucet a expliqué que "l'on accéderait au conseil de la région par le truchement d'un collège électoral appelé "bureau des délégués".

Ce bureau des délégués aurait justement et uniquement pour fonction d'élire, à tous les quatre ans, les membres du conseil régional.

Comment serait formé le bureau des délégués ? Au départ, chaque municipalité, indépendamment de sa population, aurait un représentant au bureau des délégués; de plus, chaque municipalité aurait un représentant additionnel pour chaque tranche de 5,000 de population. Le nombre des délégués ne devrait pas, toutefois, être supérieur au nombre de membres du conseil local. Ces délégués éliraient un conseil régional de neuf membres.

Quel serait le mode de financement de ces 40 conseils régionaux ? Le sous-ministre des Affaires municipales n'a pas fourni d'hypothèses à ce sujet, reconnaissant qu'il s'agit là d'un problème complexe. "Nous avons amorcé des études à ce sujet, mais sans nous arrêter encore à une méthode particulière de financement. C'est un autre défi de taille lancé aux chercheurs et aux experts de notre ministère", s'est-il borné à dire.

MM. Trahan et Jarraud sont invités à justifier publiquement leurs assertions sur le personnel du Centre St-Vallier

Un juge de la Cour de bien-être social, M. Marcel Trahan, et un animateur d'un poste de télévision montréalais, M. Lucien "Frenchie" Jarraud, ont été invités par les ouvriers syndiqués du Centre St-Vallier à justifier ou à rétracter publiquement de récentes assertions ou insinuations dénonçant l'existence d'invertis parmi les surveillants du Centre, un institut voué à la rééducation de l'enfance délinquante, situé rue St-Vallier, à Montréal, et dont de nombreux pensionnaires se sont évadés dernièrement.

Parlant au nom des syndiqués qu'il représente, M. Josaphat Riendeau, président (Famille et bien-être social), section des ouvriers du Centre St-Vallier, dans un communiqué remis à la presse, s'est adressé en ces termes à MM. Trahan et Jarraud : "Si vous avez des preuves et connaissez les noms d'homosexuels employés au Centre en qualité de surveillants, l'intérêt public en exige une prompte révélation aux autorités responsables".

"En revanche, si vos commentaires n'ont jeté qu'un discrédit sans fondement sur l'ensemble des employés des centres de protection de la jeunesse, il conviendra de rassurer l'opinion publique par une rétractation formelle de vos graves propos."

Evoquant ensuite les multiples évasions récemment réussies par de jeunes délinquants, M. Riendeau a dit que les employés du Centre St-Vallier en connaissaient fort bien les causes : l'insuffisance quantitative du personnel, le surpeuplement des locaux, la disparité des modes de surveillance nécessaires, et, la conception impropre de l'immeuble même du centre.

En d'autres termes, selon les employés de l'institution, le Centre St-Vallier ne compte pas assez de surveillants, abrite trop de pensionnaires, permet mal d'exercer des méthodes de surveillance différentes sur les pensionnaires "difficiles" et les autres, et l'architecture du bâtiment n'est pas faite pour décourager les aspirants à l'évasion.

"Il y a trois mois que nous avons vainement fait une demande officielle visant à augmenter le personnel du Centre de 20 à 25 p. 100, a conclu M. Riendeau.

Pour sauver le Canada, mettre en relief les ressemblances entre tous les hommes

—W. L. Morton

"Tout en n'ignorant pas les différences de race, de langue et de culture, nous devons trouver les moyens de mettre en relief les ressemblances essentielles entre tous les hommes. Le Canada, tel que nous l'avons connu et aimé, pourrait être détruit si l'on continuait à mettre l'accent sur la dissemblance plutôt que sur la ressemblance."

C'est ce qu'a affirmé hier l'historien W. L. Morton, directeur du Champlain College, au cours d'une collation des grades à l'Université McGill. M. Morton, qui faisait partie d'un groupe de cinq personnalités honorées à cette occasion par l'université, basait son argumentation sur le fait que l'évolution de l'humanité s'est faite selon le jeu des ressemblances et des dissemblances, tant sur le plan physiologique qu'intellectuel et social.

"Biologiquement, dit-il, l'homme s'est différencié des autres formes de vie : Socialement, il a créé des communautés, des familles, des tribus, des villes et des nations en unissant le semblable au semblable.

"Même intellectuellement, l'homme pense en découvrant ou même en créant des ressemblances, et par conséquent des dissemblances, des similitudes et des dissimilitudes, des comparaisons et des contrastes."

"Aujourd'hui cependant, ajoute-t-il, le semblable et le dissemblable se confrontent avec plus de violence que jamais et il est urgent de tenter de résoudre ce grave dilemme."

Tout en notant que ce qui est différent essentiellement ne peut être rendu semblable, l'historien affirme que les distinctions de race, de langue, de culture que font les hommes entre eux et qui peuvent les mener jusqu'à la guerre, ne sont pas essentielles, mais uniquement "des différences d'attribut et d'accident".

Il estime cependant qu'il serait chimérique de vouloir faire accepter par l'ensemble de l'humanité ce qu'elle considère comme différent : "La vérité banale est que les gens, à moins d'en être empêchés par des croyances religieuses ou autres, craignent et détestent le dissemblable. C'est un trait fondamental du comportement humain, non culturel quoique susceptible d'être intensifié par la culture."

A son avis, il est inutile de chercher là la solution : "Le problème ne consiste-t-il pas en ce que nous **présumons** qu'il est préférable d'avoir la peau blanche ou la peau noire plutôt que noire ou blanche ; qu'il est préférable de parler le français ou l'anglais plutôt que l'anglais ou le français ?

"N'est-ce pas tout simplement parce que nous savons qu'il est plus avantageux pour nous d'avoir la peau blanche ou noire, de parler le français ou l'anglais ? En résumé, n'imposons-nous pas des valeurs aux attributs de nationalité et de race ? Et n'est-ce pas une attitude très subjective et très arbitraire ? . . .

"Il n'est que trop évident que les Canadiens de langue française ne jouissent pas (quoiqu'ils les possèdent légalement mais non psychologiquement) des mêmes privilèges que les Canadiens de langue anglaise ; il n'est que trop évident que les hommes blancs et les hommes de couleur n'ont pas été créés égaux aux Etats-Unis. Ces problèmes ne se restreignent pas à ces deux pays et ils existent tout aussi bien en Afrique et en Asie."

La solution, d'après M. Morton, c'est d'insister sur la ressemblance essentielle entre les hommes, de faire accepter le noir ou le Canadien français plutôt en tant qu'homme qu'en tant que noir ou Canadien français.

"Les gens de couleur, conclut-il, devront être acceptés dans les quartiers où habitent les gens de race blanche ; les Canadiens de langue anglaise devront parler le français aussi bien qu'ils le peuvent, lorsque l'occasion se présentera ; les pères de famille de race blanche devront accepter des gendres de race différente ; ce qui est dissemblable devra être accepté comme étant semblable. Je suis convaincu que rien de moindre importance ne vaut la peine d'être entrepris."

Les autres récipiendaires des doctorats honorifiques de McGill sont MM. Errol Barrow, premier ministre de la Barbade, H. Carl Goldenberg, c.r., Lucien L'Allier, président de la CTM, et Marsh Jeanneret, directeur des presses de l'Université de Toronto.

Regroupement des conseils de comté : "Il faut procéder par étapes"

(par C.M.) — Dès la séance d'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec, hier, à Montréal, le ministère des Affaires municipales s'est opposé à une idée déjà exprimée par le président de cet organisme, M. Fernand Drapeau, à l'effet de regrouper les conseils de comtés à la grandeur de la province.

" Puis-je vous mettre en garde contre tout projet qui tenterait d'implanter une réforme radicale à la grandeur de la province", a dit M. Paul Dozois, ajoutant aussitôt que "cette solution est peut-être souhaitable mais ne vaudrait-il pas mieux procéder par étapes, en tentant l'expérience dans un ou deux comtés ou, encore, de permettre à la population des comtés intéressés de décider elle-même de la fusion ? "

Le ministre a reconnu que le problème est complexe "et nous voulons apporter définitivement des réformes en ce domaine, en accordant aux conseils de comté des pouvoirs supplémentaires tout en leur fournissant les moyens d'utiliser efficacement ceux qu'ils possèdent déjà".

Préférant élaborer sa pensée sur les réformes à apporter aux conseils de comté lors du congrès de cette union, qui aura lieu bientôt à Québec, M. Dozois a cependant indiqué qu'il faudra intégrer, sous une forme ou sous une autre, les villes aux autres municipalités "pour constituer un conseil de comté viable, tout en empêchant certains monopoles par un mode de représentation équitable". Il n'a pas fourni de plus amples précisions à ce sujet, se disant toutefois prêt à recevoir les suggestions de l'Union des municipalités. On ne doute pas qu'il sera question de ce sujet au cours des assises qui se poursuivent jusqu'à samedi.

FUSIONS

SUITE DE LA PAGE 3

juin dernier, j'ai été surpris de constater qu'il n'existait aucune étude ni aucun plan d'ensemble concernant la politique de regroupement municipal, sauf, bien entendu, les rapports de deux commissions qui ont fait enquête sur l'île de Montréal et sur l'île Jésus".

Examen des lois

En même temps que des études se feront à l'échelon de la province et à l'échelon local, le service juridique du ministère des Affaires municipales examinera toute la législation qui peut avoir une influence quelconque sur le regroupement municipal.

"Il ne faudrait pas, en effet, que certaines lois gênent le regroupement municipal ou permettent à quelques responsables municipaux seulement de songer à des fusions", a déclaré le ministre, ajoutant aussitôt qu'"il ne faudrait pas que, une fois la fusion terminée, certains textes de loi pénalisent en quelque sorte les municipalités qui ont décidé de se fusionner".

Pour tout dire, "qu'il soit bien compris que nous préconisons des fusions volontaires et que nous rejetons la méthode des fusions forcées", a expliqué le responsable des Affaires municipales.

Mort coincé entre la roue et le garde-boue de son tracteur

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Un jeune homme de 22 ans, M. Normand Lemire, de Trois-Rivières, a perdu la vie dans une tragédie survenue, hier après-midi, à Batiscan, à 15 milles à l'est de Trois-Rivières.

La victime poussait une automobile à l'aide de son tracteur lorsqu'elle perdit l'équilibre et se trouva coincée entre la roue et le garde-boue du tracteur qui continua sa course et alla s'arrêter dans un étang. Ne pouvant sortir de sa position précaire, M. Lemire a succombé à l'asphyxie.

Me Jean-Luc Bellemare, coroner du district, a institué un simple cas de recherche.

Vol à main armée dans un hôtel de l'île d'Orléans

ILE D'ORLEANS. (PCf) — Quatre cagoulards armés de revolvers ont perpétré un vol à l'hôtel Château Bel-Air, à Ste-Pétronille, dans l'île d'Orléans, tôt hier matin.

Après avoir ligoté les occupants de l'hôtel, les quatre bandits ont vidé la caisse de son contenu, soit une somme d'environ $1,000.

Trois d'entre eux s'étaient introduits dans l'hôtel par un escalier de sauvetage, tandis que l'autre allait sonner à l'entrée principale.

Le quatuor a pris a pris la fuite en auto.

Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté.

Hold-up de $300 sur la Plaza St-Hubert

Un bandit armé a dérobé une somme de $300, vers 8 h. hier soir, au cours d'un hold-up au magasin Lili Corset Inc., au 7094 rue St-Hubert.

La gérante, Mlle Laure St-François, était avec trois clientes au moment où le bandit a fait irruption dans l'établissement.

Comme personne ne se trouvait près de la caisse, le voleur a vainement tenté de l'ouvrir. Puis il demanda à Mlle S-François de venir lui remettre l'argent, ce qu'elle fit.

Le bandit a pris la fuite dans une auto en stationnement près de l'établissement commercial.

Me André Ducharme au Contentieux

Me André Ducharme, du 401 avenue, Stuart, à Outremont, devient membre du Service du Contentieux, à l'hôtel de ville de Montréal, à la suite d'une décision du comité exécutif.

Agé de 47 ans, Me Ducharme compte 13 ans de pratique active du droit dans la métropole.

Coopération

Au terme d'entretiens qui viennent de se rérouler à Kyoto (Japon), les directeurs commerciaux des compagnies Air France, Alitalia, Japan Airlines et Lufthansa ont signé un accord de coopération renforçant les liens existant déjà entre elles sur les deux grandes routes reliant l'Europe à l'Extrême-Orient, via l'Asie du sud et le pôle.

Par la fusion en un seul des deux accords couvrant déjà l'ensemble de leurs services sur ces deux routes, les quatre compagnies s'engagent à promouvoir les ventes sur l'ensemble de leurs 26 services hebdomadaires desservant ces axes traditionnels.

Disparue

Cette adolescente, Denise Thivierge, âgée d'environ 14 ans, du 6435 rue Marseille, app. 3, à Montréal, est portée disparue depuis le 10 juillet dernier. Elle mesure 5'7", a les cheveux et les yeux bruns. Lorsqu'elle a été vue pour la dernière fois, elle portait des bermudas, un chandail noir et des souliers gris. Elle fréquentait les salles de danse et les cabarets à "go-go". Tout renseignement à son sujet peut être communiqué à la PP, en signalant UN. 1-4292, poste 300, le jour, et poste 253, le soir et la nuit.

Un imprudent est celui qui, durant une averse, cherche refuge dans la boutique du marchand de parapluies.
Proverbe anglais

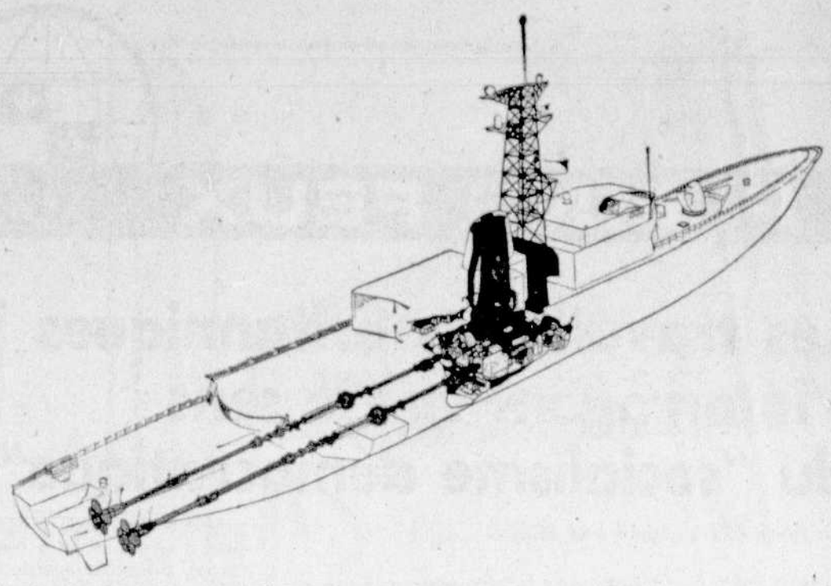

Contrat de $36 millions à United Aircraft, à Longueuil

Ce dessin illustre la disposition des puissants moteurs à turbine Pratt & Whitney F.4 et F.12 pour la fabrication desquels le ministère de la Production de la défense vient d'annoncer l'octroi d'un contrat d'environ $36 millions à la société United Aircraft, entreprise américaine dont l'usine au Canada est située à Longueuil. Avec l'installation de ces moteurs sur quatre croiseurs qui seront construits entre 1970 et 1972, le Canada deviendra le premier pays du monde à équiper de moteurs à turbine des bateaux de guerre de cette importance. Comparant avantageusement leurs performances à celles des moteurs à vapeur conventionnels, les moteurs à turbine fonctionnent au carburant diésel, permettant une accélération plus rapide, une vitesse de pointe plus élevée, et nécessitent moins de combustible.

Le Conseil des Arts du Canada

Aide aux universitaires de carrière dans les domaines ressortissant aux humanités et aux sciences sociales

Le Conseil des Arts du Canada offre son aide aux universitaires de carrière dans les domaines ressortissant aux humanités et aux sciences sociales. Cette aide se présente sous les formes suivantes:

Subventions de recherche
pour l'emploi d'assistants et de commis ou pour financer des déplacements ou des achats de matériel. Peuvent s'appliquer à des travaux s'étendant sur plus d'une année. Demandes reçues n'importe quand.

Bourses de travail libre
accessibles aux universitaires possédant déjà le doctorat et aux professeurs d'universités canadiennes engagés dans des recherches personnelles. Valeur maximum $5,500 plus indemnité de déplacement et les deux tiers de la même indemnité pour le conjoint. 85 bourses seront attribuées cette année. Demandes reçues *jusqu'au 1er novembre 1966*.

Aide à l'édition
pour la publication d'études inédites. Demandes reçues n'importe quand.

Subventions en faveur des rencontres et échanges
utilisables:
(a) pour permettre à un nombre restreint de spécialistes de participer à des conférences, sur la recommandation de sociétés savantes canadiennes;
(b) pour aider à financer certaines rencontres de spécialistes. Demandes reçues n'importe quand.

Pour obtenir la brochure explicative à ce sujet, prière d'écrire à:
Service des Bourses,
Conseil des Arts du Canada,
140, rue Wellington,
Ottawa 4 (Ontario).

Ciao, salut, auf wiedersehen...
Bonne chance dans ce nouveau travail, Louis
Sois sage, Michelle, profite du soleil.
Vous nous manquerez bien...
Ne nous oubliez pas,
donnez de vos nouvelles...
des nouvelles du bout du monde.
Mais ce départ, il faut fêter ça.
Ce soir, nous vous amenons dîner.
Où? Mais voyons,
à **La Salle Bonaventure** du Reine Elizabeth.
Un jour pareil, vraiment,
nous ne pouvons nous contenter de moins.

Présentement :
A partir du 11 octobre:
Nancy Ames
Sandler & Young

SKIE... SKIONS... SKIEZ...

mieux en choisissant chez EATON

Offres spéciales pré-saisonnières pour hommes

Anoraks en nylon soyeux

ORDINAIREMENT 39.95

Spécial

25.95 chacun

Elégante coupe, chaleureusement doublée de fibres de "Térylène" légères. Piqûres rectilignes. Bande-encolure "tout-laine", poche intérieure, 2 poches extérieures à glissières. Capuchon dissimulable. Coloris : bourgogne, bleu marine ou noir. Tailles : petite, moyenne, grande. Taille corpulente dans les tons de marine et noir seulement.

Fuseaux extensibles

ORDINAIREMENT 29.95

Spécial

22.95 chacun

Impeccable confection en mélange nylon/"Viscose"/laine. Traitement au repousse-taches "Scotchgard". Poches latérales à glissières, taille doublée de caoutchouc pour un port sans affaissement. Bourgogne, bleu, marine ou noir. Tailles : 28 à 40: court, moyen, élancé.

Tuque en laine	Lunettes de ski
chacune	chacune
5.98	4.95

EATON en ville (rayon 261) au cinquième étage et à Pointe-Claire

Equipements de débutants

Skis TRULINE EATON
En bois laminé à dessus plastifié blanc et rebord noir. Rebords d'acier à emboîtant superposé. Base en "Porlon". Extrémité longue et protège-talons. Longueurs : 5'6", 5'9", 6'0", 6'3", 6'6", 6'9", 7'10". La paire **29.95**

Bottine double "MEGEVE"
Bottine intérieure et languette capitonnées. Bottine extérieure en cuir rigide pour un surcroit de support. Cuir noir à garniture de ton basané. Laçage-éclair intérieur, 2 pattes d'attache. Pointures (hommes et dames : 4 à 13, demi-pointures incluses). La paire **34.95**

Fixations exclusives à EATON
Modèle "Conquest", extrémité monopièce, câble réglable avec déblocage pour chute frontale, câble supplémentaire pour assujettir toutes pointures de bottines. Avec talonnières et attaches. **9.95**

Bâtons d'aluminium
Aluminium poli et fuselé. Poignée en plastique moulé avec courroie de cuir. Rond en métal et caoutchouc. Longueurs : 44" à 66". La paire **6.95**

L'EQUIPEMENT COMPLET :
une paire de skis "Truline" EATON, paire de bottines "Mégève", fixations modèle "Conquest", bâtons d'aluminium.
Rég. 81.80 — Spécial **70.00**

Equipement d'amateurs

L'équipement complet :
une paire de skis "Val d'Isère", paire de bottines "Val d'Isère" par "Tyrol", bâtons en acier, fixations "Rocket" de "Tyrolia".
REG. 184.85 *Spécial* **165.00**

Skis VAL D'ISERE
Bois laminé entièrement gainé d'aluminium "Alcan" éliminant les risques de casse et convenant mieux aux pistes. Rebord en "L" sur toute la longueur. Dessus plastifié noir, base en polyéthylène. Longueurs : 190, 195, 200, 205, 210, 215 centimètres. La paire **99.95**

Bottines "Val d'Isère" par "TYROL"
Exclusives à EATON. Modèle à cuir extérieur robuste. Bottine intérieure soigneusement doublée cuir, avec laçage-éclair. Pointures pour hommes : 6 à 15½ ; dames : 4 à 9½ (demi-pointures incluses). Etroites, moyennes, larges. La paire **45.00**

Bâtons en acier
Extra-robustes en acier fuselé avec poignée-pistolet. Rond en métal et caoutchouc. Hauteurs : 46" - 60". La paire **9.95**

Fixations "Rocket" de "TYROLIA"
Offrant une manipulation des plus aisées. Déblocage 1-2-3. Un support indéfectible ! **29.95**

Equipement de professionnels

L'équipement complet :
une paire de skis "VR17", paire de bottines de "Raichle", fixations "Silvestra", bâtons "Eckel".
REG. 344.40 *Spécial* **310.00**

Skis "VR 17" en "Fiberglas"
Le choix des vainqueurs, disponibles en format pour "combiné" "Slalom" ou "Slalom géant" (185, 200, 215 cm.) Rebord en "L" pleine longueur en acier. La paire **179.50**

Bottines "Monza" de "Raichle"
Ce qui se fait de mieux en matière de confort et de style. Intérieur bien coussiné, bottine extérieure conçue pour support et rendement maximum. MICRO AGRAFES permettant près de 99 réglages de la bottine. Empeigne soignée résistant à l'étirement. Cuir de premier choix, support plantaire. Pointures : hommes : 7 à 12, demi-pointures incluses. La paire **115.00**

Fixations "Silvestra" sans souci
Dernier cri, facile à installer et à démonter. Robustesse et support irréprochables. **29.95**

Bâtons "Eckel" "Duraflex"
Aluminium anodisé et fuselé à bout rétréci noir. Poignée-pistolet en plastique moulé avec courroie de cuir. Rond en métal et caoutchouc. 125 à 150 cm. La paire **19.95**

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 261) au cinquième étage et à Pointe-Claire

Ci-dessus un simple aperçu du vaste choix qui vous attend sur place, au 5e étage. Des marques aussi connues que : "Hart", "Kneissel" et "Kastle".

Chez Eaton en quelques minutes par le métro

Bientôt, vous entrerez directement dans le grand et le chic magasin EATON du centre-ville de Montréal par la station McGill

Renseignez-vous au STAND SPECIAL installé au cinquième étage chez EATON, au sujet des divers points de correspondance des autobus et du METRO.

MÉTRO

A l'Aréna Maurice-Richard
au kiosque Eaton
en collaboration avec DuPont
les 6, 7, 8, 9 et 10 octobre
pendant le deuxième

Festival du disque

Danseurs et danseuses à Gogo portant la mode sensationnelle provenant des célèbres boutiques Eaton: "Jeune Montréalaise", "Like Young" et des "Jeunes Gens",

FESTIVAL DES SPORTS D'HIVER

Un spectacle époustouflant qui se poursuit jusqu'au samedi 15 octobre

Soyez fin prêts pour la descente !

DEMONSTRATIONS TECHNIQUES DE SKI

ce soir à 8 h. à la salle à manger du neuvième étage.

L'Association canadienne de ski présente

M. DAVE JACOBS

conseiller spécial au programme de formation de l'équipe nationale, et

Mlle NANCY GREENE

une étoile du sport canadien et l'une des meilleures skieuses du monde.

M. Jacobs vous entretiendra des méthodes d'entraînement, des techniques et du ski de compétition. Vous pourrez admirer l'habileté de Mlle Nancy Greene, lors de la projection du film du concours international de ski du MAURIER.

ENTREE LIBRE pour ces démonstrations. Procurez-vous vos billets au rayon des sports au cinquième étage.

Ne manquez pas ces excitantes attractions sportives au centre des événements spéciaux du cinquième étage.

Des présentations de tenues d'hiver, des démonstrations de ski, des expositions. C'est un tourbillon de plaisir ! N'oubliez pas de vous procurer le questionnaire "Ski-France", au stand d'AIR FRANCE. Vous gagnerez peut-être le billet aller-retour Montréal-Paris, pour deux personnes, plus un séjour d'une semaine à la station de ski de Morzine, en France.

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H 30 A 6 H OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS **EN VILLE** JUSQU'A **9 H** **A POINTE CLAIRE** JUSQU'A **10 H** **MAGASIN ENTREPOT** JUSQU'A **9 H** COMMANDES TELEPHONIQUES ACCEPTEES DES 8 H **842-9211**

CAHIER No 2 / PAGES 15-26 LA PRESSE SPORT / BANDES DESSINEES

MONTREAL, VENDREDI 7 OCTOBRE 1966 — 82e ANNEE — No 233

Un jeune homme de 21 ans triomphe du cancer grâce à la greffe de cellules cancéreuses

CENTREVILLE, Mich. (PA) — Larry Rink avait fait trois voeux. Quand on a 21 ans, rien de plus normal. Et ses trois voeux ont été exaucés. Larry est ce jeune homme à qui les médecins avaient dû amputer la jambe droite à la suite d'un cancer des os. Les derniers examens ont révélé qu'il ne restait plus de trace de cancer dans son organisme.

C'est en juillet dernier, après que des tissus cancéreux eurent été greffés à son organisme (tissus pris sur d'autres cancéreux) que les examens s'avérèent concluants.

Il avait alors déclaré : "Il me reste à me procurer une nouvelle jambe et à me trouver un bon emploi qui me permettra de faire vivre ma femme et mon enfant".

Peu de jours après, on lui posait une jambe artificielle. Il y a trois semaines, une fabrique d'outils l'engageait pour travailler dans son entrepôt.

Le 24 septembre, Jeannie Rink, sa femme, donnait naissance au premier bébé du jeune couple, Tina Ann.

Le Dr Ray Houghton, médecin de la famille, a assisté Jeannie pour l'accouchement. C'est ce médecin qui avait conseillé à Larry d'accepter l'expérience de la greffe de tissus cancéreux.

Le Dr Houghton a déclaré que l'avenir s'annonçait plus brillant pour Larry Rink et que depuis juillet, ce dernier avait pris 10 livres. Mesurant six pieds et un pouce, le jeune homme ne pesait plus que 140 livres au moment où l'expérience de la greffe a été tentée.

Depuis que ce cas a été rendu public, des centaines de personnes ont téléphoné ou ont écrit à Larry Rink et à son médecin pour leur demander la "recette". Je renvoie tous ces gens à leurs médecins personnels, a dit le Dr Houghton, en leur conseillant d'entrer en contact avec le "Roswell Park Memorial Institute", l'hôpital de Buffalo où l'intervention s'est déroulée. Trois autres personnes impliquées dans l'opération sont mortes depuis.

Cependant, le Dr Houghton a précisé que Larry Rink n'avait pas été déclaré guéri de son cancer.

"Il faut attendre de cinq à 10 ans avant de déclarer quelqu'un guéri de cette maladie, a-t-il déclaré. Il suffit que quelques cellules, passives dans le moment, se "réveillent" pour que le cancer reprenne vie.

Le médecin avait demandé à Larry d'essayer l'expérience de la greffe après avoir lu que Robert Allen, âgé de 2 ans, de Tucson, en Arizona, cherchait quelqu'un en vue d'un "troc" de tissus cancéreux dans l'espoir de triompher de sa maladie. Allen n'a pas survécu. Pas plus que Thomas E. Walker, âgé de 21 ans, de Conrad, au Montana. Pas plus que Harry T. Griffith, âgé de 63 ans, de Flourtown, en Pennsylvanie. Ces trois personnes avaient fourni de leurs tissus cancéreux à Larry.

Puis ce fut une autre expérience avec deux personnes non identifiées et dont il a été impossible d'obtenir de rapports sur leur état.

La théorie qui pousse les médecins à faire de telles greffes s'appuie sur le fait que l'organisme combat tout tissu étranger. On espère qu'un organisme combattant ainsi des cellules cancéreuses greffées, produise en même temps des anticorps qui s'attaquent au cancer dont souffre le patient.

Moscou et Hanoï accueillent froidement le plan de paix britannique, reçu favorablement à Washington

(d'après PA, UPI, PC, AFP, Reuter) — Même si le projet britannique en six points d'une paix au Vietnam reçoit un accueil bienveillant dans certains milieux de Washington et à Ottawa, les premières réactions à parvenir de Hanoï et de Moscou se révèlent plutôt décevantes.

Moscou dit que le projet est "inacceptable" ; Hanoï exige la cessation des raids sur tout le Nord-Vietnam avant de commencer à discuter ; le secrétaire américain Dean Rusk et U Thant semblent tourner en rond ; le ministre canadien Paul Martin part pour New York conférer avec les autorités onusiennes et la Commission internationale de contrôle se dit incapable de poursuivre ses opérations de patrouille dans la zone démilitarisée, malgré la cessation des raids au-dessus du secteur-est.

La réaction des Etats-Unis

Aux yeux des diplomates de Washington, la démarche britannique donne un nouvel élan à la grande offensive de paix qui est en train de prendre forme à la faveur du "sommet de Manille" et de la tournée du président Johnson dans le Sud-Est asiatique.

Les requêtes et les manoeuvres diplomatiques en vue de hâter l'aménagement d'un règlement pacifique au Vietnam vont, plus que jamais, s'intensifiant sur une haute échelle. Sous un masque officiel de scepticisme à Washington, grandit un espoir dont aucune personne en autorité n'ose parler publiquement, mais qui voudrait que, d'ici quelques mois, le conflit vietnamien en vienne à un point tournant qui déclenchera des négociations.

On sait que le projet britannique de règlement en six points entend accorder une voix directe à la table des négociations au Front national de libération, l'arme politique du Vietcong, l'armée de guérilla, rebelle à la junte militaire du Sud-Vietnam. Jusqu'ici, les Etats-Unis se sont contentés de dire qu'ils acceptaient de discuter de la possibilité d'inviter le Vietcong à la table des négociations.

A cause de cette partie du projet, les responsables à Washington ss montrent réservés dans leurs réactions, et laissent entendre qu'aucun règlement ne semble en vue à court terme.

A long terme, toutefois — soit vers le mois de mars ou avril de l'an prochain — on espère énormément que le fait, à la fois, des lourdes pertes sur le plan militaire, et de la détermination accrue à Washington de négocier la paix, parviendront à mettre un terme à la guerre.

Réaction de Moscou

Même si on sait que la délégation soviétique à New York examine de près le projet britannique, les premières réactions officielles sont négatives. Radio-Moscou disant hier soir que le plan de Londres est inacceptable parce que les propositions en vue d'immobiliser les opérations militaires "placent l'agresseur américain et sa victime sur un pied d'égalité" en ce qui concerne les responsabilités.

De son côté, TASS dit que l'idée de reconvoquer la conférence de Genève sera écartée par Moscou. L'agence ajoute que "le ministre britannique s'est efforcé d'accuser la République démocratique du Vietnam d'être l'obstacle essentiel dans la voie menant à un règlement pacifique.

TASS déduit que "les principes majeurs du plan britannique sur le Vietnam sont favorables et font pratiquement écho à la position américaine".

Les réactions de Hanoi

L'Inde a fait savoir aux Etats-Unis que le Nord-Vietnam refuse catégoriquement de discuter de paix tant que les raids aériens au-dessus de son territoire n'auront pas pris fin, apprend-on aujourd'hui de sources diplomatiques.

L'Inde, qui est membre de la CIC, a transmis cette information à Washington par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, M. Sardar Swaran Singh, le principal orateur à l'ONU.

De son côté, le "New York Times", qui confirme cette nouvelle, croit que le régime de Hanoï s'attend à ce que les élections américaines le mois prochain constituent une répudiation de la politique de Johnson au Vietnam, et qu'alors les Etats-Unis feront des propositions acceptables.

Entre-temps, M. Rusk tourne en rond. Il est maintenant clair que ses rencontres avec des diplomates d'Europe centrale n'ont rien donné hier. Pourtant, il comptait beaucoup sur le tête-à-tête avec le ministre David de Tchécoslovaquie, lequel conférait récemment avec Ho Chi-minh à Hanoï. Le ministre a dit qu'il n'avait aucun mesage pour M. Rusk.

Enfin, la commission internationale de contrôle se plaint de ce que des mesures insuffisantes de sécurité dans certaines portions de la zone démilitarisée l'empêchent toujours de reprendre ses fonctions d'inspection. La CIC dit que son travail est gêné par la poursuite, dans le secteur de la zone, d'activités militaires que le gouvernement sud-vietnamien s'était pourtant engagé à suspendre à partir du 27 septembre dernier.

Les assises du Labour se terminent dans un climat d'amertume

BRIGHTON, Grande-Bretagne. (AFP, PA) — Le 65e Congrès annuel du parti travailliste britannique termine aujourd'hui ses travaux dans le désenchantement. L'euphorie qui avait marqué les assises du "Labour" des deux années précédentes a en effet laissé la place à un sentiment de résignation, d'amertume, parfois même d'indifférence.

La majorité des 1,246 délégués s'est résignée plus qu'elle ne s'est ralliée avec enthousiasme aux arguments de ses dirigeants. A preuve d'ailleurs, la séance houleuse qui s'est déroulée aujourd'hui à propos de la qeustion rhodésienne.

Mme Eirene White, secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, a été constamment huée et interrompue tandis qu'elle défendait le point de vue gouvernemental à la tribune. Les opposants demandaient des mesures plus énergiques vis-à-vis du régime "rebelle" de Salisbury.

Quoi qu'il en soit, les délégués ont approuvé en fin de compte, par 4,664,000 voix contre 1,591,000, la politique du gouvernement Wilson sur cette question.

Les combats se concentrent autour de la zone tampon

SAIGON, (PA, UPI, AFP) — Les opérations militaires au cours de la journée d'hier au Vietnam se sont concentrées autour de la zone démilitarisée. En effet, les bombardiers stratégiques "B-52" ont pilonné un secteur au nord de cette zone, des chasseurs-bombardiers ont effectué 25 missions au-dessus de la zone elle-même et les troupes de trois pays (Etats-Unis, Sud-Vietnam et Corée du Sud) ont livré des combats acharnés immédiatement au sud.

Tandis que les hostilités se concentraient principalement dans cette ancienne zone tampon, des fantassins américains et des forces sud-vietnamiennes resserraient leur étau autour de la baie de Nuoc Ngot, à 290 milles au nord-est de Saigon. Dans ce secteur, les effectifs démoralisés d'une division nord-vietnamienne, déjà décimée, se rendent par centaines. Les forces communistes sont encerclées de toutes parts et il ne leur reste que le choix entre la reddition et la mort.

Toutefois, des combats plus espacés se déroulent immédiatement au sud de la zone démilitarisée, où les troupes de trois pays alliés combattent côte à côte, depuis la capture hier par des "Marines" du sommet d'une colline stratégique.

La défense anti-aérienne du Vietcong a abattu un chasseur-bombardier américain qui effectuait une opération d'appui dans ce secteur.

Depuis le début des opérations dans ce secteur, situé immédiatement au sud de la zone démilitarisée, 982 Vietcongs et Nord-Vietnamiens ont été tués et 108 armes individuelles et collectives récupérées, annonce-t-on de source américaine.

Dans les autres secteurs opérationnels au Sud-Vietnam, l'activité des troupes au sol demeure réduite.

téléphoto UPI

Les "pirates de l'air" argentins en prison

Maria Cristina Verrier, 27 ans (à gauche), et Dardo Cabo (second à gauche), chefs présumés du groupe de 18 nationalistes argentins qui détourna un avion de ligne DC-4 dans une tentative en vue "d'envahir" les îles Falkland, ont été ramenés à Ushuaia, une ville du sud de l'Argentine, où ils sont emprisonnés.

Paris participera à Gemini-12

WASHINGTON, (AFP) — La France participera à une importante et spectaculaire expérience scientifique en coopération avec la NASA, lors du vol "Gemini-12" en novembre.

On précisait de source américaine, hier soir, à Washington, qu'il s'agira de l'observation et de la photographie par les deux astronautes américains d'un nuage de vapeur de sodium dégagé à haute altitude à l'aide d'une fusée française "Centaure". Celle-ci aura été lancée à partir de la base de Hammaguir, dans le Sahara. C'est aux environs d'une altitude de 100 milles que sera produit la nuage en question. Il peut être de diverses couleurs dans lesquelles dominent le rouge, le rose et l'orange en fonction de l'ionisation ambiante.

L'expérience française dans le prochain vol "Gemini" sera l'une des plus importantes, sinon la plus importante, jamais réalisée à l'échelle internationale dans quelque voyage d'astronautes américains que ce soit.

Cette expérience reflète directement la haute opinion des dirigeants de la NASA à l'égard des réalisations significatives des programmes spatiaux français.

La fusée "Centaure" est un véhicule à deux étages à carburants solides, mis au point par "Sud Aviation" en liaison avec le Centre national des études de télécommunications.

L'opposition manifestera durant la visite de Johnson en Australie

SYDNEY, Australie. (PC, UPI, PA) — Des groupes pacifistes australiens opposés à la guerre du Vietnam projettent des manifestations de masses, mais "dans l'ordre", contre la politique au Vietnam du président Johnson lorsqu'il visitera Canberra, Melbourne et Sydney, plus tard ce mois-ci.

Cette visite aura lieu à 5 semaines à peine des élections nérales en Australie, qui se dérouleront le 26 novembre, et dont le thème dominant sera justement le Vietnam. Le parti travailliste d'opposition a déclaré, en effet, que s'il prend le pouvoir il retirera les troupes australiennes du front vietnamien dès que possible.

A Townsville, le président du parti travailliste, le sénateur James B. Keeffe, a déclaré au cours d'une interview qu'il condamnait l'initiative du gouvernement d'"avoir invité le président Johnson dans des circonstances où cette visite pourrait servir à la campagne politique du gouvernement et du premier ministre". Il a lancé un appel à "tous les Australiens pour qu'ils utilisent tous les moyens pacifiques et constitutionnels" en manifestant, à l'occasion de la visite du président Johnson, contre la participation de l'Australie à la guerre du Vietnam.

Johnson n'ira pas au Japon

A Melbourne, le leader travailliste Arthur Calwell a déclaré que son parti "accueillait favorablement la visite du président Johnson et espérait expliquer (à cette occasion) non seulement pourquoi l'Australie désire des relations plus étroites avec les Etats-Unis, mais aussi pourquoi le parti travailliste est en désaccord avec la poursuite des bombardements du Nord-Vietnam".

Enfin, le "Sydney Daily Mirror" écrit que plusieurs organisations joindraient leurs forces aux manifestations et vont tenir une réunion à la fin de la semaine prochaine pour mettre au point leur campagne.

L'URSS et ses alliés se préparent à intervenir en Chine

HONG - KONG (UPI) — L'URSS et ses alliés de l'est de l'Europe songent à intervenir dans la lutte interne qui se poursuit en Chine en soutenant activement les factions du parti communiste chinois qui s'opposent à Mao Tsé-toung et à sa politique antisoviétique.

C'est du moins ce qu'affirment des diplomates occidentaux dans une analyse des événements qui bouleversent la Chine populaire depuis quelques mois. Selon ces observateurs, l'activité diplomatique récente de l'URSS et de ses alliés est-européens indique que les pays du bloc soviétique sont prêts à intervenir en quelque façon dans la politique chinoise.

On note également que, pour la deuxième fois en 48 heures, la "Pravda" reproduit aujourd'hui un document d'un parti communiste étranger réclamant la réunion d'une conférence internationale des partis communistes "pour vaincre le schisme et les dissensions", en d'autres mots pour condamner la politique chinoise.

Cette fois-ci, c'est le comité central du parti communiste d'Equateur qui se prononce pour une telle conférence, dans un document traitant de la "révolution culturelle" et de l'attitude chinoise. Il y a deux jours, la "Pravda" avait publié une déclaration du p.c. soudanais reprenant ce projet de conférence, qui avait été proposé par M. Khrouchtchev en avril 1964, mais aussitôt rejeté par Pékin.

Dans l'analyse des observateurs diplomatiques occidentaux, on rappelle la sortie sans précédent de la délégation soviétique et de quelques autres délégations communistes lors des célébrations du 1er octobre à Pékin, de même que l'avalanche récente de critiques contre la révolution culturelle chinoise.

D'après ces sources, le bouleversement interne est très sérieux et dirigé par des éléments dissidents du parti contre le successeur apparent de Mao, le ministre de la Défense Lin Piao, et contre "l'extrémisme" des gardes rouges qui sont à l'avant-garde des purges "culturelles".

Jusqu'à maintenant, il est peu probable que l'URSS ait exercé une influence quelconque auprès des factions en conflit en Chine, dit-on. "Toutefois, étant donné que la lutte du pouvoir à l'intérieur du parti communiste chinois en est une de vie ou de mort et qu'elle tend à se prolonger à cause de la forte résistance à Lin Piao, tous les moyens seront employés par les oppositionnistes en désespoir de cause. Ils iront même jusqu'à utiliser des appuis venant de l'extérieur du parti et du pays.

"Les consultations qui se poursuivent activement entre les Russes et les pays de l'est européen indiquent qu'ils se préparent à influencer le cours de la lutte interne en Chine, avec ou sans invitation, et qu'ils n'attendront pas l'issue de la lutte sans bouger," ajoutent ces observateurs.

Le chef du parti communiste soviétique, M. Léonide Brejnev, a terminé récemment une tournée dans l'Est de l'Europe, pendant laquelle il a consulté les dirigeants des partis frères sur la politique chinoise. C'est à la suite de ces visites que la "Pravda" a publié un appel en faveur d'une conférence communiste au sommet en vue de condamner l'activité "sécessionniste" de Pékin.

Chaque jour, des rapports officiels ou semi-officiels en provenance de Pékin signalent que l'opposition au tandem Mao-Lin Piao n'a pas été écrasée. Ces rapports indiquent qu'une nouvelle offensive serait en cours contre les oppositionnistes, qui ne sont pas clairement identifiés.

D'autres rapports parvenus à Hong-Kong indiquent également que la Chine connait actuellement un regain d'activité de la part de guérilleros anti-communistes.

Ces guérilleros ont fait sauter des trains, saboté des installations portuaires et volé des stocks alimentaires gouvernementaux dans le sud de la Chine.

Les singes sont tristes quand ils cherchent à singer l'homme

PHILADELPHIE — (UPI) — L'ennui avec les grands singes, c'est qu'à force de vivre avec les gens ils finissent par se comporter comme eux. Après un certain temps, ils se prennent même pour des hommes, et ils attrapent leurs malaises, y compris des ulcères.

Voilà pourquoi le zoo de Philadelphie travaille présentement sur un programme destiné à convaincre les singes qu'ils sont des singes, et non des hommes. Si l'on réussit, leur santé s'en trouvera considérablement améliorée. Le plan consiste à amener deux grands et deux petits gorilles à vivre dans la même cage, avec un chimpanzé, de manière à ce qu'ils se voient et réapprennent à se comporter comme des singes. "Ces grands singes nous arrivent alors qu'ils sont encore nourrissons", explique Fred Ulmer, curateur du zoo. "S'ils vivaient dans la jungle, ils seraient encore avec leur mère et ferait partie d'un groupe social. Ils ne verraient que leurs semblables. Ici, tout ce qu'ils voient, c'est des humains qui les examinent."

En conséquence, de conclure-le curateur, les singes s'accroupissent et regardent les gens, ce qui est beaucoup moins réjouissant que de faire le singe en liberté.

Les singes de zoo grandissent en pensant que leur gardien est leur père. Quand on met ensemble le mâle et la femelle, ils ne savent pas quoi faire. Quand ils finissent par s'accoupler, les voilà tout empêtrés avec le petit.

M. Ulmer et le vétérinaire Herbert L. Ratcliffe, directeur du laboratoire de recherches au zoo, considèrent qu'il est préférable que les singes se voient davantage, même si à vivre dans la même cage ils ont parfois tendance à se chamailler.

Une heure par jour au cours des derniers six mois, les cinq grands singes dont il a été question plus haut ont vécu dans la même cage. Armé d'un boyau d'arrosage, un gardien s'est tenu en alerte prêt à couper court à toute querelle. Les résultats sont jugés satisfaisants et pour l'homme et pour les bêtes.

Au début, dit Ulmer, les singes s'effarouchaient les uns les autres. Progressivement, cependant, ils ont cessé de se bousculer et de se battre, de se fuir et de se cacher. Ils se sont même liés d'amitié.

On remarque même que Fern, un des grands gorilles, dorlotte Pinocchio, le petit chimpanzé, et il le transporte comme un bébé.

"Je crois vraiment qu'ils sont plus heureux ainsi", dit Ulmer. "Nous songeons même à installer toute la colonie des singes dans un immense décor de jungle."

MAINTENANT EN MONTRE
CHRYSLER • DODGE • IMPERIAL
CHARGER • CORONET • DART
SUNBEAM • CAMIONS DODGE
1967
CHEZ
Modern
MOTOR SALES LTD.
1400 ouest, boul. DORCHESTER
866-7881
OUVERT JUSQU'A 9.30 P.M.
Stationnement facile à côté de notre salle de montre

PROFITEZ DES
SUPER-SPECIAUX
OFFERTS DURANT LA GRANDE
VENTE
15e ANNIVERSAIRE
qui
BAT SON PLEIN
chez
Jean C. Le Blanc
AMEUBLEMENT INC.
5826, rue SAINT-HUBERT
à l'entrée de la PLAZA
STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE DU MAGASIN

L'enfant prodigue Roger Lopes très mal accueilli par l'instructeur Marvin Bass chez les Castors

par Jacques Doucet

L'enfant prodigue est de retour dans la métropole, mais le chef du clan des Castors ne semble pas prêt à être aussi clément que celui de la parabole.

Roger Lopes, qui a abandonné l'équipe samedi dernier, à la veille du match contre les Rocklets de Charleston, a donné comme prétexte qu'il désirait poursuivre ses études, mais Marvin Bass ne l'avait pas cru du tout.

Bass a dévoilé hier que Lopes s'était rendu au bureau des Castors et lui avait demandé de lever la suspension que lui a imposée l'équipe.

"Il était tout surpris du fait que nous l'avions suspendu. Pour qui se croit-il? Pas un joueur, pas même Lopes, n'est indispensable au sein d'une équipe", de dire Bass.

"Je suggérerai au commissaire Sol Rosen de servir une véritable leçon à Lopes et d'en faire un exemple aux yeux de toute la ligue.

"J'aimerais bien que le commissaire fasse parvenir aux autres équipes de la ligue Continentale une lettre dans laquelle il annoncerait la suspension de Roger Lopes, pour une période indéfinie, dans la ligue Continentale. Ainsi, les autres joueurs de la ligue pourraient constater que nous sommes un circuit professionnel. Chez les amateurs, un joueur peut (mais ne devrait pas) être en mesure d'agir ainsi. Mais, jamais chez les pros", a déclaré Bass.

Après cette sortie quelque peu surprenante d'un type normalement calme comme Bass, nous lui avons demandé s'il était possible que Lopes endosse un jour ou l'autre l'uniforme des Castors.

"S'il n'en tient qu'à moi, NON. Mais, si jamais il en était question, je demanderais alors l'avis de mes joueurs, par voie d'un scrutin secret. Alors et seulement alors et devant un résultat positif du scrutin, Lopes reviendrait au sein de l'équipe", a-t-il précisé.

Le sport et les avocats

Puis, le sujet de conversation a été orienté vers le baseball. Si l'on parle baseball, on mentionne invariablement MM. Koufax et Drysdale, les deux plus célèbres grévistes du sport.

"Je ne crois pas qu'il y ait placé pour des avocats dans le sport, à titre de médiateurs entre les joueurs et le patron.

"Je me rappelle qu'un ancien joueur des Packers de Green Bay, Jim Ringo, un centre, s'est présenté un jour au bureau de Vince Lombardi, en compagnie de son avocat.

Roger Lopes

"Imperturbable, Lombardi, a reçu Ringo et son avocat. Après s'être enquis de l'identité du personnage qui accompagnait son joueur de centre, Lombardi a pris le téléphone et a établi la communication avec Philadelphie.

"Tandis que Ringo et son avocat se demandaient ce qui se produisait, Lombardi a demandé à son interlocuteur s'il ne serait pas intéressé à obtenir un excellent joueur de centre. Lorsque l'interlocuteur a répondu dans l'affirmative, Lombardi a conclu le marché.

"Puis, il a raccroché l'appareil et il a dit à Ringo: "Vas maintenant avec ton avocat à Philadelphie et négocie avec eux. Bonjour!", a relaté Bass.

Pour en revenir à Lopes, Bass a déclaré que le nouveau venu Willie Shine pourrait bien s'avérer une précieuse acquisition.

"Ce qui est très important, c'est que Shine VEUT jouer. Lorsqu'il s'est présenté à mon bureau, je lui ai offert un contrat. Il m'a alors dit qu'il lui importait davantage de mériter un poste avec une équipe de football que de parler affaires. Il m'a demandé de lui donner un salaire convenable et qu'il se chargerait, grâce à sa performance sur le terrain, de réclamer un plus fort salaire ou des augmentations.

"Ca, c'est un joueur qui manifeste l'esprit d'un joueur de football et non celui d'un enfant gâté", a conclu Bass.

NOTES — Les Castors ont vendu le contrat de **Len Anderson**, suspendu pour indifférence au jeu, aux **Rockets de Charleston**... Il semble définitif que **Art Johnson**, récemment remercié par les **Eskimos d'Edmonton**, ne viendra pas se joindre aux Castors... **Mac Byrd** ne jouera pas samedi contre les **Panthères d'Orlando** et il sera remplacé par **Larry Tomlinson** au poste de secondeur extérieur... Le corpulent **Bob Kelly** est blessé à un genou et il est probable que **Chuck Harris** le remplacera comme bloqueur offensif... **Raymond Jones** ne pourra jouer lui non plus, samedi, et Lewis Turner sera utilisé comme demi défensif... **Ron DiGravio** devrait débuter au quart tandis que **Dunn Marteen**, blessé, agira comme substitut.... **Earl McQuiston** devrait être à son poste de centre en dépit d'une grippe... **Charlie Baillie** sera en uniforme et il ne sera utilisé que lors des bottés de dégagement et de placement...

ON PARLE D'EUX

Plusieurs sportifs de Valleyfield assisteront aux trois prochaines joutes de la série mondiale qui seront disputées à Baltimore en fin de semaine... **Arthur Vinet**, ancien président des Braves de Valleyfield, fera le voyage en compagnie de **Rodolphe Lemieux**, ancien commissaire adjoint de la Gendarmerie Royale... **Lucien Leduc** et les frères **Léo-Georges** et **Emile Perron** seront également sur les lieux... **Sam Etcheverry** était présent à l'exercice des Maple Leafs de Notre-Dame-de-Grâce de la Conférence métropolitaine de football junior, hier soir... l'ancien joueur étoile des Alouettes en a profité pour prodiguer de précieux conseils aux jeunes joueurs du NDG... les quarts et les membres du champ arrière ont particulièrement apprécié la présence d'**Etcheverry**...

Les journalistes et photographes qui se sont intéressés au cyclisme durant l'année ont jusqu'à minuit dimanche pour soumettre textes et photos au concours de reportage Dow... les inscriptions doivent parvenir au bureau de l'**Association cycliste canadienne**, 4000, rue Beaubien... Les **Carabins de l'Université de Montréal** inaugureront leur nouveau stade demain après-midi lorsqu'ils affronteront les Redmen de Guelph à 2 h.... dans leur première joute de la saison, les Carabins ont subi une défaite de 36-7 aux mains du Waterloo.

"Ça, c'est du service!" ...ne pourrez-vous vous empêcher de dire — *à l'instar de milliers d'autres — quand vous aurez adopté la livraison à domicile du grand quotidien LA PRESSE. Votre satisfaction viendra du fait que vous aurez alors recours à un service dont les qualités prédominantes sont: REGULARITE et COURTOISIE. Sans parler de sa grande commodité, qui vous permet de recevoir LA PRESSE chez vous tous les jours POUR EXACTEMENT LE PRIX DU JOURNAL, soit 60¢ par semaine.*

Pourquoi vous priver d'un tel plaisir ?
Composez dès maintenant

849-1138

ou utilisez le coupon ci-contre

LA PRESSE,
Service du Tirage,
7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal
Je désire recevoir quotidiennement LA PRESSE à domicile à compter du ..... 1966.
NOM: .....
ADRESSE: .....
VILLE ..... Tél.: .....

$30,000 EN PRIX

Des centaines de gros lots pour des centaines de personnes jusqu'au 9 décembre 1966.

Nommez-le! Gagnez-le!

"Nommez le gros lot mentionné à CKAC et gagnez-le!"

Du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 1 h. p.m.

Chaque commanditaire présente une émission par jour et la pige se fait parmi les lettres qui lui sont adressées.

Participez dès maintenant! Participez souvent! Gagnez souvent!

Des prix en argent de $25 à $250!

Des lessiveuses automatiques! Des sécheuses automatiques! Des téléviseurs! Des étoles de vison! Des voyages! Des automobiles!

CKAC/73

GAZA

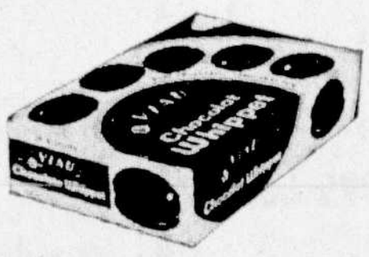

VIAU

COMMENT PARTICIPER

Envoyez une preuve d'achat ou un fac-similé d'un des produits illustrés dans cette page, avec votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

Adressez votre enveloppe en vous servant du nom du commanditaire qui apparaît sur la preuve d'achat que vous nous faites parvenir à CKAC, MONTREAL.

Chaque envoi n'est valable que pour une semaine seulement.

NOUVEAU! parfait-dessert MONARCH

Une tarte crémeuse, fraîche et lisse. En un seul paquet, de la chapelure de biscuits Graham et le mélange à garniture. Pas de cuisson, il suffit de réfrigérer! Au chocolat, fraises, bananes ou noix de coco. Une merveille!

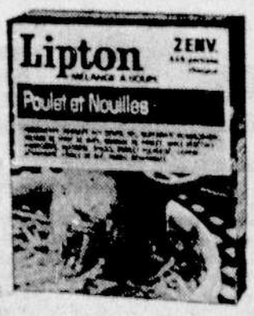

LIPTON

ST. LAWRENCE

Comment fonctionne le jeu

Cinq fois par jour, Jacques Proulx téléphone à une auditrice. Automatiquement cette personne gagne $25 en argent qu'elle peut échanger contre un gros lot.

Pour cela elle doit nommer la lettre encerclée dans LA PRESSE de la veille et nommer le prix spécial mentionné sur les ondes juste avant l'appel de Jacques Proulx.

EDUCATION

SUITE DE LA PAGE 24

constances atténuantes mais plaide que les conseillers en organisation scolaire "ont intérêt à situer leur action de façon très nette au plan de l'animation sociale".

Les corps intermédiaires

Revenant ensuite à l'ensemble des corps intermédiaires, le rapport du Conseil supérieur résume les griefs adressés au ministère par divers groupes concernant le style et la qualité de la participation.

On reproche au ministère de l'Education de prendre des décisions sans consultation préalable; d'écarter le dialogue lorsque des divergences de vues séparent le ministère et les associations; de ne pas demeurer en contact assez étroit avec le public; d'infléchir les initiatives particulières en un sens qu'il a lui-même fixé, tout en recommandant une politique de participation; de mal supporter la liberté d'expression et de s'en tenir aux apparences de la démocratie.

"Ces griefs sont sérieux", estime le rapport.

"Que les impressions des groupements soient vraies ou fausses, il reste qu'elles sont formulées, qu'elles circulent et trouvent du crédit dans de larges secteurs de la population."

Les groupes qui blâment le ministère sont pour la plupart engagés dans l'enseignement; selon leur attitude, ils peuvent favoriser ou contrarier la réalisation du plan scolaire. Sans eux, le ministère de l'Education ne pourrait aller très loin dans la réforme de l'enseignement, souligne ensuite le document.

"Même après avoir fait la part des choses, il semble bien que certains griefs adressés au ministère de l'Education ne sont pas sans fondement", de poursuivre le Conseil supérieur, qui formule alors des suggestions visant à améliorer le caractère des relations du ministère avec le public et les associations.

Le rapport note que "certains groupements vont jusqu'à user largement de leur pouvoir de pression, et parfois non sans excès", mais soutient néanmoins que "de façon générale, le ministère serait bien avisé de consulter plus largement les groupes, de se montrer peut-être plus attentif à leurs opinions et à leurs recommandations, de solliciter plus vivement leurs concours à une entreprise qui, tout en étant la sienne parce qu'il en est le premier responsable, est aussi le projet social de la communauté."

D'autre part, le Conseil estime que le temps est venu de définir les fonctions et de préciser les attributions des comités consultatifs de planification formés par le ministère de l'Education.

Il croit aussi que le ministère devrait fournir aux institutions, aux groupes privés et publics et aux communautés de travail une documentation et une information plus complètes.

Enfin, le rapport du Conseil supérieur met les autorités gouvernementales en garde contre la "volonté de puissance" qui peut animer le personnel consacré aux activités du gouvernement et contre le "contentement" qui naît de l'exercice de l'autorité.

Le chapitre se termine par une invitation à l'Etat à pousser jusqu'au bout la logique de sa position: le gouvernement a préconisé loyalement la démocratie de participation, il doit maintenant faire un effort constant de dépassement pour y atteindre.

DEBATS

SUITE DE LA PAGE 24

gument à argument, raisonnement à raisonnement texte à texte, déclaration à déclaration, et laisse dans l'ombre l'esprit d'un texte pour s'attarder à l'exégèse pointilleuse d'un seul paragraphe.

"On a pu observer tout l'éventail de ces tactiques à l'occasion d'événements majeurs comme les discussions sur le "Bill 60" ou la parution des divers tomes du Rapport Parent", précise le document.

Le Conseil supérieur est d'avis que la polémique est inconciliable avec la participation et qu'elle contribue à durcir les oppositions et à meurtrir les personnes, allant jusqu'à les séparer au point de rupture.

Par contre, il n'est pas question que les citoyens et les associations libres conçoivent leur participation au plan scolaire comme une acquiescement docile et sans réserve aux décisions des pouvoirs publics.

Le rapport explique, dans un autre chapitre, qu'il faut distinguer trois phases distinctes dans la procédure associant les corps intermédiaires à l'Etat dans l'élaboration des décisions, d'abord, préparation de la décision, par voie de consultations; ensuite prise de la décision, par le pouvoir public, avec adhésion ou contestation des corps intermédiaires, dans un consentement éclairé à l'exercice du pouvoir par l'autorité politique.

La participation embrasse donc, dans sa nature, le droit de contestation accordé aux citoyens et à leurs associations.

"Il peut arriver, écrivent les auteurs du rapport dans le 6e chapitre, que l'Etat n'aime pas la discussion, qu'il réduise les occasions de collaborer, qu'il poursuive ses politiques à huis clos; mais alors et du même coup, il élargit les distances avec la communauté et cesse dans la même mesure de représenter la collectivité et de répondre à ses aspirations".

Plus loin ils ajoutent: "La suppression par l'Etat, sous une forme ouverte ou voilée, du droit de contestation serait un signe de faiblesse ou de peur".

Dans le même chapitre, consacré aux conditions de la participation, le rapport du Conseil supérieur souligne que la participation se fera au prix d'un immense effort et qu'elle exigera une "conversion des mentalités" dans la collectivité.

Le monde de l'éducation a été constitué, historiquement, d'un assemblage de pièces juxtaposées, où le dialogue et la communication, sans avoir été totalement absents, n'ont jamais été intenses: ces divisions existent encore aujourd'hui, accrues peut-être par l'instabilité de la situation, par la mise en place parfois un peu incohérente du nouveau régime scolaire.

CONSEIL

SUITE DE LA PAGE 24

stipule qu'en général le Conseil ne saurait exercer ce droit publiquement, sinon dans son rapport annuel.

"Nous croyons que tout dépend de la nature des questions controversées et de la manière dont le Conseil s'y prend pour informer le public de ses positions", explique le rapport.

Ceci amène le Conseil à traiter de ses relations avec le public.

Le rapport souligne d'abord que le Conseil est un organisme nouveau et que ses relations avec le public ne sont encore qu'amorcées; le Conseil n'entretient aucun doute sur la nécessité d'une politique de contacts avec les associations intéressées et d'une politique de relations plus suivies avec le grand public.

Toute la question est de savoir quelle sera la nature de ses relations et quelle forme elles prendront, commente-t-il.

Le rapport fait état des critiques nombreuses adressées au Conseil par des corps intermédiaires, des journalistes et des milieux intéressés à l'éducation.

Ces griefs reviennent presque tous à dire que le Conseil travaille trop en vase clos; qu'il n'informe pas suffisamment le public de son travail; qu'il ne contribue pas à l'éducation de l'opinion publique.

Le Conseil reconnaît que sa réflexion sur les relations avec le public est peu avancée, et pose que ceci tient non seulement à un manque de temps mais aussi à ce que "le style de ces relations ne va pas de soi, comme on semble le croire en certains milieux".

Le rapport énumère ensuite des "points acquis" de la politique du Conseil supérieur en matière de relations avec le public:

Premièrement, le huis clos des séances lui paraît nécessaire malgré les critiques qu'on en a faites: le Conseil, explique-t-on, est appelé à "délibérer sur des questions complexes et délicates" et ces études "lui demandent du temps et de la réflexion"; il tient à le faire "dans un climat de discrétion et de sérénité".

Deuxièmement, le Conseil a déjà tenu des séances ouvertes au public et se propose de le faire plus souvent à l'avenir, surtout au moment où il rencontre des groupes et des associations.

Troisièmement, les recommandations et décisions du Conseil seront "généralement publiées dans le rapport annuel" et pourraient l'être aussi, au cours de l'année, dans des documents spéciaux et dans un bulletin d'information.

Le Conseil affirme comprendre que le public soit "avide" de connaître ses positions sur les questions brûlantes discutées au cours de l'année dans l'opinion publique; mais il estime que le public ne peut s'attendre à ce que le Conseil supérieur soit "sur la brèche à tout propos et mêlé aux débats du jour comme un organisme de combat".

Le Conseil est surtout, explique-t-on, destiné dans sa réflexion à tenir compte des implications à long terme: c'est une "équipe de prospective" plus attentive aux situations d'ensemble qu'aux événements particuliers; il ne cherche pas à se prononcer sur les "épisodes passagers", à moins que l'intérêt général ne le demande.

Le rapport ajoute que le Conseil supérieur n'est pas un organisme d'exécution ou d'administration, il n'est pas un groupe de pression auprès du ministère et des associations, ni un tribunal d'arbitrage pour régler des conflits, ni un organisme de combat.

PARTICIPATION

SUITE DE LA PAGE 24

d'ensemble a fait défaut dans la plupart des déclarations des associations et des groupes.

"L'absence de coordination qui a régné trop longtemps sur notre système scolaire a marqué les éducateurs de tous les secteurs et tous les niveaux", commente le rapport annuel.

Les absents

Le quatrième chapitre souligne ensuite que plusieurs secteurs de la population ne se sont pas prononcés: le silence de l'industrie et du commerce a été à peu près complet, de même que celui des corporations professionnelles telles que le Barreau et le Collège des médecins, de même, ce qui est plus étonnant, que celui des universités, sauf une en particulier, soit McGill.

Le rapport annuel déplore en outre l'absence des théologiens et l'absence d'études sérieuses produites sur des sujets comme la coéducation, la confessionnalité, par des théologiens professionnels.

Enfin, le Conseil supérieur de l'Education remarque que les corps intermédiaires de langue anglaise n'ont produit, au sujet des tomes 2 et 3 du Rapport Parent, qu'un petit nombre de communiqués.

"Les Québécois de langue anglaise, écrit-il, ont peut-être l'impression que leur régime scolaire est au point, que les réformes proposées par le Rapport Parent concernent les milieux de langue française où l'enseignement accusait des retards considérables. Ce sentiment n'est pas entièrement vrai. Il ne correspond ni aux faits ni aux recommandations du Rapport Parent".

Trois-Rivières: surplus budgétaire au conseil scolaire

TROIS-RIVIERES. (J.G.) — Le conseil scolaire catholique à Trois-Rivières a réalisé un surplus budgétaire de $195,163 au cours de son dernier exercice. Les recettes se sont chiffrées à $4,825,905 et les dépenses à $4,630,742.

A elle seule, l'imposition a rapporté une somme de $3,734,365. On a reçu du gouvernement québécois un montant de $900,000 en subventions. Par ailleurs, le conseil scolaire a versé $1,662,706 en traitements chez les enseignants. Le coût du transport des écoliers s'est élevé à $1,551,628.

Le Club des recherches cliniques du Québec en réunion annuelle

Présentation de travaux et d'études sur l'arthrite rhumatoïde et la maladie de Parkinson

par Roland Prévost

STE-MARGUERITE. — L'importance — surtout en qualité — de la recherche clinique en milieu canadien-français ne s'exprime pas sans doute avec plus de clarté que dans la réunion annuelle du Club de Recherches cliniques du Québec, dont la huitième s'est ouverte ce matin. Aujourd'hui et demain, une quarantaine de communications seront présentées. La réunion se terminera par une conférence de M. Louis-Paul Dugal, vice-doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke.

Le Club, qui compte plus d'une centaine de membres sélectionnés, fut fondé il y a quelques années, pour permettre à nos meilleurs chercheurs dans le domaine médical d'établir en quelque sorte un bilan annuel de leurs progrès, sans être noyés dans la masse des grandes sociétés anglophones.

Une expérience nouvelle

L'arthrite rhumatoïde, maladie fréquente à tout âge (on l'a même observés chez un enfant de six ans), a fait le sujet d'une communication du Dr Carroll Laurin et du Dr Jacques Gagnon, respectivement chefs des Départements d'Orthopédie et de Pathologie à l'hôpital Ste-Justine.

Leur travail a cherché à établir la valeur thérapeutique et prophylactique d'un traitement chimique du synovial, enveloppe intérieure des articulations; il leur avait été suggéré par certaines observations du Dr Gaétan Jasmin, de l'Université de Montréal.

Dans les cas d'arthrite rhumatoïde, le chirurgien enlève cette enveloppe, mais cette opération doit se faire au tout début de la maladie, et trop souvent on recourt trop tard à ses services. On se trouve donc en face d'une situation grave, puisque cette sorte d'arthrite peut atteindre toutes les articulations, au point que certains malades en sont presque entièrement handicapés. Est-il possible d'éviter l'opération ou du moins de lui apporter l'appoint d'une autre technique?

Pour une cause encore inconnue, l'enveloppe synoviale s'épaissit dans le cas de l'arthrite rhumatoïde. Les Drs Laurin et Gagnon ont procédé à l'injection, chez des animaux, d'une substance extraite d'une algue: la carragénine, pour produire la maladie dans un état presque identique à celle que l'on observe chez l'humain: ainsi, à tout le moins, le laisse voir le microscope.

C'est la première fois, semble-t-il, qu'a été réussie une telle expérience.

Il s'agissait ensuite, toujours chez des animaux de laboratoire, de détruire l'enveloppe synoviale sans intervention chirurgicale. Les deux chercheurs ont constaté que l'acide osmique détruit complètement la synoviale malade et permet une régénération. Par contre, chez des lapins-témoins — c'est-à-dire qui n'avaient pas reçu d'injections de carragénine — l'acide osmique ne produit pas cette "opération chimique".

On est peut-être encore loin d'un application de cette méthode chez les humains, en particulier à cause de la difficulté de doser correctement l'acide osmique pour tel cas particulier.

Le parkinsonisme

Les études et les découvertes du Dr André Barbeau, chef de la section de neurologie à l'Université de Montréal sont bien connues: on le classe parmi les grands spécialistes de la biochimie de la maladie dite de Parkinson. C'est lui qui, en 1961, avec le Dr Sourkes, avait observé une déficience en dopamine chez les parkinsoniens.

Dans sa communication présentée aujourd'hui, suite à des expériences avec son équipe, le Dr Barbeau a expliqué que le DIMPEA (sigle d'une substance chimique dont le nom comporte 24 lettres!) est une cause d'un symptôme de la maladie, soit le ralentissement des mouvements. C'est que le DIMPEA agit directement sur la dopamine.

Pourquoi le parkinsonien est-il déficient en dopamine? C'est qu'il l'élimine en grande quantités par l'urine; de même pour le DIMPEA, composé apparenté à la dopamine.

En injectant cette substance à des animaux, on constate un ralentissement moteur, un immobilisme semblable à celui du parkinsonisme. Le Dr Barbeau a démontré que le DIMPEA bloque alors le métabolisme, l'action normale de la dopamine. Il en conclut donc que le DIMPEA semble impliqué dans l'élaboration de l'akinésie (absence de mouvements) dans la maladie de Parkinson.

La carence prolongée en magnésium

Avec son collègue le Dr Edmund Sandborn, le Dr Pierre Bois, directeur du Département d'anatomie à l'Université de Montréal, a combiné deux champs de la recherche médicale qui prennent une extension rapide depuis quelques années: il s'agit du rôle du thymus, organe qui avait été presque oublié.

Le magnésium est un métal qui, en traces infimes, tient un rôle important dans tout organisme; quant au thymus, c'est un organe placé dans le thorax et qui s'atrophie à partir de la puberté. Les recherches sur le thymus portent surtout sur ses rapports avec la défense contre l'infection.

A des animaux, les Drs Bois et Sandborn ont donné une diète carencée en magnésium: au bout de six à huit semaines, certains des sujets ont développé une tumeur du thymus, enterme médical un lymphosarcome.

Le thymus est un grand producteur de lymphocytes, cellules importantes en immunité. Dans certaines formes de leucémies, les lymphocytes sont en quantités anormales.

ANNONCE

Méfiez-vous des pilules amaigrissantes

Un petit comprimé pour couper l'appétit, c'est tentant! Mais cela vaut-il que vous risquiez votre santé morale et physique? Car, c'est un fait, certaines pilules peuvent vous rendre malade. Ce qui compte, ce sont les bonnes habitudes alimentaires. Si vous êtes de ceux qui ont besoin de maigrir, ne manquez pas de lire cet article instructif dans Sélection du Reader's Digest d'octobre!

ANNONCE

DOULEURS du RHUMATISME

Cherchez-vous le soulagement contre les douleurs du rhumatisme et de l'arthrite? Des milliers de personnes obtiennent un soulagement rapide à leurs souffrances en prenant T-R-C. Ne soyez plus handicapé par des douleurs lancinantes ou des élancements douloureux. Essayez les T-R-C de TEMPLETON dès aujourd'hui. Seulement 85c et $1.65 partout où l'on trouve des produits pharmaceutiques.

SI VOUS AVIEZ QUATRE-Z-YEUX

. . . mais vous n'en avez que deux et ils sont précieux! Protégez-les, employez régulièrement OPTREX.

OPTREX est un nouveau collyre antiseptique, tonique et décongestif qui calme très rapidement l'irritation des yeux, l'inflammation des paupières, les sensations de brûlures, les picotements . . . tout en redonnant aux yeux leur fraîcheur et leur éclat naturels.

Demandez OPTREX à votre pharmacien

OPTREX

LE BIEN-ÊTRE DES YEUX

à lire

le supplément spécial, intitulé

CONSTRUIRE ET DÉCORER

dans

LA PRESSE

du 8 octobre prochain

Tout le monde parle du temps qu'il fait.
Le Canadien Pacifique vous donne la température qu'il faut.

Sous la pluie ou sous le soleil, le Canadien Pacifique a un wagon qui brille par tous les temps. Il s'appelle le wagon à réfrigération mécanique. Un nom trop long pour quelque chose d'aussi simple.

En réalité, ce wagon du Canadien Pacifique transporte son propre climat. Vous choisissez la température qui convient à vos marchandises et il la maintient. Il se prête à tous les genres d'expédition de denrées périssables puisqu'il possède une gamme de températures variant entre moins zéro°F. et 75°F. De plus, on n'a pas oublié les expéditeurs de produits congelés ou de boeuf frais qui exigent une température constante de 32° à 34°F.

Il y a même un petit extra dans ce wagon à l'intention des expéditeurs de boeuf. Un système de rails pour les pièces de boeuf. Grâce à ce dispositif, trois hommes (pas nécessairement forts comme des boeufs) peuvent décharger le wagon entier en une heure et dix minutes. Quelle épargne de travail. Autre chose. Le wagon possède de larges portes qui permettent de laisser passer un chariot à fourche.

La prochaine fois que vous parlerez d'expédition d'aliments congelés, de denrées périssables ou de viande, parlez du wagon à réfrigération mécanique au représentant du Canadien Pacifique, celui qui fait le chaud ou le froid en tout temps.

expo67

EXPÉDIEZ PAR LE Canadien Pacifique

TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS / HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS . . . LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

la vie mondaine

Au congrès de l'Union des municipalités du Québec

(M.R.)—Les maires des municipalités du Québec, sont réunis à Montréal jusqu'à demain soir pour leur congrès annuel. La majorité des épouses accompagnent leur mari. A quoi se résume pour elles, le congrès ?

Nous avons rencontré Mmes Blanche Hébert d'Arvida, Maurice Tessier de Rimouski et Jacques Lafontaine de Sainte-Hyacinthe, épouses des trois premiers vice-présidents de l'Union.

Pour elles être "L'épouse - de - monsieur - le - maire", ça veut dire être présentes à un nombre incalculable de réunions sociales, à des rencontres avec les associations féminines en présidant défilé de modes, parties de cartes, etc. . . .

"Nous sommes sur la sellette toutes les fins de semaine, raconte Mme Blanche Hébert. Bien souvent nous devons rencontrer plusieurs groupes différents en une seule soirée".

Elles sont mamans, grand-mamans même; heureuses de seconder leurs maris. Elles admettent volontiers qu'au tout début elles auront à faire des efforts :

Mme Tessier note sur un ton badin : "Je voulais presque divorcer quand mon mari m'a fait part de sa décision. Mais je m'y suis habituée et maintenant, je trouve cela agréable.".

Hier soir, spécialement pour les épouses des maires, Me Réjane Laberge-Colas, présidente de la Fédération des Femmes du Québec a parlé de la refonte des régimes matrimoniaux. Aujourd'hui, elles sont reçues par la ville de Montréal et par l'Expo 67. Et demain ce sera déjà la fin du congrès.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Les épouses des trois vice-présidents de l'Union des municipalités du Québec sont en fin de semaine à Montréal où elles assistent avec leur mari au congrès de cette association. De gauche à droite sur la photo : Mmes Jacques Lafontaine, Maurice Tessier, et Blanche Hébert.

Margrethe se mariera le 27 mai à Copenhage

COPENHAGUE, (AFP) — La princesse Margrethe de Danemark a annoncé, mercredi au cours d'une conférence de presse au château de Fredengsborg, que son mariage avec le comte français Henri de Laborde de Montpezat aurait lieu le 27 mai prochain à Copenhague. La cérémonie sera célébrée à l'église Holmen située en face du Parlement.

Au cours de cette conférence de presse, le comte Henri a laissé entendre qu'il pourrait se convertir à la religion luthérienne mais qu'il allait d'abord "s'employer à étudier cette religion". La princesse Margrethe a précisé qu'elle avait rencontré son fiancé, à Londres il y a 18 mois: "C'est beaucoup moins prosaïque que la version donnée par certains voulant que nous nous soyons connus au Musée du Louvre à Paris devant un vase grec", a-t-elle ajouté.

Margrethe a ensuite évoqué ses responsabilités de princesse héritière et assuré qu'elle abandonnerait la direction de son foyer à son futur mari.

Depuis ce matin, la capitale danoise vit à l'heure française. De nombreuses vitrines sont pavoisées de photographies des fiancés et de frapeaux français et danois. Le journal populaire "B.T." a titré en français sur toute la largeur de sa première page: "Félicitations Henri".

Une Torontoise aurait inspiré Bernard Shaw

TORONTO, (PC) — Ce n'était pas tous les jours que George Bernard Shaw proposait à une femme de lui servir d'inspiration pour écrire un poème.

Mme Charles Pyper, de Toronto, dit que le célèbre écrivain irlandais lui avait fait cette demande. Mais elle refusa, préférant une dédicace de l'auteur pour son mari.

Nancy Pyper, maintenant âgée de 75 ans, raconte qu'elle avait commencé à ressentir une grande admiration pour George Bernard Shaw en lisant ses pièces de théâtre, alors qu'elle enseignait l'art dramatique à l'Université du Manitoba, au début des années 1930.

Elle avait fait la connaissance du dramaturge en 1934, au Festival Shaw tenu annuellement à Malvern, en Angleterre.

Elle lui téléphona à son hôtel, lui demandant une entrevue. En faisant du charme, elle réussit à voir le maître à quelques reprises.

Mme Pyper précise qu'elle demanda à l'écrivain de dédier certains de ses ouvrages à son mari, Charlie. C'est alors que Bernard Shaw lui proposa plutôt de lui faire l'hommage d'un poème. Mais Mme Pyper préféra la dédicace qui se lit comme suit : "A un homme Charlie, qui m'est totalement inconnu, sur les instances de Mme C. B. Pyper, de Toronto — en date du 24 juillet 1934".

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

A l'Association France-Canada

Une conférence illustrée de diapositives sur l'Inde et ses mystères et suivie d'une réception au centre social de l'Université de Montréal a brillamment inauguré mercredi soir la saison d'automne de l'Association France-Canada. On aperçoit, au centre, le conférencier, M. Roger Champoux, éditorialiste en chef de LA PRESSE, entouré de Mme A. D. Archambault, présidente de l'Association France-Canada, et de M. Prakash K. Shastri, directeur pour le Canada de l'Office national indien de tourisme, venu spécialement de Toronto pour la circonstance.

Les siamoises séparées l'année dernière vont à l'école

BRESCIA (AFP) — Les deux "ex" soeurs siamoises Santina et Giuseppina Foglia, qui furent séparées l'année dernière, ont commencé, aujourd'hui à Gardone Riviera, près de Brescia, en Lombardie, leur vie d'écolières.

Nées le 5 novembre 1958, elles ont été séparées le 5 mai 1965, à l'hôpital de pédiatrie "Regina Margherita" de Turin, par le professeur Luigi Solerio, et ses nombreux assistants. C'est la troisième opération de ce genre qui ait été réussie au monde, et la première tentée en Italie.

L'état des deux soeurs, qui sont régulièrement examinées par le professeur Solerio, est parfait-

Un musée de cire c'est un peu une maison hantée

OTTAWA (PC) — Un musée de cire, c'est en quelque sorte une maison hantée. Les lumières mystérieuses qui inspirent la peur, les couloirs étroits et sombres et les reproductions qui ressemblent à des cadavres, voilà autant d'éléments qui peuvent donner la frousse même aux guides.

Mlle Joanne Rowlinson, âgée de 21 ans, assistante-directrice du nouveau Musée de cire d'Ottawa, avoue que l'endroit est encore plus épeurant après 10 heures du soir quand l'établissement ferme ses portes et que les guides ont quitté les lieux, la laissant seule.

"J'en suis terrifiée. Je m'efforce de terminer mon travail avant que les guides partent puis je m'enferme ensuite dans le bureau en prenant soin de barrer la porte à double tour," avoue-t-elle.

Diplômée en histoire de l'Université de Toronto, Mlle Rowlinson a obtenu son emploi en ayant recours à une tactique vieille comme le monde, une entrevue avec son député.

"Après ma graduation, le printemps dernier, je ne parvenais pas à trouver un emploi qui ferait mon bonheur. J'ai donc eu l'idée d'aller voir celui qui était autrefois notre député pour savoir s'il n'aurait pas quelque tuyau à me fournir."

Le musée était l'une de ses entreprises privées et il a engagé la jeune fille sur le champ comme employée à tout faire. C'est Joanne qui commande la marchandise pour le comptoir de souvenirs, elle s'occupe de la correspondance et répond au téléphone et, depuis l'inauguration du musée, elle en est responsable de 4 heures de l'après-midi à 10 heures du soir.

"En premier lieu, les personnages ne sont pas en cire mais en vinyle plastisol," nous apprend la jeune fille.

Le musée compte 32 personnages dont un tableau qui vous donne la chair de poule et qui vous montre l'exécution du leader métis Louis Riel. On voit également une reproduction panoramique du tableau de Leonardo de Vinci, "La dernière cène".

Ça n'a pas été long que quelqu'un a raflé le couteau de Pierre, la cigarette de Franklin D. Roosevelt de même que l'insigne d'un agent de la RCMP.

M. John Diefenbaker est reproduit les bras croisés tandis que M. Lester B. Pearson se tient à l'attention. "Nous sommes à refaire ces personnages parce qu'un trop grand nombre de visiteurs se sont plaint de ce qu'ils ne ressemblaient pas aux deux chefs politiques canadiens.

Peut-être que la ressemblance la plus frappante est celle du gouverneur général Georges-P. Vanier qu'on aperçoit en compagnie de Charlotte Whitton et de feu le président John E. Kennedy lorsque celui-ci a transplanté un arbrisseau à Rideau Hall.

Mlle Rowlinson, qui possède un diplôme en histoire, a fait elle-même les recherches historiques qui sont débitées par les guides. Mais il arrive parfois que des visiteurs apportent des renseignements additionnels.

"Il arrive parfois que des individus se souviennent d'aventures familiales au sujet de sir John A. Macdonald, par exemple. Les guides utiliseront ces récits pour rendre la tournée plus intéressante encore.

Ottawa

Leurs Excellences le gouverneur général et Madame Vanier ont reçu à déjeuner mercredi.

* * *

Son Exc. le gouverneur général a reçu mercredi, le docteur Friedrich Wahlen, ancien président de la Confédération Suisse et Son Exc. Hans-W. Gasser, l'ambassadeur de la Suisse.

Vente de bric-à-brac

Une vente d'objets usagés se tiendra à l'église presbytérienne de Saint-Laurent, angle boul. O'Brien et Lapointe, vendredi le 14 octobre, de 1 h. 30 p.m. à 4 h. p.m. et de 7 h. à 9 h. p.m. Tous les vêtements et objets en vente sont nettoyés et en bon état.

Bal des fleurs au profit des infirmières

L'industrie florale du Québec tiendra son troisième bal des Fleurs, samedi le 22 octobre, à l'hôtel Windsor. Ainsi que par les années passées, tous les profits du bal seront transformés en bourses d'études pour des infirmières. De gauche à droite, Mlle Jacqueline Cloutier, étudiante de 2ième année à l'hôpital Notre-Dame, et Mme Gertrude Jacob, présidente de l'Association des Infirmières de la province de Québec. Notons que l'association compte 21,000 membres et que Mme Jacob sera l'invitée d'honneur du bal des Fleurs.

Beauté par le citron

Pour conserver la clarté et la beauté de votre teint, les propriétés nettoyantes et blanchissantes du citron vous sont indispensables. Demandez à votre pharmacien une bouteille de Jelvyn au citron, le nouveau produit qui rafraîchit la peau, utilisé par les jolies femmes du monde entier. Le Jelvyn au citron tonifie et conditionne la peau, la clarifie et lui assure une fine texture ; ses excellentes qualités tonifiantes aident à faire disparaître les particules tenaces qui bouchent les pores et provoquent des imperfections de la peau ; celle-ci reprend toute sa finesse et son éclat. Le Jelvyn au citron est idéal pour un nettoyage rapide de l'épiderme et le contenu de deux bouchons de Jelvyn dans votre rince final du shampooing donnera un éclat étincelant à votre chevelure. Le Jelvyn au citron est indispensable à la beauté de votre épiderme.

Pour avoir de belles dents employez Cow Brand

Le soda à pâte Cow Brand est un excellent dentifrice qui fait briller dents naturelles ou dentiers. Il laisse également une agréable sensation de propreté qui dure toute la journée. En cas de mal de gorge, une solution d'une cuillerée à thé de Cow Brand dans un verre d'eau constitue un gargarisme qui soulage l'irritation et dégage la mucosité.

Le soda à pâte Cow Brand

BICARBONATE DE SOUDE PUR

à Noter ***

Pour la sclérose en plaques

La maison Dupuis Frères présentera une collection de modes automne-hiver, féminines et masculines, le lundi 17 octobre prochain, à 8 h. 30 p.m. au Tropicana Café, rue Sherbrooke est. Les bénéfices seront versés au Fonds de l'Association de Montréal pour la sclérose en plaques. Pour renseignements ou réservations, on peut communiquer avec Mme Jacques Sarrazin en composant 721-9617 ou avec Mme Lucien Renaud à 352-4095.

A la Société d'étude et de conférences

La prochaine réunion des membres de la Société d'étude et de conférences aura lieu à l'hôtel Windsor le mardi, 11 octobre, à 13 heures 45. Le prince Charles Dédéyan prononcera alors une causerie intitulée : "Victor Hugo et l'Allemagne".

Agrégé des lettres, docteur ès lettres, le prince Dédéyan remplit successivement les fonctions de maître de conférences à la faculté des lettres de Rennes (1942-1945) de professeur à la faculté des lettres de Lyon (1945-1949) et secrétaire général de la Fédération internationale de langues et littératures modernes (1946-1954). Il occupe présentement le poste de professeur de littératures modernes comparées à la faculté des lettres de Paris et celui de directeur de l'Institut de littératures modernes comparées à la même faculté. Il est aussi rédacteur en chef de l'encyclopédie "Clartés". Auteur de nombreux et vastes ouvrages, Charles Dédéyan s'est vu attribuer à maintes reprises les honneurs dus au mérite : chevalier de la Légion d'honneur, officier des Palmes académiques, officier de l'Ordre du mérite de la République italienne, prix France-Allemagne, cravate de commandeur de Saint-Sylvestre.

Un déjeuner, à 12 h. 45, précédera la conférence. Contrairement à l'habitude, le thé et le café seront servis avant la causerie, à 13 h. 45. Les personnes qui désirent assister à cette conférence sont priées de se procurer leurs billets avant le 7 octobre, au secrétariat de la Société, 1535 ouest rue Sherbrooke, Montréal 25 ou de composer 932-8607.

Cartes de Noël en vente au Musée des Beaux-Arts

Comme par le passé, le Musée des Beaux Arts de Montréal, mettra en vente des cartes de Noël, en couleur ou en noir et blanc; toutes sont des reproductions d'oeuvres de la collection du Musée. Les messages de souhaits sont imprimés dans les deux langues ou sont sans texte afin de permettre d'y ajouter des voeux personnels.

Grâce à la généreuse collaboration de deux importantes sociétés montréalaises, les cartes seront en étalage aux endroits suivants : du 3 octobre au 4 novembre : au bureau d'épargne du National Trust Company, en leur nouvel édifice sis à l'angle des rues Sherbrooke ouest et Crescent, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 30 p.m. et du 11 au 22 octobre : à la galerie des boutiques de la Place Ville-Marie, les lundi, mardi, mercredi et samedi, de 9 h. 30 a.m. à 5 h. 30 p.m.; les jeudi et vendredi de 9 h. 30 a.m. à 9 h. p.m.; le dimanche, de midi et trente à 5 h. p.m.; enfin, à compter du 5 novembre : au Musée seulement. Pour renseignements, on peut communiquer avec Mme Black en composant 842-8091.

Faites la découverte de POM D'OR

le nouveau pain blanc tranché qui se présente dans un pratique sac en polyéthylène. Une agrafe KWIK-LOK en plastique vous permet de l'ouvrir et de le refermer à volonté. Rien à décoller, rien à déchirer. Le sac est facile à ouvrir, facile à fermer. C'est du PAIN EN SAC, et les sacs peuvent servir de mille et une façons. Dites : "DONNEZ-MOI UN POM D'OR" et nous continuerons à vous offrir des produits délicieux en plus grand nombre que toute autre boulangerie de Montréal.

Les boulangers **POM**

HARRISON BROTHERS LIMITED

LA VÉRITÉ SUR LES DIÈTES

Un docteur en médecine, *Jean-Guy Boileau*, s'est penché sur au-delà de 3,000 cas d'obésité. Secondé par une psychologue et une diététicienne. Vient d'écrire un "Manuel-guide" pour l'obèse.

Aujourd'hui le docteur Boileau vous offre un livre vrai, un vrai livre qui vous aidera à Maigrir et à Maintenir votre poids.

Mangez normalement
Maigrissez régulièrement
Maintenez votre poids

Pas de recette Miracle, car il n'y en a pas. Mais un guide sérieux, un Manuel à l'aide duquel vous prendrez des habitudes alimentaires saines et permanentes.

Le seul moyen de maigrir et de maintenir votre poids.

Commandez-le maintenant!

Qu'est ce que l'obésité?

L'obésité est un état morbide caractérisé par l'accumulation excessive des graisses de réserve, sous forme de tissu adipeux. Le problème ne se résout pas seulement par une simple comptabilité de calories. Il faut envisager cette anomalie sous ses trois facettes essentielles, médicale, psychologique, et diététique . . .

S.V.P. expédiez-moi le livre du Dr. J.-G. Boileau M.D. "Mangez • Maigrissez • Maintenez." Ci-inclus un mandat de poste de $4.00 à l'ordre du Dr. Jean-Guy Boileau, C.P. 666, Station St-Laurent, Montréal.

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE .....

Les électriciens fustigent les entrepreneurs

SAINTE-ADELE (C.B.) — Au seizième congrès annuel de la Corporation des électriciens, sous le thème : "L'électricien, face à ses difficultés", le président de l'organisme, M. Jean Chauret, a déclaré que les électriciens subissent des difficultés, tant de la part des entrepreneurs en construction que des organismes syndicaux. Les assises se déroulent à Sainte-Adèle.

Selon le président Chauret, dans une dénonciation de ce qu'il a qualifié d'exploitation honteuse des électriciens, certains entrepreneurs généraux dans l'exécution de leurs contrats emploient des sous-traitants sans assumer leurs responsabilités, mais en rejetant sur les épaules des électriciens tous les risques et périls, déboursés et impondérables, qu'engendrent les travaux de la construction.

"C'est notre devoir, a-t-il dit, se décrocher un contrat, obligera ses employés à adhérer à l'un des syndicats, sans en l'occurrence lui en laisser le libre choix. La mesure devient inique ajouta le président de la corporation, quand l'entrepreneur se voit contraint de congédier des employés, faute d'un paiement de cotisations.

Un conseil du patronat

Face aux problèmes que nous causent les monstres que deviennent les syndicats, de reprendre M. Chauret, la corporation des électriciens croit qu'il est grand temps chez le patronat dans le Québec de se rassembler autour de certains points communs, "au lieu de jouer à l'autruche, comme il l'a fait jusqu'à présent". Il aurait intérêt à profiter des leçons, tirées du monde syndical. A ce sujet, M. Chauret a formulé la réserve que le patronat ne devrait pas que servir les intérêts "des gros capitalistes". Nous consentons à collaborer à son organisation, ajouta le président de la corporation, à la condition qu'il ne groupe que des associations patronales.

M. JEAN CHAURET, président de la corporation des électriciens, dans une conférence au seizième congrès annuel de l'organisme professionnel a fustigé certains entrepreneurs et réprouvé un abus de privilèges de la part des syndicats.

de prévenir les corps publics contre cette dangereuse usurpation de la part des entrepreneurs généraux. Ils jouent avec l'argent des autres, mettent en péril l'avenir et la sécurité financière des autres, se font payer avant tous les autres, pour des travaux exécutés par les autres et pour des matériaux, fournis par les autres."

Ainsi, a ajouté M. Chauret, ces entrepreneurs généraux sont devenus de véritables chevaliers de l'exploitation, puisqu'ils ne risquent absolument rien, mais qu'ils se réservent pour eux seuls les avantages des contrats émanant des gouvernements.

Par ailleurs, le président de la corporation a dénoncé chez les syndicats la pratique abusive de privilèges sur les chantiers de construction. M. Chauret a déploré, dans l'application de la nouvelle législation, l'obligation imposée aux entreprises de n'embaucher que du personnel syndicaliste, ce qui en conséquence à son avis entraine beaucoup plus de préjudice envers les travailleurs qu'envers les patrons.

Ainsi, a-t-il rappelé, depuis l'application de cette mesure sur les chantiers de l'Exposition universelle, comme sur ceux du métro, le nombre des "boutiques syndicalisées" est passé de douze à soixante-quinze, durant les mois récents. A son avis, nombre de syndicats abusent de ce privilège au point de s'en servir comme moyen de recrutement sur les chantiers autres que ceux pour lesquels, ils avaient obtenu la mesure.

Ce qu'il y a de plus grave, enchaîna M. Chauret, l'entrepreneur électricien, soucieux de

La similitude de deux emblèmes

A l'occasion de son seizième congrès annuel, à Sainte-Adèle, la corporation professionnelle des électriciens a fait connaître son emblème. Elle s'est choisie un cerceau, illustré à gauche. A l'intérieur de la bande à largeur régulière, en son diamètre horizontal, passe un éclair chargé d'électricité. Fait à remarquer, le dessin ressemble fortement à celui de l'emblème de l'Hydro-Québec, à droite, où l'éclair passe à l'extrémité droite d'un arc inférieur et lance vers le bas sa charge d'électricité. En somme, l'emblème de l'Hydro comporte d'abord la lettre "Q", mais aussi un cerceau, dont la bande enveloppe une turbine, d'où sort l'éclair de l'énergie. En langue héraldique, le sigle dessine une bande circulaire d'épaisseur régulière. De son orbe, se dégage l'énergie électrique, symbolisée par un trait dentelé.

ANNONCE

La grande aventure de la femme mariée

C'est l'aventure la plus merveilleuse qui soit, écrit une femme mariée depuis trente-six ans. Nulle carrière n'est aussi passionnante que celle de vivre aux côtés d'un homme, de chercher à le comprendre, de l'aimer! Dans l'élection du Reader's Digest d'octobre, cette femme avisée vous dit comment rendre l'aventure encore plus exaltante. Un article à ne pas manquer!

Un couple élégant de Montréal charmé par le service impeccable de la Salle du Barry.

Salle du Barry de Montréal

SKYLINE HOTEL MONTRÉAL

Décor somptueux. Service impeccable. Cuisine internationale. Vins raffinés. Danse au son d'un orchestre langoureux et discret (à l'exception du lundi). Voilà ce qui rend une soirée inoubliable. Composez 747-9861 et demandez "Nino". Pas de frais de couvert. Stationnement gratuit. 6050 chemin de la Côte de Liesse.

LE BRANDY AUX ABRICOTS

ESSAYEZ UNE LIQUEUR "LÉGÈRE"!

ROSS'S

Rien de mieux pour terminer vos fins gueuletons que cette liqueur de réputation mondiale, et de coût raisonnable... faite de jus d'abricots frais et d'un brandy spécial vieilli à point, importé de France. Maintenant aussi disponible: le Sloe Gin Ross.

AUX MAGASINS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS:
221F 25 oz $4.95

FABRIQUÉ ET EMBOUTEILLÉ EN GRANDE-BRETAGNE PAR W. A. ROSS & BROTHER LTD.

INFORMATIONS RÉGIONALES

Collaboration entre la FTQ et le Mouvement des travailleurs

SAINT-JEROME. (C. B.) — Dans le but de dissiper un malentendu relatif à la récente assemblée populaire à Saint-Jérôme, les dirigeants de la Fédération du travail du Québec se sont entendus avec le chanoine Jacques Grandmaison pour déplorer un manque de communications, qui a fait prêter un caractère équivoque, à la fois à la manifestation publique et à l'attitude du mouvement syndical envers le prêtre.

MM. Louis Laberge et Gérard Rancourt, l'un président, l'autre secrétaire général de la Fédération, ont soutenu que leur centrale syndicale n'avait jamais "désavoué" l'assemblée au parc Labelle à Saint-Jérôme, mais qu'elle s'en était tenue à l'écart, faute de renseignements suffisants sur sa signification.

Pour sa part, le chanoine Grandmaison a émis l'opinion que le rassemblement n'avait pas eu lieu malgré les centrales syndicales, ni contre leur gré. Il s'est agi, a-t-il dit, d'une manifestation spontanée, dont les organisateurs avaient négligé d'en communiquer le sens aux dirigeants syndicaux.

Les chefs de la Fédération, ainsi que le chanoine Jacques Grandmaison, ont tenu à dissiper l'impression qu'une opposition s'immiscerait entre les syndicalistes et leurs dirigeants, ou encore avec tout autre mouvement, en particulier le Mouvement des travailleurs chrétiens. Au contraire, la Fédération avait appuyé le mouvement, au moment de sa fondation, et que les deux institutions d'après leur nature doivent promouvoir une collaboration étroite.

Cependant, le prêtre sociologue, ainsi que MM. Laberge et Rancourt conviennent d'un manque de communications entre les deux mouvements. Il y aurait lieu de corriger cette lacune, pour éviter de nouveaux malentendus, pour activer le réveil social en effervescence aux contreforts des Laurentides, pour améliorer le sort des travailleurs.

Les cimetières d'autos : une plaie à Melocheville

MELOCHEVILLE (J.-D. G.) — Les conseillers municipaux à Melocheville entreprennent de sévir contre les détenteurs de cours à rebuts et de cimetières d'automobiles.

Les administrateurs ont autorisé l'inspecteur en bâtiments, M. Roland Haineault, à avertir par écrit toutes les personnes impliquées à se soumettre au nouveau règlement, afin de s'éviter des ennuis avec les tribunaux. Le maire Jean-Paul Montpetit signale que la mesure vise à enrayer le nombre grandissant de ces dépotoirs de pièces métalliques.

Songeant à l'avènement de l'Exposition universelle l'an prochain, le maire a indiqué la nécessité d'un plan d'urbanisme, pour procurer aux touristes un aspect attrayant de Melocheville, que traverse la route numéro trois. C'est pourquoi la firme d'ingénieurs Lalonde - Girouard - Letendre préparera les plans d'un emplacement destiné aux personnes touchées par des expropriations. Précisons qu'il s'agit des familles obligées de déménager en raison des travaux en voie d'exécution aux écluses de la voie maritime du Saint-Laurent, entre les lacs Saint-François et Saint-Louis.

Un candidat aux fonctions de maire à Shawinigan

SHAWINIGAN. (J.G.) — Un homme d'affaires âgé de 45 ans, M. Jean Beaubien, a annoncé sa candidature aux fonctions de maire, à Shawinigan, à l'occasion des élections, le 7 novembre.

Le nouveau venu dans l'arène municipale briguera les suffrages sous l'étiquette d'indépendant. Il se déclare le représentant de toutes les classes de la société. Dans le domaine municipal, il préconise une administration dirigée par un homme d'affaires. Le candidat parle aussi d'une collaboration plus étroite avec deux villes du même secteur, Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine.

Les 4-H et le Centenaire

La 35e conférence des cercles 4-H, qui réunira 140 délégués canadiens et 8 délégués américains, s'ouvrira officiellement à Ottawa, le 10 novembre. Les participants se rendront à Toronto le 12, où la conférence se poursuivra jusqu'au 16. Thème de la conférence : "Vous et le Centenaire".

Gouverneur kiwanien

En septembre dernier, à Hamilton, lors du Congrès des Clubs Kiwanis, division Ontario-Québec-Maritimes et Caraïbes, M. Laurent Girouard, ingénieur, du club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal, a été élu gouverneur pour l'année 1968.

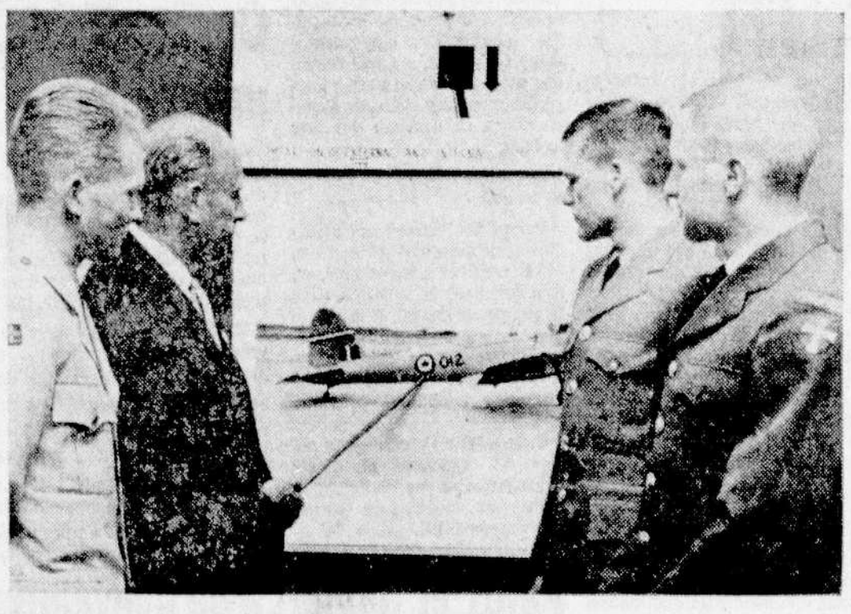

Enseignement de l'anglais au Collège militaire de St-Jean

En plus de son nombre régulier de cadets canadiens-français et canadiens-anglais, le Collège militaire de Saint-Jean en accueille un bon nombre, en provenance de pays membres de l'Otan. Ainsi, les langues les plus diverses s'y retrouvent. Le collège militaire, relevant du gouvernement fédéral, commence par leur enseigner la langue anglaise. La photo montre l'enseignant Pierre Harbeck qui explique la cartouche et l'immatriculation d'un appareil de l'aviation canadienne. Autour de lui, apparaissent trois étudiants au collège. Ce sont, de gauche à droite, l'officier-cadet K. Bjelland, de l'aviation norvégienne, l'officier-cadet Boucher, de l'aviation canadienne, et l'officier-cadet P.-E.-V. Jensen, de l'aviation danoise.

Une école d'apprentissage du bâtiment à Cap-de-la-Madeleine

TROIS-RIVIERES. (J.G.) — Une école d'apprentissage du bâtiment sera construite à Cap-de-la-Madeleine au coût de $1,750,000. La nouvelle en a été communiquée par le ministre québécois du Travail, M. Maurice Bellemare.

La décision a été prise après une enquête menée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, à la demande des syndicats de la construction, du comité paritaire et de l'Association des constructeurs en Mauricie. La date de la mise en chantier n'a pas encore été dévoilée. On apprend par ailleurs que les apprentis pourront d'ici là fréquenter des ateliers temporaires.

ANNONCE

SCIATIQUE

Ressentez-vous des élancements douloureux dans les cuisses, de la hanche à la cheville? Vous est-il pénible de vous mouvoir? Si vous cherchez un soulagement à ces douleurs épuisantes ou aux élancements de sciatique essayez les T-R-C de TEMPLETON dès aujourd'hui. Seulement .85c et $1.65 partout où l'on trouve des produits pharmaceutiques.

T65-4F

Pour pouvoir demain voir le monde...

Consultez aujourd'hui la New York Life.

Pour la plupart d'entre nous, rivés à nos bureaux, l'heure de la retraite sera l'heure des voyages. Nous aurons enfin le loisir de voir et de faire tout ce que nous n'avons pas le temps de voir et de faire maintenant. Heureusement, le régime de pension du Québec fournira une bonne base de sécurité matérielle pour ces années de voyage et de tourisme. Mais si l'on souhaite "vivre" à Paris, faire une croisière en Méditerranée ou fréquenter les plages antillaises, il est grand temps de chercher un programme de pension supplémentaire. Nous vous conseillons de faire appel dans ce but à un représentant de la New York Life.

Pourquoi? Parce que celui-ci vous aidera à calculer, avant tout, quel revenu vous procurera le régime de pension du Québec (sans frais ni obligation, bien sûr). Ensuite, il vous montrera diverses polices de la New York Life prévoyant une pension qui vous permettra, à l'heure de la retraite, d'échapper à nos hivers pour aller vers le sud et son soleil radieux.

Si vous voulez vraiment voir le monde dans les années à venir, préparez maintenant votre retraite en consultant le représentant de la New York Life.

NEW YORK LIFE

New York Life Insurance Company
443 University Avenue, Toronto.
Bureaux à Québec, Montréal, Halifax, Ottawa, London, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Lethbridge, Edmonton et Vancouver.

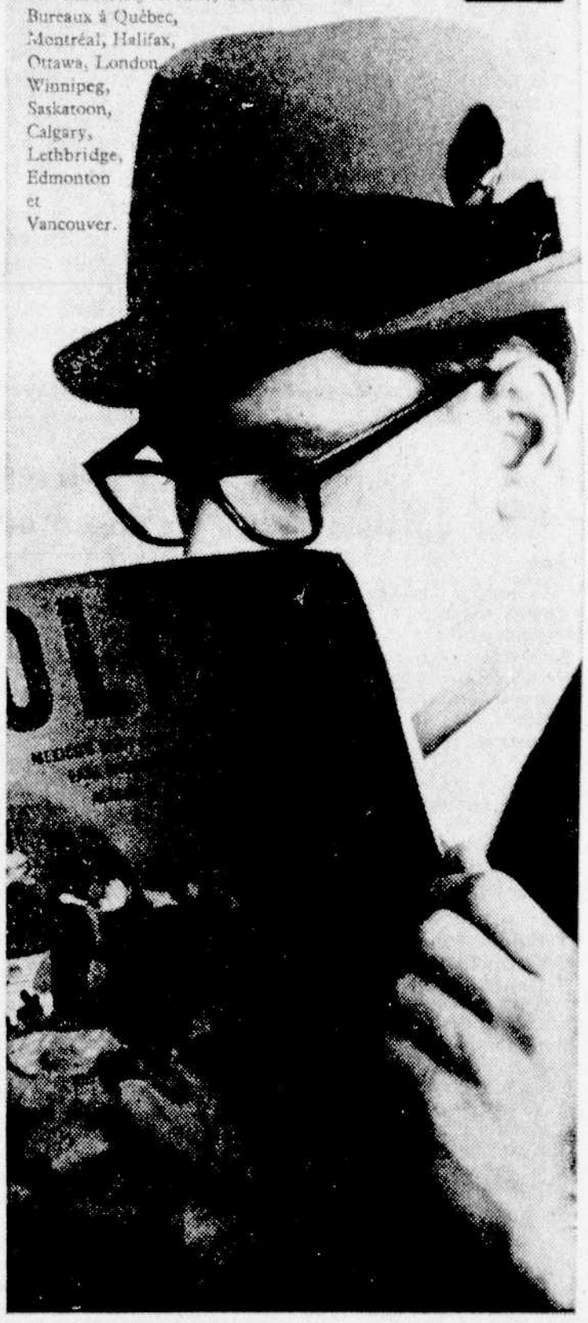

MONTREAL : 1425, rue de la Montagne, 844-3373
4113, rue Jean-Talon est, 729-2847

Les deux célèbres transcontinentaux

Le Panorama

Le Super Continental

deux départs tous les jours dans les deux directions

entre Montréal (ou Toronto) et Vancouver

Dans ces deux trains jumeaux du CN, les mêmes services vous font faire un voyage de rêve!

POUR LA NUIT: sections, chambrettes, chambres et les nouvelles «dormettes» à prix économique.

LES REPAS: gratuits avec le prix des billets de voitures-lits ou de voitures-salons.

LES LOISIRS: jeux organisés pour les enfants et les adultes.

LE PAYSAGE: voitures Sceneramic à toit de verre, pour la traversée des Rocheuses.

EN VOITURE-COACH: places réservées gratuitement — salon-bar.

DÉTENTE: pas de complications ni de problèmes: seulement le plaisir du voyage.

Exemples d'aubaines du tarif Rouge (en voiture-coach)

DE MONTRÉAL À:

WINNIPEG	$24.00	EDMONTON	$36.00
SASKATOON	$31.00	VANCOUVER	$45.00

CN

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ | Montréal, vendredi 7 octobre 1966 / N.-D. du Rosaire / 82e année, No 233 / 4 cahiers / 54 pages / météo: averses, plus frais / Min. 45 / Max. 60

Territoires du nord-ouest: pas de onzième province • En page 27

Johnson autorise l'entente entre l'Hydro et la Brinco

Québec créera une "commission des frontières"

par Pierre O'Neil

QUEBEC. — Se disant "pris à la gorge" et dénonçant "le manque de planification et l'incurie de ceux qui ont placé le gouvernement dans cette situation sans alternative", le premier ministre a annoncé hier soir que le Québec :

— permet à l'Hydro-Québec de signer une lettre d'intention avec la Churchill Falls Corporation pour l'achat d'énergie électrique

— créera une commission d'enquête chargée d'étudier toute la question de l'intégrité du territoire et en particulier celle de la frontière Québec-Terre-Neuve

— entreprendra des réformes radicales de l'administration de l'Hydro-Québec.

Ces décisions du gouvernement ont été rendues publiques hier soir au cours d'une conférence de presse tenue après la fermeture des bourses dans la salle du comité des bills privés de l'hôtel du gouvernement.

Debout devant la grande table au feutre vert, entouré des hauts fonctionnaires les plus prestigieux du gouvernement — Marcel Casavant, Jacques Parizeau, Michel Bélanger, Paul-Emile Auger, André Marier — le premier ministre a clairement indiqué qu'il n'est pas du tout heureux des circonstances qui l'ont forcé à prendre la décision qu'il a annoncée.

"C'est, par mon intermédiaire, le gouvernement comme tel, qui affirme ne pas être heureux du tout de ce que l'Hydro n'ait pas exploré plus avant et plus rapidement la possibilité de développements sur les rivières de la Baie James."

"Les approximations qu'on nous donne à ce sujet datent de 1963-64. Je ne suis pas du tout certain que des aménagements aussi considérables que ceux de la Baie James se seraient révélés plus économiques et plus rentables mais nous aurions eu à tout le moins un point de comparaison."

Dans son communiqué, le premier ministre disait "qu'il aurait préféré annoncer l'aménagement des rivières qui se déversent dans la baie James et dans la baie d'Hudson.

"Ceux qui, a-t-il ajouté, par leur manque de planification et leur incurie, ont placé le gouvernement dans cette situation sans alternative devront porter leurs responsabilités :

En anglais, M. Johnson a ajouté ceci : "in due course", en temps et lieu.

Des porte-parole de M. Lesage ont annoncé après la conférence de presse du premier ministre que le chef de l'opposition ne ferait aucun commentaire avant la semaine prochaine.

Le gouvernement a cédé aux instances de l'Hydro-Québec pour trois raisons que l'entre-

Voir BRINCO en page 2

Réactions favorables à Ottawa

OTTAWA (par J. P.) — Le feu vert que le premier ministre du Québec vient de donner au projet de harnachement des chutes Churchill n'a évidemment suscité que des réactions favorables dans la capitale fédérale.

Pour le nouveau ministre de l'Energie, M. Jean-Luc Pépin, il s'agit d'une décision "très réaliste." Je comprends un peu le dilemme de M. Johnson, a-t-il dit, car nous nous sommes retrouvés un peu dans la même situation dans l'affaire du pipeline transcanadien.

Le député de Drummond-Arthabaska croit donc que le premier ministre a pris une sage décision "en autant que je sache" et n'hésite pas à dire qu'il en est enchanté.

M. Johnson a fait un autre heureux hier. Nul autre que le ministre du Commerce, M. Robert Winters qui, pendant deux ans, a mené la barque de Brinco.

On sait qu'en tant que président de la Brinco, M. Winters a pris une part très active aux négociations Il est donc heureux de voir ses efforts couronnés de succès aujourd'hui.

D'après lui, l'entente sera profitable pour tous. Il aurait trouvé inconcevable que le Québec laisse passer une si bonne affaire.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Georges Lemay a été incarcéré dès sa descente d'avion

Lemay se laisse déporter à condition que Miami ne porte pas d'accusations

par Martin Pronovost

Lors de son arrestation le 19 août dernier à Las Vegas, Georges Lemay avait promis à sa femme, Lise Lemieux, qu'elle serait de retour à Montréal avant la fête de Noël afin qu'elle puisse reprendre la vie quotidienne avec sa fillette Josée âgée de 4 ans.

Afin de tenir cette promesse, et aussi parce qu'il ne désirait pas subir un procès à Miami pour répondre de son évasion, Lemay a consenti, au début de la semaine, d'agréer à un "arrangement à l'amiable" avec les autorités de la prison de Miami et les officiers supérieurs de l'immigration américaine. Cet arrangement consistait en un retrait des accusations portées contre lui à Miami, en contrepartie de sa déportation immédiate au Canada.

Tel que LA PRESSE le publiait le 29 août dernier, Lemay est donc revenu à Montréal sans passer par Miami.

Selon les renseignements obtenus de sources fiables, les autorités de la prison de Miami auraient décidé d'en finir avec Lemay, à la suite de tentatives infructueuses pour lui délier la langue sur les circonstances qui ont entouré son évasion le 21 septembre 1965.

De plus, la police de Montréal, désireuse de faire comparaître Lemay, aurait forcé la main des autorités américaines pour obtenir la déportation de Lemay. Ce dernier a préféré revenir à Montréal immédiatement, plutôt que de subir un procès à Miami, procès qui aurait pu être long et coûteux.

Georges Lemay et sa femme ont acquiescé volontiers à cette proposition d'un arrangement à l'amiable, "donnant donnant", mardi dernier 4 octobre.

Cette proposition, cependant, comportait une condition essentielle : Mme Lemay devait "accompagner son mari" pendant la déportation, elle devait entrer au Canada en même temps que lui et ne devait pas le quitter durant le transfert.

Or, cette condition a été acceptée d'emblée par les Lemay. C'est ce qui explique la présence de Mme Lemay dans le même avion que son mari. Mme Lemay était en liberté "offi-

SUITE DE LA PAGE 1

Autres informations en page 39

Québec porte une double accusation contre Lemay

Ramené dans la métropole hier soir, Georges Lemay a comparu devant le juge Armand Sylvestre, cet avant-midi, sous une double accusation de conspiration et de cambriolage, relativement au vol avec effraction de $500,000 commis au cours de la fin de semaine du 3 juillet 1961, à la succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse, 451 ouest, Ste-Catherine, à Montréal.

Le procureur-chef de la Couronne pour le district de Montréal, Me Jean Bruneau, a alors déclaré qu'en accord avec le procureur de Lemay, Me Guy Guérin, l'enquête préliminaire du prévenu ne serait instruite que le 8 novembre prochain.

Comme il est toutefois illégal d'ajourner à plus de huit jours une telle enquête, lorsque le prévenu est incarcéré, une pre-

Voir COMPARUTION, en p. 2

Les problèmes de l'éducation ne se résoudront qu'avec la participation de tout le peuple

— Premier rapport du Conseil supérieur de l'Education

LA PRESSE publie aujourd'hui un résumé substantiel du premier rapport annuel du Conseil supérieur de l'Education.

EN EXCLUSIVITÉ LA PRESSE

Ce document est daté de mars dernier. Son impression n'a été achevée qu'en mai. Il n'a jamais été rendu public par les autorités gouvernementales.

Ce délai tient à deux facteurs : le rapport du Conseil s'est trouvé embouteillé sur les presses en même temps que les deux derniers tomes du Rapport Parent; et lorsqu'il a finalement paru, le Parlement, à qui il doit être remis, avait été dissous en vue des élections.

Le Conseil a fait distribuer récemment des exemplaires de son rapport aux députés et à diverses associations. Dans la perspective de l'intérêt public, LA PRESSE estime qu'il n'est plus aucune raison de priver les citoyens d'un rapport public dont l'intérêt et la valeur sont remarquables.

L'intérêt du document provient en partie de ce qu'il révèle, enfin, la nature des recommandations transmises au gouvernement par le Conseil supérieur. Le Conseil, qui se veut une voie de communication entre le public et l'Etat, délibère généralement à huis clos et ne publie à peu près jamais ses décisions, sinon dans le rapport annuel que la loi lui impose de préparer.

A ce compte, la signification principale du document serait toutefois sa valeur historique : le premier rapport annuel, dont nous révélons la teneur aujourd'hui, couvre la période d'activité s'étendant de septembre 1964 à septembre 1965.

Mais ce qui procure à ce rapport une valeur de premier plan, c'est qu'il contient un essai de quelque 100 pages sur une réalité à la fois neuve et capitale dans notre société : la participation des citoyens, par l'entremise d'associations représentatives, à l'élaboration des politiques, ou si l'on veut, au "policy making" du gouvernement.

Intitulé "la participation au plan scolaire", le rapport du Conseil supérieur soutient, d'une manière dense et

Voir PRIMEUR en page 2

"Non! Je n'ai pas tué Lynne Harper", jure Truscott

OTTAWA (PC) — "Avez vous tué Lynne Harper ?"

"Non monsieur, je ne l'ai pas tuée !"

C'est ainsi que s'est terminé, hier, l'interrogatoire de Steven Truscott par son avocat, Me G. Arthur Martin, devant la Cour suprême du Canada à Ottawa, où son procès est revisé par ordre du cabinet fédéral.

Aujourd'hui, Truscott fait face à l'un des plus brillants procureurs de la Couronne qui le contre-interroge.

Ainsi, pour la première fois en public et sous serment, Truscott s'est dit innocent du meurtre pour lequel il avait été condamné à la pendaison à l'âge de 14 ans.

Le corps à demi nu de la jeune Harper, âgée de 12 ans, avait été découvert dans un bois près de Clinton en Ontario le 9 juin 1959 le lendemain d'une rencontre avec Truscott.

La question de M. Martin a mis fin au témoignage du jeune homme concernant la demande écrite qu'il avait faite à la commission des libérations conditionnelles.

Dans sa requête, présentée cinq ans après son incarcération, le jeune homme écrivait de sa propre main : "Tout ce que je demande, c'est qu'on m'accorde la chance de prouver qu'une terrible erreur n'en ame-

Voir TRUSCOTT en page 2

M. Alphonse Ouimet quittera la direction de Radio-Canada

OTTAWA. (J. P.) — M. J.-Alphonse Ouimet a décidé d'abandonner la direction de la société Radio-Canada.

M. Pearson a annoncé avec regret au cours de la matinée la démission de M. Ouimet. Le premier ministre déposera aux Communes, cet après-midi, copie de la correspondance qu'il a échangée avec M. Ouimet au cours des derniers jours.

M. Ouimet, âgé de 58 ans, et qui dirige la société depuis treize ans, prend officiellement sa retraite même si le gouvernement libéral a renouvelé en novembre dernier son mandat, d'une durée de sept ans.

A quel moment précis démissionnera-t-il ?

Certainement l'an prochain. Il est toutefois difficile de donner une date, car on croit que sa mise à la retraite coïncidera avec l'adoption de la nouvelle loi sur la radiodiffusion.

On sait qu'il y a quelques mois, le gouvernement Pearson a soumis un Livre blanc sur la radiodiffusion dans lequel sont énoncés les principes qui, dorénavant, régiront ce moyen de diffusion.

Un des points importants de ce Livre blanc concerne justement le poste de président de la société Radio-Canada. Si le gouvernement a gain de cause aux Communes, et on croit

Voir OUIMET en page 2

Paul Martineau surveillera à Ottawa les intérêts du Québec

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Le gouvernement Johnson va de précédent en précédent.

Il annonçait, hier, sa décision d'ouvrir ici un bureau d'information, sous la direction du journaliste Lorenzo Paré.

Aujourd'hui, le même gouvernement charge M. Paul Martineau de surveiller la législation publique et privée introduite aux Communes et au Sénat.

Officiellement, l'ancien ministre des Mines et des Relevés techniques dans le gouvernement Diefenbaker agira comme correspondant au procureur-général du Québec devant la Cour Suprême du Canada, tant en matière civile que criminelle.

Ce qui est nouveau, c'est le rôle d'observateur que l'on lui confie. C'est lui qui sera donc chargé de veiller en quelque sorte aux intérêts du Québec, dans la capitale fédérale.

En fait, il devra informer le gouvernement du Québec de toutes les décisions fédérales qui peuvent empiéter sur les juridictions provinciales.

On croit qu'une des premières tâches de M. Martineau, dont la nomination entrait en vigueur hier, sera de conseiller le gouvernement du Québec sur certains problèmes touchant les relations fédérales-provinciales.

M. Martineau a été député de Pontiac-Témiscamingue pendant plus de sept ans. Après sa défaite, au dernier scrutin, il a repris sa pratique de droit à Hull.

C'est lui qui occupait pour la défense lors du célèbre procès d'Yvon Dupuis, autrefois ministre sans portefeuille dans le gouvernement Pearson.

M. Martineau s'est toujours spécialisé dans les questions d'ordre constitutionnel. Durant son séjour aux Communes, il s'intéressait particulièrement aux questions touchant les relations fédérales-provinciales.

Johnson propose à l'URSS une réduction réciproque des forces armées en Europe

NEW YORK, (AFP) — Le président Johnson a lancé un appel à l'URSS pour qu'elle réduise le niveau des forces soviétiques en Europe centrale, afin de permettre une réduction identique des forces de l'Alliance Atlantique qui contribuerait à l'amélioration du climat politique en Europe et à la réconciliation entre l'Europe orientale et occidentale.

Parlant au "Carnegie Endowment Institute" de New York, M. Johnson a en effet cité l'amélioration des ralations Est-Ouest parmi les trois conditions essentielles de la grande réconciliation européenne, qui a constitué le thème de son allocution. Les deux autres conditions citées par M. Johnson sont la modernisation de l'OTAN ainsi que le renforcement des autres institutions atlantiques et l'intégration de la communauté occidentale européenne.

M. Johnson a annoncé dans ce contexte qu'il avait également l'intention de prendre toute une série de mesures destinées à libéraliser le commerce Est-Ouest et diminuer les restrictions imposées aux voyages entre les Etats-Unis et les pays communistes d'Europe et d'Asie.

Réconciliation avec l'Est

M. Johnson a souligné que le but fondamental de l'Occident "est de guérir la blessure en Europe qui sépare à l'heure actuelle l'Est de l'Ouest et l'homme de son frère".

"Cette division peut être guérie pacifiquement. Elle doit être guérie avec le consentement des pays d'Europe orientale et de l'Union soviétique. Cela n'arrivera que si l'Est et l'Ouest parviennent à créer une base plus solide de confiance réciproque.

"Rien n'est plus important pour la paix. Nous devons améliorer le climat Est-Ouest afin de réaliser l'unification de l'Allemagne dans le contexte d'une Europe plus vaste, pacifique et prospère.

"Notre tâche consiste à réaliser la réconciliation avec l'Est, à transformer le principe étroit de la coexistence en une vision plus élargie d'un engagement pacifique."

Affirmant que "les Américains sont prêts à faire le nécessaire pour leur part", M. Johnson a ajouté : "Nous n'avons pas l'intention de permettre à nos différends au Vietnam et ailleurs de nous empêcher d'explorer toutes les ouvertures possibles. Nous voulons que l'Union sotiétique et les autres nations d'Europe orientale sachent que nos alliés et nous les suivrons pas à pas aussi loin qu'elles voudront aller."

"Le maintien des anciennes inimitiés ne sert les intérêts de personne. Notre objectif est de parvenir à une véritable récon-

Voir REDUCTION en page 2

Moscou expulse les étudiants chinois

Les autorités de l'URSS ont décidé d'expulser tous les étudiants chinois du territoire soviétique au cours du mois d'octobre, annonce l'agence Tass. Moscou précise que cette mesure a été prise en guise de représailles contre l'expulsion des étudiants soviétiques de la Chine, en septembre.

Cette décision survient au moment où, selon des sources diplomatiques, l'URSS et ses alliés est-européens s'apprête-

Voir MOSCOU en page 2

Paul VI serait proposé au prix Nobel de la paix

CITE DU VATICAN, (PA, AFP) — Des sondages seraient en cours en vue de présenter la candidature du pape Paul VI au prix Nobel de la paix.

Le Saint-Père aurait été approché à ce sujet, mais rien d'officiel n'est venu du Vatican ni des milieux suédois.

La présence à Rome du roi de Suède a donné une vigueur nouvelle aux rumeurs, surtout qu'elle vient à la suite de l'audience privée accordée la semaine dernière par Paul VI à son délégué apostolique en Scandinavie, Mgr Bruno Heim.

On sait que le lauréat du prix Nobel de la paix est choisi par un comité désigné par le Parlement norvégien. Un porte-parole de l'ambassade norvégienne, interrogé au sujet des

Voir PAUL VI en page 2

Les banques devront divulguer le taux réel de l'intérêt pour les emprunts

par Luc Beauregard

OTTAWA — Les banques seront bientôt forcées de divulguer au public emprunteur le taux réel de leur intérêt.

Ainsi en a décidé le gouvernement fédéral qui verra prochainement à inscrire cette mesure dans son bill modifiant la loi des banques.

Ce projet de loi a été adopté en deuxième lecture, hier, par 84 voix, contre 78. Tous les partis d'opposition se sont prononcés contre et seuls deux députés indépendants, MM. Mongrain et Allard, ont appuyé le gouvernement.

Le parrain du bill, le ministre des Finances Mitchell Sharp, a déclaré que cette nouvelle mesure visait à protéger le petit emprunteur; ce dernier est d'autant plus menacé maintenant qu'est sur le point d'être aboli le plafond de 6 pour cent sur le taux d'intérêt des banques.

M. Sharp a expliqué qu'il s'agissait d'un droit de l'emprunteur que celui de connaître le taux d'intérêt mensuel et annuel, droit qu'ont sanctionné récemment d'autres gouvernements, ceux des Etats-Unis, de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse.

Une conférence fédérale-provinciale doit d'ailleurs être tenue prochainement sur le crédit et Ottawa a l'intention d'y mettre cette question sur le tapis.

M. Sharp a dit hier qu'il annoncerait prochainement la date de la conférence, à laquelle il a convié les provinces, le 27 mai dernier. Selon le projet de M. Sharp, les banques devront non seulement révéler à leurs clients le taux réel d'intérêt qui leur est demandé, mais elles seront également forcées d'indiquer le montant auquel s'élèvent les frais d'administration pour chaque emprunt.

La mesure sera étudiée en détail au comité sur les finances, le commerce et les affaires économiques où a été renvoyé après sa deuxième lecture hier soir, le bill modifiant la loi des banques.

SOMMAIRE

Annonces classées / 40 à 51
Bandes dessinées / 22
Courrier "Que faire ?" / 30
Décès, naissances, etc. / 34
Editorial / 4
Education / 24
Finance / 32 et 33
Horoscope / 23
Loisirs et récréation / 22
Mots croisés / 43
Navigation / 13
Nouvelles internationales / 15
Nouvelles nationales / 27
Radio et télévision / 8 et 9
Spectacles et concerts / 10 à 12
Sports / 16 à 21
Tribunaux / 7 et 13
Vie féminine / 28 et 30
Vie mondaine / 29
Votre médecin / 35

CKAC 73

Incarcéré dès son arrivée à Montréal

(M.P.) — Georges Lemay, l'homme dont le nom est apparu deux fois en tête de liste des individus les plus recherchés au Canada et aux Etats-Unis, est finalement arrivé à Montréal, hier soir, par avion et incarcéré dans une des cellules du quartier général de la police municipale, 750 rue Bonsecours.

Deux officiers de l'immigration américaine ont escorté Lemay et sa femme de Las Vegas à San Francisco mercredi soir et de là à Montréal hier après-midi. Le voyage de San Francisco à Montréal s'est effectué sans arrêt dans un Boing 707 de la compagnie aérienne Lufthansa, vol 451, en direction de Francfort en Allemagne. Il a fallu un ordre de la Commission canadienne des Transports aériens pour que Lufthansa puisse passer outre aux règlements qui régissent l'aviation commerciale et transporter ainsi Lemay et sa femme sur son vol 451. Cette compagnie aérienne d'Allemagne n'a pas le droit de transporter ainsi des passagers d'une ville à une autre sur le continent nord-américain.

Cette mesure exceptionnelle avait été prise afin d'éviter tout risque d'évasion ou d'interventions d'étrangers sur les envolées régulières de Las Vegas à Montréal, via New York ou Chicago.

Parti depuis 5 ans

C'est en décembre 1961 que Georges Lemay quittait officiellement Montréal. Quelques jours plus tard, soit le 4 janvier 1962, la police de Montréal effectuait l'arrestation de quelques-uns des auteurs du vol de la Banque de Nouvelle-Ecosse.

Quatre jours plus tard, le 8 janvier 1962, un mandat d'arrestation était émis contre Georges Lemay pour sa présumée participation à ce vol. C'est ce mandat qui a finalement été exécuté hier soir à l'aéroport de Dorval.

Le 6 mai 1965, Georges Lemay était capturé à Fort Lauderdale à bord de son luxueux yacht, le Triana, grâce au satellite "Oiseau matinal" qui avait reproduit, la veille, sa photo sur tous les écrans de télévision de l'Europe et du continent nord-américain. Il avait été reconnu par un menuisier qui avait effectué quelques réparations au bateau du fugitif montréalais.

Incarcéré à la prison du comté de Clarke, Lemay combattait furieusement un ordre de déportation lorsque le 21 septembre 1965 il réussi à s'évader de cette institution à sécurité extra-maximum, en se laissant choir du septième étage de l'édifice à l'aide d'un boyau de caoutchouc. Des individus l'attendaient dans une voiture près de la prison.

Lemay et son épouse ont vécu un mois à New York, se sont transportés ensuite à Los Vegas, en février dernier. A cet endroit, Georges Lemay a donné libre cours à sa passion du jeu jusqu'au jour de sa deuxième capture. C'était le 19 août dernier. L'arrestation a été effectuée au Casino Golden Nugget, au coeur de Las Vegas, un peu avant minuit.

Son épouse, Lise Lemieux, a été arrêtée à leur domicile 2751 rue Hermosa. Leur fillette, Josée, a été placée dans une institution pour enfants en attendant d'être rapatriée à Montréal chez des parents.

Mardi dernier, 4 octobre, Lemay et son épouse apprenaient que l'Etat de la Floride retirait les accusations portées contre eux relativement à l'évasion de Lemay et la présumée complicité de Lise Lemieux dans cette évasion. Le lendemain, mercredi, les Lemay quittaient Las Vegas.

L'étape finale de "l'affaire Lemay" débute aujourd'hui. Il est possible qu'elle soit de courte durée.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 1

cielle" depuis mardi dernier, dès qu'elle eut signé les différents documents de sa libération. Mais, selon l'entente, elle ne devait pas quitter "d'un pouce" son mari. Cette condition, a-t-on appris, était imposée afin de prévenir toute tentative de Lemay lui-même d'échapper une fois de plus à la police.

De Rivard à Lemay

Nous avons appris de sources fiables que le "cas Lucien Rivard" a été invoqué en haut lieu pour obtenir le rejet des accusations portées contre Lemay relativement à son évasion.

On se souvient que Rivard n'a pas subi de procès ici pour répondre de son évasion de la prison de Bordeaux. Or, il appert que cette abstention aurait été accordée par l'ex-ministre de la Justice, M. Claude Wagner, à la demande des autorités policières américaines qui désiraient faire comparaître Lucien Rivard dans le plus bref délai afin de l'accuser d'être à la tête d'un réseau de trafiquants de narcotiques.

Le mois dernier, une demande semblable était adressée aux mêmes autorités policières dans le cas de l'évasion de Lemay. L'accord a été définitivement accepté mardi dernier le 4 octobre par Lemay, sa femme, la police de Montréal, le département de l'immigration américaine et les autorités de la prison de Miami.

COMPARUTION

SUITE DE LA PAGE 1

mière date "pro forma", a été suggérée et acceptée, celle du 14 octobre.

La requête de Me Bruneau laisse cependant entrevoir la possibilité que le ministre provincial de la Justice ordonne, dans le cas du prévenu ramené de Las Vegas, un "preferred indictement" qui éliminerait précisément l'enquête préliminaire et enverrait Lemay directement aux Assises pour y subir son procès.

PRIMEUR

SUITE DE LA PAGE 1

structurée, que le Québec ne pourra résoudre les problèmes énormes que soulève l'éducation, s'il ne parvient pas à faire jouer totalement la démocratie de participation.

On trouvera, en pages 24, 25 et 26, un résumé de cette première partie du document, qui compte neuf chapitres.

Demain, LA PRESSE publiera la teneur des recommandations transmises par le Conseil aux autorités provinciales, et qui sont rapportées dans la deuxième partie du rapport.

TRUSCOTT

SUITE DE LA PAGE 1

ne pas nécessairement une autre.

Pourquoi cette déclaration ? ont tour à tour demandé son avocat et le procureur de la couronne, Me Donald Scott. "J'ai décidé qu'il ne servait à rien de nier ma culpabilité plus longtemps et qu'il serait à mon avantage de suivre la ligne de conduite des juristes et des autorités si je voulais sortir de prison," a répondu le jeune homme.

Il n'avait conséquemment aucune intention d'avouer sa culpabilité tel que le laisse croire la phrase en question.

"Si je continue à nier ma culpabilité, on ne voudra pas me laisser sortir," a pensé le jeune Truscott.

"Mais n'a-t-il pas déjà dit au cours de son témoignage qu'il savait que la commission des libérations conditionnelles ne tient pas compte de ce facteur?" de demander l'avocat de la Couronne. "Oui, a répondu Truscott, mais je ne voulais pas mettre mes chances de libération en jeu."

Des précisions

Un autre passage de la lettre a également amené les juristes à demander des précisions : celui-ci, par exemple, dans lequel le détenu a dit : "L'emprisonnement pendant cinq ans m'a prouvé que le crime ne paie pas." Que voulait-on dire ? "On dit qu'en prison, on paie pour notre crime et en observant les autres prisonniers, je me suis aperçu que le crime ne paie pas", a répondu le jeune Truscott à la question de son procureur.

Son message à la commission était simplement : "Je sais que le crime ne paie pas, et ce, par suite de mes observations."

Le juge en chef, M. Robert Taschereau, a demandé à M. Martin d'expliquer en quoi cette lettre se rapportait à l'innocence ou à la culpabilité de Truscott.

Ceci s'est produit avant l'interrogatoire, mais M. W. C. Bowman, du ministère de la Justice de l'Ontario, n'a soulevé aucune objection à la présentation de la preuve.

On a de plus, au cours de l'après-midi, fait allusion aux différentes entrevues que Truscott a eues avec des psychiatres qui ont discuté avec lui de sa culpabilité. De quelle façon ont-ils engagé les conversations ? a demandé M. Martin.

"La majorité voulait que j'admette ma culpabilité. Mais j'ai toujours refusé."

M. Martin a ensuite rappelé une preuve avancée par la Couronne au cours du procès de Steven Truscott, alors âgé de 14 ans. Il était question deux plaies de la grosseur d'un vingt cinq sous constatées sur le pénis de Truscott par les médecins qui l'ont examiné à la suite de son arrestation. L'accusé a alors révélé qu'il avait eu, au cours de son incarcération, d'autres plaies du même genre dans le dos et dans le cou et qu'elles étaient disparues par elles-mêmes et qu'il a d'ailleurs été soigné par un dermatologiste à la prison de Guelph pour ces soulèvements cutanés.

"Ça venait et partait, mais ça ne faisait pas mal."

La séance doit reprendre aujourd'hui.

OUIMET

SUITE DE LA PAGE 1

qu'il l'aura, la fonction de président sera divisée en deux.

Donc, M. Ouimet aura deux successeurs. Le premier sera chargé d'élaborer la politique de la société ; l'autre remplira les fonctions d'un président exécutif dans une entreprise du même type.

Il faut cependant une bien forte dose d'optimisme pour croire que cette législation sera présentée aux Communes avant la fin de l'année. Le budget législatif du gouvernement Pearson est fort lourd et les Chambres n'ont guère plus de 25 jours à consacrer à la législation avant Noël.

La nouvelle loi sur la radiodiffusion sera donc incorporée au discours du Trône de la prochaine session qui s'ouvrira au début de 1967.

M. Ouimet, qui touche un salaire annuel de $40,000, a connu des moments orageux au cours des mois qui viennent de s'écouler. Tous se rappellent la célèbre crise qui a entouré l'affaire "7 days" et à l'occasion de laquelle des réalisateurs n'ont pas hésité à mettre en doute son autorité.

Le président de la société a, par la suite, été interrogé durant de longues heures par les membres du comité parlementaire sur la radiodiffusion.

Malgré les événements quelques semaines plus tard, les membres du conseil d'administration de la société n'ont pas hésité à endosser sa politique.

Le comité parlementaire que présidait le député Gérard Pelletier en était venu à la conclusion que la fonction de président de Radio-Canada, dans les formes actuelles, était inhumaine et ne pouvait être remplie par un seul homme.

Ces attaques contre M. Ouimet sont-elles la cause directe de sa démission ? Est-ce la raison pour laquelle il a décidé de prendre sa retraite ?

Il est encore trop tôt pour répondre à cette question. Des informateurs nous assurent cependant que la décision vient de M. Ouimet lui-même, non du gouvernement.

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE 1

rumeurs touchant le pape, a déclaré qu'il ne voyait pas pourquoi le souverain pontife ne pourrait être candidat.

On doute toutefois dans les milieux du Vatican que le pape accepterait le prix s'il lui était offert. Il craindrait d'être accusé de rechercher la gloire par ses efforts de paix, qu'il considère comme une mission spirituelle. Il serait d'ailleurs le premier pape à recevoir cet honneur.

On a appris cependant, de sources non officielles, que 31 candidats ont été mis en nomination pour le prix Nobel de la paix, qui sera décerné cet automne. Parmi les candidats, on mentionne le secrétaire général de l'ONU, U Thant, le généralissime Francisco Franco et le champion de la réforme sociale en Inde, Vinoba Bhave.

REDUCTION

SUITE DE LA PAGE 1

ciliation européenne. Il faut que nous le disions clairement à l'Est".

Réforme possible de l'OTAN

Affirmant que les Etats-Unis poursuivront leurs efforts en vue de parvenir à un accord sur la non-prolifération des armements nucléaires "en Europe et ailleurs dans le monde", M. Johnson a ajouté : "Nous recherchons une situation militaire stable en Europe, une situation telle que les tensions pourront être réduites.

"A cette fin, les Etats-Unis continueront d'apporter leur contribution au maintien d'une force de dissuasion occidentale efficace. Tout affaiblissement de cette dissuasion pourrait susciter les tentations et mettre la paix en danger.

"Les alliés atlantiques continueront d'étudier ensemble la puissance dont l'OTAN a besoin à la lumière des technologies changeantes et de la menace actuelle.

"Une réduction des forces soviétiques en Europe centrale affecterait l'étendue de la menace.

"Si des circonstances changeantes devaient conduire à une revision graduelle et équilibrée du niveau des forces des deux parties, cette revision pourrait, avec les autres mesures que j'ai mentionnées, contribuer à promouvoir graduellement une nouvelle atmosphère politique".

Libéraliser les échanges

Citant les diverses mesures qu'il avait décidé de prendre pour libéraliser les échanges Est-Ouest, M. Johnson a annoncé :

1) qu'il avait décidé de réduire les restrictions aux exportations dans le cadre du commerce Est-Ouest en ce qui concerne des centaines d'articles non-stratégiques ;

2) qu'il avait approuvé une décision qui permettra à la Banque Export-Import des Etats-Unis de garantir des crédits commerciaux à quatre nouveaux pays d'Europe orientale : la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et la Tchécoslovaquie ;

3) que le secrétaire d'Etat Dean Rusk étudie la possibilité d'alléger le fardeau des dettes dues par la Pologne aux Etats-Unis, en autorisant l'utilisation des réserves monétaires polonaises des Etats-Unis à des fins mutuellement profitables pour les deux pays ;

4) que la Banque Export-Import des Etats-Unis se tient prête à financer des exportations américaines pour l'usine automobile Fiat soviéto-italienne ;

5) et enfin qu'il avait l'intention de diminuer les restrictions imposées aux voyages de citoyens privés entre les Etats-Unis et les pays communistes d'Europe et d'Asie.

MOSCOU

SUITE DE LA PAGE 1

raient à intervenir dans la lutte interne qui se poursuit en Chine en soutenant activement les factions du parti communiste chinois qui s'opposent à Mao Tsé Toung et à sa politique antisoviétique.

BRINCO

SUITE DE LA PAGE 1

prise d'Etat invoquait elle-même pour justifier sa demande.

Pour elle, le développement de Churchill Falls

— constitue de toutes les possibilité, la seule possibilité de satisfaire à la demande d'électricité dans la période 1972-76.

— constitue de toutes les possibilités, celle qui permet de produire l'électricité au meilleur prix pour la période 1972-1976.

— évite à l'Hydro d'avoir à emprunter dans cette période des sommes variant entre $400 et $700 millions pour exploiter d'autres sources d'énergie.

L'enquête

Quant à la commission d'enquête, son mandat comprendra l'étude des questions suivantes :

— celle de la frontière Québec-Terre-Neuve qui constitue une priorité ;

— celle des frontières entre le Québec et les provinces atlantiques qui mettent en cause la question des droits miniers sous-marins dans le golfe ;

— celle des frontières de la province dans les baies James et Hudson ;

— celle des îles côtières de l'extrême nord du Québec ;

— celle du projet de district fédéral ;

— celle des propriétés fédérales sur le territoire québecois soit les chemins de fer, les pipe-lines, les ports, les camps militaires, les aérodromes, les parcs nationaux (les Champs de bataille à Québec), les réserves indiennes.

Le développement de Churchill Falls

L'autorisation accordée à l'Hydro-Québec est donc assaisonnée d'une réserve "expresse des droits du Québec en ce qui concerne la délimitation et la démarcation de la frontière du Québec au Labrador".

Cette autorisation, comme le précise le communiqué, n'était nécessaire que pour permettre à l'Hydro-Québec de construire une ligne de transmission (300 millions) la société d'Etat ayant signé le 6 juin 1966 un accord en vertu duquel elle devait acheter de Churchill Falls l'équivalent de la consommation actuelle du Québec en énergie.

Il s'agit d'un contrat de 40 ans, et pour l'instant, Québec ne compte pas exporter d'énergie aux USA.

L'électricité obtenue de Churchill Falls sera acheminée par ces lignes et coûtera, une fois rendue à Montréal, 4 mills le kilowatt-heure "ou un peu moins" :

Voici les motifs qu'invoque le gouvernement pour accéder à la demande de l'Hydro.

— quant à la demande d'électricité; elle sera de 4,000 mégawatts en 1972. Le développement de Manic 3 ne pourrait satisfaire que partiellement aux besoins de cette époque. Le développement de la Baie James ne serait pas terminé à temps pour faire face à ces exigences. Quant aux centrales nucléaires, l'expérience canadienne est trop jeune encore pour que soit assurée une disponibilité de 4000 mégawatts.

— quant au coût de l'électricité : l'énergie produite à Churchill Falls coûtera 4 mills le kilowatt heure à Montréal, tandis que l'énergie produite à la Baie James coûterait entre 5.3 et 5.6 mills au même endroit.

L'énergie nucléaire coûtera 5.30 dans les mêmes conditions.

l'énergie nucléaire coûtera éventuellement moins cher que l'électricité produite à Churchill Falls mais en 1972 elle coûterait 4.37 mills.

— quant au financement: le développement de Churchill Falls ne coûte rien à Québec. Mais l'alternative à Churchill Falls, la Baie James ou l'énergie nucléaire coûterait tellement cher (entre $400 et $700) "en particulier au cours des années 1972 et 1973, que le gouvernement pourrait être forcé de réduire radicalement ses propres opérations pour permettre à Hydro-Québec de se financer".

Bref la décision du gouvernement est destinée à donner un peu de répit à Hydro-Québec dans la planification de son développement futur.

Le financement

Tout le financement du projet sera fait par Churchill Falls Corporation sur le marché américain ou le marché britannique. Dans le premier cas, l'importation de capitaux considérables affecterait à tel point la balance commerciale du Canada qu'il n'est pas impossible qu'elle doive être sanctionnée tacitement par la Banque du Canada ou le gouvernement. Dans le second cas, on dit que les Britanniques seraient particulièrement disposés à investir dans le projet que l'on considère de nature à améliorer la balance de l'Angleterre et à constituer pour le Commonwealth un facteur de stabilisation économique.

Le premier ministre n'a pas été très loquace au chapitre des effets d'entraînement économique de sa décision. Il a cependant laissé entendre qu'elle permettrait peut-être l'établissement à Sept-Iles d'une aluminerie d'une capacité de 200,000 tonnes, l'élaboration d'un véritable réseau routier dans cette partie du Québec au coût de plusieurs millions et qu'elle permettrait en outre d'employer de nombreux travailleurs du Québec et en particulier des spécialistes québécois des travaux de génie hydraulique.

Il a laissé entendre que ces conditions en ce sens faisaient partie du contrat mais il a ajouté qu'il ne serait pas dans l'intérêt public d'en dévoiler davantage sur les clauses de ce contrat.

Les techniciens du gouvernement estiment quant à eux que le développement de Churchill Falls fait franchir un seuil à la politique d'industrialisation du gouvernement de Québec. La décision du gouvernement entraînerait des développements plutôt spectaculaires autour du pôle que constitue Sept-Iles, port de mer et porte du nord québécois.

L'Hydro

Excédé de ce qu'il a appelé l'incurie et le manque de planification, le premier ministre a annoncé des amendements à la loi de l'Hydro. Il n'a pas précisé ce à quoi il songe en particulier mais il a laissé entendre que l'Hydro serait dorénavant liée davantage avec les organismes gouvernementaux de planification et de recherche.

Il faudra également assurer selon M. Johnson la présence au gouvernement d'interlocuteurs valables aux dirigeants de l'Hydro. Enfin, pour M. Johnson, il est impensable que le gouvernement ne soit pas représenté à la direction de l'Hydro et que les liens soient aussi ténus entre la société d'Etat et le gouvernement.

Intégrité du territoire

En annonçant d'autre part que la commission d'enquête donnerait priorité à des travaux sur la frontière Terre-Neuve - Québec, M. Johnson a précisé qu'il n'avait pas voulu lier les deux questions pour des raisons qu'explique le fouillis qu'ont pu créer à cet égard presque 40 ans de gouvernements rouges et bleus.

Il a rappelé que M. Lesage lui avait remis le 14 juin copie du projet de lettre d'intention entre Hydro-Québec et Churchill Falls.

"Je l'ai feuilleté et j'ai questionné M. Lesage au sujet des frontières. Nous avons vu le document ensemble. Moi je m'en souviens", a-t-il ajouté pour des raisons que les journalistes ignorent.

La commission étudiera également la question des droits miniers sous-marins qui a déjà fait l'objet d'une intervention percutante de M. Lesage à une conférence fédérale-provinciale et qui est maintenant étudiée par la Cour suprême.

Elle étudiera également la question du district fédéral. L'opinion personnelle de M. Johnson à cet égard est qu'un tel district devrait exister à des conditions auxquelles le Québec aurait son mot à dire.

La commission sera formée de géographes, d'économistes et d'autres spécialistes.

Témoins recherchés

Un Montréalais et sa fille faisant alors route vers Ste-Anne de Beaupré relativement à un spectaculaire accident survenu sur la route No 2 à St-Viateur dans le comté de Berthier, le samedi 9 mai 1964, vers 6 heures du soir et impliquant 2 automobiles qui se sont heurtées de front. Prière de communiquer avec MM. Merier ou Thomas, immédiatement en signalant entre 9 et 5 à 861-9613.

Nouvelle hausse du coût de la vie

OTTAWA. (PC) — L'indice des prix à la consommation au Canada a monté de 0.1 pour vent au cours du mois de septembre, a fait savoir hier un bulletin du bureau fédéral de la statistique.

L'indice s'établissait à 145.1 à la fin du mois, comparativement à 144.9 au début d'août et à 100 en 1949.

L'indice de septembre est par ailleurs de 4.3 pour cent plus élevé qu'en septembre 1965 alors qu'il s'établissait à 139.1.

Les hausses enregistrées dans les indices de l'habillement, de l'habitation, des transports et des tabacs et alcools a contribué à l'augmentation de l'indice général en septembre.

On a toutefois noté des baisses dans les indices de l'alimentation, des divertissements et des lectures.

L'indice des soins personnels et de santé est demeuré inchangé à 181.3.

La baisse de l'indice de l'alimentation de 0.7 pour cent est due à la baisse des prix des fruits et légumes, de même que ceux des produits laitiers et matières grasses. Les prix des viandes, des oeufs et des produits de boulangerie ont toutefois augmenté.

Les plus importantes hausses ont été celles des prix du porc, du bacon, du jambon roulé, des côtelettes de porc et de veau, des oranges, de la laitue et de la farine.

Les baisses les plus importantes ont été celles des pommes de terre, des carottes, des tomates, du céleri, du maïs, du poulet, de la dinde, du foie, de la surlonge de boeuf, des bananes, du raisin, des pommes, des pêches, du sucre et de la crème glacée.

L'indice de l'alimentation s'établissait donc à 147.1 en septembre contre 148.1 en août.

La hausse de 0.3 pour cent de l'indice de l'habitation a été causée par une augmentation des prix du logement et du fonctionnement du ménage.

L'indice de l'habillement s'est accru de 1.8 pour cent par suite de hausses générales de vêtements et de chaussures pour hommes, femmes et enfants.

L'augmentation la plus forte a touché les vêtements féminins, manteaux d'hiver, robes de laine, costumes et soutien-gorge.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 45
MAXIMUM DEMAIN : 60

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Québec, Laurentides et Cantons de l'Est** : nuageux avec périodes ensoleillées et plus chaud; vents du sud-ouest de 15 à 25 milles. Minima et maxima à Montréal et Ottawa 45 et 65, Ste-Agathe 40 et 60, Sherbrooke et Québec 35 et 60. Aperçu pour samedi : nuageux et doux avec périodes ensoleillées et risques d'averses.

Régions de la Mauricie et du Lac Saint-Jean : généralement nuageux, plus chaud, mais se refroidissant sensiblement en fin de journée; vents du nord-ouest. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 35 et 60. Aperçu pour samedi : devenant nuageux et frais, quelques averses.

S S W
$ 3.995
LIVRAISON GRATUITE
AVOTRETERRAIN
(lorsque requis)
La réalisation ...d'un rêve
La MAISON de la SEMAINE
PRÉFABRIQUÉE

Maintenant en montre
PICARDY
SERIE
TOWN & COUNTRY
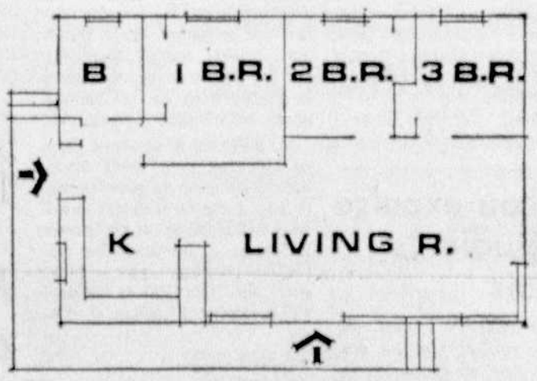

✱ = FONDATION SUPERIEURE
✱ = HABITABLE L'HIVER
✱ = CONTRE-FENETRES
✱ = FINI INTERIEUR
✱ = TOUTES PORTES
✱ = MAGNIFIQUE PIERRE
✱ = ARMOIRES DE CUISINE
✱ = PLOMBERIE
✱ = ELECTRICITE
S S W
Le plus important constructeur canadien de maisons préfabriquées
Construction de qualité seulement
STANDARD STRUCTURAL WOOD
6018 CHEMIN COTE-DE-LIESSE, MONTREAL, P.Q. — TEL. 744-5501
(en face de l'édifice du Gaz Naturel du Québec, chemin Côte-de-Liesse, à Dorval)
SORTIE 21 DU BOUL. METROPOLITAIN (route 2B)
Note : Ne vous engagez pas sur la route Transcanadienne

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 7 OCTOBRE 1966 — 82e ANNEE — No 233

Le péage sur le pont Champlain serait suspendu temporairement

OTTAWA (PCf) — Le ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, a déclaré hier, à la Chambre des communes, que le gouvernement fédéral étudiait actuellement la possibilité d'abolir temporairement le péage sur le pont Champlain tant que dureront les travaux de réfection du pont Jacques-Cartier.

Le ministre fédéral des Transports répondait à une question de M. Maurice Allard, député indépendant de Sherbrooke, qui demandait si le gouvernement avait l'intention de se rendre au désir de l'Association des camionneurs du Québec et de milliers de citoyens qui désirent l'abolition du péage sur le pont Champlain pendant toute la durée de ces travaux de réfection.

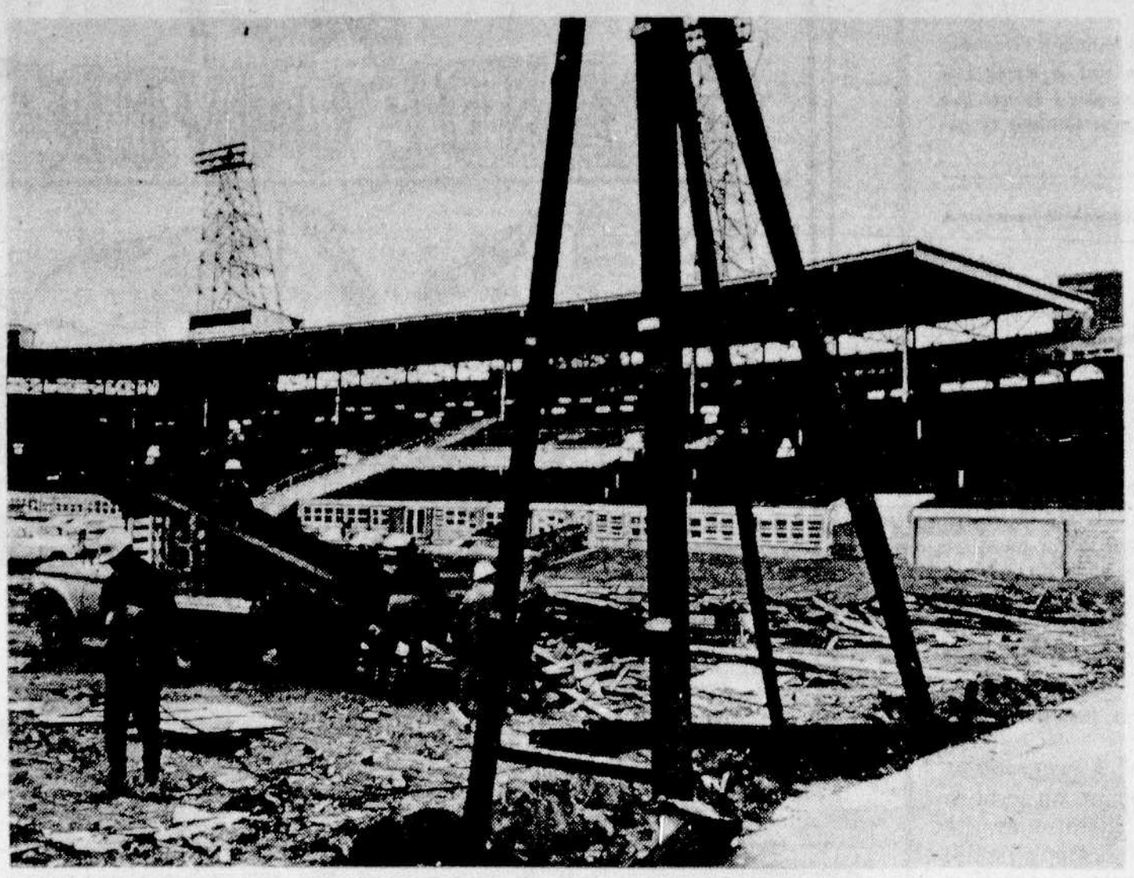

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Place aux étudiants

Les démolisseurs se sont (encore) mis de la partie et c'est dans un quasi traditionnel nuage de poussière que s'envolent depuis quelques jours les dernières réminiscences de la glorieuse époque des Royaux de Montréal. Les clôtures s'écroulent et bientôt le stade De Lorimier ne sera plus qu'un autre terrain de stationnement. Pas pour longtemps cependant, puisque la Commission des écoles catholiques de Montréal a pratiquement décidé hier de se porter acquéreur du vieil édifice et du terrain pour transformer le tout en une école secondaire polyvalente.

La CECM désire acheter le stade DeLorimier

par Réginald MARTEL

La Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé, au cours d'assemblées ordinaire et spéciale, cette semaine :

- d'emprunter $7 millions ;
- d'acheter le stade DeLorimier ;
- de construire trois nouvelles écoles.

On a d'autre part accordé le contrat de construction de l'école élémentaire Charlevoix, dans la paroisse Sainte-Elisabeth-du-Portugal, à Percival Hébert Construction. L'école de 16 classes, qui comprendra une bibliothèque et une maternelle, coûtera $495,373.80. Le contrat, octroyé au plus bas soumissionnaire, est sujet à l'approbation du ministère de l'Education.

La vente d'obligations au montant de $7 millions servira à l'acquisition d'emplacements et à la construction d'écoles. Les obligations porteront intérêt à 6.5 p. 100. La meilleure offre, présentée par un groupe financier dirigé par la maison Bienvenue Limitée, a été de $94.119, pour un coût réel de 7.069. Les échéances sont fixées à 11 ans, pour une tranche de $3 millions, et à 22 ans pour les quatre autres millions. L'emprunt sera amorti en 40 ans.

L'achat du stade DeLorimier et de l'emplacement de 280,000 pieds carrés sera fait en vue de la construction d'une école secondaire polyvalente. Environ 1,800 filles, élèves du cours secondaire commercial et des cours d'initiation au travail, occupent déjà les édifices du stade. La CECM prévoit qu'en 1971, il y aura dans ce secteur une population de 5,500 enfants d'âge scolaire. Le stade et l'emplacement appartiennent actuellement à la compagnie Charlebois Limitée et l'évaluation municipale est de $1,400,000.

Deux des trois nouvelles écoles seront construites dans le sud-est de Montréal, dans les paroisses Saint-François-d'Assise et Saint-Victor, pour desservir la population scolaire de langue française.

Une première école aura 27 locaux ordinaires, dont trois pour les enfants exceptionnels et trois pour la maternelle. La deuxième école comprendra 28 locaux ordinaires, dont 2 pour les mésadaptés socio-affectifs, deux pour les durs d'oreille et 3 pour la maternelle.

La troisième école sera construite dans la paroisse Transfiguration of Our Lord, au nord-ouest de Montréal. La nouvelle école, destinée aux enfants anglophones, aura 21 locaux ordinaires, trois locaux spéciaux et une maternelle qui occupera deux locaux. Elle remplacera trois écoles existantes.

L'école Louis-Pasteur, dans la paroisse Saint-Gaétan, au nord-ouest de la métropole, sera agrandie. On ajoutera 8 classes et 3 locaux de maternelle. Cette école dessert les francophones.

Enfin, les commissaires ont approuvé un plan d'amélioration de l'enseignement musical au cours élémentaire. On essaiera dans autant d'écoles cinq méthodes d'enseignement musical. Il s'agit des méthodes Ward, Martenot, Kodaly, Dalcrole et Orff. Ces experiences visent à l'élaboration d'une méthode adaptée aux Canadiens français.

A un certain moment, les commissaires se sont demandé si les fonctions de directeur d'école et de vice-président de l'Alliance des professeurs de Montréal étaient compatibles. Ce fut la seule allusion a l'Alliance, qui se prépare à réclamer la conciliation à la suite de négociations difficiles avec la CECM, en vue de la signature d'une nouvelle convention collective.

Les marchands de la rue Ste-Catherine se soumettent aux décisions de M. Saulnier

par Florian Bernard

Le calme et le beau fixe ont fait place au climat orageux des jours derniers en ce qui concerne la circulation ouest-est dans la rue Ste-Catherine.

Réunis en assemblée spéciale, hier soir, une centaine de marchands, membres du Centre commercial de l'est, ont accepté la décision du président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, à l'effet de remettre après l'inauguration du métro l'étude de toute la question. De son côté, le chef de la délégation, M. Albert Lufty, a qualifié de "très sage" la décision de M. Saulnier de maintenir la circulation en direction ouest-est jusqu'au lendemain de l'inauguration du métro.

L'émoi des derniers jours a véritablement fait place à la quiétude et à l'harmonie. M. Lufty a même déclaré : "Nous avons une sage administration à l'hôtel de ville et la décision de M. Saulnier est, pour le moment, très satisfaisante. Nous attendrons patiemment les résultats des études annoncées par le comité exécutif de la ville de Montréal".

Même réaction de la part du président du Centre commercial, M. Butch Bouchard : "Nos marchands ont confiance en M. Saulnier. Nous acceptons d'attendre jusqu'au lendemain de l'inauguration du métro. La ville pourra alors juger ce qu'il faudra faire".

M. Saulnier avait déclaré aux journalistes, mercredi soir, que plusieurs circuits d'autobus seraient changés à cause du métro et que ces transformations auraient un certain effet sur la circulation en général dans les

Voir MARCHANDS, en page 6

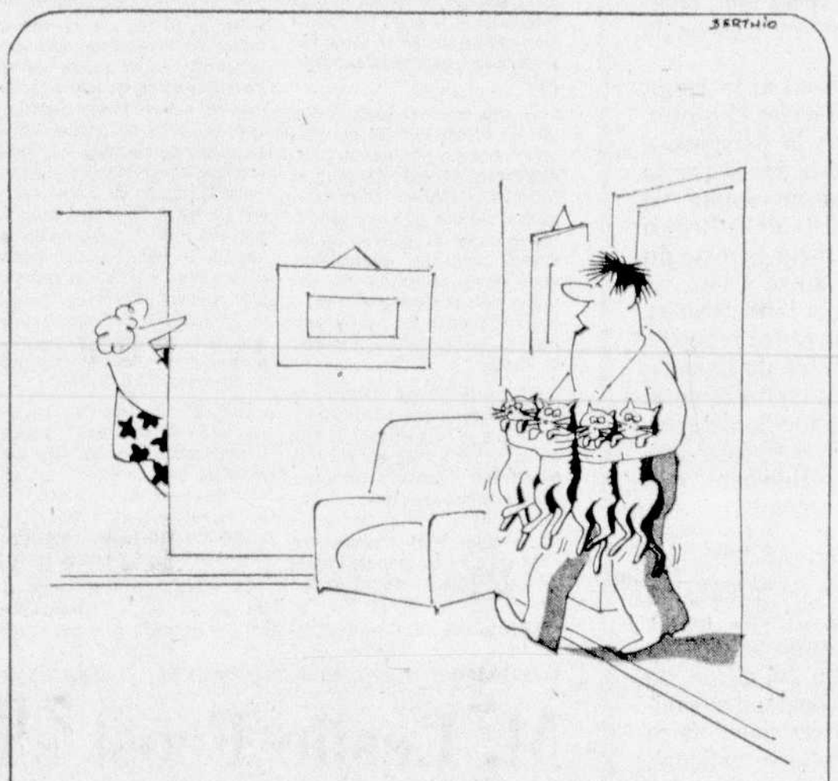

—Tu voulais de la viande bon marché ?

Déjà 100,000 Européens se proposent de visiter l'Expo

par PIERRE ST-GERMAIN,
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — "En ce qui me concerne l'Expo devient de moins en moins intéressante, car elle est déjà là," a déclaré sous forme de boutade M. Pierre Dupuy au cours d'une conférence de presse donnée ce matin à la Chambre de commerce France-Canada.

Rendant compte de la tournée qu'il vient de faire en Europe, le commissaire général de l'Expo a notamment déclaré :

"A Moscou, les 6, 7 et 8 septembre, les commissaires généraux de section se sont réunis pour mettre le point final aux questions touchant la visite de chefs d'Etat, de hautes personnalités, et à diverses autres comme, par exemple, celle des restaurants. "J'attends, a dit M. Dupuy, qu'une cinquantaine de chefs d'Etat et de gouvernement viennent visiter l'Expo.

A Léningrad, tout de suite après la rencontre de Moscou, les experts qui ont établi la liste des 150 chefs-d'oeuvre artistiques attendus à l'Expo ont siégé au musée de l'Ermitage. Jusqu'ici, il est certain que 189 de ces chefs-d'oeuvre seront à l'Expo. "Je suis extrêmement satisfait des préparatifs de cette exposition artistique sans précédent dans le monde", a souligné M. Dupuy, qui a ajouté que les questions de transport, d'assurance, ont été réglées à Léningrad.

M. Dupuy a ensuite participé à Vienne à une réunion des commissaires généraux des pays d'Europe qui prendront part à l'Expo. Toutes les questions pendantes y ont été réglées, de sorte que la réunion générale des commissaires généraux qui devait avoir lieu dans quelque temps a été annulée. Ils se retrouveront en mars prochain à Montréal.

De Vienne, qu'il a quittée fin septembre, le commissaire général, s'est successivement rendu en Egypte, à Koweit, en Algérie, puis au Maroc. Il a consacré ce voyage à l'organisation de la participation arabe à l'Expo, dans le cadre de "l'ensemble arabe". En Egypte, M. Dupuy a notamment examiné le problème du transport à Montréal de monuments "monstres".

Répondant ensuite aux questions des journalistes, le commissaire général a abordé les points suivants :

Près de 80 pays participeront à l'Expo.

Pour ce qui est du transport des Français qui viendront à l'Expo, nous nous orientons vers les voyages nolisés. Trente-deux groupes ont jusqu'à ce jour décidé de visiter l'Expo. Ces trente-deux avions conduiront à l'Expo 150 passagers chacun. D'autres groupes sont en voie d'organiser des voyages à bord d'appareils nolisés. M. Dupuy a rappelé que le paquebot "Flandre" fera la navette entre la France et le Canada, le paquebot soviétique "Pouchkine" entre Léningrand et Montréal, etc... par ailleurs, les Italiens et les Hollandais préparent des croisières au Canada à l'occasion de l'Expo également.

Le nombre prévu de visiteurs européens à l'Expo, qui était de 50,000 au début, est présentement de 100,000. M. Dupuy a rappelé ici l'effort publicitaire entrepris par la compagnie de l'Expo aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. "En France, les gens qui s'intéressent aux relations avec le Canada ont été touchés", a-t-il dit. Quant au budget de publicité concernant l'Europe, il ne peut être augmenté, étant donné que la publicité doit être concentrée dans les pays d'où viendront le plus grand nombre de visiteurs, c'est-à-dire les Etats-Unis et le Canada.

Résultats encourageants

La vente anticipée de billets de l'Expo atteignait quinze millions de dollars avant le départ de M. Dupuy pour l'Europe tandis que pour la foire de New

Voir EXPO, en page 6

Dozois: "Il n'y aura que des fusions volontaires"

par Claude Masson

"Nous maintenons le principe du regroupement municipal, mais nous en changeons profondément les modalités."

Telle est, en peu de mots, la politique du nouveau gouvernement du Québec face à la fusion des municipalités, selon la définition qu'en a donnée hier matin M. Paul Dozois, ministre des Affaires municipales dans le cabinet Johnson, dans son allocution à l'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui réunit près de 2,000 délégués dans la métropole.

Se fondant sur le programme électoral de l'Union nationale et sur les explications qu'il a eu à fournir au sujet du regroupement municipal depuis la prise du pouvoir, le 5 juin, M. Dozois a clairement établi que le gouvernement provincial entend mettre l'accent sur la consultation des contribuables et sur la participation volontaire des municipalités.

Le programme du ministère des Affaires municipales en ce domaine comprend deux phases principales : **les études du ministère et la participation de la population.**

"Un organisme de coordination a été créé sous la responsabilité du service juridique. Cet organisme groupe les représentants des services intéressés par le regroupement municipal, notamment le comité de législation, le service des finances, le service de l'aide technique et le service de la recherche", dit le ministre.

Ce nouveau comité entreprendra une étude complète, globale sur le regroupement à l'échelle de la province et déterminera les régions prioritaires où les avantages de la fusion paraissent plus évidents.

M. Dozois a déclaré à cet effet : "Nous voulons disposer d'une carte municipale théorique de la province de Québec. Cette carte, qui constitue notre objectif à long terme, sera le résultat du travail de nos chercheurs qui, chacun dans sa discipline, auront tenu compte de toutes les conditions d'une fusion normale et harmonieusement réalisée. Cette étude portera sur tous les aspects : géographique, économique, financier et sociologique".

Parallèlement à cette étude générale, les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales entreprendront, à la demande des municipalités intéressées, des études détaillées sur des fusions possibles de deux ou de plusieurs municipalités.

Ces analyses auront pour but :

1) d'établir la véritable situation financière, le taux des taxes générales et spéciales, le pourcentage de l'évaluation par rapport à la valeur réelle, les services existants et leur degré d'efficacité et de qualité;

2) prévoir quelles seraient les conséquences de la fusion en déterminant l'ampleur, la qualité et le coût des services que la nouvelle municipalité devrait organiser;

3) établir un budget prévoyant toutes les dépenses probables ainsi que le taux des futures taxes devant servir à payer ces dépenses, de même que les changements à apporter à l'évaluation foncière afin que tous les contribuables soient taxés d'une façon juste et équitable;

4) établir l'ébauche d'un plan d'ensemble montrant les possibilités d'un développement fonctionnel de cette nouvelle ville.

Sans le nommer, M. Dozois s'est dit surpris que M. Pierre Laporte ait affirmé qu'il fallait, en deux ans, réduire le nombre des municipalités de 1,600 à 900 car, a-t-il dit, "à ma rentrée au ministère, en juin dernier, j'ai été surpris de constater qu'il n'existait aucune étude ni aucun plan d'ensemble concernant la politique de regroupement municipal, sauf, bien entendu, les rapports de deux commissions qui ont fait enquête sur l'île de Montréal et sur l'île Jésus".

En même temps que des études se feront à l'échelon de la province et à l'échelon local, le service juridique du ministère des Affaires municipales examinera toute la législation qui peut avoir une influence quelconque sur le regroupement municipal.

"Il ne faudrait pas, en effet, que certaines lois gênent le regroupement municipal ou permettent à quelques responsables municipaux seulement de songer à des fusions", a déclaré le ministre, ajoutant aussitôt qu'"il ne faudrait pas que, une fois la fusion terminée, certains textes de loi pénalisent en quelque sorte les municipalités qui ont décidé de se fusionner".

Pour tout dire, "qu'il soit bien compris que nous préconisons des fusions volontaires et que nous rejetons la méthode des fusions forcées", a expliqué le responsable des Affaires municipales.

Il y a d'autres nouvelles sur le congrès de l'Union des municipalités en pages 6 et 26.

On retrouve le corps d'une 9e victime du pont de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Avec la découverte de deux corps en autant de jours, il semble que la tragédie qui a fait 12 victimes, le 7 septembre 1965, lors de l'explosion du caisson N-2, sur le chantier de construction du pont de Trois-Rivières, connaîtra son épilogue au cours des prochains jours.

On aurait en effet retrouvé l'endroit précis où reposeraient les derniers corps et l'on croit que, d'ici quelques jours, les recherches auront définitivement pris fin avec la remontée à la surface des trois derniers cadavres.

Hier après-midi, on a retrouvé le corps disloqué de l'une des victimes. Le cadavre n'a pas encore été identifié positivement, mais on croit qu'il s'agit de M. Laurier Gagnon, 26 ans, de Hull. On a en effet demandé aux parents de M. Gagnon de venir à la morgue Philibert, à Trois-Rivières, pour tenter d'identifier le corps.

On avait retrouvé, mercredi, le corps d'André Cloutier, âgé de 23 ans, de Montréal.

A la suite de la découverte de ces deux corps, on a activé les recherches près de cet endroit. Les recherches sont assez difficiles parce que les corps des victimes reposent sous plusieurs pieds de boue.

Les victimes dont les corps n'ont pas encore été retrouvés sont : Jean-Guy Bolduc, âgé de 27 ans, du Cap-de-la-Madeleine, Michel Dalcourt, 21 ans, et Réjean Pouliot, 24 ans, tous deux de Trois-Rivières.

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

Richstone RBI BAKERIES

ANNEAU aux POMMES

Rég. 65¢ ..... 53¢

En vente à la Pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage

Dactylo "ROYAL SAFARI"

Le dactylo qui a tout pour plaire

Idéal pour toute la famille. Belle apparence — Robuste — Tabulateur automatique — Une touche vraiment "royale" — Mallette de luxe. Garantie de 5 ans. Couleurs : or antique, rouge ou beige.

Ord. $139.50

SPECIAL PILON $104.50

F. Pilon Inc.

FOURNITURES DE BUREAU

• 750 Beaubien 273-9501 • 800 Mt-Royal 524-3081

• 8559 St-Laurent 381-6261 • 851 Décarie 748-7961

• 280 OUEST, RUE ST-JACQUES — 842-4171

'Le régionalisme municipal, seul moyen de conserver à nos municipalités leur caractère démocratique"

—Fernand Drapeau, président sortant de charge de l'UMQ

"Le régionalisme municipal, voilà le seul moyen de conserver à nos municipalités leur caractère démocratique. Elles sont tout près du peuple : c'est là leur qualité principale et essentielle."

C'est avec cette phrase en préambule d'une plaquette portant sur "LA MINUTE DE VERITE pour la municipalité du Québec" et remise aux quelque 1,000 maires de la province présents au congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui se déroule présentement à Montréal, que le président sortant de l'organisme résume sa pensée sur le régionalisme municipal.

M. Fernand Drapeau, membre du comité exécutif de la ville de Montréal, qui accepte volontiers d'être reconnu comme l'un des propagandistes de la régionalisation municipale, est d'avis que cette solution constitue justement le moyen par lequel l'institution municipale, base de notre société, pourra s'affranchir et connaître un renouveau.

"Chez nous, écrit-il dans cette brochure de 12 pages qui contient sa philosophie d'un gouvernement régional, c'est au niveau de la municipalité que se joue le sort du Québec.

"Or, écrit-il, pour obvier aux tendances déshumanisantes de la centralisation à outrance, et pour à la fois concilier l'efficacité et l'autonomie communale, des liens de solidarité doivent exister entre les municipalités au niveau régional."

Problèmes et objectifs communs

Le président sortant de l'UMQ a établi un schéma des problèmes et des objectifs relevant à la fois de la municipalité et de la région :

a) les problèmes humains : problèmes démographiques, emploi, équipement social, sanitaire, culturel et des loisirs;

b) les problèmes de développement économique, industrie, agriculture, commerce, artisanat, services;

c) les problèmes d'aménagement du territoire : équipement urbain et rural, infrastructure, logement.

Les buts essentiels à atteindre :

a) la municipalité doit recourir davantage à la recherche pour résoudre ses problèmes les plus urgents. A cette fin, elle doit faire appel à l'entreprise privée pour établir les méthodes et les moyens d'action qui conféreraient une plus grande efficacité à ses services sur le seul plan local;

b) pour la réalisation économique et efficace des tâches routinières, la municipalité doit, avec d'autres municipalités de la région, conclure des accords de service;

c) sur le plan régional également, les municipalités plus fortes et mieux équipées ou plus compétentes doivent, par voie d'entente, partager leurs services techniques avec les municipalités moins fortunées;

d) l'administration régionale, représentative des intérêts de chacune des municipalités de la région, doit pouvoir assumer graduellement certaines responsabilités ou certains services à caractère régional, quand les municipalités seules ne peuvent les assurer, faute de ressources financières et de juridictions adéquates.

M. Drapeau explique en conclusion de son rapport que deux idées maîtresses se dégagent du concept régional et du souci d'y associer étroitement la municipalité.

"Par le régionalisme, dit-il, il est possible d'aboutir à une conception globale d'un sentiment de solidarité entre les différentes municipalités de la région. Ce qui actuellement se présente comme des membres épars, formera un corps équilibré et vivant, en marche vers un destin commun. Les municipalités désormais penseront en termes de région et non plus seulement en fonction de leurs étroits patelins. Les municipalités, par un usage mieux calculé de leurs ressources, contribueront non seulement à leur propre prospérité mais encore au progrès de leur région et de la province tout entière. Libération économique et révolution tranquille deviendront alors des phrases pleines de sens."

AVIS AUX ANNONCEURS

LA PRESSE ne paraîtra pas le 10 octobre, jour d'action de grâces

HEURES LIMITES DE RECEPTION DES ANNONCES POUR LE NUMERO DU 11 OCTOBRE

ANNONCES CLASSEES à paraître mardi seront reçues de 9 h. a.m. à 5 h. p.m., vendredi le 7 octobre, au siège social, et par téléphone (844-3711) jusqu'à midi samedi le 8 octobre.

GRANDES ANNONCES à paraître mardi le 11 octobre seront acceptées jusqu'à 5 h. p.m. jeudi le 6 octobre.

Certaines structures de la municipalité, manquant de souplesse, sont à réadapter

—Jean-Louis Doucet

"Face à la réalité nouvelle, la municipalité a certes encore sa raison d'être, mais il est sûr que certaines structures, et pour cause, manquent de souplesse et doivent être adaptées ou sensiblement modifiées."

Dans cette perspective, le sous-ministre des Affaires municipales, M. Jean-Louis Doucet, a expliqué hier soir aux maires de la province les grandes lignes de la formule de régionalisation qui retient en priorité l'attention du ministère.

La nouvelle formule qui, en somme, aurait pour but de remplacer l'actuel conseil de comté, (lequel ne groupe que les corporations de villages ou paroisses tandis que le nouvel organisme comporterait aussi les cités et villes) viserait à mettre en place un régime d'administration des collectivités locales au niveau de la région pour fournir à la population une meilleure répartition des services, qui n'impliquerait pas nécessairement une majoration des coûts, mais qui viserait à en augmenter l'efficacité.

Ce projet de régionalisation n'a reçu l'approbation ni du gouvernement libéral ni du gouvernement au pouvoir depuis le 5 juin, mais il est en tête de liste des études élaborées à ce sujet.

L'administration des 40 régions municipales envisagées par la formule de régionalisation serait assurée par un conseil régional.

Celui-ci aurait pour fonctions :

a) l'établissement d'un rôle d'évaluation à l'échelle régionale ;

b) la coordination, dans le cadre de la région, des services de protection publique, comme les services de la police et des incendies par exemple ;

c) l'établissement et la mise en oeuvre d'un plan directeur d'aménagement pour toute la région ;

d) la réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux sur le territoire régional.

D'autres fonctions pourraient dans l'avenir être exercées par les conseils régionaux : l'organisation des loisirs, des grandes bibliothèques, les cours municipales, l'expansion industrielle, etc . . .

Comment accéder au conseil régional ?

Quel serait le processus de nomination ou d'élection des membres du conseil et quel en serait le nombre ? M. Doucet a expliqué que "l'on accéderait au conseil de la région par le truchement d'un collège électoral appelé "bureau des délégués".

Ce bureau des délégués aurait justement et uniquement pour fonction d'élire, à tous les quatre ans, les membres du conseil régional.

Comment serait formé le bureau des délégués ? Au départ, chaque municipalité, indépendamment de sa population, aurait un représentant au bureau des délégués; de plus, chaque municipalité aurait un représentant additionnel pour chaque tranche de 5,000 de population. Le nombre des délégués ne devrait pas, toutefois, être supérieur au nombre de membres du conseil local. Ces délégués éliraient un conseil régional de neuf membres.

Quel serait le mode de financement de ces 40 conseils régionaux ? Le sous-ministre des Affaires municipales n'a pas fourni d'hypothèses à ce sujet, reconnaissant qu'il s'agit là d'un problème complexe. "Nous avons amorcé des études à ce sujet, mais sans nous arrêter encore à une méthode particulière de financement. C'est un autre défi de taille lancé aux chercheurs et aux experts de notre ministère", s'est-il borné à dire.

MM. Trahan et Jarraud sont invités à justifier publiquement leurs assertions sur le personnel du Centre St-Vallier

Un juge de la Cour de bien-être social, M. Marcel Trahan, et un animateur d'un poste de télévision montréalais, M. Lucien "Frenchie" Jarraud, ont été invités par les ouvriers syndiqués du Centre St-Vallier à justifier ou à rétracter publiquement de récentes assertions ou insinuations dénonçant l'existence d'invertis parmi les surveillants du Centre, un institut voué à la rééducation de l'enfance délinquante, situé rue St-Vallier, à Montréal, et dont de nombreux pensionnaires se sont évadés dernièrement.

Parlant au nom des syndiqués qu'il représente, M. Josaphat Riendeau, président (Famille et bien-être social), section des ouvriers du Centre St-Vallier, dans un communiqué remis à la presse, s'est adressé en ces termes à MM. Trahan et Jarraud : "Si vous avez des preuves et connaissez les noms d'homosexuels employés au Centre en qualité de surveillants, l'intérêt public en exige une prompte révélation aux autorités responsables".

"En revanche, si vos commentaires n'ont jeté qu'un discrédit sans fondement sur l'ensemble des employés des centres de protection de la jeunesse, il conviendra de rassurer l'opinion publique par une rétractation formelle de vos graves propos."

Evoquant ensuite les multiples évasions récemment réussies par de jeunes délinquants, M. Riendeau a dit que les employés du Centre St-Vallier en connaissaient fort bien les causes : l'insuffisance quantitative du personnel, le surpeuplement des locaux, la disparité des modes de surveillance nécessaires, et, la conception impropre de l'immeuble même du centre.

En d'autres termes, selon les employés de l'institution, le Centre St-Vallier ne compte pas assez de surveillants, abrite trop de pensionnaires, permet mal d'exercer des méthodes de surveillance différentes sur les pensionnaires "difficiles" et les autres, et l'architecture du bâtiment n'est pas faite pour décourager les aspirants à l'évasion.

"Il y a trois mois que nous avons vainement fait une demande officielle visant à augmenter le personnel du Centre de 20 à 25 p. 100, a conclu M. Riendeau.

Regroupement des conseils de comté : "Il faut procéder par étapes"

(par C.M.) — Dès la séance d'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec, hier, à Montréal, le ministère des Affaires municipales s'est opposé à une idée déjà exprimée par le président de cet organisme, M. Fernand Drapeau, à l'effet de regrouper les conseils de comtés à la grandeur de la province.

" Puis-je vous mettre en garde contre tout projet qui tenterait d'implanter une réforme radicale à la grandeur de la province", a dit M. Paul Dozois, ajoutant aussitôt que "cette solution est peut-être souhaitable mais ne vaudrait-il pas mieux procéder par étapes, en tentant l'expérience dans un ou deux comtés ou, encore, de permettre à la population des comtés intéressés de décider elle-même de la fusion ? "

Le ministre a reconnu que le problème est complexe "et nous voulons apporter définitivement des réformes en ce domaine, en accordant aux conseils de comté des pouvoirs supplémentaires tout en leur fournissant les moyens d'utiliser efficacement ceux qu'ils possèdent déjà".

Préférant élaborer sa pensée sur les réformes à apporter aux conseils de comté lors du congrès de cette union, qui aura lieu bientôt à Québec, M. Dozois a cependant indiqué qu'il faudra intégrer, sous une forme ou sous une autre, les villes aux autres municipalités "pour constituer un conseil de comté viable, tout en empêchant certains monopoles par un mode de représentation équitable". Il n'a pas fourni de plus amples précisions à ce sujet, se disant toutefois prêt à recevoir les suggestions de l'Union des municipalités. On ne doute pas qu'il sera question de ce sujet au cours des assises qui se poursuivent jusqu'à samedi.

EXPO

SUITE DE LA PAGE 3

York seulement un million de billets "anticipés" avaient été vendus en un an.

Aux Etats-Unis, un million deux cent mille clients de l'American Express ont déjà reçu un dossier de l'Expo. M. Dupuy révèle ici qu'on devait s'entretenir ces jours prochains avec le président Johnson, mais cette rencontre a été reportée en raison du voyage du président des Etats-Unis en Asie.

Logexpo a déjà réservé plus de 260,000 chambres pour les visiteurs de 1967.

L'Expo coûtera trois cent trente millions de dollars, donc beaucoup plus que le chiffre prévu, mais cette hausse s'explique notamment du fait que l'on a demandé des "suppléments" à la compagnie de l'Expo (M. Dupuy cite en exemple le pavillon de l'agriculture, qui n'était pas prévu) et que le coût de la construction s'est accru de sept pour cent. Si l'Expo coûtera trois cent trente millions de dollars, poursuit le commissaire général, elle en rapportera douze cents millions répartis comme suit :

Impôts perçus par les gouvernements fédéral, provincial et municipal : $225 millions ;

Augmentation du commerce extérieur canadien du fait de l'Expo : $200 millions ;

Revenu du trourisme : $400 millions ;

Investissements des pays étrangers : $200 à $250 millions;

Le reste en billets et dépenses diverses.

M. Dupuy a également souligné que les Etats-Unis ont d'ores et déjà entrepris des démarches pour organiser la prochaine exposition internationale et universelle et qu'Ottawa, lui a communiqué rien de nouveau au sujet de la participation éventuelle de la Chine.

Quatre chasseurs se noient

LA TUQUE (PC) — Quatre chasseurs de canards se sont noyés hier près de La Tuque lorsque leur embarcation a chaviré.

La police provinciale a identifié trois des victimes comme étant : M. Luc D'Amour, âgé de 54 ans, de Sainte-Paula, comté de Matapédia; ses deux fils : Robert, âgée de 24 ans et André âgé de 21 ans. La quatrième victime n'était pas identifiée tôt ce matin.

Une moto capote : un mort, un blessé

Un jeune motocycliste a été tué et son compagnon a subi de sérieuses blessures, vers 11 h. 20 hier soir, alors que leur motocyclette a capoté en face du 2340 rue St-Joseph, non loin de la 24e Avenue, à Lachine.

Sous la violence du choc, le conducteur de la motocyclette, M. Sandy Craig, 22 ans, du 561, 6e Avenue, à Lachine, a été projeté contre une automobile roulant en sens inverse et il a été tué sur le coup.

Son compagnon, projeté contre une auto en stationnement et atteint de diverses blessures, a été transporté à l'hôpital Général de Lachine.

Mort coincé entre la roue et le garde-boue de son tracteur

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Un jeune homme de 22 ans, M. Normand Lemire, de Trois-Rivières, a perdu la vie dans une tragédie survenue, hier après-midi, à Batiscan, à 15 milles à l'est de Trois-Rivières.

La victime poussait une automobile à l'aide de son tracteur lorsqu'elle perdit l'équilibre et se trouva coincée entre la roue et le garde-boue du tracteur qui continua sa course et alla s'arrêter dans un étang. Ne pouvant sortir de sa position précaire, M. Lemire a succombé à l'asphyxie.

Me Jean-Luc Bellemare, coroner du district, a institué un simple cas de recherche.

Une auto capote : conducteur tué

ST-LUC. (DNC) — M. Marcel Lamoureux, âgé de 29 ans, de St-Jean, a été tué, hier matin, lorsque son auto a capoté en bordure de la route, près de l'intersection du chemin Grand-Bernier et du boul. St-Luc, à St-Luc.

Selon la police, la victime se serait endormie au volant.

M. Lamoureux a succombé à ses blesures dans l'ambulance qui le transportait vers l'hôpital de St-Jean.

MARCHANDS

SUITE DE LA PAGE 3

rues principales. Il avait ajouté que la circulation serait maintenue en direction ouest-est sur Ste-Catherine, mais que toute la question serait étudiée après l'inauguration du métro.

Au début de la semaine, quelque 225 marchands, dirigés par M. Albert Lufty, avaient signé une requête demandant à la ville de revenir sur sa décision et de changer la direction du sens unique de la rue Ste-Catherine.

Ils affirmaient que la direction actuelle, c'est-à-dire ouest-est, avait entraîné une baisse sérieuse de leur chiffre d'affaires.

Disparue

Cette adolescente, Denise Thivierge, âgée d'environ 14 ans, du 6435 rue Marseille, app. 3, à Montréal, est portée disparue depuis le 10 juillet dernier. Elle mesure 5'7", a les cheveux et les yeux bruns. Lorsqu'elle a été vue pour la dernière fois, elle portait des bermudas, un chandail noir et des souliers gris. Elle fréquentait les salles de danse et les cabarets à "go-go". Tout renseignement à son sujet peut être communiqué à la PP, en signalant UN. 1-4292, poste 300, le jour, et poste 253, le soir et la nuit.

Un imprudent est celui qui, durant une averse, cherche refuge dans la boutique du marchand de parapluies.
Proverbe anglais

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Doctorats honorifiques

"Le Canada tel que nous l'avons aimé risque d'être détruit si l'on continue à mettre l'accent sur la dissemblance plutôt que la ressemblance. Pour le sauver, nous devons mettre en relief les ressemblances entre les Canadiens". C'est en substance ce que déclarait hier l'historien W. L. Morton, directeur du Champlain College, au cours d'une collation des diplômes à l'Université McGill.

M. Morton est l'un des cinq récipiendaires de doctorats honorifiques remis par l'université à cette occasion. Les autres personnalités ainsi honorées sont : le premier ministre Errol Barrow, de la Barbade, (au centre); Me Carl Goldenberg; M. Lucien L'Allier (à gauche), président de la CTM et ingénieur en chef du métro; et M. Marsh Jenneret, directeur des presses de l'Université de Toronto. A droite, nous reconnaissons M. H. Robertson, président de l'Université McGill.

"Il n'est que trop évident, a déclaré M. Morton, que les Canadiens de langue française ne jouissent pas des mêmes privilèges que les Canadiens de langue anglaise. Il en va de même aux Etats-Unis pour les Noirs vis-à-vis des Blancs. La solution, c'est d'insister sur la ressemblance essentielle entre les hommes, de faire accepter le Noir ou le Canadien français plutôt en tant qu'homme qu'en tant que Noir ou Canadien français.

"C'est son héritage culturel qui permet à la Pologne de surmonter ses épreuves"

—Mgr Rubin, délégué du cardinal Wyszinski

"Cette année marque un événement de première importance dans l'histoire de la nation polonaise: c'est en effet le millième anniversaire du baptême de son roi Mieszke 1er, baptême qui devait ouvrir aux Polonais les portes de l'Eglise catholique — et donc de la civilisation occidentale" a déclaré hier soir Mgr Ladislas Rubin, évêque titulaire de Serte, représentant personnel du cardinal Wyszynsky, primat de Pologne, aux fêtes du Millénaire, qui se sont concrétisées à Montréal, par diverses cérémonies, dont une assemblée du Congrès Polonais canadien, sous la présidence du Dr George Korey-Karebrowski, en présence du cardinal Paul-Emile Léger, et du maire Jean Drapeau.

"Ce ne sont pas seulement les trente-deux millions de Polonais établis sur le sol de leur patrie, qui célébreront cette occasion unique. Leur exemple est suivi par plus de dix millions d'hommes et de femmes d'origine polonaise qui se trouvent disséminés à travers le monde.

"Notre histoire peut servir d'inspiration à quiconque lutte pour les valeurs spirituelles et humaines, en même temps que pour ses droits nationaux . . .

"Durant ce Millénaire la nation polonaise a toujours connu des luttes . . . Démembrée, reconstituée, elle est restée toujours fidèle à ses principes et à sa foi, et les Polonais ont démontré qu'une nation sûre d'elle-même, fidèle à sa culture, à sa tradition, à sa langue et à sa religion peut regarder l'avenir avec confiance, certaine d'accomplir son propre destin par la volonté divine."

Le prélat polonais a également montré comment le baptême de l'un de ses premiers rois Mieszo 1er, en 966, consécutif à son mariage avec une princesse de Bohême (c'est-à-dire tchèque) déjà chrétienne, a permis à la nation polonaise de se développer sous l'influence directe de Rome, dont l'influence fut déterminante à la fois sur le plan religieux, politique et culturel.

"C'est ce riche héritage culturel, a souligné Mgr Rubin, qui a permis à la Pologne de supporter les malheurs dont son histoire est jalonnée.

Jeune Trifluvienne portée disparue

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Une adolescente de 16 ans, Hélène Verrette, de la rue Ste-Ursule, à Trois-Rivières, est portée disparue depuis le vendredi 30 septembre. Elle mesure 5 pieds, 5 pouces et pèse 110 livres, elle a de longs cheveux blonds.

Au moment de sa disparition, elle portait un pantalon et un blouson bleus, de même qu'une chemisette blanche.

La Sûreté municipale de Trois-Rivières demande à toute personne qui serait au courant des allées et venues de l'adolescente, d'entrer en communication avec elle.

Le Conseil des Arts du Canada

THE CANADA COUNCIL · LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA ·

Aide aux universitaires de carrière dans les domaines ressortissant aux humanités et aux sciences sociales

Le Conseil des Arts du Canada offre son aide aux universitaires de carrière dans les domaines ressortissant aux humanités et aux sciences sociales. Cette aide se présente sous les formes suivantes:

Subventions de recherche
pour l'emploi d'assistants et de commis ou pour financer des déplacements ou des achats de matériel. Peuvent s'appliquer à des travaux s'étendant sur plus d'une année. Demandes reçues n'importe quand.

Bourses de travail libre
accessibles aux universitaires possédant déjà le doctorat et aux professeurs d'universités canadiennes engagés dans des recherches personnelles. Valeur maximum $5,500 plus indemnité de déplacement et les deux tiers de la même indemnité pour le conjoint. 85 bourses seront attribuées cette année. Demandes reçues *jusqu'au 1er novembre 1966*.

Aide à l'édition
pour la publication d'études inédites. Demandes reçues n'importe quand.

Subventions en faveur des rencontres et échanges
utilisables:
(a) pour permettre à un nombre restreint de spécialistes de participer à des conférences, sur la recommandation de sociétés savantes canadiennes;
(b) pour aider à financer certaines rencontres de spécialistes.
Demandes reçues n'importe quand.

Pour obtenir la brochure explicative à ce sujet, prière d'écrire à:
Service des Bourses,
Conseil des Arts du Canada,
140, rue Wellington,
Ottawa 4 (Ontario).

Ciao, salut, auf wiedersehen...
Bonne chance dans ce nouveau travail, Louis
Sois sage, Michelle, profite du soleil.
Vous nous manquerez bien...
Ne nous oubliez pas,
donnez de vos nouvelles...
des nouvelles du bout du monde.
Mais ce départ, il faut fêter ça.
Ce soir, nous vous amenons dîner.
Où? Mais voyons,
à **La Salle Bonaventure** du Reine Elizabeth.
Un jour pareil, vraiment,
nous ne pouvons nous contenter de moins.

Présentement :
A partir du 11 octobre:
Nancy Ames
Sandler & Young

Un agent de la GRC invité à participer à un vol d'héroïne qui lui aurait rapporté quelque $65,000

par Bernard Morrier

Un agent de la Gendarmerie royale s'est vu invité à participer à un vol d'héroïne et de haschich et à réaliser ainsi un profit net de quelque $65,000.

C'est ce qu'a affirmé hier l'agent Christo Samson, alors qu'il déposait pour la deuxième journée devant le juge Gérard Laganière à l'enquête préliminaire de quatre personnes d'origine grecque, soupçonnées d'appartenir à un réseau de narcotique.

Décrivant l'emploi de son temps et ses nombreuses rencontres avec l'un des inculpés, George Drakopoulos, entre le 16 et le 29 septembre, l'agent Samson a révélé que le 18 septembre, Drakopoulos et lui avaient échangé la conversation suivante:

Drakopoulos: "Je t'ai fait venir pour trouver le moyen de voler cinq livres d'héroïne et 20 livres de haschich à mon fournisseur, parce que je ne fais pas assez d'argent.

Samson: "Pourquoi moi ?

— "Inquiète-toi pas, je te rendrai riche.

Le policier a expliqué que l'héroïne se détaillait à $15,000 la livre et le haschich à $10,000 la livre également.

La cargaison en question valait $95,000, mais l'agent Samson a noté que Drakopoulos étaient prêt à la lui céder pour la somme de $30,000, avec promesse de dire à son fournisseur qu'il l'avait livrée mais qu'il n'avait pas été payé.

Aux yeux de Drakopoulos, le policier a consenti à l'offre, en ajoutant qu'il avait trouvé un client de Toronto qui voulait immédiatement 10 livres d'héroïne.

"Je n'ai pas confiance en ton homme, de répliquer Drakopoulos, et je ne lui en vendrai que cinq livres à la fois."

Le 18 septembre, le policier fédéral prétend avoir reçu de Drakopoulos une once d'héroïne valant $1,700. Il précise dans son témoignage qu'il n'a donné que $1,000, disant que les $700 suivraient dans deux jours.

Le 21 septembre toutefois, l'agent Samson retournait voir l'inculpé pour lui apprendre que la cargaison livrée trois jours plus tôt ne pesait que trois quart d'once et qu'il ne paierait pas la différence de $700 avant d'avoir obtenu le quart d'once manquant.

"T'inquiète pas, tu l'auras", de répliquer Drakopoulos.

Par la même occasion, le policier lui faisait savoir que son "client" torontois serait prêt à payer l'héroïne $25,000 par kilo et non par livre.

Un autre rendez-vous eut lieu le lendemain, au restaurant College Inn, rue Sherbrooke ouest, où le policier fédéral réclama encore le quart d'once d'héroïne qui manquait à l'achat du 18 septembre. Pour sa part, Drakopoulos voulait obtenir les $700 qui manquaient au prix convenu.

"Pas de $700 si je n'ai pas mon quart d'once", répliqua le policier.

Il note ensuite qu'après l'argumentation à ce sujet, il informa Drakopoulos que son "client" torontois était prêt à payer l'héroïne $15,000 la livre au lieu des $25,000 proposés.

Le Grec fit savoir qu'il était disposé à en livrer deux livres et demie au cours d'une première transaction, mais Samson mentionna le fait que son "client" en voulait 10 livres et pas moins et qu'il avait $95,000 en sa possession.

Il devait s'en suivre une série de rencontres et de communications téléphoniques entre les deux hommes jusqu'au 29 septembre, date convenue pour l'échange de l'argent contre l'héroïne.

Au cours de cette journée, Drakopoulos avait indiqué un endroit à l'arrière de son domicile, au 4580, rue Clark, où le policier pourrait prendre possession de la cargaison après 8 heures le soir.

L'agent Samson s'y est rendu à l'heure convenue et a aperçu une poubelle dans laquelle se trouvaient des sacs bruns remplis d'une grande quantité d'autres petits sacs dans lesquels il a remarqué une poudre teintée. Il en a pris un échantillonnage et l'a enduit d'une substance qui lui a révélé qu'il s'agissait effectivement de narcotiques.

Il s'agissait d'une quantité de quatre livres et demie d'héroïne pour laquelle le policier avait promis de verser $67,500.

L'agent fédéral, à la demande de Drakopoulos qui ne voulait pas toucher à l'argent, avait remplacé le montant original par des liasses de papier enveloppées dans une autre sorte de papier. Un paquet devait contenir $7,000 et l'autre $60,500.

Alors que le policier se trouvait à l'arrière de la demeure de Drakopoulos, celui-ci s'est présenté et, après avoir pris possession des deux paquets, a remis les sacs d'héroïne en échange.

C'est le moment précis que Samson choisissait pour s'identifier à Drakopoulos comme policier fédéral.

Immédiatement, le sergent Poissant et l'agent Lamarre, qui épiaient depuis longtemps les rencontres entre leur confrère et Drakopoulos, ont appréhendé ce dernier.

George Drakopoulos a dit à ce moment se sentir très mal et une ambulance est venu le chercher pour le conduire à l'hôpital Royal Victoria. Il devait en ressortir quelque deux heures plus tard pour être mené au quartier général de la Gendarmerie royale dans l'ouest de la métropole.

Par ailleurs, lors de l'arrestation de Drakopoulos, le policier Samson avait remarqué dans la ruelle, à quelque 40 pieds plus loin, un autre individu qui tentait de prendre la fuite.

Celui-ci a été identifié comme étant Chalarampos Venetianopoulos, un chauffeur de taxi, qui est accusé d'avoir transporté la cargaison de stupéfiants à l'arrière de la demeure de Drakopoulos.

Peu avant l'ajournement de l'enquête hier, les avocats de la défense entreprenaient le contre-interrogatoire de l'agent Samson, lequel doit se poursuivre aujourd'hui.

UN DES GAGNANTS DU QUEBEC

du Concours Winchester "coups de feu — coups de chance" —

PAUL DUVAL
6300, Bois-de-Coulonge
Ville d'Anjou 5, Québec, Qué.

dont le nom a été tiré cette semaine à Montréal est gagnant d'un fusil de chasse Winchester 1400 automatique, un des 16 fusils distribués au concours Winchester.
Suivez dans ce journal l'annonce des futurs gagnants de fusils . . . et le nom du gagnant du grand prix, le chalet mobile "Canadiana" de Volkswagen.

les tribunaux

Québec octroie $253,000 à cinq compagnies de théâtre

QUEBEC. (PC) — Le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, a annoncé l'octroi d'une somme de $253,000 en subventions à cinq compagnies de théâtre du Québec pour l'exercice commencé le 1er avril 1966 et se terminant le 31 mars 1967.

Le théâtre du Rideau Vert et le Théâtre du Nouveau Monde, deux compagnies de Montréal, reçoivent chacune $50,000; la Nouvelle Compagnie Théâtrale reçoit $38,000; le Théâtre de l'Estoc, de Québec, reçoit $25,000.

La dernière subvention, de $90,000, a été annoncée vendredi dernier : elle va au Théâtre Populaire du Québec.

Dystrophie musculaire

M. Dudley N. Mendels, homme d'affaires de Montréal, a été nommé président honoraire et président de la campagne de souscription pour l'Association canadienne contre la dystrophie musculaire, division de la province de Québec. L'objectif de cette campagne, qui se déroulera du 6 au 19 novembre, est de $100,000.

Le Conseil des Arts du Canada

Aide aux artistes

Le Conseil des Arts du Canada offre son aide aux artistes de toutes disciplines. Cette aide se présente sous les formes suivantes:

Bourses de perfectionnement pour les jeunes artistes de talent au premier stade de leur carrière. Valeur maximum $3,000, plus indemnité de déplacement. Demandes reçues *jusqu'au 1er décembre 1966.*

Bourses de travail libre pour les artistes possédant déjà une certaine expérience sur le plan professionnel. Valeur maximum $5,500 plus indemnité de déplacement. Demandes reçues *jusqu'au 1er novembre 1966.*

Bourses de courte durée pour une période ne dépassant pas 3 mois. Valeur maximum $750 pour les jeunes artistes, et $1,350 pour les artistes d'expérience, plus indemnité de déplacement au besoin. Demandes reçues *n'importe quand au cours de l'année.*

Bourses de voyage permettant aux artistes de saisir une occasion importante pour le progrès de leur carrière. Demandes reçues *n'importe quand au cours de l'année.*

Prière d'écrire à:
Service des Bourses,
Conseil des Arts du Canada,
140, rue Wellington,
Ottawa 4 (Ontario).

SI VOUS CROYEZ QU'IL FAUT ÊTRE MILLIONNAIRE POUR HABITER PORT-ROYAL, VOUS FAITES ERREUR:

Voici pourquoi...

1. Vous pouvez toujours ACHETER un appartement à Port-Royal pour aussi peu que $7,600 comptant. Les deux-tiers des appartements du Port-Royal (studios, une ou deux chambres à coucher) se vendent de $7,600 à $32,000 comptant.

Vous pouvez aussi profiter d'une hypothèque au taux d'intérêt avantageux de 6.85% pour une période de 30 ans.

2. Vous pouvez SOUS-LOUER un appartement à Port-Royal de compagnies qui ont déjà acheté; le loyer raisonable reflète la grandeur des appartements et le luxe des services offerts aux résidants.

3. Vous pouvez SOUS-LOUER un appartement à Port-Royal et L'ACHETER à une date ultérieure en vertu d'un plan "option-achat".

A cette époque de prix ascendants et de tendances inflationnaires, la valeur des appartements du Port-Royal s'accroîtra d'année en année. Toutefois, grâce à notre plan "option 3 ans", le prix d'achat de votre appartement demeure fixe.

TOUT CECI, PARCE QUE LE PORT-ROYAL EST EN PROPRIÉTÉ COOPÉRATIVE

Obtenez d'autres renseignements dès aujourd'hui en communiquant avec nos courtiers, Les Immeubles Domus Inc. à:

PORT-ROYAL

1455 OUEST, RUE SHERBROOKE · TÉL. 937-9511

Vous avez fait un bon placement.

Vos obligations d'épargne du Québec portent maintenant un intérêt accru à

5½%

Conservez-les précieusement.

Conscient de l'augmentation générale des taux d'intérêt, le gouvernement du Québec vient d'accroître à 5½% le taux d'intérêt de toutes les obligations d'épargne du Québec.

Pour obtenir à ce sujet de plus amples renseignements, voyez votre courtier en valeurs mobilières, votre banque, votre caisse populaire, ou votre société de fiducie.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CAHIER No 2 / PAGES 15-26 LA PRESSE SPORT / BANDES DESSINEES

MONTREAL, VENDREDI 7 OCTOBRE 1966 — 82e ANNEE — No 233

Moscou et Hanoï accueillent froidement le plan de paix britannique, reçu favorablement à Washington

(d'après PA, UPI, PC, AFP, Reuter) — Même si le projet britannique en six points d'une paix au Vietnam reçoit un accueil bienveillant dans certains milieux de Washington et à Ottawa, les premières réactions à parvenir de Hanoï et de Moscou se révèlent plutôt décevantes.

Moscou dit que le projet est "inacceptable" ; Hanoï exige la cessation des raids sur tout le Nord-Vietnam avant de commencer à discuter ; le secrétaire américain Dean Rusk et U Thant semblent tourner en rond ; le ministre canadien Paul Martin part pour New York conférer avec les autorités onusiennes et la Commission internationale de contrôle se dit incapable de poursuivre ses opérations de patrouille dans la zone démilitarisée, malgré la cessation des raids au-dessus du secteur-est.

La réaction des Etats-Unis

Aux yeux des diplomates de Washington, la démarche britannique donne un nouvel élan à la grande offensive de paix qui est en train de prendre forme à la faveur du "sommet de Manille" et de la tournée du président Johnson dans le Sud-Est asiatique.

Les requêtes et les manoeuvres diplomatiques en vue de hâter l'aménagement d'un règlement pacifique au Vietnam vont, plus que jamais, s'intensifiant sur une haute échelle. Sous un masque officiel de scepticisme à Washington, grandit un espoir dont aucune personne en autorité n'ose parler publiquement, mais qui voudrait que, d'ici quelques mois, le conflit vietnamien en vienne à un point tournant qui déclenchera des négociations.

On sait que le projet britannique de règlement en six points entend accorder une voix directe à la table des négociations au Front national de libération, l'arme politique du Vietcong, l'armée de guérilla, rebelle à la junte militaire du Sud-Vietnam. Jusqu'ici, les Etats-Unis se sont contentés de dire qu'ils acceptaient de discuter de la possibilité d'inviter le Vietcong à la table des négociations.

A cause de cette partie du projet, les responsables à Washington ss montrent réservés dans leurs réactions, et laissent entendre qu'aucun règlement ne semble en vue à court terme.

A long terme, toutefois — soit vers le mois de mars ou avril de l'an prochain — on espère énormément que le fait, à la fois, des lourdes pertes sur le plan militaire, et de la détermination accrue à Washington de négocier la paix, parviendront à mettre un terme à la guerre.

Réaction de Moscou

Même si on sait que la délégation soviétique à New York examine de près le projet britannique, les premières réactions officielles sont négatives. Radio-Moscou disant hier soir que le plan de Londres est inacceptable parce q ue les propositions en vue d'immobiliser les opérations militaires "placent l'agresseur américain et sa victime sur un pied d'égalité" en ce qui concerne les responsabilités.

De son côté, TASS dit que l'idée de reconvoquer la conférence de Genève sera écartée par Moscou. L'agence ajoute que "le ministre britannique s'est efforcé d'accuser la République démocratique du Vietnam d'être l'obstacle essentiel dans la voie menant à un règlement pacifique.

TASS déduit que "les principes majeurs du plan britannique sur le Vietnam sont favorables et font pratiquement écho à la position américaine".

Les réactions de Hanoi

L'Inde a fait savoir aux Etats-Unis que le Nord-Vietnam r e f u s e catégoriquement de discuter de paix tant que les raids aériens au-dessus de son territoire n'auront pas pris fin, apprend-on aujourd'hui de sources diplomatiques.

L'Inde, qui est membre de la CIC, a transmis cette information à Washington par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, M. Sardar Swaran Singh, le principal orateur à l'ONU.

De son côté, le "New York Times", qui confirme cette nouvelle, croit que le régime de Hanoï s'attend à ce que les élections américaines le mois prochain constituent une répudiation de la politique de Johnson au Vietnam, et qu'alors les Etats-Unis feront des propositions acceptables.

Entre-temps, M. Rusk tourne en rond. Il est maintenant clair que ses rencontres avec des diplomates d'Europe centrale n'ont rien donné hier. Pourtant, il comptait beaucoup sur le tête-à-tête avec le ministre David de Tchécoslovaquie, lequel conférait récemment avec Ho Chi-minh à Hanoï. Le ministre a dit qu'il n'avait aucun mesage pour M. Rusk.

"Nous avons discuté du Vietnam en termes généraux", a-t-il dit.

De son côté, le ministre hongrois des Affaires étrangères (qui a lui aussi rencontré M. Rusk hier) a déclaré que son entretien avec le chef de la diplomatie américaine avait porté sur le Vietnam et sur d'autres problèmes mondiaux.

Par ailleurs, la rencontre entre M. Rusk et le ministre yougoslave des Affaires étrangères s'est avérée également infructueuse. La Yougoslavie fait partie du bloc des non-alignés à l'ONU dont les membres tentent des efforts en vue de l'amorce de pourparlers. Cependant, le ministre yougoslave a révélé qu'il n'avait abordé aucun aspect particulier du problème du Vietnam avec son interlocuteur américain.

téléphoto UPI

Sukarno va pleurer sur les tombes

Rendant hier un tardif hommage aux six généraux indonésiens victimes du complot communiste de l'an dernier, le président Sukarno d'Indonésie n'a pu s'empêcher de "verser un pleur" sur la tombe du général A. Yani. Tout en sanglotant, Sukarno a jeté des pétales de fleurs sur les tombes des six généraux puis s'est recueilli, la tête enfouie dans les mains. Plus tôt dans la journée, le président avait dénoncé la tentative de coup d'Etat du 30 septembre 1966, la qualifiant de "trahison".

Les diplomates chinois étaient absents de cette "cérémonie des pleurs", mais ils ont fait leur apparition quelques heures plus tard, à un garden party au palais présidentiel. Selon les invités étrangers, la réception fut un modèle du style petit bourgeois, "aussi ennuyeuse que possible". Aucun des chefs militaires n'était assis à la table de Sukarno où un diplomate s'endormit — fort peu diplomatiquement — pendant que l'orchestre enchaînait l'un après l'autre des chants indonésiens.

La Commission de contrôle ne peut patrouiller la zone démilitarisée

SAIGON (AFP, PA, UPI) — La Commission internationale de contrôle (CIC) a publié aujourd'hui à Saigon un communiqué dans lequel elle déclare que, "par suite de conditions de sécurité insuffisantes dans certaines portions de la zone démilitarisée qui borde le 17ème parallèle", elle ne pouvait "assurer aucun contrôle normal et entier" dans cette zone (laquelle relève de la surveillance sud-vietnamienne).

Le communiqué de la CIC précise que l'activité normale de son équipe, installée à demeure à Gio Linh, immédiatement au sud de la zone démilitarisée, se trouve gênée par la poursuite, dans le secteur est de la zone, d'activités militaires que le gouvernement de Saigon s'était pourtant engagé à suspendre à partir du 27 septembre dernier.

De son côté, Saigon annonce aujourd'hui que (nonobstant l'interruption des raids) il se réserve le droit de prendre "toutes mesures adéquates pour protéger la vie et les biens de la population au sud du 17ème parallèle".

Le gouvernement de Saigon ne précise pas s'il engage des opérations terrestres, se contentant d'accuser Hanoï d'entraver le travail de la CIC. Toutefois, des dépêches en provenance du front confirment la plainte de la Commission.

En effet, au cours de la journée d'hier, les opérations militaires au Vietnam se sont concentrées autour de la zone démilitarisée. Les bombardiers stratégiques "B-52" ont pilonné un secteur au nord de la zone, des chasseurs-bombardiers ont effectué 25 missions au-dessus de la portion-ouest et les troupes de trois pays (Etats-Unis, Sud-Vietnam et Corée du-Sud) ont livré des combats acharnés immédiatement au sud.

On note que les activités militaires se resserrent dangereusement autour de la zone (qui n'a que 6 milles de largeur). Si, à ces activités, on ajoute les bombardements effectués par les superforteresses venues de Guam et les unités de l'Aéronavale, on comprend que le travail de la CIC se révèle impossible faute d'une "sécurité insuffisante".

Pour leur part, les fusiliers marins américains poursuivent l'opération "Prairie", dans la région immédiatement au sud de la zone démilitarisée, ce qui ajoute encore à l'insécurité des patrouilles de surveillance dans la fameuse zone tampon.

Un jeune homme de 21 ans triomphe du cancer grâce à la greffe de cellules cancéreuses

CENTREVILLE, Mich. (PA) — Larry Rink avait fait trois voeux. Quand on a 21 ans, rien de plus normal. Et ses trois voeux ont été exaucés. Larry est ce jeune homme à qui les médecins avaient dû amputer la jambe droite à la suite d'un cancer des os. Les derniers examens ont révélé qu'il ne restait plus de trace de cancer dans son organisme.

C'est en juillet dernier, après que des tissus cancéreux eurent été greffés à son organisme (tissus pris sur d'autres cancéreux) que les examens s'avérèent concluants.

Il avait alors déclaré : "Il me reste à me procurer une nouvelle jambe et à me trouver un bon emploi qui me permettra de faire vivre ma femme et mon enfant".

Peu de jours après, on lui posait une jambe artificielle. Il y a trois semaines, une fabrique d'outils l'engageait pour travailler dans son entrepôt.

Le 24 septembre, Jeannie Rink, sa femme, donnait naissance au premier bébé du jeune couple, Tina Ann.

Le Dr Ray Houghton, médecin de la famille, a assisté Jeannie pour l'accouchement. C'est ce médecin qui avait conseillé à Larry d'accepter l'expérience de la greffe de tissus cancéreux.

Le Dr Houghton a déclaré que l'avenir s'annonçait plus brillant pour Larry Rink et que depuis juillet, ce dernier avait pris 10 livres. Mesurant six pieds et un pouce, le jeune homme ne pesait plus que 140 livres au moment où l'expérience de la greffe a été tentée.

Depuis que ce cas a été rendu public, des centaines de personnes ont téléphoné ou ont écrit à Larry Rink et à son médecin pour leur demander la "recette". Je renvoie tous ces gens à leurs médecins personnels, a dit le Dr Houghton, en leur conseillant d'entrer en contact avec le "Roswell Park Memorial Institute", l'hôpital de Buffalo où l'intervention s'est déroulée. Trois autres personnes impliquées dans l'opération sont mortes depuis.

Cependant, le Dr Houghton a précisé que Larry Rink n'avait pas été déclaré guéri de son cancer.

"Il faut attendre de cinq à 10 ans avant de déclarer quelqu'un guéri de cette maladie, a-t-il déclaré. Il suffit que quelques cellules, passives dans le moment, se "réveillent" pour que le cancer reprenne vie.

Le médecin avait demandé à Larry d'essayer l'expérience de la greffe après avoir lu que Robert Allen, âgé de 2 ans, de Tucson, en Arizona, cherchait quelqu'un en vue d'un "troc" de tissus cancéreux dans l'espoir de triompher de sa maladie. Allen n'a pas survécu. Pas plus que Thomas E. Walker, âgé de 21 ans, de Conrad, au Montana. Pas plus que Harry T. Griffith, âgé de 63 ans, de Flourtown, en Pennsylvanie. Ces trois personnes avaient fourni de leurs tissus cancéreux à Larry.

Puis ce fut une autre expérience avec deux personnes non identifiées et dont il a été impossible d'obtenir de rapports sur leur état.

La théorie qui pousse les médecins à faire de telles greffes s'appuie sur le fait que l'organisme combat tout tissu étranger. On espère qu'un organisme combattant ainsi des cellules cancéreuses greffées, produise en même temps des anticorps qui s'attaquent au cancer dont souffre le patient.

Paris participera à Gemini-12

WASHINGTON, (AFP) — La France participera à une importante et spectaculaire expérience scientifique en coopération avec la NASA, lors du vol "Gemini-12" en novembre.

On précisait de source américaine, hier soir, à Washington, qu'il s'agira de l'observation et de la photographie par les deux astronautes américains d'un nuage de vapeur de sodium dégagé à haute altitude à l'aide d'une fusée française "Centaure". Celle-ci aura été lancée à partir de la base de Hammaguir, dans le Sahara. C'est aux environs d'une altitude de 100 milles que sera produit la nuage en question. Il peut être de diverses couleurs dans lesquelles dominent le rouge, le rose et l'orange en fonction de l'ionisation ambiante.

L'expérience française dans le prochain vol "Gemini" sera l'une des plus importantes, sinon la plus importante, jamais réalisée à l'échelle internationale dans quelque voyage d'astronautes américains que ce soit.

Cette expérience reflète directement la haute opinion des dirigeants de la NASA à l'égard des réalisations significatives des programmes spatiaux français.

La fusée "Centaure" est un véhicule à deux étages à carburants solides, mis au point par "Sud Aviation" en liaison avec le Centre national des études de télécommunications.

L'opposition manifestera durant la visite de Johnson en Australie

SYDNEY, Australie. (PC, UPI, PA) — Des groupes pacifistes australiens opposés à la guerre du Vietnam projettent des manifestations de masses, mais "dans l'ordre", contre la politique au Vietnam du président Johnson lorsqu'il visitera Canberra, Melbourne et Sydney, plus tard ce mois-ci.

Cette visite aura lieu à 5 se maines à peine des élections nérales en Australie, qui se dérouleront le 26 novembre, et dont le thème dominant sera justement le Vietnam. Le parti travailliste d'opposition a déclaré, en effet, que s'il prend le pouvoir il retirera les troupes australiennes du front vietnamien dès que possible.

A Townsville, le président du parti travailliste, le sénateur James B. Keeffe, a déclaré au cours d'une interview qu'il condamnait l'initiative du gouvernement d'"avoir invité le président Johnson dans des circonstances où cette visite pourrait servir à la campagne politique du gouvernement et du premier ministre". Il a lancé un appel à "tous les Australiens pour qu'ils utilisent tous les moyens pacifiques et constitutionnels" en manifestant, à l'occasion de la visite du président Johnson, contre la participation de l'Australie à la guerre du Vietnam.

A Melbourne, le leader travailliste Arthur Calwell a déclaré que son parti "accueillait favorablement la visite du président Johnson et espérait expliquer (à cette occasion) non seulement pourquoi l'Australie désire des relations plus étroites avec les Etats-Unis, mais aussi pourquoi le parti travailliste est en désaccord avec la poursuite des bombardements du Nord-Vietnam".

Enfin, le "Sydney Daily Mirror" écrit que plusieurs organisations joindraient leurs forces aux manifestations et vont tenir une réunion à la fin de la semaine prochaine pour mettre au point leur campagne.

Par ailleurs, le premier ministre du Japon, M. Sato, a annoncé que le président Johnson ne se rendra pas au Japon au cours de son voyage en Asie. Dans une lettre qu'il a adressée au premier ministre japonais, M. Johnson précise qu'il ne pourra se rendre au Japon en raison de la conférence de Manille, qui ne lui en laissera pas le temps, et aussi parce qu'il estime qu'il ne convient pas qu'il s'y rende en raison de la position du Japon par rapport à celles des pays participant à la conférence de Manille.

L'URSS et ses alliés se préparent à intervenir en Chine

HONG - KONG (UPI) — L'URSS et ses alliés de l'est de l'Europe songent à intervenir dans la lutte interne qui se poursuit en Chine en soutenant activement les factions du parti communiste chinois qui s'opposent à Mao Tsé-toung et à sa politique antisoviétique.

C'est du moins ce qu'affirment des diplomates occidentaux dans une analyse des événements qui bouleversent la Chine populaire depuis quelques mois. Selon ces observateurs, l'activité diplomatique récente de l'URSS et de ses alliés est-européens indique que les pays du bloc soviétique sont prêts à intervenir en quelque façon dans la politique chinoise.

On note également que, pour la deuxième fois en 48 heures, la "Pravda" reproduit aujourd'hui un document d'un parti communiste étranger réclamant la réunion d'une conférence internationale des partis communistes "pour vaincre le schisme et les dissensions", en d'autres mots pour condamner la politique chinoise.

Cette fois-ci, c'est le comité central du parti communiste d'Equateur qui se prononce pour une telle conférence, dans un document traitant de la "révolution culturelle" et de l'attitude chinoise. Il y a deux jours, la "Pravda" avait publié une déclaration du p.c. soudanais reprenant ce projet de conférence, qui avait été proposé par M. Khrouchtchev en avril 1964, mais aussitôt rejeté par Pékin.

Dans l'analyse des observateurs diplomatiques occidentaux, on rappelle la sortie sans précédent de la délégation soviétique et de quelques autres délégations communistes lors des célébrations du 1er octobre à Pékin, de même que l'avalanche récente de critiques contre la révolution culturelle chinoise.

D'après ces sources, le bouleversement interne est très sérieux et dirigé par des éléments dissidents du parti contre le successeur apparent de Mao, le ministre de la Défense Lin Piao, et contre "l'extrémisme" des gardes rouges qui sont à l'avant-garde des purges "culturelles".

Jusqu'à maintenant, il est peu probable que l'URSS ait exercé une influence quelconque auprès des factions en conflit en Chine, dit-on. "Toutefois, étant donné que la lutte du pouvoir à l'intérieur du parti communiste chinois en est une de vie ou de mort et qu'elle tend à se prolonger à cause de la forte résistance à Lin Piao, tous les moyens seront employés par les oppositionnistes en désespoir de cause. Ils iront même jusqu'à utiliser des appuis venant de l'extérieur du parti et du pays.

"Les consultations qui se poursuivent activement entre les Russes et les pays de l'est européen indiquent qu'ils se préparent à influencer le cours de la lutte interne en Chine, avec ou sans invitation, et qu'ils n'attendront pas l'issue de la lutte sans bouger," ajoutent ces observateurs.

Le chef du parti communiste soviétique, M. Léonide Brejnev, a terminé récemment une tournée dans l'Est de l'Europe, pendant laquelle il a consulté les dirigeants des partis frères sur la politique chinoise. C'est à la suite de ces visites que la "Pravda" a publié un appel en faveur d'une conférence communiste au sommet en vue de condamner l'activité "sécessionniste" de Pékin.

Chaque jour, des rapports officiels ou semi-officiels en provenance de Pékin signalent que l'opposition au tandem Mao-Lin Piao n'a pas été écrasée. Ces rapports indiquent qu'une nouvelle offensive serait en cours contre les oppositionnistes, qui ne sont pas clairement identifiés.

D'autres rapports parvenus à Hong-Kong indiquent également que la Chine connait actuellement un regain d'activité de la part de guérilleros anti-communistes.

Ces guérilleros ont fait sauter des trains, saboté des installations portuaires et volé des stocks alimentaires gouvernementaux dans le sud de la Chine.

Washington se fie à Thompson pour améliorer ses liens avec Moscou

WASHINGTON. (UPI) — Déterminé à améliorer les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, le président Lyndon Johnson a nommé hier ambassadeur à Moscou M. Llewellyn Thompson, expert américain numéro un des affaires soviétiques.

M. Thompson a déjà détenu ce poste de 1957 à 1962 et au total, il a passé neuf ans en Union soviétique dans une fonction ou dans une autre.

Le président a déclaré qu'il avait demandé à M. Thompson de retourner à Moscou à cause de l'"importance de nos relations avec l'Union soviétique actuellement".

Le sénateur Robert F. Kennedy s'est dit très heureux de cette nomination. Il a ajouté que l'élancé diplomate du Colorado était "l'un des quatre hommes qui avaient le plus contribué à résoudre la crise soulevée par la présence de missiles soviétiques à Cuba".

Il a ajouté que les conseils de M. Thompson durant la crise et les efforts qu'il avait déployés pour que les missiles soviétiques soient retirés de l'île cubaine ont été d'une valeur incalculable et son courage des plus impressionnant.

La nomination de M. Thompson, sujette à l'approbation du Sénat, survient au moment où les Etats-Unis font une nouvelle tentative en vue d'améliorer leurs relations avec l'Union Soviétique.

Déjà, lundi dernier, le secrétariat d'Etat annonçait que les pourparlers en vue d'établir une liaison aérienne entre New York et Moscou, pourparlers en panne depuis quelques années, étaient repris.

Le nouvel ambassadeur américain à Moscou parle le russe couramment. Durant ses stages précédents à Moscou, il était en excellents termes avec le premier ministre d'alors, M. Nikita Khrouchtchev. Ce dernier le considérait comme un négociateur perspicace doué de bon sens.

On rapporte à Moscou que le régime actuel a rapidement approuvé la suggestion que M. Thompson remplace M. Foy D. Kohler, l'actuel ambassadeur qui vient d'être nommé sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires politiques.

MAINTENANT EN MONTRE
CHRYSLER • DODGE • IMPERIAL
CHARGER • CORONET • DART
SUNBEAM • CAMIONS DODGE
1967
CHEZ
Modern
MOTOR SALES LTD.
1400 ouest, boul. DORCHESTER
866-7881
OUVERT JUSQU'A 9.30 P.M.
Stationnement facile à côté de notre salle de montre

PROFITEZ DES
SUPER-SPECIAUX
OFFERTS DURANT LA GRANDE
VENTE
15e ANNIVERSAIRE
qui
BAT SON PLEIN
chez
Jean C. Le Blanc
AMEUBLEMENT INC.
5826, rue SAINT-HUBERT
à l'entrée de la PLAZA
STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE DU MAGASIN

Le Québec devra faire jouer totalement la démocratie de participation s'il veut résoudre ses problèmes d'éducation

Le Conseil supérieur de l'Education, dans son premier rapport annuel, appuie totalement la "démocratie de participation" que l'Etat provincial a commencé à instaurer dans les affaires de l'éducation et croit qu'elle apparaît comme un progrès du régime démocratique.

Le Conseil estime que le Québec ne pourra pas résoudre les problèmes énormes que soulève l'éducation s'il ne parvient pas à faire jouer totalement la démocratie de participation : la principale condition du succès de la réforme scolaire en cours, affirme-t-il, c'est la participation des personnes, des groupements et des institutions à l'élaboration du plan de développement scolaire et à sa mise en oeuvre.

Le rapport souligne que la participation du public au processus des décisions en éducation s'est largement développée au cours des quinze dernières années et, notamment, depuis la création du ministère; il estime, toutefois, qu'il est encore d'importantes étapes à franchir pour obtenir la qualité de participation requise par l'ampleur des tâches à accomplir.

La participation exigera une décentralisation du pouvoir politique; elle imposera aux corps intermédiaires de repenser le mode de leurs activités et le style de leur collaboration; elle demandera à la collectivité, sur le plan du comportement social, de nouvelles moeurs civiques qui ne toléreront ni la manipulation, ni la polémique; elle exigera le dialogue sous toutes ses formes, y compris la contestation, et commandera un nouveau style d'information.

Le départ de la participation

Le premier rapport annuel du Conseil supérieur de l'Education, organisme chargé par la loi de conseiller le ministère de l'Education, compte un essai de neuf chapitres portant entièrement sur ce phénomène "nouveau et chargé d'espoir" qu'est la démocratie de participation dans l'enseignement.

Le Conseil rappelle d'abord, au premier chapitre, les facteurs d'évolution sociale qui ont amené une explosion scolaire inattendue et un bouleversement considérable à l'école; il montre comment, à partir du début du siècle, mais plus particulièrement à compter des années '40 et '50, les divers milieux de la province ont accordé un intérêt plus vif aux affaires de l'éducation.

Parallèlement, ce chapitre fait voir comment, à partir d'un simple désir d'atténuer le manque de coordination entre les pièces isolées qui formaient notre système d'enseignement, on a fini par découvrir cet instrument capital du développement de l'éducation qu'est la planification rationnelle.

Ces tendances nous ont amené à une situation nouvelle : la participation active des corps intermédiaires à la planification de l'enseignement, sous l'animation et la direction du ministère de l'Education.

Déclarations et actes

Au deuxième chapitre, on souligne que le ministre et le sous-ministre de l'Education, en 1964, ont fait des déclarations précises et claires à souhait sur la nécessité de la participation.

Le ministère est d'ailleurs passé aux actes et il a formé, de 1962 à 1965, plus de 150 comités chargés d'étude, de consultation ou de planification, et composés de personnes provenant des organismes intéressés à l'éducation.

Le Conseil relève ensuite, au troisième chapitre, de nombreux "faits de participation" survenus au cours des dernières années : le travail de la Commission royale sur l'enseignement elle-même et les mémoires qu'il a exigés, la création de plusieurs nouvelles associations, la tenue de nombreux colloques, le rapprochement entre les divers secteurs de l'enseignement, les initiatives en faveur de l'éducation des adultes et la formation des 64 comités régionaux de planification scolaire dans le cadre de l'Opération 55.

Le rapport du Conseil analyse ensuite les "attitudes de participation" en se fondant en particulier sur l'accueil réservé aux tomes 2 et 3 du Rapport Parent. C'est l'objet du 4e chapitre.

UN DOCUMENT DE SERVICE PUBLIC DE LA PRESSE

Textes de Gilles Gariépy

La participation au plan scolaire

Le thème fondamental du rapport annuel, la participation au plan scolaire, sa nature et ses conditions de réalisation, est développé au cinquième chapitre.

Le Conseil supérieur explique d'abord que des aspirations profondes travaillent à l'heure actuelle la société québécoise ; ces aspirations (culturelles, morales et économiques) ont en commun de converger vers l'école et l'éducation et s'expriment politiquement par la volonté de démocratiser l'enseignement.

Or, cette démocratisation ne peut être réalisée que par la planification : le développement de l'école à tous ses niveaux et à l'échelle de la province est une entreprise trop vaste et trop complexe pour être abandonnée au simple jeu de l'initiative privée ou aux automatismes de la demande. C'est une situation nouvelle et inédite.

Le rapport ajoute que cette planification est une tâche de l'Etat et que le plan est un acte politique au sens le plus élevé du terme. "Que l'Etat agisse avec faiblesse, qu'il cède aux pressions exercées sur lui ou sur un secteur particulier de l'éducation, qu'il se désintéresse de son rôle d'arbitre dans les conflits et aussitôt le jeu de la force fait loi".

Dans la planification, les tâches de l'Etat sont importantes et elles réclament un pouvoir fort, soutient le rapport.

Le consentement des citoyens

Mais la force de l'Etat repose sur le consentement éclairé et libre des citoyens, considérés comme individus ou groupés comme corps intermédiaires : il faut que les uns et les autres accordent au ministère de l'Education leur adhésion et leur collaboration.

Il faut redouter tout autant la tentation d'une démission en face d'un pouvoir tout-puissant que la tentation du refus du pouvoir au nom de l'autonomie.

Ces vues amènent le Conseil supérieur à considérer la participation comme une "face complémentaire de la planification" et même comme une condition essentielle de la planification démocratique.

Deux raisons militent en faveur d'une participation à la planification de l'enseignement : La première, d'ordre pratique, est celle de l'efficacité : lorsque l'appui de larges secteurs de la population fait défaut, l'application du plan scolaire est retardée et les résistances peuvent aller jusqu'à rendre les décisions inopérantes.

La deuxième raison est plus fondamentale. C'est que la planification de l'enseignement embrasse un vaste domaine où sont impliquées des valeurs morales et spirituelles, des options trop liées au destin de chaque personne et à l'avenir de la société pour qu'elles soient remises sans contrôle et sans droit de regard entre les mains des pouvoirs publics.

S'il est un lieu où, à notre époque de socialisation intense, la participation doit être obtenue des citoyens et des corps intermédiaires, c'est assurément le monde de l'école, explique en outre le Conseil.

Relever la qualité

Le rapport annuel souligne qu'il faut créer des structures de participation et surtout améliorer le style de la participation, corriger ses défaillances et relever sa qualité.

En particulier, il importe que la participation ne reste pas enfermée au sommet mais rejoigne plutôt tous les rouages de la société ; à l'intérieur des groupes, il faut éviter qu'elle demeure l'apanage même des dirigeants ; enfin, il faut que la participation conserve son caractère de liberté et respecte le pouvoir de contestation.

Le chapitre conclut en disant que ni les corps intermédiaires, ni le ministère de l'Education, en dépit de leur engagement dans cette voie, n'ont encore pris conscience de toutes les exigences que la participation comporte.

La participation exige du gouvernement qu'il décentralise le pouvoir, que les corps intermédiaires repensent le mode de leurs activités et le style de leurs réclamations et de leur participation ; elle demande à toute la collectivité de nouvelles moeurs civiques.

Les chapitres suivants (6 à 9 inclusivement) traitent des difficultés de la participation, du dialogue, de la polémique et de la contestation, de l'information en éducation, et de la participation respective du Conseil supérieur, du ministère de l'Education et des groupes de citoyens.

Le ministère de l'Education a été souvent accusé de prêcher la démocratie sans la pratiquer

Cette accusation est grave et certains griefs semblent fondés, déclare le Conseil

Plusieurs corps intermédiaires, et notamment des commissions scolaires régionales, ont eu l'impression en 1964-1965 que le ministère de l'Education, tout en préconisant en parole la démocratie de participation, imposait en réalité ses décisions d'autorité et sans consultation préalable.

Le Conseil supérieur de l'Education, dans le 8e chapitre de son premier rapport annuel, analyse ce phénomène et, tout en faisant la part des choses, conclut que certains griefs adressés au ministère de l'Education à cet égard ne sont pas sans fondements.

Le rapport rappelle d'abord que le ministère de l'Education s'est engagé "par une suite de déclarations d'une netteté sans équivoque", à consulter régulièrement les corps intermédiaires sur les politiques scolaires.

Il souligne aussi que, dans cette perspective, le ministère de l'Education a formé un grand nombre de comités d'étude, de consultation et de planification, où siègent des personnes représentatives des divers secteurs de la société; ces comités ont déjà fourni un travail notable.

Cependant, malgré les appels insistants du ministère à la participation des groupes, et malgré l'existence de ces comités consultatifs, certaines associations, rapporte le Conseil, ont dénoncé vigoureusement l'absence de dialogue entre le ministère de l'Education et les corps intermédiaires.

Des commissions scolaires régionales, devant le sort réservé au plan d'équipement scolaire qu'elles avaient préparé, ont eu l'impression que le gouvernement avait créé "un décor démocratique" sans participation réelle des régions.

Les comités régionaux

Sur ce point précis, le Conseil supérieur estime qu'en recherchant la collaboration des groupements de chaque région pour élaborer les plans d'équipement dans le cadre de l'Opération 55, le gouvernement avait beaucoup plus qu'un "souci tactique": le ministère de l'Education, depuis sa création, a cherché à enraciner dans chaque région l'action qu'il poursuit et c'est là, assurément, un élément fondamental de sa politique, explique le rapport du Conseil supérieur.

Cependant, le Conseil formule quelques observations sur le "style" de participation réalisé entre le ministère et les comités régionaux de planification.

Ainsi, le rapport annuel souligne que, dans l'intention de ne pas nuire à la liberté des discussions en comités, le ministère s'est gardé d'exprimer clairement et officiellement sa pensée sur une question ou l'autre: il espérait de cette manière amener les membres des comités à découvrir eux-mêmes la solution appropriée et à la proposer dans leurs recommandations sans qu'elle leur soit imposée de l'extérieur.

"Cette méthode de travail n'est pas sans écueil, écrit le Conseil supérieur. Elle comporte une forme voilée de manipulation et elle peut expliquer certains reproches formulés à l'endroit du Ministère par les comités régionaux de planification."

D'autre part, certains conseillers en organisation scolaire du ministère se sont vu reprocher par plusieurs d'être plus portés à "transmettre les idées venues d'en haut" qu'à éveiller la population aux problèmes de la région.

Le Conseil apporte des cir-

Voir EDUCATION en page 25

La PARTICIPATION au PLAN SCOLAIRE

Rapport annuel 1964/1965

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

La participation des corps intermédiaires s'est améliorée mais demeure insuffisante

L'accueil réservé par les corps intermédiaires au Rapport Parent dénote un manque de vues d'ensemble

Après avoir examiné les réactions de divers secteurs de la société à la suite de la publication des tomes 2 et 3 du rapport Parent, à l'automne de 1964, le Conseil supérieur de l'Education est d'avis que, si la participation des corps intermédiaires à l'éducation s'est largement développée au Québec depuis quinze ans, elle demeure "gravement insuffisante par rapport aux besoins de l'éducation" et elle ne "répond pas pleinement aux exigences de la participation".

Le Conseil note, dans le 4e chapitre de son rapport annuel, que les corps intermédiaires ont en général réservé un accueil favorable aux 2e et 3e tomes du Rapport Parent. Cependant, il s'étonne de ce que plusieurs corps intermédiaires, entièrement favorables aux lignes maîtresses du rapport Parent, n'aient donné aucune raison pour justifier leur accord à l'ensemble du projet.

En outre, en relevant les communiqués de presse et déclarations des divers groupes à la suite de la publication du rapport de la commission d'enquête, le Conseil a constaté que dans certaines déclarations, les réserves qui font suite aux éloges deviennent si fortes, si insistantes sur des points substantiels qu'on peut se demander si l'éloge du Rapport est autre chose qu'un hommage de courtoisie rendu au travail de la Commission royale.

Le Conseil supérieur distingue trois catégories d'opinions au sujet de la réforme scolaire proposée.

La première catégorie d'opinions demande l'application immédiate et intégrale de toutes les recommandations du rapport.

Une seconde catégorie, tout en désirant la réforme dans son ensemble, recommande d'user de prudence et de procéder par étapes soigneusement calculées.

Une dernière catégories de déclarations, émises par des groupes de tendance nettement conservatrice, ne s'opposent pas à l'ensemble des recommandations, mais témoignent d'un vif attachement au type traditionnel de l'école et d'une certaine répugnance à l'innovation.

Le Conseil supérieur estime qu'en général, les déclarations des corps intermédiaires sur le Rapport Parent ont présenté deux faiblesses :

Elles n'établissaient aucune différence entre les recommandations dont l'application immédiate est possible et utile, et celles qui, dans les meilleures conditions d'adoption, demanderaient une assez longue période de maturation.

Et deuxièmement, plusieurs corps intermédiaires ne sont pas parvenus dans l'expression de leurs vues à saisir l'ensemble de la réforme, les rapports entre les diverses parties, l'interdépendance de tous les problèmes et les recommandations.

Or, de souligner le Conseil: la réforme scolaire ne peut être que globale. Elle peut se faire par étapes, elle ne peut se faire par pièces détachées. Cette vue

Voir PARTICIPATION page 25

Les citoyens, peu informés, comprennent mal les politiques du ministère de l'Éducation

Le Conseil supérieur de l'Education estime qu'en dépit des nombreux communiqués de presse, déclarations et publications officielles, les citoyens, les associations et les éducateurs eux-mêmes n'ont pas une connaissance exacte de l'état des besoins généraux de l'éducation dans la province.

Dnas son rapport annuel, le Conseil consacre quelques pages, au sixième chapitre, au nouveau style d'information nécessaire en matière d'éducation pour permettre une participation réelle des citoyens à la réforme scolaire.

Le rapport affirme que "les transformations profondes que subit à l'heure actuelle la société québécoise ne sont pas saisies dans leur ampleur véritable ni correctement évaluées."

Rares sont ceux qui ont mesuré la portée sociale de ces changements et leur influence radicale sur tout notre système d'éducation, de la maternelle jusqu'à l'université, ajoute-t-il.

"N'ayant qu'une vue confuse sur le sens général du mouvement, le citoyen peu informé comprend mal lorsqu'elles parviennent à ses oreilles, les politiques et les décisions du ministère de l'Education ; il arrive même qu'il ignore tout du plan de développement scolaire et des étapes prévues de son déroulement.

"Privés de critères d'appréciation, les citoyens et quelques associations sont submergés par la masse des messages diffusés sans parvenir à les comprendre ni à les interpréter.

Ils sont, en outre vulnérables aux rumeurs, aux nouvelles orales qui circulent, transmises par des individus n'ayant aucun mandat d'informateur et qui ont tendance, de façon plus ou moins consciente, à déformer les faits dans le sens de leurs intérêts particuliers ou dans le sens de leurs vues et de leurs préjugés".

Le Conseil supérieur de l'Education est d'avis qu'une information fidèle, précise, accessible au grand public est indispensable, afin d'obtenir une participation compétente, efficace et raisonnée : la démocratie, explique-t-il, demeure une utopie dans la mesure même où l'information fait défaut.

Dans les questions d'éducation, de poursuivre le document, la connaissance des faits est aussi importante que la connaissance des principes et des doctrines.

Le Conseil estime que la situation qu'il décrit justifie une meilleure politique d'information et formule à cet égard quelques suggestions.

L'information, écrit le Conseil, devrait d'abord s'efforcer de faire comprendre à un large public de parents et d'éducateurs la nature des transformations sociales en cours et leur portée considérable sur l'école.

"La connaissance de ces mouvements profonds et irréversibles est capitale pour apprécier avec justesse les objectifs du plan scolaire et le sens de certaines décisions majeures prises par le ministère de l'Education."

Le Conseil supérieur souhaite voir les associations d'éducateurs, le ministère lui-même et les grands groupes socio-économiques du Québec prendre l'initiative d'une éducation et d'une animation sociale en ce sens. Les média d'information aussi, bien sûr : "Un reportage bien fait sur une question fondamentale, un éditorial faisant le bilan de la situation exercent une influence bienfaisante sur l'opinion publique ; on souhaiterait qu'il en paraisse plus souvent", écrit le Conseil.

"L'information, ajoute le rapport, devrait non seulement faire connaître de façon officielle, mais expliquer les décisions du ministère de l'Education, les options majeures de ses politiques, les projets à l'étude, les transformations en cours prévues dans les écoles."

"Cela se fait déjà, dira-t-on. Sans doute, mais de manière insuffisante, trop rapide et

Voir CITOYENS en page 26

Les débats sur l'éducation prennent trop souvent l'allure de polémique et même de revendication

Les débats sur l'éducation, au Québec, sont plus nombreux et plus intenses que jamais, mais ils prennent trop souvent l'allure de protestation et de polémique, voire de revendication et de conflit.

C'est ce qu'affirme le Conseil supérieur de l'Education, dans le 6e chapitre de son rapport annuel 1964-1965. Ce chapitre, qui traite des "conditions de la participation" des groupes aux affaires de l'éducation, souligne notamment que l'invitation du gouvernement à une élaboration démocratique du plan scolaire a mis à jour "notre inexpérience et nos insuffisances de dialogue".

"Une trop grande partie de l'énergie des individus et des groupes, au lieu de s'appliquer à favoriser la réforme scolaire de façon positive, est dépensée à consolider des positions acquises ou à rechercher des intérêts personnels", écrivent les auteurs du rapport.

"Malgré des débuts marquants de participation, nous ne sommes par entièrement sortis de l'ère des monologues. Au cours de ces démêlés, la vérité et le bien commun ne sont pas toujours respectés; ils sont souvent invoqués, mais on a l'impression qu'ils servent de prétextes aux débats".

Le rapport voit un autre obstacle à la pratique d'un dialogue fécond.

"La population de la province n'est encore, en dépit de bien des déclarations de principe, que superficiellement démocrate, plus prompte à parler qu'à écouter; malgré ses dires, elle préfère souvent une solution imposée d'autorité par l'Etat, devant laquelle on conserve sa liberté de parole et son droit de critique, à la situation beaucoup plus contraignante où la solution est élaborée en commun.

"En outre, les possibilités de progresser dans le dialogue sont gravement limitées par le climat trop exclusivement revendicatif qui règne dans certains organismes et certaines associations".

Le Conseil supérieur note qu'il peut arriver que surgissent, entre le ministère de l'Education et un corps intermédiaire, des désaccords de vue, des oppositions d'intérêts ou des divergences profondes et durables dans la manière de voir. La discussion peut alors prendre l'allure de la polémique ou de la contestation.

Si la contestation s'insère parfaitement dans le processus des prises de décisions et de leur application, la polémique, aux yeux du Conseil, comporte des défauts sérieux.

La polémique, dit le rapport, a le grave inconvénient de ne pas prendre assez de recul devant les faits et les problèmes; elle attaque avec impétuosité les positions contraires, en les simplifiant parfois, et sans envisager de remettre en question les thèses qu'elle défend.

Cette tactique est très répandue en notre milieu, précisément sur les questions les plus brûlantes en éducation, comme la coéducation, la confessionnalité, la polyvalence. De même, la polémique tend le plus souvent à "atomiser le débat plutôt qu'à l'élargir", elle oppose ar-

Voir DEBATS en page 25

Le Conseil réaffirme son indépendance et se refuse à être un organisme de combat

Dans son premier rapport annuel, le Conseil supérieur de l'Education consacre un chapitre à définir son style d'action vis-à-vis du ministère de l'Education et vis-à-vis du public.

Le Conseil supérieur explique qu'il est essentiellement un organisme de participation démocratique, axé presque exclusivement sur des fonctions de réflexions et de consultation.

Il réaffirme à la fois son indépendance et son utilité à l'endroit du ministère de l'Education, et souligne qu'il n'est ni un groupe de pression, ni un tribunal d'arbitrage pour régler des conflits, ni un organisme de combat.

Le rapport pose en premier lieu qu'en vertu de la loi qui le constitue, en vertu aussi de son insertion dans l'ensemble des structures de l'éducation, le Conseil supérieur se définit par la fonction propre qui lui est dévolue, celle de la "participation démocratique, active, engagée, compétente, concertée".

Le Conseil joue le rôle d'une "commission d'enquête permanente" et sert de "voie de communications" : il a pour mission de rester en contact avec l'opinion publique, de demeurer aux écoutes des sentiments qu'elle exprime ; il doit être attentif aux tendances de la société contemporaine ; aux mouvement profonds qui agissent sur son évolution ; il doit percevoir ces mouvements, entendre les opinions, les analyser, les décanter et transmettre au ministère et au public le fruit de ses études.

Ceci dit, le rapport annuel examine les relations du Conseil supérieur avec le ministère de l'Education et avec le public.

Sous le premier rapport, le Conseil reconnaît que sa situation de collaboration constante avec le ministère, jointe à la "discrétion prolongée" du Conseil au cours de sa première année d'existence, a inspiré des craintes qu'il ne devienne, à son insu et en toute bonne foi, au service exclusif du ministère et qu'il joue le rôle d'organe discret du pouvoir.

Le Conseil tient donc à réaffirmer qu'il est entièrement indépendant du ministère, qu'il n'en est pas un rouage et que ses membres ne sont pas fonctionnaires du ministère.

Le rapport note que le ministère de l'Education n'a pas été sans contribuer à répandre sur le Conseil supérieur des idées inexactes ; en particulier, un organigramme publié dans le premier rapport annuel du ministère laisse entendre que le Conseil est un organe du ministère, "ce qui n'est pas juste".

Le Conseil se plaint discrètement, par ailleurs, de n'avoir été consulté par le ministère que sur les questions où la loi rendait la consultation obligatoire.

Le ministère, écrit-il, aurait intérêt à (le consulter) plus souvent, même sur des sujets qui ne sont pas obligatoires, afin de recevoir des divers milieux de la province une plus vaste information avant de prendre des décisions parfois précipitées ; il a aussi manqué des occasions de consulter le Conseil avant de prendre des décisions de grande portée.

Le Conseil estime que sa collaboration avec le ministère comporte un "droit de contestation" ; cependant, le document

Voir CONSEIL en page 25

ANNONCE

ASTHME VITE SOULAGÉES
BRONCHITE CHRONIQUE
Etes-vous incapable de travailler ou de dormir parce que vous toussez, avez la respiration difficile ou entrecoupée? Prenez les RAZ-MAH de TEMPLETON préparés spécialement pour aider ceux qui souffrent d'asthme à respirer plus librement afin de pouvoir travailler et dormir plus à l'aise. Seulement 85c et $1.65 partout où l'on trouve des produits pharmaceutiques.
TR65-4F

Pour une réunion sociale...
...l'hostellerie Le Baron, à Sherbrooke. Chambres, vin, cuisine et danse y sont invitants. *Tarifs spéciaux de fin de semaine pour groupes.* Composez 866-3048.
HOSTELLERIE
LE·BARON
SHERBROOKE
UN HÔTEL DU Canadien Pacifique

Le Conseil des Arts du Canada
Bourses de doctorat dans les domaines ressortissant aux humanités et aux sciences sociales
Le Conseil des Arts du Canada accordera cette année mille bourses de doctorat utilisables en 1967-68. Ces bourses sont accessibles aux personnes n'ayant pas plus de deux années de scolarité à faire pour obtenir leur doctorat, ou à celles qui, ensuite, auraient besoin de se libérer pour rédiger leur thèse. Valeur maximum $3,000 plus indemnité de déplacement. Renouvelables. Demandes reçues jusqu'au *1er décembre 1966*.
Écrire à:
Service des Bourses,
Conseil des Arts du Canada,
140, rue Wellington,
Ottawa 4 (Ontario).

ON DEMANDE DES PROFESSEURS
Le ministère de l'Education du Québec recherche des professeurs, hommes ou femmes, pour enseigner l'anglais aux recrues de langue française des forces armées, à Saint-Jean, Québec.
Qualifications requises : être diplômé d'une école normale reconnue et avoir au moins deux ans d'expérience dans l'enseignement; les candidats possédant un diplôme universitaire et ayant de l'expérience dans l'enseignement sont aussi éligibles.
Traitement — Minimum : $4,200. - $6,000.
Maximum : $6,000. - $7,500.
selon les qualifications du professeur.
Semaine de 5 jours — Les professeurs engagés débuteront le plus tôt possible.
Ecrire à : Directeur du recrutement et de la sélection
Service du Personnel
Ministère de l'Education
Hôtel du Gouvernement
Québec.
Cette annonce est publiée en vertu du programme 8 de l'Entente fédérale-provinciale sur la formation technique et professionnelle signée le 15 septembre 1961.

"Le Québec perd des millions de dollars par année en octrois fédéraux pour la rénovation urbaine"

— Jean-Paul Gravel, économiste

(par C.M.) — "Dans le domaine de la rénovation urbaine, le Québec perd en octrois depuis des années des millions de dollars et ce sans aucune autre raison que l'ignorance où sont tenus les administrateurs municipaux".

Voilà l'étonnante révélation faite hier au congrès de l'Union des municipalités par l'économiste Jean-Paul Gravel.

Celui-ci a aussitôt étoffé ces dires d'une saisissante statistique :

du 9 juin 1964 au 31 mars 1965, l'Ontario recevait en octrois du gouvernement fédéral ou provincial $7,336,763 pour fins de rénovation urbaine ; dans le même délai, le Québec recevait $11,000.

Cette situation désastreuse, M. Gravel l'a expliquée par le fait que les conseillers en gestion urbaine sont peu nombreux et que, jusqu'à tout récemment, les organismes de consultation n'étaient pas organisés pour entreprendre des travaux sérieux de rénovation urbaine.

Selon l'économiste, il est nécessaire, dans ce domaine, de disposer de services de sociologues, d'ingénieurs, d'économistes, d'architectes et d'urbanistes.

Se prévaloir des octrois

Dans son message à plusieurs centaines de maires du Québec, M. Gravel a déclaré qu'il ne faut pas restreindre la rénovation aux seules grandes villes, comme Montréal, Sherbrooke ou Trois-Rivières.

"On peut constater que la population des municipalités ontariennes se prévalent des octrois pour fins de rénovation urbaine va de 9,481 vitoyens à 273,991", a-t-il souligné.

M. Jean-Paul GRAVEL, économiste

Le conférencier a aussi indiqué aux administrateurs municipaux que la rénovation urbaine ne doit pas être confinée seulement aux taudis : de mauvaises conditions de circulation, des logements surpeuplés, des besoins en espaces verts, peuvent selon lui constituer des éléments susceptibles d'amorcer un travail de rénovation.

Mais, a conclu M. Gravel, tout projet de rénovation urbaine implique l'existence d'un plan directeur urbain sérieux. Celui-ci doit être constitué avant tout d'un plan directeur régional préparé par des spécialistes qualifiés pour le faire, ensuite une équipe qui verra à transposer au plan local — en tenant compte des caractéristiques de chacune des municipalités — les données du plan directeur régional.

CITOYENS

SUITE DE LA PAGE 24

comme au pied levé. On prend pour acquis que le public est informé de ces questions. Or, ceci n'est pas exact. Il ne faut pas craindre, en ces matières qui ne sont pas familières au grand public, de revenir à la charge, d'appuyer, d'insister."

Le rapport ajoute que l'information ne doit pas se borner à atteindre les groupes facilement accessibles, mais doit tenter d'atteindre les milieux retranchés, méfiants ou indifférents.

Le ministère de l'Education, explique ensuite le Conseil supérieur, a créé un Service d'information bien équipé et il possède un large éventail de publications. Il a fourni un effort particulier pour renseigner les administrateurs scolaires et les enseignants de ses politiques : à cet égard, de commenter le Conseil, des résultats tangibles sont acquis.

Il reste qu'on entend des plaintes et que l'information ne recouvre pas tous les domaines de l'éducation, tous les besoins de l'éducation souligne le document.

Le chapitre ajoute en terminant qu'on peut observer dans les publications du ministère une certaine tendance à la propagande : il y apparaît un souci non seulement d'instruire et d'informer, mais aussi de diriger l'opinion dans un sens donné, de façon calculée.

"...La mesure est délicate à conserver. Un pas de trop dans la direction publicitaire, et une ligne de démarcation est franchie ; l'information devenue propagande abaisse l'esprit au lieu de l'affranchir, indispose au lieu de susciter la collaboration."

La raison a beau crier, l'imagination a établi dans l'homme une seconde nature.

Pascal

MORGAN

LES CINQ MAGASINS MORGAN FERMÉS

LE LUNDI 10 OCTOBRE

JOUR D'ACTION DE GRÂCES

"Il faut regrouper les municipalités avant de passer à la régionalisation"

— Jean-Louis Doucet

(par C.M.) — "Le gouvernement croit qu'il est nécessaire d'élargir, donc de regrouper les municipalités avant de passer à la régionalisation, considérée comme un objectif à long terme."

C'est ce qu'a déclaré M. Jean-Louis Doucet, sous-ministre des Affaires municipales, devant les quelque 2,000 délégués au congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui a lieu présentement dans la métropole.

M. Doucet a indiqué ce fait en voulant démontrer l'une des différences fondamentales qui existe entre la philosophie de la formule de régionalisation selon les recommandations du Bureau de l'aménagement de l'est du Québec et les vues du gouvernement.

"D'autre part, a-t-il ajouté, nous estimons que le regroupement, bien que sous-jacent en quelque sorte à la régionalisation, ne la conditionne pas nécessairement."

En d'autres mots, le gouvernement est d'avis que le regroupement et la régionalisation sont deux notions bien distinctes.

Louis Bannet

Grand violoniste international et vedette de la télévision joue pour vous tous les soirs avec son trio au

Continental

Le restaurant par excellence, au carrefour de la cuisine internationale la plus authentique ! Les délices exotiques du Mexique et de l'Amérique latine préparées par Georges

GEORGES

La garantie d'une nouvelle aventure gastronomique formidable.

Le Continental

2114, RUE DE LA MONTAGNE

RESERVATION : 849-6391

(Au-dessus du fameux restaurant LA SOUPIERE)

2 RESTAURANTS DIFFERENTS AYANT LA MEME DIRECTION

Les rôles d'évaluation sont, en général, de qualité assez pauvre!

Camille-R. GODIN, directeur du Service des estimations de la ville de Montréal

(par C.M.) — Sauf en de rares exceptions, les rôles d'évaluation municipale au Québec sont, en général, de qualité assez pauvre. Ils témoignent d'un manque d'uniformité et d'une ignorance des prescriptions de la loi.

Après avoir énoncé cette opinion, le directeur du Service des évaluations de la ville de Montréal, M. Camille-R. Godin, a suggéré hier la création d'une régie provinciale de l'évaluation.

Adressant la parole au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui réunit à Montréal près de 2,000 maires ou administrateurs municipaux de tout le Québec, M. Godin a déclaré qu'un tel organisme indépendant assurerait le fonctionnement d'un système orienté vers l'uniformisation et la normalisation des estimations.

"L'adoption d'une loi unique, contenant des dispositions plus précises, n'aurait pas pour effet d'améliorer sensiblement, à elle seule, la situation présente", a dit M. Godin.

Selon le conférencier, "la création d'une régie provinciale des estimations, nantie de vastes pouvoirs de direction, de contrôle et de surveillance quant à l'application de la loi et pourvue des moyens nécessaires pour exercer son rôle efficacement, m'apparaît comme une solution d'une indispensable nécessité".

Il y aurait lieu, a ajouté le directeur du service d'évaluation de la ville de Montréal, qu'une telle régie soit créée le plus tôt possible. Elle pourrait alors et par étapes successives mettre sur pied l'organisation dont elle aurait besoin pour exercer son rôle. Cette phrase préliminaire pourra exiger un temps plus ou moins long selon les moyens qui seront mis à sa disposition."

Pour le bon fonctionnement de cet organisme, M. Godin suggère de diviser la province par régions économiques. "La vaste étendue de la province et la diversité des conditions existant dans chaque région justifient amplement cette décentralisation", a-t-il expliqué.

Grève perlée d'enseignants à Chambly et à St-Bruno

Les professeurs des écoles élémentaires de St-Bruno, de Chambly et de Fort-Chambly font, depuis mercredi, la grève perlée durant les périodes de surveillance des écoliers pour donner plus de force à leurs revendications et hâter le progrès des négociations collectives de leur syndicat avec les trois commissions scolaires locales.

Le secrétaire de la commission scolaire de St-Bruno, M. Louis-Philippe Fournier, a précisé que cette grève perlée n'a lieu qu'au cours des périodes de surveillance, et que, pendant les périodes de classe, tout est normal. Cependant, il a ajouté qu'à Fort-Chambly les professeurs ont tenu une "journée pédagogique" d'une demi-journée.

La grève perlée fonctionne de la façon suivante : chaque jour, dans chacune des écoles, deux ou trois des professeurs assignés par rotation à la surveillance des écoliers refusent de remplir cette fonction.

Hold-up de $300 sur la Plaza St-Hubert

Un bandit armé a dérobé une somme de $300, vers 8 h. hier soir, au cours d'un hold-up au magasin Lili Corset Inc., au 7094 rue St-Hubert.

La gérante, Mlle Laure St-François, était avec trois clientes au moment où le bandit a fait irruption dans l'établissement.

Comme personne ne se trouvait près de la caisse, le voleur a vainement tenté de l'ouvrir. Puis il demanda à Mlle S-François de venir lui remettre l'argent, ce qu'elle fit.

Le bandit a pris la fuite dans une auto en stationnement près de l'établissement commercial.

Un blouson Utex "Track" ira loin, avec ou sans skis. Il ne craint ni la pluie ni les taches grâce au ZE PEL.*

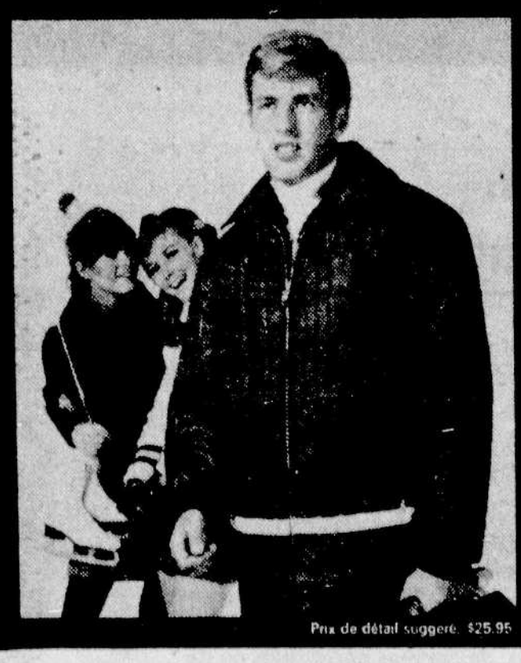

Prix de détail suggéré: $25.95

Le blouson "Track" fait son chemin avant, pendant ou après le ski. C'est qu'il a tous les atouts dans son jeu: le confort, l'élégance, une coupe professionnelle, du nylon Antron 100% et une moelleuse doublure acrylique en "Orlon", légère et chaude à la fois.

Il aime la couleur (vert bouteille, cognac ou marine) et ne craint pas la plupart des taches. Car l'apprêt ZE PEL ne leur donne guère le choix: elles glissent, disparaissent ou se nettoient, sans laisser de trace.

Portez un "Track" avec fierté: vous êtes sur la bonne voie.

*Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours & Co. Inc. pour son apprêt résistant à la pluie et aux taches.

DUPONT CANADA

SANS FARCE!

De nouveau, le Québec est inondé de bons spéciaux Embassy.

Pas moyen d'arrêter Armand Lafleur. Il a encore poussé le bouton.

Regardez bien le rabat de votre prochain paquet d'Embassy filtre. Vous y trouverez peut-être un bon spécial de 10 coupons. Il y a des milliers et des milliers de ces paquets spéciaux dans les magasins. C'est le temps d'en profiter: adoptez Embassy, dès aujourd'hui.

Même sans coupons, ce seraient encore les meilleures des cigarettes.

"Le Québec perd des millions de dollars par année en octrois fédéraux pour la rénovation urbaine"

— Jean-Paul Gravel, économiste

(par C.M.) — "Dans le domaine de la rénovation urbaine, le Québec perd en octrois depuis des années des millions de dollars et ce sans aucune autre raison que l'ignorance où sont tenus les administrateurs municipaux".

Voilà l'étonnante révélation faite hier au congrès de l'Union des municipalités par l'économiste Jean-Paul Gravel.

Celui-ci a aussitôt étoffé ces dires d'une saisissante statistique :

du 9 juin 1964 au 31 mars 1965, l'Ontario recevait en octrois du gouvernement fédéral ou provincial $7,336,763 pour fins de rénovation urbaine ; dans le même délai, le Québec recevait $11,000.

Cette situation désastreuse, M. Gravel l'a expliquée par le fait que les conseillers en gestion urbaine sont peu nombreux et que, jusqu'à tout récemment, les organismes de consultation n'étaient pas organisés pour entreprendre des travaux sérieux de rénovation urbaine.

Selon l'économiste, il est nécessaire, dans ce domaine, de disposer de services de sociologues, d'ingénieurs, d'économistes, d'architectes et d'urbanistes.

Se prévaloir des octrois

Dans son message à plusieurs centaines de maires du Québec, M. Gravel a déclaré qu'il ne faut pas restreindre la rénovation aux seules grandes villes, comme Montréal, Sherbrooke ou Trois-Rivières.

"On peut constater que la population des municipalités ontariennes se prévalent des octrois pour fins de rénovation urbaine va de 9,481 vitoyens à 273,991", a-t-il souligné.

M. Jean-Paul GRAVEL, économiste

Le conférencier a aussi indiqué aux administrateurs municipaux que la rénovation urbaine ne doit pas être confinée seulement aux taudis : de mauvaises conditions de circulation, des logements surpeuplés, des besoins en espaces verts, peuvent selon lui constituer des éléments susceptibles d'amorcer un travail de rénovation.

Mais, a conclu M. Gravel, tout projet de rénovation urbaine implique l'existence d'un plan directeur urbain sérieux. Celui-ci doit être constitué avant tout d'un plan directeur régional préparé par des spécialistes qualifiés pour le faire, ensuite une équipe qui verra à transposer au plan local — en tenant compte des caractéristiques de chacune des municipalités — les données du plan directeur régional.

CITOYENS

SUITE DE LA PAGE 24

comme au pied levé. On prend pour acquis que le public est informé de ces questions. Or, ceci n'est pas exact. Il ne faut pas craindre, en ces matières qui ne sont pas familières au grand public, de revenir à la charge, d'appuyer, d'insister."

Le rapport ajoute que l'information ne doit pas se borner à atteindre les groupes facilement accessibles, mais doit tenter d'atteindre les milieux retranchés, méfiants ou indifférents.

Le ministère de l'Education, explique ensuite le Conseil supérieur, a créé un Service d'information bien équipé et il possède un large éventail de publications. Il a fourni un effort particulier pour renseigner les administrateurs scolaires et les enseignants de ses politiques : à cet égard, de commenter le Conseil, des résultats tangibles sont acquis.

Il reste qu'on entend des plaintes et que l'information ne recouvre pas tous les domaines de l'éducation, tous les besoins de l'éducation souligne le document.

Le chapitre ajoute en terminant qu'on peut observer dans les publications du ministère une certaine tendance à la propagande : il y apparaît un souci non seulement d'instruire et d'informer, mais aussi de diriger l'opinion dans un sens donné, de façon calculée.

"...La mesure est délicate à conserver. Un pas de trop dans la direction publicitaire, et une ligne de démarcation est franchie ; l'information devenue propagande abaisse l'esprit au lieu de l'affranchir, indispose au lieu de susciter la collaboration."

La raison a beau crier, l'imagination a établi dans l'homme une seconde nature.

Pascal

MORGAN

LES CINQ MAGASINS MORGAN FERMÉS

LE LUNDI 10 OCTOBRE

JOUR D'ACTION DE GRÂCES

"Il faut regrouper les municipalités avant de passer à la régionalisation"

— Jean-Louis Doucet

(par C.M.) — "Le gouvernement croit qu'il est nécessaire d'élargir, donc de regrouper les municipalités avant de passer à la régionalisation, considérée comme un objectif à long terme."

C'est ce qu'a déclaré M. Jean-Louis Doucet, sous-ministre des Affaires municipales, devant les quelque 2,000 délégués au congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui a lieu présentement dans la métropole.

M. Doucet a indiqué ce fait en voulant démontrer l'une des différences fondamentales qui existe entre la philosophie de la formule de régionalisation selon les recommandations du Bureau de l'aménagement de l'est du Québec et les vues du gouvernement.

"D'autre part, a-t-il ajouté, nous estimons que le regroupement, bien que sous-jacent en quelque sorte à la régionalisation, ne la conditionne pas nécessairement."

En d'autres mots, le gouvernement est d'avis que le regroupement et la régionalisation sont deux notions bien distinctes.

mon Coeur est un Violon

Louis Bannet

Grand violoniste international et vedette de la télévision joue pour vous tous les soirs avec son trio au

Continental

le restaurant par excellence, au carrefour de la cuisine internationale la plus authentique ! Les délices exotiques du Mexique et de l'Amérique latine préparées par Georges

GEORGES

La garantie d'une nouvelle aventure gastronomique formidable.

Le Continental

2114, RUE DE LA MONTAGNE

RESERVATION : 849-6391

(Au-dessus du fameux restaurant LA SOUPIERE)

2 RESTAURANTS DIFFERENTS AYANT LA MEME DIRECTION

Les rôles d'évaluation sont, en général, de qualité assez pauvre!

Camille-R. GODIN, directeur du Service des estimations de la ville de Montréal

(par C.M.) — Sauf en de rares exceptions, les rôles d'évaluation municipale au Québec sont, en général, de qualité assez pauvre. Ils témoignent d'un manque d'uniformité et d'une ignorance des prescriptions de la loi.

Après avoir énoncé cette opinion, le directeur du Service des évaluations de la ville de Montréal, M. Camille-R. Godin, a suggéré hier la création d'une régie provinciale de l'évaluation.

Adressant la parole au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui réunit à Montréal près de 2,000 maires ou administrateurs municipaux de tout le Québec, M. Godin a déclaré qu'un tel organisme indépendant assurerait le fonctionnement d'un système orienté vers l'uniformisation et la normalisation des estimations.

"L'adoption d'une loi unique, contenant des dispositions plus précises, n'aurait pas pour effet d'améliorer sensiblement, à elle seule, la situation présente", a dit M. Godin.

Selon le conférencier, "la création d'une régie provinciale des estimations, nantie de vastes pouvoirs de direction, de contrôle et de surveillance quant à l'application de la loi et pourvue des moyens nécessaires pour exercer son rôle efficacement, m'apparaît comme une solution d'une indispensable nécessité".

Il y aurait lieu, a ajouté le directeur du service d'évaluation de la ville de Montréal, qu'une telle régie soit créée le plus tôt possible. Elle pourrait alors et par étapes successives mettre sur pied l'organisation dont elle aurait besoin pour exercer son rôle. Cette phrase préliminaire pourra exiger un temps plus ou moins long selon les moyens qui seront mis à sa disposition."

Pour le bon fonctionnement de cet organisme, M. Godin suggère de diviser la province par régions économiques. "La vaste étendue de la province et la diversité des conditions existant dans chaque région justifient amplement cette décentralisation", a-t-il expliqué.

Grève perlée d'enseignants à Chambly et à St-Bruno

Les professeurs des écoles élémentaires de St-Bruno, de Chambly et de Fort-Chambly font, depuis mercredi, la grève perlée durant les périodes de surveillance des écoliers pour donner plus de force à leurs revendications et hâter le progrès des négociations collectives de leur syndicat avec les trois commissions scolaires locales.

Le secrétaire de la commission scolaire de St-Bruno, M. Louis-Philippe Fournier, a précisé que cette grève perlée n'a lieu qu'au cours des périodes de surveillance, et que, pendant les périodes de classe, tout est normal. Cependant, il a ajouté qu'à Fort-Chambly les professeurs ont tenu une "journée pédagogique" d'une demi-journée.

La grève perlée fonctionne de la façon suivante : chaque jour, dans chacune des écoles, deux ou trois des professeurs assignés par rotation à la surveillance des écoliers refusent de remplir cette fonction.

Hold-up de $300 sur la Plaza St-Hubert

Un bandit armé a dérobé une somme de $300, vers 8 h. hier soir, au cours d'un hold-up au magasin Lili Corset Inc., au 7094 rue St-Hubert.

La gérante, Mlle Laure St-François, était avec trois clientes au moment où le bandit a fait irruption dans l'établissement.

Comme personne ne se trouvait près de la caisse, le voleur a vainement tenté de l'ouvrir. Puis il demanda à Mlle S-François de venir lui remettre l'argent, ce qu'elle fit.

Le bandit a pris la fuite dans une auto en stationnement près de l'établissement commercial.

Un blouson Utex "Track" ira loin, avec ou sans skis. Il ne craint ni la pluie ni les taches grâce au ZE PEL*.

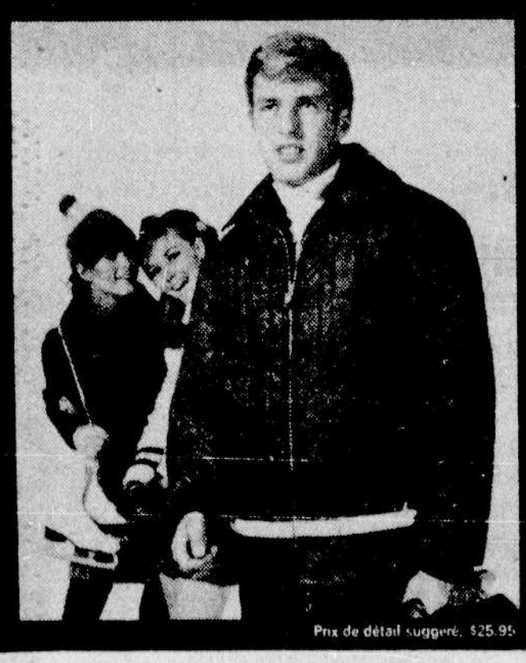

Prix de détail suggéré. $25.95

Le blouson "Track" fait son chemin avant, pendant ou après le ski. C'est qu'il a tous les atouts dans son jeu : le confort, l'élégance, une coupe professionnelle, du nylon Antron 100% et une moelleuse doublure acrylique en "Orlon", légère et chaude à la fois.

Il aime la couleur (vert bouteille, cognac ou marine) et ne craint pas la plupart des taches. Car l'apprêt ZE PEL ne leur donne guère le choix : elles glissent, disparaissent ou se nettoient, sans laisser de trace.

Portez un "Track" avec fierté : vous êtes sur la bonne voie.

*Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours & Co. Inc. pour son apprêt résistant à la pluie et aux taches.

DUPONT CANADA

SANS FARCE!

De nouveau, le Québec est inondé de bons spéciaux Embassy.

Pas moyen d'arrêter Armand Lafleur. Il a encore poussé le bouton.

Regardez bien le rabat de votre prochain paquet d'Embassy filtre. Vous y trouverez peut-être un bon spécial de 10 coupons. Il y a des milliers et des milliers de ces paquets spéciaux dans les magasins. C'est le temps d'en profiter: adoptez Embassy, dès aujourd'hui.

Même sans coupons, ce seraient encore les meilleures des cigarettes.

CAHIER No 3 / PAGES 27-38 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / FINANCE / DECES

MONTREAL, VENDREDI 7 OCTOBRE 1966 — 82e ANNEE — No 233

Territoires du Nord-ouest: pas de onzième province canadienne

Il importe moins, pour l'instant, de doter les Territoires du Nord-ouest de structures politiques idéales que de laisser la porte ouverte à un avenir qui, en grande partie, demeure imprévisible, en augmentant les pouvoirs du gouvernement territorial et en concentrant les efforts sur l'expansion économique.

Quelles que soient les mesures qu'on décide d'adopter, elles devraient être revues et réexaminées dans, ou d'ici, dix ans à la lumière des changements qui se produiront dans les Territoires.

Telles sont les deux principales conclusions du rapport de la Commission consultative sur l'évolution du gouvernement dans les Territoires du Nord-ouest qui a été déposé hier à la Chambre des communes par le ministre des Affaires du Nord et des Ressources naturelles, M. Arthur Laing.

Formée en mai 1965, la Commission était présidée par M. A. W. R. Carrothers, doyen de la faculté de Droit de l'université Western Ontario. Elle comprenait également MM. Jean Beetz, docteur en droit et J. H. Parker, maire de Yellowknife.

Son rapport, qui a été déposé en Chambre par le ministre Laing, compte plus de 50,000 mots et a nécessité plus d'un an de travail. Pendant ce temps, la commission a tenu des audiences publiques à Ottawa et dans les principaux centres des Territoires.

En termes pratiques, les deux conclusions mentionnées plus haut se traduisent par une série de recommandations qu'on peut résumer ainsi :

- Il ne serait pas bon, pour l'instant, de diviser les Territoires du Nord-ouest en deux. Cette division deviendra probablement inévitable, à un moment ou à un autre.
- La capitale et le siège du gouvernement territorial devraient se trouver dans les Territoires. Le site le plus avantageux est Yellowknife, dans la vallée du Mackenzie.
- Les structures politiques des Territoires devraient être modifiées afin de donner plus de pouvoirs au gouvernement territorial, et ce tant au niveau exécutif que législatif. Cette augmentation se traduirait par la création d'un conseil exécutif et d'une véritable assemblée législative dotée des pouvoirs réservés aux législatures provinciales.

Plus encore que les modifications à apporter aux structures politiques des Territoires du Nord-ouest, c'est l'esprit dans lequel il faut apporter ces modifications qui retiennent l'attention dans le rapport de la Commission Carrothers.

On cite : "Le problème de l'avenir politique du nord ne peut être envisagé avec réalisme si on l'isole de celui de l'avenir économique et social. Ces trois aspects de l'avenir du nord ne sont pas immuables comme les lois de la nature ; il tombe sous la responsabilité du gouvernement du Canada de les diriger, sinon de les contrôler."

La déposition du rapport ne constitue qu'un premier pas.

En effet, le ministre Arthur Laing a promis il y a quelques mois que les recommandations serviront à la rédaction d'un Livre blanc des Affaires du nord qui énoncera la politique qu'entend suivre le gouvernement fédéral.

Structures politiques proposées

Les structures politiques proposées par la Commission Carrothers pour les Territoires du Nord-Ouest comprennent :

a) un commissaire ;
b) un sous-commissaire ;
c) un conseil exécutif ;
d) une assemblée législative ;
e) les principaux départements suivants :
   1. expansion économique et finance
   2. administration municipale
   3. éducation
   4. bien-être et sécurité sociales
   5. travaux publics
   6. justice
   7. terres et ressources
f) un conseil d'expansion économique des Territoires du Nord-Ouest ;
g) une société de développement des Territoires du Nord-Ouest.

Recommandation principale: accroître les pouvoirs du gouvernement territorial

(P.C.) — Si les mesures proposées dans le rapport de la Commission Carrothers, qui a été rendu public hier à Ottawa, constituent une "mise à jour" des structures politiques actuelles des Territoires du Nord-ouest (la Commission insiste sur l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de prédire l'avenir des Territoires), elles n'en marquent pas moins certaines modifications importantes.

En un mot, elles se traduisent par une augmentation marquée des pouvoirs dévolus au gouvernement territorial, et ce tant au niveau exécutif que législatif.

L'étude comparative des structures actuelles et des modifications suggérées par la commission est révélatrice. On note :

1 — Le rôle du commissaire. — Comme par le passé, il sera nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Affaires du Nord. Il aura rang de sous-ministre fédéral et sera autorisé à dissoudre l'assemblée législative.

Fait important, et qui répond au désir exprimé par de nombreux habitants des Territoires : il résidera à Yellowknife, qui deviendra la capitale des Territoires, et non plus à Ottawa, comme ce fut le cas dans le passé.

Il sera, comme par le passé, assisté par un sous-commissaire. Le rapport recommande que ce dernier soit choisi, "à un moment approprié", parmi les membres élus de la législature.

2 — Le pouvoir exécutif. — Le rapport recommande la création d'un conseil exécutif dont les membres seraient nommés par le commissaire. Il aurait notamment la charge de coordonner les finances, de préparer le budget, d'énoncer les principes dont s'inspireront les mesures législatives et, généralement parlant, de conseiller le commissaire sur toutes les questions relatives à l'administration des Territoires.

Les membres du conseil exécutif ne devront pas nécessairement être choisis parmi les membres élus de l'assemblée législative. Ils seront chargés de l'administration d'un ou de plusieurs départements du gouvernement territorial.

A ce sujet, le rapport recommande la création des départements suivants : expansion économique et finances, administration municipale, éducation, bien-être et sécurité sociales, travaux publics, justices, terres et ressources.

Il recommande également la création d'un Service civil territorial auquel devrait être transféré, possiblement dans un délai de deux ans, les fonctions administratives actuellement remplies par les fonctionnaires fédéraux. On note, à ce sujet, que seuls les employés des magasins de liqueurs relèvent actuellement du gouvernemnt territorial dans les Territoires du Nord-ouest.

3/Le pouvoir législatif. — On remarque deux modifications importantes : a) l'actuel Conseil territorial, qui compte 12 membres, dont 7 sont élus par la population, portera le titre d'assemblée législative ; b) cette assemblée législative sera composée de 18 membres, dont 14 seront élus par la population des Territoires et 4 nommés par le commissaire.

L'assemblée législative, qui siégera dans la capitale (l'actuel conseil siège deux fois par an, une fois dans les Territoires et une autre à Ottawa), sera dotée de tous les pouvoirs dévolus aux législatures provinciales, à quelques exceptions près.

A ce sujet, le rapport recommande : a) qu'il ne lui soit pas accordé le pouvoir de modifier la constitution des T. du N.-O., mais qu'elle conserve les éléments de ce pouvoir qu'elle possède déjà ; b) que ses pouvoirs en matière de questions financières (emprunts, revenu consolidé, vérification des comptes et questions connexes) demeurent tels que fixés par le bill C-146 qui, en mai 1966, a amendé la Loi des T. du N.-O. ; c) que ses pouvoirs en ce qui concerne les terres appartenant à l'Etat ne touchent que les droits de surface ; d) que ses pouvoirs en ce qui concerne l'administration de la justice n'affectent pas la compétence du Parlement fédéral à l'égard de l'administration de la justice dans les Territoires dans la mesure où elle s'exerce à l'extérieur des limites géographiques des Territoires.

Le député Houde dénonce un cas de favoritisme

par André Béliveau

Selon le député du comté de Fabre à l'Assemblée législative, M. Gilles Houde, il n'est pas certain que le favoritisme soit tout à fait disparu des moeurs politiques québécoises. Son adversaire UN aux dernières élections, M. Roger Delorme, ne partage pas ses doutes.

M. Houde vient en effet d'exposer publiquement le cas de l'un de ses commettants, M. Bernard de Blois, "émetteur de licences d'automobiles" pour le compte du gouvernement, qui serait sur le point d'être remplacé à cette fonction "par un ami du nouveau régime", M. Rolland Desrochers, marchand de boeufs de son état et, au surplus, conseiller municipal à Laval.

M. de Blois nous a lui-même révélé hier qu'il n'a pas encore été avisé de son remplacement, mais il affirme, dans une déclaration écrite faite sous serment, avoir pris connaissance d'une lettre marquée "confidentielle" dans laquelle le sous-ministre adjoint au ministère des Finances du Québec, M. David Robillard, annonçait au destinataire que M. Desrochers "avait été nommé émetteur de licences d'automobiles à ma place".

"Je m'attends à ce qu'on m'annonce officiellement ma démotion d'un jour à l'autre", nous a dit M. de Blois.

Lui-même membre de la Fédération libérale du Québec, M. de Blois, qui a été nommé à son poste en 1962, fait grand état de l'allégeance unioniste de M. Desrochers. Celui-ci reconnait volontiers qu'il "est reconnu pour un bleu".

Des outils qui intriguent M. Houde

"Si ce n'est pas là un cas flagrant de patronage, je me demande bien ce que c'est !" s'exclame de son côté M. Houde. "Je suis nouveau en politique, moi, je voudrais bien qu'on m'apprenne ..."

La curiosité du jeune député va plus loin. Il se demande ce que son adversaire UN aux dernières élections, M. Roger Delorme, voulait dire lorsque, dans une lettre adressée le 19 juillet aux militants de tous les partis qui avaient travaillé à ces élections, il écrivait : "Bien au courant de nos problèmes, je suis outillé pour apporter ma collaboration. Si je pouvais dans l'avenir vous être de quelque service, n'hésitez pas à communiquer avec moi ..."

C'est le mot "outillé" qui fait tiquer M. Houde. "De quels outils parle-t-il ? Prétend-il, comme cet autre candidat UN défait dans un comté de la Côte-Nord, pouvoir agir comme "agent officiel" du gouvernement?"

M. Delorme : "Le jour où ..."

Interrogé sur ces deux points, M. Delorme a protesté de son honnêteté.

"Je ne connais pas M. de Blois, a-t-il dit, et je n'étais pas au courant de la situation que vous rapportez. Mais je vais m'en occuper dès demain matin, et soyez assuré que s'il y a irrégularité quelque part, je serai le premier à dénoncer le gouvernement. Je ne prétends pas avoir de pouvoirs spéciaux, mais vous comprendrez qu'il m'est plus facile qu'à un autre citoyen de rencontrer les élus. Au sujet de M. Desrochers, tout ce que je peux dire, c'est qu'il n'était pas dans mon organisation, et que j'avais bien de la vieille gomme dans les jambes ..." (Il est à noter que M. Delorme n'avait pas été mis en cause dans la dénonciation de M. Houde au sujet du cas de Blois).

Quant à la lettre qu'il a fait parvenir aux militants des divers partis, M. Delorme explique qu'il s'agissait là d'une marque de courtoisie de sa part et de la manifestation de son désir d'élever la politique au-dessus de la partisanerie. "M. Houde me reproche d'avoir dit que j'étais bien outillé pour apporter ma collaboration. Je voulais simplement rappeler par là que je suis conseiller en relations publiques, président de la Ligue des propriétaires de l'île Jésus, membre du jeune Commerce, de la Société historique, bref, de 13 associations et que cela me permettait d'espérer être en mesure de faire ma part pour le mieux-être de notre communauté, c'est tout."

Selon M. Delorme, l'attitude de M. Houde en cette affaire est "ridicule", reflète un "esprit mal équilibré" et "sent son petit politicien à plein nez."

L'ancien candidat a eu par ailleurs des mots extrêmement durs à l'endroit de l'Union nationale de 1960. "Je ne nie pas que l'Union nationale était pourrie en 1960. La meilleure chose que le Québec pouvait faire en ce temps-là, c'était de la balayer, de l'écraser. Mais en 1966, l'équipe est changée, elle compte beaucoup de jeunes qui ont un engagement politique, qui y croient et qui ont fait courber la tête à Daniel Johnson. Laissez-moi vous dire une chose : je suis devenu candidat UN malgré Johnson, et grâce à l'appui des jeunes. Le jour où on me prouvera qu'il y a du patronage dans mon comté, je me dissocierai publiquement de l'Union nationale."

Rolland Desrochers est nommé "émetteur de licences" à Laval

Un haut fonctionnaire du ministère des Transports et Communications a confirmé à LA PRESSE hier après-midi que M. Rolland Desrochers a en effet été nommé émetteur de licences d'automobiles en remplacement de M. Bernard de Blois.

L'arrêté ministériel décrétant ce remplacement porte le numéro 1547. Il a été émis il y a une quinzaine de jours.

Notre informateur nous a appris que de tels changements surviennent habituellement par décision du conseil des ministres à la suite d'une recommandation du ministre concerné.

Le ministre des Transports et Communications est M. Fernand Lizotte.

M. de Blois n'avait pas le statut de fonctionnaire. Il était plutôt agent à commission, et n'était donc pas protégé par la Loi de la fonction publique. "Il s'agit d'une charge 'de sympathie', a commenté le haut fonctionnaire. Autrefois, tous ces agents étaient remplacés dès qu'un nouveau parti arrivait au pouvoir. En 1960, cependant, il y en a qui sont restés, et cette année aussi ..."

Johnson tend à donner une dimension juridique aux relations fédérales-provinciales

par Pierre O'Neil

QUEBEC. — Il faudra bien un jour qu'on cesse de dire et d'écrire que les attitudes de MM. Jean Lesage et Daniel Johnson sont les mêmes quand ils abordent la question des relations fédérales-provinciales.

Il y a en effet une différence essentielle, et c'est la dimension proprement juridique que M. Johnson cherche à ajouter à l'aspect culturel et politique actuel des relations fédérales-provinciales.

La commission d'enquête qu'annonce M. Johnson au sujet du problème global de l'intégrité du territoire en est une nouvelle preuve.

On en avait eu d'autres depuis l'accession au pouvoir de ce gouvernement.

A la conférence interprovinciale des premiers ministres, M. Jean-Jacques Bertrand avait réaffirmé l'exclusivité de la juridiction des provinces en matière de santé et d'éducation.

Il avait clairement ajouté qu'il ne "bargainerait" pas des pommes pour des oranges, des accommodements constitutionnels pour des avantages économiques et fiscaux.

Même attitude à la conférence sur le régime fiscal.

M. Johnson demande d'emblée une nouvelle constitution. Il n'accepte pas que l'actuelle permette toutes sortes d'ententes, toutes sortes de compromis, toutes sortes de précédents.

Il exige une reconnaissance juridique des droits collectifs de la nation.

Ce juridisme est en voie de devenir une des caractéristiques les plus frappantes du gouvernement actuel dans ses relations avec le gouvernement central.

C'est cela que l'on reconnait dans la décision du premier ministre de faire étudier la question de l'intégrité du territoire. Qu'il le fasse au sujet des frontières du Labrador, des droits miniers sous-marins, des îles de l'extrémité nord du Québec, cela n'a rien de surprenant.

Mais qu'il choisisse d'étendre le mandat au problème des propriétés fédérales en territoire du Québec, voilà qui illustre clairement la dimension juridique que M. Johnson veut donner à ses relations avec Ottawa. Il a expliqué aux journalistes qu'il entrait dans le détail de toutes ces questions parce que de temps immémorial elles avaient été réglées de façon partielle, de façon différente souvent et sans aucun plan d'ensemble.

Le gouvernement a décidé de mettre de l'ordre dans tout cela.

L'émergence de cette dimension juridique est de nature à ennuyer au plus haut point le gouvernement fédéral. Cela va en effet contre l'esprit des lois britanniques et l'approche traditionnellement pragmatique des problèmes politiques.

Les premières sont souvent silencieuses à divers égards et permettent ainsi qu'on les complète par des traditions, des conventions tacites.

Quant au pragmatisme britannique, on sait ce qu'il a donné au pays dans le genre du compromis, du précédent qui n'apparait nulle part dans les lois mais qui a souvent plus d'importance que la loi elle-même.

Bref, l'approche de Johnson va à l'encontre même du génie politique anglo-saxon.

Pour Ottawa, il n'y a rien de plus ennuyeux que d'avoir à traduire dans les textes juridiques des situations qu'on considère devoir être en perpétuelle évolution.

M. Johnson préfère définir des cadres très précis quitte à les faire éclater lorsqu'ils ne font plus l'affaire.

C'est ce qu'il veut réaliser en faisant étudier la situation en territoire du Québec des chemins de fer du gouvernement, de ses aérodromes, de ses ports de mer, de ses camps militaires, de ses pipe-lines.

On pourrait croire que c'est du harcèlement. C'est simplement une façon plus latine d'aborder les problèmes. En cela, la distinction est très nette à l'égard du gouvernement précédent.

C'est cette dimension juridique qui donnera aux relations fédérales-provinciales sous M. Johnson un caractère beaucoup plus spectaculaire.

On s'en rend un peu mieux compte à chaque décision importante que prend ce gouvernement.

La question de confessionnalité dans les écoles provoque parfois des réactions nerveuses

QUEBEC — La confessionnalité dans les écoles apparait dans un certain milieu éducationnel de Québec comme un sujet de conversation, qui provoque des réactions nerveuses et qui occupe une place importante dans l'esprit de plusieurs.

C'est ce qui a frappé les observateurs, hier soir, à l'occasion d'un forum, qui inaugurait le deuxième colloque de la faculté des sciences de l'Education, de l'université Laval.

"Le rapport Parent : essor ou déclin de l'école chrétienne", tel était le thème choisi pour ce forum, auquel participaient des personnalités du monde de l'Education; le Frère Clément Lockwell, Me Yves Prévost, M. l'abbé Louis O'Neil et Mlle Louise Marcil, du conseil exécutif de la Corporation des instituteurs catholiques.

Bien que le thème du débat englobait le rapport Parent dans son ensemble, la discussion, assez curieusement, a porté presque exclusivement sur une seule idée d'un seul volume du rapport Parent : la confessionnalité dans les écoles.

La moindre déclaration un peu spectaculaire provoquait infailliblement des applaudissements ou des rires de la part de l'auditoire composé surtout d'éducateurs, dont la moitié environ étaient des religieuses ou des religieux.

Les prémisses

Dans son allocution d'ouverture, M. l'abbé Jean-Marie Hamelin, principal organisateur du colloque, a posé le problème de la façon suivante : "Puisque l'école confessionnelle que nous avons connue a vécu, il faut chercher à assurer l'institution de l'école chrétienne pour permettre l'intégration des valeurs chrétiennes à la personnalité humaine".

Par ailleurs, M. Jean-Yves Drolet, président du forum, a proclamé, en présence même de Mgr Alphonse-Marie Parent, président de la célèbre commission qui porte son nom, que "le temps ne saura jamais effacer l'influence de cette commission sur notre société". Il va sans dire que dans l'immédiat, le rapport Parent a une portée considérable.

Comme dans les meilleures tragédies, ces énoncés ou positions initiales ont tendu le ressort. Seule une étincelle manquait pour déclencher l'action. Et cette étincelle, ce fut la confessionnalité dans les écoles.

Il n'y eut pas d'éclat de voix disgracieux; au contraire, on a gardé en toute occasion un ton d'élégance, en insistant sur la nécessité d'établir un climat de compréhension et de respect des opinions.

Les divergences d'opinions existent à partir d'un point précis : la confiance que l'on a ou que l'on n'a pas dans les parents, dans la société, pour voir à ce que l'école demeure chrétienne.

C'est M. Yves Prévost, qui a surtout touché à cet aspect de la question. Selon lui, de façon paradoxale, les commissions scolaires pourraient être neutres dans les milieux entièrement catholiques, mais elles devraient être confessionnelles dans les régions où la pluralité de croyances existe.

Il explique cette proposition, apparamment contradictoire, de la façon suivante : "Prenons notre société telle qu'elle est ; habituée à se fier sur d'autres. Elle n'est pas prête à assumer les responsabilités que voudrait lui confier le rapport Parent".

On sait que la commission Parent propose la disparition des commissions scolaires locales, qui seraient remplacées par des comités de parents dans chaque école. L'administration serait assumée par la commission scolaire régionale, qui, elle, devrait être neutre, selon le rapport Parent, pour respecter le caractère de plus en plus pluraliste de la société québécoise.

Parce qu'il estime, que la société n'est pas encore préparée à jouer le rôle que lui propose le rapport Parent, M. Prévost soutient qu'il serait dangereux de rendre neutre les commissions scolaires, d'abord et avant tout dans les milieux pluralistes.

Les infirmières demandent l'arbitrage obligatoire

QUEBEC (C.T.) — Les membres du Syndicat professionnel des infirmières du Québec (SPIQ), dans une proportion de 88 p. 100, demandent au gouvernement d'accorder l'arbitrage obligatoire.

Tel est le résultat du vote, qui a été dévoilé, hier soir, à Québec, au bureau administratif de l'association, qui groupe 3,200 infirmières dans 46 hôpitaux de l'est du Québec.

Mlle Gertrude Hotte, présidente du groupement, a déclaré que 92 p. 100 des membres avaient transmis leur bulletin de vote. Elle a précisé que le conseil exécutif n'avait formulé aucune recommandation avant cette consultation par courrier. L'arbitrage avait été demandé une première fois au cours d'assemblées régulières, mais le gouvernement n'a pas donné suite à la requête.

De nouvelles démarches seront donc entreprises auprès des autorités gouvernementales. Et cette fois, si aucune réaction ne se produit, on laisse entendre que les infirmières pourraient bien avoir recours à la grève, qu'elles ont rejetée, hier, par leur vote massif en faveur de l'arbitrage.

"Le Québec doit choisir la forme d'assurance-maladie qui lui convient"

— Jean-Paul Cloutier

QUEBEC. — L'assurance-maladie, pour être une mesure efficace, devra s'intégrer harmonieusement aux autres secteurs de la santé. Tous ces secteurs sont intimement liés entre eux et c'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de créer une commission d'enquête sur les problèmes de la Santé.

Cette commission a cependant pour second but de montrer le désir du Québec de ne pas se faire dicter par d'autres gouvernements ce que sera chez lui l'assurance-maladie.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le ministre de la Santé du Québec, M. Jean-Paul Cloutier, qui s'est empressé de préciser que le gouvernement actuel était favorable à l'assurance-maladie.

"Nous entendons établir aussitôt que possible un régime qui réponde à nos besoins compte tenu de nos ressources financières", a dit M. Cloutier.

Le ministre prenait la parole hier soir, dans la vieille capitale, lors du congrès de l'Association des pharmaciens détaillants de Montréal et de la province de Québec.

L'évolution

M. Cloutier a tout d'abord fait remarquer que les principaux secteurs du domaine de la Santé (l'enseignement et la formation des professionnels de la santé, l'hospitalisation, l'hygiène-prévention, l'activité professionnelle) avaient connu une véritable révolution depuis 20 ans.

M. Cloutier note comme principale cause de cette révolution le développement rapide de la sécurité sociale : la maladie est devenue préoccupation sociale de premier ordre.

Ainsi, les besoins en personnel médical et paramédical ne cessent d'augmenter. Les types de spécialisation se multiplient, les modes d'enseignement et la recherche évoluent.

La conception du rôle des divers types d'institutions hospitalières évolue elle aussi face aux progrès sur le plan de la thérapeutique. M. Cloutier a signalé en passant que les problèmes causés par l'application de l'assurance-hospitalisation, mesure par ailleurs essentielle, nécessitaient toute son attention et qu'il mettait tout en oeuvre pour essayer d'y trouver une solution.

Enfin, le ministre a aussi noté l'évolution qui s'est produite dans les domaines de l'hygiène publique, de la prévention et de l'activité professionnelle.

M. Cloutier a signalé que la création d'un Conseil supérieur de la santé s'inscrit dans ce contexte.

Cependant, selon le ministre, le problème sous-jacent à toutes les questions de santé est celui de la limitation des ressources financières.

Selon M. Cloutier, l'assurance-maladie pose le problème dans son ensemble et c'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de créer une commission d'enquête dont le mandat est d'étudier l'ensemble du domaine de la santé.

Le ministre a par conséquent annoncé que le comité mixte des deux Chambres formé par l'ancien gouvernement pour étudier l'assurance-maladie ne sera pas reformé.

Selon lui, le problème ne peut être réduit à cette dimension qui consiste uniquement à éliminer la barrière financière affligeant une partie de la population face aux soins médicaux. La solution qui en résulterait serait beaucoup plus illusoire que réelle.

Selon M. Cloutier, la formation d'une commission d'enquête prouve également le désir du Québec d'assumer pleinement ses responsabilités et de demeurer maitre de ses décisions dans les secteurs que la constitution lui réserve.

"Il m'est nécessaire d'introduire ici cette considération, a dit le ministre car, malheureusement, le gouvernement fédéral, fidèle à sa tradition, s'apprête encore une fois à tenter une incursion hors de son champ de juridiction.

"Sous prétexte d'établir des standards uniformes à travers le pays, il entend forcer les provinces à adhérer à un régime dont il a fixé les modalités et dont en définitive, les citoyens des provinces feraient les frais."

M. Cloutier a soutenu au contraire que le plan fédéral accentuerait les disparités au pays au lieu de les éliminer.

Rappelant que le Québec visait un développement équilibré des divers secteurs du domaine de la santé, le ministre s'est demandé comment il serait possible d'atteindre cet objectif si nous étions constamment obligés de modifier notre orientation sous la dictée du fédéral qui ne tient pas compte des particularités propres de notre province.

"Il ne s'agit pas là d'un danger hypothétique, a dit M. Cloutier. Si le fédéral entend nous dire quand et comment nous devons couvrir les soins médicaux au moyen de l'assurance-maladie, il agira de même quant à la couverture des médicaments et des divers autres types de soins.

"Ce serait être irréaliste de croire que, compte tenu de la situation dans les diverses provinces, les interventions fédérales pourraient venir s'intégrer harmonieusement dans le contexte québécois. Nous ne courrons pas ce risque."

Notant encore une fois que la situation qu'il décrivait était loin d'être hypothétique, M. Cloutier a rappelé "la dernière incursion massive du fédéral" à l'occasion de l'assurance-hospitalisation, les millions que le Québec a perdus à cause de la date fixée par Ottawa et les problèmes causés par un plan qui dut être instauré hâtivement par le Québec.

Selon M. Cloutier, le fédéral se propose d'agir de la même façon avec l'assurance-maladie.

Le ministre a rappelé que le Québec n'avait été consulté ni sur la date d'entrée en vigueur du plan fédéral, ni sur le changement apporté à cette date.

Selon lui, le fédéral a choisi une date qui lui convenait sans se préoccuper des implications pour les provinces. De même, en ce qui a trait à la date du 1er juillet 1967, il a fait remarquer que si elle coincidait avec le Centenaire, elle ne concordait cependant pas avec l'année fiscale du gouvernement québécois.

M. Cloutier a également fait remarquer que l'argument de transférabilité n'en était pas un puisqu'on pouvait l'assurer sans l'intervention du fédéral.

Quant aux normes sur lesquelles repose le projet fédéral, M. Cloutier a déclaré qu'elles feraient l'objet d'études de la part de la future commission d'enquête.

"Nous sommes favorables à l'assurance-maladie, a dit enfin le ministre, et nous entendons établir aussitôt que possible un régime qui réponde à nos besoins compte tenu de nos ressources financières.

Mais je tiens à établir clairement que nous n'entendons pas nous faire dicter par d'autres gouvernements ce que sera l'assurance-maladie au Québec."

"La publicité augmente trop le coût des médicaments" — Cloutier

QUEBEC. — La publicité qui cesse d'être "informatrice" pour revêtir le caractère d'une guerre concurrentielle exagérée est l'une des principales causes du coût injustement élevé des médicaments.

C'est ce qu'a affirmé hier soir le ministre de la Santé du Québec, M. Jean-Paul Cloutier, qui a suggéré, en guise de solution au problème, la création d'une "Agence de centralisation et de distribution de l'information" sur les médicaments.

M. Cloutier, qui prenait la parole hier soir devant l'Association des pharmaciens détaillants de Montréal et du Québec, a également suggéré aux diverses associations reliées au secteur des médicaments, "associations qui sont loin de toujours rechercher des objectifs compatibles", de coordonner leur efforts en vue de suggérer des solutions concrètes à la future Commission d'enquêtes sur la santé.

Le progrès

M. Cloutier a tout d'abord fait remarquer que le secteur des médicaments avait connu des progrès gigantesques, développant à la fois la variété et l'efficacité.

"Il n'est cependant pas suffisant, a dit le ministre, de continuer activement le développement de nouveaux médicaments sans s'attaquer sérieusement au problème de leur coût et à celui de leur disponibilité pour l'ensemble de la population.

M. Cloutier a souligné le fait que toutes les enquêtes réalisées jusqu'ici sur les produits pharmaceutiques, avaient démontré, par leur nombre, qu'il existe dans la population un sentiment très répandu à l'effet que leur coût est trop élevé.

Selon M. Cloutier, les enquêtes ont suggéré deux types de solution : les uns proposent l'intervention de l'Etat (élimination de la taxe fédérale de vente sur les médicaments, les autres relèvent de l'initiative de l'industrie pharmaceutique.

"Par exemple, a dit M. Cloutier, il semble indéniable que le coût de la publicité représente une partie significative du coût des médicaments et que d'autre part une partie du coût provient également de l'évolution rapide dans le développement ininterrompu de nouveaux médicaments."

Selon le ministre, en autant que la publicité communique l'information nécessaire aux médecins et aux pharmaciens sur les divers produits, elle est une fonction essentielle. Par contre, si elle revêt le caractère d'une guerre concurrentielle exagérée, il en résulte des coûts additionnels injustifiés.

CAHIER No 3 / PAGES 27-38 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / FINANCE / DECES

MONTREAL, VENDREDI 7 OCTOBRE 1966 — 82e ANNEE — No 233

Territoires du Nord-ouest: pas de onzième province canadienne

Il importe moins, pour l'instant, de doter les Territoires du Nord-ouest de structures politiques idéales que de laisser la porte ouverte à un avenir qui, en grande partie, demeure imprévisible, en augmentant les pouvoirs du gouvernement territorial et en concentrant les efforts sur l'expansion économique.

Quelles que soient les mesures qu'on décide d'adopter, elles devraient être revues et réexaminées dans, ou d'ici, dix ans à la lumière des changements qui se produiront dans les Territoires.

Telles sont les deux principales conclusions du rapport de la Commission consultative sur l'évolution du gouvernement dans les Territoires du Nord-ouest qui a été déposé hier à la Chambre des communes par le ministre des Affaires du Nord et des Ressources naturelles, M. Arthur Laing.

Formée en mai 1965, la Commission était présidée par M. A. W. R. Carrothers, doyen de la faculté de Droit de l'université Western Ontario. Elle comprenait également MM. Jean Beetz, docteur en droit et J. H. Parker, maire de Yellowknife.

Son rapport, qui a été déposé en Chambre par le ministre Laing, compte plus de 50,000 mots et a nécessité plus d'un an de travail. Pendant ce temps, la commission a tenu des audiences publiques à Ottawa et dans les principaux centres des Territoires.

En termes pratiques, les deux conclusions mentionnées plus haut se traduisent par une série de recommandations qu'on peut résumer ainsi :

- Il ne serait pas bon, pour l'instant, de diviser les Territoires du Nord-ouest en deux. Cette division deviendra probablement inévitable, à un moment ou à un autre.
- La capitale et le siège du gouvernement territorial devraient se trouver dans les Territoires. Le site le plus avantageux est Yellowknife, dans la vallée du Mackenzie.
- Les structures politiques des Territoires devraient être modifiées afin de donner plus de pouvoirs au gouvernement territorial, et ce tant au niveau exécutif que législatif. Cette augmentation se traduirait par la création d'un conseil exécutif et d'une véritable assemblée législative dotée des pouvoirs réservés aux législatures provinciales.

Plus encore que les modifications à apporter aux structures politiques des Territoires du Nord-ouest, c'est l'esprit dans lequel il faut apporter ces modifications qui retiennent l'attention dans le rapport de la Commission Carrothers.

On cite : "Le problème de l'avenir politique du nord ne peut être envisagé avec réalisme si on l'isole de celui de l'avenir économique et social. Ces trois aspects de l'avenir du nord ne sont pas immuables comme les lois de la nature ; il tombe sous la responsabilité du gouvernement du Canada de les diriger, sinon de les contrôler."

La déposition du rapport ne constitue qu'un premier pas.

En effet, le ministre Arthur Laing a promis il y a quelques mois que les recommandations serviront à la rédaction d'un Livre blanc des Affaires du nord qui énoncera la politique qu'entend suivre le gouvernement fédéral.

Structures politiques proposées

Les structures politiques proposées par la Commission Carrothers pour les Territoires du Nord-Ouest comprennent :

a) un commissaire ;
b) un sous-commissaire ;
c) un conseil exécutif ;
d) une assemblée législative ;
e) les principaux départements suivants :
   1. expansion économique et finance
   2. administration municipale
   3. éducation
   4. bien-être et sécurité sociales
   5. travaux publics
   6. justice
   7. terres et ressources
f) un conseil d'expansion économique des Territoires du Nord-Ouest ;
g) une société de développement des Territoires du Nord-Ouest.

Recommandation principale: accroître les pouvoirs du gouvernement territorial

(P.C.) — Si les mesures proposées dans le rapport de la Commission Carrothers, qui a été rendu public hier à Ottawa, constituent une "mise à jour" des structures politiques actuelles des Territoires du Nord-ouest (la Commission insiste sur l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de prédire l'avenir des Territoires), elles n'en marquent pas moins certaines modifications importantes.

En un mot, elles se traduisent par une augmentation marquée des pouvoirs dévolus au gouvernement territorial, et ce tant au niveau exécutif que législatif.

L'étude comparative des structures actuelles et des modifications suggérées par la commission est révélatrice. On note :

1 — Le rôle du commissaire. — Comme par le passé, il sera nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Affaires du Nord. Il aura rang de sous-ministre fédéral et sera autorisé à dissoudre l'assemblée législative.

Fait important, et qui répond au désir exprimé par de nombreux habitants des Territoires : il résidera à Yellowknife, qui deviendra la capitale des Territoires, et non plus à Ottawa, comme ce fut le cas dans le passé.

Il sera, comme par le passé, assisté par un sous-commissaire. Le rapport recommande que ce dernier soit choisi, "à un moment approprié", parmi les membres élus de la législature.

2 — Le pouvoir exécutif. — Le rapport recommande la création d'un conseil exécutif dont les membres seraient nommés par le commissaire. Il aurait notamment la charge de coordonner les finances, de préparer le budget, d'énoncer les principes dont s'inspireront les mesures législatives et, généralement parlant, de conseiller le commissaire sur toutes les questions relatives à l'administration des Territoires.

Les membres du conseil exécutif ne devront pas nécessairement être choisis parmi les membres élus de l'assemblée législative. Ils seront chargés de l'administration d'un ou de plusieurs départements du gouvernement territorial.

A ce sujet, le rapport recommande la création des départements suivants : expansion économique et finances, administration municipale, éducation, bien-être et sécurité sociales, travaux publics, justices, terres et ressources.

Il recommande également la création d'un Service civil territorial auquel devrait être transféré, possiblement dans un délai de deux ans, les fonctions administratives actuellement remplies par les fonctionnaires fédéraux. On note, à ce sujet, que seuls les employés des magasins de liqueurs relèvent actuellement du gouvernemnt territorial dans les Territoires du Nord-ouest.

3/Le pouvoir législatif. — On remarque deux modifications importantes : a) l'actuel Conseil territorial, qui compte 12 membres, dont 7 sont élus par la population, portera le titre d'assemblée législative ; b) cette assemblée législative sera composée de 18 membres, dont 14 seront élus par la population des Territoires et 4 nommés par le commissaire.

L'assemblée législative, qui siégera dans la capitale (l'actuel conseil siège deux fois par an, une fois dans les Territoires et une autre à Ottawa), sera dotée de tous les pouvoirs dévolus aux législatures provinciales, à quelques exceptions près.

A ce sujet, le rapport recommande : a) qu'il ne lui soit pas accordé le pouvoir de modifier la constitution des T. du N.-O., mais qu'elle conserve les éléments de ce pouvoir qu'elle possède déjà ; b) que ses pouvoirs en matière de questions financières (emprunts, revenu consolidé, vérification des comptes et questions connexes) demeurent tels que fixés par le bill C-146 qui, en mai 1966, a amendé la Loi des T. du N.-O. ; c) que ses pouvoirs en ce qui concerne les terres appartenant à l'Etat ne touchent que les droits de surface ; d) que ses pouvoirs en ce qui concerne l'administration de la justice n'affectent pas la compétence du Parlement fédéral à l'égard de l'administration de la justice dans les Territoires dans la mesure où elle s'exerce à l'extérieur des limites géographiques des Territoires.

Le député Houde dénonce un cas de favoritisme

par André Béliveau

Selon le député du comté de Fabre à l'Assemblée législative, M. Gilles Houde, il n'est pas certain que le favoritisme soit tout à fait disparu des moeurs politiques québécoises. Son adversaire UN aux dernières élections, M. Roger Delorme, ne partage pas ses doutes.

M. Houde vient en effet d'exposer publiquement le cas de l'un de ses commettants, M. Bernard de Blois, "émetteur de licences d'automobiles" pour le compte du gouvernement, qui serait sur le point d'être remplacé à cette fonction "par un ami du nouveau régime", M. Rolland Desrochers, marchand de boeufs de son état et, au surplus, conseiller municipal à Laval.

M. de Blois nous a lui-même révélé hier qu'il n'a pas encore été avisé de son remplacement, mais il affirme, dans une déclaration écrite faite sous serment, avoir pris connaissance d'une lettre marquée "confidentielle" dans laquelle le sous-ministre adjoint au ministère des Finances du Québec, M. David Robillard, annonçait au destinataire que M. Desrochers "avait été nommé émetteur de licences d'automobiles à ma place".

"Je m'attends à ce qu'on m'annonce officiellement ma demotion d'un jour à l'autre", nous a dit M. de Blois.

Lui-même membre de la Fédération libérale du Québec, M. de Blois, qui a été nommé à son poste en 1962, fait grand état de l'allégeance unioniste de M. Desrochers. Celui-ci reconnait volontiers qu'il "est reconnu pour un bleu".

Des outils qui intriguent M. Houde

"Si ce n'est pas là un cas flagrant de patronage, je me demande bien ce que c'est !" s'exclame de son côté M. Houde. "Je suis nouveau en politique, moi, je voudrais bien qu'on m'apprenne ..."

La curiosité du jeune député va plus loin. Il se demande ce que son adversaire UN aux dernières élections, M. Roger Delorme, voulait dire lorsque, dans une lettre adressée le 19 juillet aux militants de tous les partis qui avaient travaillé à ces élections, il écrivait : "Bien au courant de nos problèmes, je suis outillé pour apporter ma collaboration. Si je pouvais dans l'avenir vous être de quelque service, n'hésitez pas à communiquer avec moi ..."

C'est le mot "outillé" qui fait tiquer M. Houde. "De quels outils parle-t-il ? Prétend-il, comme cet autre candidat UN défait dans un comté de la Côte-Nord, pouvoir agir comme "agent officiel" du gouvernement?"

M. Delorme : "Le jour où ..."

Interrogé sur ces deux points, M. Delorme a protesté de son honnêteté.

"Je ne connais pas M. de Blois, a-t-il dit, et je n'étais pas au courant de la situation que vous rapportez. Mais je vais m'en occuper dès demain matin, et soyez assuré que s'il y a irrégularité quelque part, je serai le premier à dénoncer le gouvernement. Je ne prétends pas avoir de pouvoirs spéciaux, mais vous comprendrez qu'il m'est plus facile qu'à un autre citoyen de rencontrer les élus. Au sujet de M. Desrochers, tout ce que je peux dire, c'est qu'il n'était pas dans mon organisation, et que j'avais bien de la vieille gomme dans les jambes ..." (Il est à noter que M. Delorme n'avait pas été mis en cause dans la dénonciation de M. Houde au sujet du cas de Blois).

Quant à la lettre qu'il a fait parvenir aux militants des divers partis, M. Delorme explique qu'il s'agissait là d'une marque de courtoisie de sa part et de la manifestation de son désir d'élever la politique au-dessus de la partisanerie. "M. Houde me reproche d'avoir dit que j'étais bien outillé pour apporter ma collaboration. Je voulais simplement rappeler par là que je suis conseiller en relations publiques, président de la Ligue des propriétaires de l'île Jésus, membre du jeune Commerce, de la Société historique, bref, de 13 associations et que cela me permettait d'espérer être en mesure de faire ma part pour le mieux-être de notre communauté, c'est tout."

Selon M. Delorme, l'attitude de M. Houde en cette affaire est "ridicule", reflète un "esprit mal équilibré" et "sent son petit politicien à plein nez."

L'ancien candidat a eu par ailleurs des mots extrêmement durs à l'endroit de l'Union nationale de 1960. "Je ne nie pas que l'Union nationale était pourrie en 1960. La meilleure chose que le Québec pouvait faire en ce temps-là, c'était de la balayer, de l'écraser. Mais en 1966, l'équipe est changée, elle compte beaucoup de jeunes qui ont un engagement politique, qui y croient et qui ont fait courber la tête à Daniel Johnson. Laissez-moi vous dire une chose : je suis devenu candidat UN malgré Johnson, et grâce à l'appui des jeunes. Le jour où on me prouvera qu'il y a du patronage dans mon comté, je me dissocierai publiquement de l'Union nationale."

Rolland Desrochers est nommé "émetteur de licences" à Laval

Un haut fonctionnaire du ministère des Transports et Communications a confirmé à LA PRESSE hier après-midi que M. Rolland Desrochers a en effet été nommé émetteur de licences d'automobiles en remplacement de M. Bernard de Blois.

L'arrêté ministériel décrétant ce remplacement porte le numéro 1547. Il a été émis il y a une quinzaine de jours.

Notre informateur nous a appris que de tels changements surviennent habituellement par décision du conseil des ministres à la suite d'une recommandation du ministre concerné.

Le ministre des Transports et Communications est M. Fernand Lizotte.

M. de Blois n'avait pas le statut de fonctionnaire. Il était plutôt agent à commission, et n'était donc pas protégé par la Loi de la fonction publique. "Il s'agit d'une charge 'de sympathie', a commenté le haut fonctionnaire. Autrefois, tous ces agents étaient remplacés dès qu'un nouveau parti arrivait au pouvoir. En 1960, cependant, il y en a qui sont restés, et cette année aussi ..."

Johnson tend à donner une dimension juridique aux relations fédérales-provinciales

par Pierre O'Neil

QUEBEC. — Il faudra bien un jour qu'on cesse de dire et d'écrire que les attitudes de MM. Jean Lesage et Daniel Johnson sont les mêmes quand ils abordent la question des relations fédérales-provinciales.

Il y a en effet une différence essentielle, et c'est la dimension proprement juridique que M. Johnson cherche à ajouter à l'aspect culturel et politique actuel des relations fédérales-provinciales.

La commission d'enquête qu'annonce M. Johnson au sujet du problème global de l'intégrité du territoire en est une nouvelle preuve.

On en avait eu d'autres depuis l'accession au pouvoir de ce gouvernement.

A la conférence interprovinciale des premiers ministres, M. Jean-Jacques Bertrand avait réaffirmé l'exclusivité de la juridiction des provinces en matière de santé et d'éducation.

Il avait clairement ajouté qu'il ne "bargainerait" pas des pommes pour des oranges, des accommodements constitutionnels pour des avantages économiques et fiscaux.

Même attitude à la conférence sur le régime fiscal.

M. Johnson demande d'emblée une nouvelle constitution. Il n'accepte pas que l'actuelle permette toutes sortes d'ententes, toutes sortes de compromis, toutes sortes de précédents.

Il exige une reconnaissance juridique des droits collectifs de la nation.

Ce juridisme est en voie de devenir une des caractéristiques les plus frappantes du gouvernement actuel dans ses relations avec le gouvernement central.

C'est cela que l'on reconnait dans la décision du premier ministre de faire étudier la question de l'intégrité du territoire. Qu'il le fasse au sujet des frontières du Labrador, des droits miniers sous-marins, des îles de l'extrémité nord du Québec, cela n'a rien de surprenant.

Mais qu'il choisisse d'étendre le mandat au problème des propriétés fédérales en territoire du Québec, voilà qui illustre clairement la dimension juridique que M. Johnson veut donner à ses relations avec Ottawa. Il a expliqué aux journalistes qu'il entrait dans le détail de toutes ces questions parce que de temps immémorial elles avaient été réglées de façon partielle, de façon différente souvent et sans aucun plan d'ensemble.

Le gouvernement a décidé de mettre de l'ordre dans tout cela.

L'émergence de cette dimension juridique est de nature à ennuyer au plus haut point le gouvernement fédéral. Cela va en effet contre l'esprit des lois britanniques et l'approche traditionnellement pragmatique des problèmes politiques.

Les premières sont souvent silencieuses à divers égards et permettent ainsi qu'on les complète par des traditions, des conventions tacites.

Quant au pragmatisme britannique, on sait ce qu'il a donné au pays dans le genre du compromis, du précédent qui n'apparait nulle part dans les lois mais qui a souvent plus d'importance que la loi elle-même.

Bref, l'approche de Johnson va à l'encontre même du génie politique anglo-saxon.

Pour Ottawa, il n'y a rien de plus ennuyeux que d'avoir à traduire dans les textes juridiques des situations qu'on considère devoir être en perpétuelle évolution.

M. Johnson préfère définir des cadres très précis quitte à les faire éclater lorsqu'ils ne font plus l'affaire.

C'est ce qu'il veut réaliser en faisant étudier la situation en territoire du Québec des chemins de fer du gouvernement, de ses aérodromes, de ses ports de mer, de ses camps militaires, de ses pipe-lines.

On pourrait croire que c'est du harcèlement. C'est simplement une façon plus latine d'aborder les problèmes. En cela, la distinction est très nette à l'égard du gouvernement précédent.

C'est cette dimension juridique qui donnera aux relations fédérales-provinciales sous M. Johnson un caractère beaucoup plus spectaculaire.

On s'en rend un peu mieux compte à chaque décision importante que prend ce gouvernement.

La question de confessionnalité dans les écoles provoque parfois des réactions nerveuses

QUEBEC — La confessionnalité dans les écoles apparait dans un certain milieu éducationnel de Québec comme un sujet de conversation, qui provoque des réactions nerveuses et qui occupe une place importante dans l'esprit de plusieurs.

C'est ce qui a frappé les observateurs, hier soir, à l'occasion d'un forum, qui inaugurait le deuxième colloque de la faculté des sciences de l'Education, de l'université Laval.

"Le rapport Parent : essor ou déclin de l'école chrétienne", tel était le thème choisi pour ce forum, auquel participaient des personnalités du monde de l'Education; le Frère Clément Lockwell, Me Yves Prévost, M. l'abbé Louis O'Neil et Mlle Louise Marcil, du conseil exécutif de la Corporation des instituteurs catholiques.

Bien que le thème du débat englobait le rapport Parent dans son ensemble, la discussion, assez curieusement, a porté presque exclusivement sur une seule idée d'un seul volume du rapport Parent : la confessionnalité dans les écoles.

La moindre déclaration un peu spectaculaire provoquait infailliblement des applaudissements ou des rires de la part de l'auditoire composé surtout d'éducateurs, dont la moitié environ étaient des religieuses ou des religieux.

Les prémisses

Dans son allocution d'ouverture, M. l'abbé Jean-Marie Hamelin, principal organisateur du colloque, a posé le problème de la façon suivante : "Puisque l'école confessionnelle que nous avons connue a vécu, il faut chercher à assurer l'institution de l'école chrétienne pour permettre l'intégration des valeurs chrétiennes à la personnalité humaine".

Par ailleurs, M. Jean-Yves Drolet, président du forum, a proclamé, en présence même de Mgr Alphonse-Marie Parent, président de la célèbre commission qui porte son nom, que "le temps ne saura jamais effacer l'influence de cette commission sur notre société". Il va sans dire que dans l'immédiat, le rapport Parent a une portée considérable.

Comme dans les meilleures tragédies, ces énoncés ou positions initiales ont tendu le ressort. Seule une étincelle manquait pour déclencher l'action. Et cette étincelle, ce fut la confessionnalité dans les écoles.

Il n'y eut pas d'éclat de voix disgracieux; au contraire, on a gardé en toute occasion un ton d'élégance, en insistant sur la nécessité d'établir un climat de compréhension et de respect des opinions.

Les divergences d'opinions existent à partir d'un point précis : la confiance que l'on a ou que l'on n'a pas dans les parents, dans la société, pour voir à ce que l'école demeure chrétienne.

C'est M. Yves Prévost, qui a surtout touché à cet aspect de la question. Selon lui, de façon paradoxale, les commissions scolaires pourraient être neutres dans les milieux entièrement catholiques, mais elles devraient être confessionnelles dans les régions où la pluralité de croyances existe.

Il explique cette proposition, apparamment contradictoire, de la façon suivante : "Prenons notre société telle qu'elle est ; habituée à se fier sur d'autres. Elle n'est pas prête à assumer les responsabilités que voudrait lui confier le rapport Parent".

On sait que la commission Parent propose la disparition des commissions scolaires locales, qui seraient remplacées par des comités de parents dans chaque école. L'administration serait assumée par la commission scolaire régionale, qui, elle, devrait être neutre, selon le rapport Parent, pour respecter le caractère de plus en plus pluraliste de la société québécoise.

Parce qu'il estime, que la société n'est pas encore préparée à jouer le rôle que lui propose le rapport Parent, M. Prévost soutient qu'il serait dangereux de rendre neutre les commissions scolaires, d'abord et avant tout dans les milieux pluralistes.

Les infirmières demandent l'arbitrage obligatoire

QUEBEC (C.T.) — Les membres du Syndicat professionnel des infirmières du Québec (SPIQ), dans une proportion de 88 p. 100, demandent au gouvernement d'accorder l'arbitrage obligatoire.

Tel est le résultat du vote, qui a été dévoilé, hier soir, à Québec, au bureau administratif de l'association, qui groupe 3,200 infirmières dans 46 hôpitaux de l'est du Québec.

Mlle Gertrude Hotte, présidente du groupement, a déclaré que 92 p. 100 des membres avaient transmis leur bulletin de vote. Elle a précisé que le conseil exécutif n'avait formulé aucune recommandation avant cette consultation par courrier. L'arbitrage avait été demandé une première fois au cours d'assemblées régulières, mais le gouvernement n'a pas donné suite à la requête.

De nouvelles démarches seront donc entreprises auprès des autorités gouvernementales. Et cette fois, si aucune réaction ne se produit, on laisse entendre que les infirmières pourraient bien avoir recours à la grève, qu'elles ont rejetée, hier, par leur vote massif en faveur de l'arbitrage.

"Le Québec doit choisir la forme d'assurance-maladie qui lui convient"

— Jean-Paul Cloutier

QUEBEC. — L'assurance-maladie, pour être une mesure efficace, devra s'intégrer harmonieusement aux autres secteurs de la santé. Tous ces secteurs sont intimement liés entre eux et c'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de créer une commission d'enquête sur les problèmes de la Santé.

Cette commission a cependant pour second but de montrer le désir du Québec de ne pas se faire dicter par d'autres gouvernements ce que sera chez lui l'assurance-maladie.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le ministre de la Santé du Québec, M. Jean-Paul Cloutier, qui s'est empressé de préciser que le gouvernement actuel était favorable à l'assurance-maladie.

"Nous entendons établir aussitôt que possible un régime qui réponde à nos besoins compte tenu de nos ressources financières", a dit M. Cloutier.

Le ministre prenait la parole hier soir, dans la vieille capitale, lors du congrès de l'Association des pharmaciens détaillants de Montréal et de la province de Québec.

L'évolution

M. Cloutier a tout d'abord fait remarquer que les principaux secteurs du domaine de la Santé (l'enseignement et la formation des professionnels de la santé, l'hospitalisation, l'hygiène-prévention, l'activité professionnelle) avaient connu une véritable révolution depuis 20 ans.

M. Cloutier note comme principale cause de cette révolution le développement rapide de la sécurité sociale : la maladie est devenue préoccupation sociale de premier ordre.

Ainsi, les besoins en personnel médical et paramédical ne cessent d'augmenter. Les types de spécialisation se multiplient, les modes d'enseignement et la recherche évoluent.

La conception du rôle des divers types d'institutions hospitalières évolue elle aussi face aux progrès sur le plan de la thérapeutique. M. Cloutier a signalé en passant que les problèmes causés par l'application de l'assurance-hospitalisation, mesure par ailleurs essentielle, nécessitaient toute son attention et qu'il mettait tout en oeuvre pour essayer d'y trouver une solution.

Enfin, le ministre a aussi noté l'évolution qui s'est produite dans les domaines de l'hygiène publique, de la prévention et de l'activité professionnelle.

M. Cloutier a signalé que la création d'un Conseil supérieur de la santé s'inscrit dans ce contexte.

Cependant, selon le ministre, le problème sous-jacent à toutes les questions de santé est celui de la limitation des ressources financières.

Selon M. Cloutier, l'assurance-maladie pose le problème dans son ensemble et c'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de créer une commission d'enquête dont le mandat est d'étudier l'ensemble du domaine de la santé.

Le ministre a par conséquent annoncé que le comité mixte des deux Chambres formé par l'ancien gouvernement pour étudier l'assurance-maladie ne sera pas reformé.

Selon lui, le problème ne peut être réduit à cette dimension qui consiste uniquement à éliminer la barrière financière affligeant une partie de la population face aux soins médicaux. La solution qui en résulterait serait beaucoup plus illusoire que réelle.

Selon M. Cloutier, la formation d'une commission d'enquête prouve également le désir du Québec d'assumer pleinement ses responsabilités et de demeurer maitre de ses décisions dans les secteurs que la constitution lui réserve.

"Il m'est nécessaire d'introduire ici cette considération, a dit le ministre car, malheureusement, le gouvernement fédéral, fidèle à sa tradition, s'apprête encore une fois à tenter une incursion hors de son champ de juridiction.

"Sous prétexte d'établir des standards uniformes à travers le pays, il entend forcer les provinces à adhérer à un régime dont il a fixé les modalités et dont en définitive, les citoyens des provinces feraient les frais."

M. Cloutier a soutenu au contraire que le plan fédéral accentuerait les disparités au pays au lieu de les éliminer.

Rappelant que le Québec visait un développement équilibré des divers secteurs du domaine de la santé, le ministre s'est demandé comment il serait possible d'atteindre cet objectif si nous étions constamment obligés de modifier notre orientation sous la dictée du fédéral qui ne tient pas compte des particularités propres de notre province.

"Il ne s'agit pas là d'un danger hypothétique, a dit M. Cloutier. Si le fédéral entend nous dire quand et comment nous devons couvrir les soins médicaux au moyen de l'assurance-maladie, il agira de même quant à la couverture des médicaments et des divers autres types de soins.

"Ce serait être irréaliste de croire que, compte tenu de la situation dans les diverses provinces, les interventions fédérales pourraient venir s'intégrer harmonieusement dans le contexte québécois. Nous ne courrons pas ce risque."

Notant encore une fois que la situation qu'il décrivait était loin d'être hypothétique, M. Cloutier a rappelé "la dernière incursion massive du fédéral" à l'occasion de l'assurance-hospitalisation, les millions que le Québec a perdus à cause de la date fixée par Ottawa et les problèmes causés par un plan qui dut être instauré hâtivement par le Québec.

Selon M. Cloutier, le fédéral se propose d'agir de la même façon avec l'assurance-maladie.

Le ministre a rappelé que le Québec n'avait été consulté ni sur la date d'entrée en vigueur du plan fédéral, ni sur le changement apporté à cette date.

Selon lui, le fédéral a choisi une date qui lui convenait sans se préoccuper des implications pour les provinces. De même, en ce qui a trait à la date du 1er juillet 1967, il a fait remarquer que si elle coïncidait avec le Centenaire, elle ne concordait cependant pas avec l'année fiscale du gouvernement québécois.

M. Cloutier a également fait remarquer que l'argument de transférabilité n'en était pas un puisqu'on pouvait l'assurer sans l'intervention du fédéral.

Quant aux normes sur lesquelles repose le projet fédéral, M. Cloutier a déclaré qu'elles feraient l'objet d'études de la part de la future commission d'enquête.

"Nous sommes favorables à l'assurance-maladie, a dit enfin le ministre, et nous entendons établir aussitôt que possible un régime qui réponde à nos besoins compte tenu de nos ressources financières.

Mais je tiens à établir clairement que nous n'entendons pas nous faire dicter par d'autres gouvernements ce que sera l'assurance-maladie au Québec."

"La publicité augmente trop le coût des médicaments" — Cloutier

QUEBEC. — La publicité qui cesse d'être "informatrice" pour revêtir le caractère d'une guerre concurrentielle exagérée est l'une des principales causes du coût injustement élevé des médicaments.

C'est ce qu'a affirmé hier soir le ministre de la Santé du Québec, M. Jean-Paul Cloutier, qui a suggéré, en guise de solution au problème, la création d'une "Agence de centralisation et de distribution de l'information" sur les médicaments.

M. Cloutier, qui prenait la parole hier soir devant l'Association des pharmaciens détaillants de Montréal et du Québec, a également suggéré aux diverses associations reliées au secteur des médicaments, "associations qui sont loin de toujours rechercher des objectifs compatibles", de coordonner leur efforts en vue de suggérer des solutions concrètes à la future Commission d'enquêtes sur la santé.

Le progrès

M. Cloutier a tout d'abord fait remarquer que le secteur des médicaments avait connu des progrès gigantesques, développant à la fois la variété et l'efficacité.

"Il n'est cependant pas suffisant, a dit le ministre, de continuer activement le développement de nouveaux médicaments sans s'attaquer sérieusement au problème de leur coût et à celui de leur disponibilité pour l'ensemble de la population.

M. Cloutier a souligné le fait que toutes les enquêtes réalisées jusqu'ici sur les produits pharmaceutiques, avaient démontré, par leur nombre, qu'il existe dans la population un sentiment très répandu à l'effet que leur coût est trop élevé.

Selon M. Cloutier, les enquêtes ont suggéré deux types de solution : les uns proposent l'intervention de l'Etat (élimination de la taxe fédérale de vente sur les médicaments, les autres relèvent de l'initiative de l'industrie pharmaceutique.

"Par exemple, a dit M. Cloutier, il semble indéniable que le coût de la publicité représente une partie significative du coût des médicaments et que d'autre part une partie du coût provient également de l'évolution rapide dans le développement ininterrompu de nouveaux médicaments."

Selon le ministre, en autant que la publicité communique l'information nécessaire aux médecins et aux pharmaciens sur les divers produits, elle est une fonction essentielle. Par contre, si elle revêt le caractère d'une guerre concurrentielle exagérée, il en résulte des coûts additionnels injustifiés.

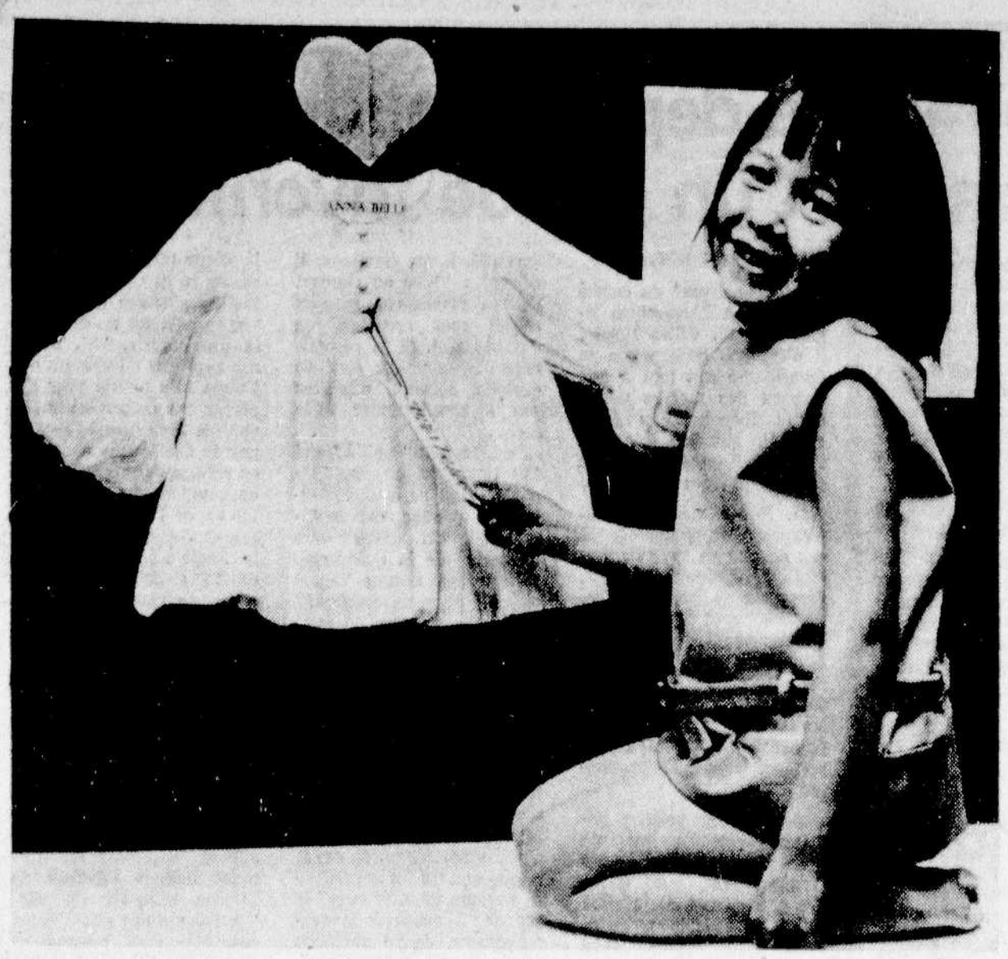

Pour ces deux petites robes — l'une romantique, l'autre très moderne — Anne Pritchart a choisi des tissus d'ameublement.

Trois ans. Trois volants. Jolie robette pour mignonne fillette.

Place Royale, dans le Vieux Montréal, les "deux à six ans" ont maintenant leur boutique et une mode faite tout exprès pour eux

Cette petite fille, en visitant la boutique Anna belle, a découvert une mode en plein dans ses goûts... et aussi le Vieux Montréal puisque la boutique est située Place Royale.

Anne Pritchart parle si bien français maintenant qu'elle en arrive à parler anglais avec un accent. French, évidemment. C'est tout de même assez rare puisqu'elle est née à Stratford et qu'elle a étudié le dessin à Toronto.

Il y a une semaine, elle a ouvert une boutique à Montréal. Elle dessine, invente et crée une mode enfantine et c'est la première fois ici qu'un jeune couturier habille uniquement les tout-petits.

Les "deux à six ans", pensez un peu.

La boutique s'appelle Anna belle. Elle apporte Place Royale, dans le Vieux Montréal, un p'tit grain de fantaisie, du frais et du pimpant.

Le jour où nous sommes allés la voir — car au fond, Anne Pritchart et Anna belle, c'est la même chose — la boutique était sur le point d'être envahie par des cameramen, des photographes de magazines et des interviewers de la radio. Chacun était certain d'avoir fait une découverte.

Les vêtements sont là dans un décor simple et coloré. On dirait des vêtements de poupée. Mais pas des vêtements

Photos : Jean-Yves Létourneau

Texte : Thérèse Vaillancourt

de poupée comme on en fabrique en série pour Skipper ou Barbie. Non. Plutôt des vêtements comme savent en fabriquer les grand-mères. Cousus à la main, pleins de romantisme et de tendresse. Anna belle qui est très jeune y a ajouté du modernisme, une ligne géométrique adoucie par les couleurs et des couleurs qui amusent comme des dessins animés.

Ça prend quoi exactement pour faire une "vraie robe de petite fille", ou un costume pour petit garçon ?

Rien et tout

Au fond, ça ne prend rien . . . et tout.

C'est une robe qui semble être unique au monde parce qu'elle est elle-même — tout comme une grande (ou une petite) personne.

Anne cherche partout des étoffes canadiennes qui ne font pas artisanat et aussi des matières plastiques, de fibres lamées argent, des vinyls transparents, des tissus métalliques ou spongieux. Mais au Canada, elle ne trouve que des étoffes américaines, chinoises, françaises, etc. Elle n'en veut pas.

Alors, elle a choisi des tissus d'ameublement.

Et aussi de la dentelle.

Anna belle ne veut rien de ce qui se voit dans les grands magasins ou dans les boutiques d'exportation.

Elle s'explique :

— Tout est canadien chez moi mais comment vous dire . . . dans un sens international. Ces ensembles, costumes de petits garçons, robes et "robettes" peuvent se porter à New York, à Londres, à Paris ou à Madrid.

Pour l'instant, Anne a vendu deux robes. Ou plutôt trois. Car avant-hier, une jeune maman est arrivée qui a dit : Vous ne pourriez pas me faire une robe comme celle de ma petite fille ?

Anne a dit oui. Elle s'y connait en robes !

Pendant cinq ans, elle a été costumière pour le théâtre de Stratford.

Elle aime bien le théâtre. On lui doit en partie les beaux costumes de "La Florentine", "L'Opéra d'Aran" (Théâtre de Quat'Sous) et prochainement, les costumes de la fameuse pièce de Schisgal, "Love".

L'assistante de Anne Pritchart, à la boutique, est Michèle Latraverse, "la soeur de Louise, la soeur de Guy . . . "

Mais Michèle, après avoir fait du booking pour les chansonniers (et pour son frère qui est imprésario) a décidé qu'elle ne voulait plus être la soeur de personne. Elle vient de choisir la mode enfantine.

Quand elle parle des 90 mignons petits vêtements de la boutique Anna belle, on dirait qu'elle récite des poèmes.

C'est vrai que chaque minuscule vêtement est un poème. Ou une comptine.

Anne Pritchard invente, dessine et crée une mode enfantine pour les "deux à six ans". Elle aide ici une jeune cliente à chausser des guêtres qui accompagnent l'ensemble robe et manteau.

On attend beaucoup de femmes au congrès national du parti libéral

TORONTO, (PC)—Plus d'un tiers des délégués au congrès national du parti libéral qui se tiendra à Ottawa la semaine prochaine, seront des femmes, a révélé hier un président conjoint du congrès.

M. David B. Greenspan a déclaré devant les membres d'un club social qu'on attendait 2,000 délégués au congrès.

Mme Margaret Rideout, député aux Communes du comté de Northumberland, au Nouveau-Brunswick, présidera le comité d'étude sur les problèmes des consommateurs.

Les dossiers de trois des 14 comités d'étude ont été préparés par des femmes. Le Dr Pauline Jewett, ancien député libéral, a préparé le dossier du comité d'étude sur le Parlement. L'économiste montréalaise Diane Cohen a préparé celui portant sur le transport et les communications et Mme Evelyn Dumas-Gagnon, chroniqueur syndicale du journal Le Devoir, a préparé celui du comité d'étude portant sur l'homme et l'évolution sociale.

VOULEZ-VOUS
UN
MARIAGE HEUREUX ?
CELIBATAIRES — VEUFS OU VEUVES — JEUNES GENS
JEUNES FILLES — DE 18 A 75 ANS

Le Centre Scientifique National possède des **Milliers** de partis sérieux dans toutes les régions du Québec et du Canada.

NE PAS CONFONDRE
AVEC LES "AGENCES MATRIMONIALES"

Pourquoi attendre le hasard d'une rencontre qui risquerait de prendre des années. Le Centre Scientifique reçoit des milliers de demandes et ses méthodes **uniques** et **ultra-modernes** sont appréciées à travers le monde. Tous les membres du Centre Scientifique sont analysés par un ordinateur électronique I.B.M. Leur personnalité, physique, lieu de résidence, goûts et préférences sont tous pris en considération afin de déterminer une parfaite compatibilité avec des membres du sexe opposé.

SI VOUS VOULEZ LE BONHEUR
ET UNE VIE HEUREUSE A DEUX
remplissez le coupon ci-dessous et postez

Dans quelques jours, vous recevrez une documentation captivante, **gratuite** et qui a aidé une quantité de personnes à trouver le mariage heureux.

Notre secret professionnel vous assure une discrétion absolue.

Le Centre Scientifique National Inc.
50 ouest, Place Crémazie, Suite 404, Montréal 11

Dans un envoi discret et cacheté, veuillez m'envoyer votre documentation, sans aucun engagement de ma part.

NOM .....
RUE .....
VILLE .....
COMTE ..... PROV.
PR. 7-10-66

MONTREAL WOMEN'S ORT

ANTIQUES '66

EXPOSITION ET VENTE
(avant-première le 12 octobre de 7 à 10 p.m.)
Les 13, 14, 15 OCTOBRE
de 11 h. a.m. à 10 h. p.m.
à l'auditorium de
LA BANQUE ROYALE
PLACE VILLE-MARIE
entrée rue Université
Tél. 274-6483

28 distributeurs du Québec et de l'Ontario

Prix de présence :
SEMAINE POUR DEUX au
ISLAND INN, OCHO RIOS,
JAMAIQUE
via AIR CANADA

Cette annonce a été payée par
S. SMITH & SON
FUR COMPANY
464, rue McGill — VI. 9-4194

BIRKS
JOAILLIERS

Les orfèvres de nos ateliers de joaillerie ont créé la bague 'Centenaire' pour marquer de façon particulière le centième anniversaire de la Confédération. Cette magnifique création s'offre aussi bien comme bague de fiançailles que pour souligner un moment mémorable de votre vie . . . elle se porte indifféremment à la main droite ou à la main gauche. Monture or blanc 18 carats.

Cent points (1 carat) de diamants. 575.00

BIRKS B-B

CARRÉ PHILLIPS • DORVAL • ROCKLAND • FAIRVIEW • PLACE VERSAILLES

Les électriciens fustigent les entrepreneurs

SAINTE-ADELE (C.B.) — Au seizième congrès annuel de la Corporation des électriciens, sous le thème : "L'électricien, face à ses difficultés", le président de l'organisme, M. Jean Chauret, a déclaré que les électriciens subissent des difficultés, tant de la part des entrepreneurs en construction que des organismes syndicaux. Les assises se déroulent à Sainte-Adèle.

Selon le président Chauret, dans une dénonciation de ce qu'il a qualifié d'exploitation honteuse des électriciens, certains entrepreneurs généraux dans l'exécution de leurs contrats emploient des sous-traitants sans assumer leurs responsabilités, mais en rejetant sur les épaules des électriciens tous les risques et périls déboursés et impondérables qu'engendrent les travaux de la construction.

"C'est notre devoir, a-t-il dit, de se décrocher un contrat, obligera ses employés à adhérer à l'un des syndicats, sans en l'occurrence lui en laisser le libre choix. La mesure devient inique ajouta le président de la corporation, quand l'entrepreneur se voit contraint de congédier des employés, faute d'un paiement de cotisations.

conseil du patronat

Face aux problèmes que nous causent les monstres que deviennent les syndicats, de reprendre M. Chauret, la corporation des électriciens croit qu'il est grand temps chez le patronat dans le Québec de se rassembler autour de certains points communs, "au lieu de jouer à l'autruche, comme il l'a fait jusqu'à présent". Il aurait intérêt à profiter des leçons, tirées du monde syndical. A ce sujet, M. Chauret a formulé la réserve que le patronat ne devrait pas que servir les intérêts "des gros capitalistes". Nous consentons à collaborer à son organisation, ajouta le président de la corporation, à la condition qu'il ne groupe que des associations patronales.

La similitude de deux emblèmes

A l'occasion de son seizième congrès annuel, à Sainte-Adèle, la corporation professionnelle des électriciens a fait connaître son emblème. Elle s'est choisie un cerceau, illustré à gauche. A l'intérieur de la bande à largeur régulière, en son diamètre horizontal, passe un éclair chargé d'électricité. Fait à remarquer, le dessin ressemble fortement à celui de l'emblème de l'Hydro-Québec, à droite, où l'éclair passe à l'extrémité droite d'un arc inférieur et lance vers le bas sa charge d'électricité. En somme, l'emblème de l'Hydro comporte d'abord la lettre "Q", mais aussi un cerceau, dont la bande enveloppe une turbine, d'où sort l'éclair de l'énergie. En langue héraldique, le sigle dessine une bande circulaire d'épaisseur régulière. De son orbe, se dégage l'énergie électrique, symbolisée par un trait dentelé.

M. JEAN CHAURET, président de la corporation des électriciens, dans une conférence au seizième congrès annuel de l'organisme professionnel à fustigé certains entrepreneurs et réprouvé un abus de privilèges de la part des syndicats.

de prévenir les corps publics contre cette dangereuse usurpation de la part des entrepreneurs généraux. Ils jouent avec l'argent des autres, mettent en péril l'avenir et la sécurité financière des autres, se font payer avant tous les autres, pour des travaux exécutés par les autres et pour des matériaux, fournis par les autres."

Ainsi, a ajouté M. Chauret, ces entrepreneurs généraux sont devenus de véritables chevaliers de l'exploitation, puisqu'ils ne risquent absolument rien, mais qu'ils se réservent pour eux seuls les avantages des contrats émanant des gouvernements.

Par ailleurs, le président de la corporation a dénoncé chez les syndicats la pratique abusive de privilèges sur les chantiers de construction. M. Chauret a déploré, dans l'application de la nouvelle législation, l'obligation imposée aux entreprises de n'embaucher que du personnel syndicaliste, ce qui en conséquence à son avis entraine beaucoup plus de préjudice envers les travailleurs qu'envers les patrons.

Ainsi, a-t-il rappelé, depuis l'application de cette mesure sur les chantiers de l'Exposition universelle, comme sur ceux du métro, le nombre des "boutiques syndicalisées" est passé de douze à soixante-quinze, durant les mois récents. A son avis, nombre de syndicats abusent de ce privilège au point de s'en servir comme moyen de recrutement sur les chantiers autres que ceux pour lesquels, ils avaient obtenu la mesure.

Ce qu'il y a de plus grave, enchaina M. Chauret, l'entrepreneur électricien, soucieux de

ANNONCE

La grande aventure de la femme mariée

C'est l'aventure la plus merveilleuse qui soit, écrit une femme mariée depuis trente-six ans. Nulle carrière n'est aussi passionnante que celle de vivre aux côtés d'un homme, de chercher à le comprendre, de l'aimer! Dans Sélection du Reader's Digest d'octobre, cette femme avisée vous dit comment rendre l'aventure encore plus exaltante. Un article à ne pas manquer!

Un couple élégant de Montréal charmé par le service impeccable de la Salle du Barry.

Salle du Barry de Montréal

SKYLINE HOTEL MONTRÉAL

Décor somptueux. Service impeccable. Cuisine internationale. Vins raffinés. Danse au son d'un orchestre langoureux et discret (à l'exception du lundi). Voilà ce qui rend une soirée inoubliable. Composez 747-9861 et demandez "Nino". Pas de frais de couvert. Stationnement gratuit. 6050 chemin de la Côte de Liesse.

LE BRANDY AUX ABRICOTS

ESSAYEZ UNE LIQUEUR "LÉGÈRE"!

ROSS'S

Rien de mieux pour terminer vos fins gueuletons que cette liqueur de réputation mondiale, et de coût raisonnable... faite de jus d'abricots frais et d'un brandy spécial vieilli à point, importé de France. Maintenant aussi disponible: le Sloe Gin Ross.

AUX MAGASINS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS:
221F 25 oz $4.95

FABRIQUÉ ET EMBOUTEILLÉ EN GRANDE-BRETAGNE PAR W. A. ROSS & BROTHER LTD.

Gouverneur kiwanien

En septembre dernier, à Hamilton, lors du Congrès des Clubs Kiwanis, division Ontario-Québec-Maritimes et Caraïbes, M. Laurent Girouard, ingénieur, du club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal, a été élu gouverneur pour l'année 1968.

Collaboration entre la FTQ et le Mouvement des travailleurs

SAINT-JEROME. (C. B.) — Dans le but de dissiper un malentendu relatif à la récente assemblée populaire à Saint-Jérôme, les dirigeants de la Fédération du travail du Québec se sont entendus avec le chanoine Jacques Grandmaison pour déplorer un manque de communications, qui a fait prêter un caractère équivoque, à la fois à la manifestation publique et à l'attitude du mouvement syndical envers le prêtre.

MM. Louis Laberge et Gérard Rancourt, l'un président, l'autre secrétaire général de la Fédération, ont soutenu que leur centrale syndicale n'avait jamais "désavoué" l'assemblée au parc Labelle à Saint-Jérôme, mais qu'elle s'en était tenue à l'écart, faute de renseignements suffisants sur sa signification.

Pour sa part, le chanoine Grandmaison a émis l'opinion que le rassemblement n'avait pas eu lieu malgré les centrales syndicales, ni contre leur gré. Il s'est agi, a-t-il dit, d'une manifestation spontanée, dont les organisateurs avaient négligé d'en communiquer le sens aux dirigeants syndicaux.

Pepin: rouvrons les conventions collectives si nécessaire pour faire face au coût de la vie

par Jacques Lafrenière

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pépin, a conseillé hier aux syndicats de rouvrir les conventions collectives de travail, si nécessaire, afin d'ajuster les salaires à l'augmentation constante du coût de la vie.

Le chef ouvrier assistait à la conférence de presse donnée par le président de la Fédération nationale de la métallurgie, M. Adrien Plourde. Ce dernier a expliqué les avantages d'une nouvelle entente de deux ans signée avec l'Aluminum Company of Canada Limited (Alcan), entente qui procure des hausses de salaires globales allant de $1,169.48 à $2,001.61 pour chacun des 9,000 employés de cette entreprise, au Canada.

Pourtant, les conventions collectives n'expiraient qu'en novembre 1967. La compagnie a quand même accepté d'entamer les négociations, à certaines conditions, dont l'une était que les conditions de salaires et de travail sur lesquelles on tomberait d'accord soient incorporées dans un contrat qui prendrait fin en 1968.

M. Pepin a déclaré que plusieurs conventions collectives ont été signées dans un climat bien différent de celui que l'on connait aujourd'hui. Il était impossible alors de prévoir que la situation économique allait se détériorer aussi vite.

Le syndicaliste invite toutefois les syndiqués à ne pas poser de gestes illégaux. Il s'agit selon lui de convaincre les employeurs, comme on l'a fait à l'Alcan, qu'il y va de leur intérêt aussi bien que de celui de leurs employés, de s'entendre sur de nouveaux taux de salaires.

La centrale syndicale est disposée à aider techniquement tous les syndicats qui voudront agir en ce sens. M. Pepin croit que si les employeurs n'acceptent, le régime des contrats de longue durée prendrait fin.

Le salaire minimun

M. Pepin a profité de l'occasion pour demander aux gouvernements de hausser les taux du salaire minumum L'alimentation grève une grande partie du budget des petits salariés et c'est eux surtout qui subissent le plus fortement l'augmentation du coût de la vie.

Dans le même ordre d'idée, le président de la CSN suggère au gouvernement fédéral d'ajuster immédiatement les pensions. D'ailleurs, M. Maurice Sauvé, ministre des Forêts et du Développement rural, a laissé entendre, tu cours d'une émission télévisée mercredi soir, que le gouvernement fédéral légiférerait bientôt afin d'augmenter les pensions de manière à aider les vieux citoyens qui sont le plus dans le besoin.

Les profits et les salaires

M. Pepin a repris à son compte la déclaration d'un économiste qui conseille le président des Etats-Unis, pour affirmer que l'un des malaises à l'heure actuelle réside dans le fait que les profits des compagnies sont trop élevés.

Il a soutenu que la "masse salariale" (l'ensemble des salaires versés au Canada) n'a pas subi de changements en pourcentage dans le produit national brut du pays, depuis 1949.

Il a aussi déclaré que depuis 1960, selon les statistiques officielles, les profits des entreprises avaient augmenté en moyenne de 10 pour cent par année, alors que les salaires n'ont connu qu'une hausse moyenne de 4 pour cent pour chacune de ces années.

Pour enchaîner, M. Plourde a déclaré qu'il s'opposera de toutes ses forces à des augmentations "injustifiées" dans sa région, le Saguenay-Lac St-Jean. La plus grosse partie des $15 millions que représente la hausse des salaires consentie par l'Alcan sera versée aux travailleurs de ses entreprises dans cette région.

M. Plourde ne veut pas que des "exploiteurs" s'emparent de cette hausse à leur seul profit. Il insiste pour qu'elle puisse bénéficier véritablement aux travailleurs.

ANNONCE

SCIATIQUE

Ressentez-vous des élancements douloureux dans les cuisses, de la hanche à la cheville? Vous est-il pénible de vous mouvoir? Si vous cherchez un soulagement à ces douleurs épuisantes ou aux élancements de sciatique essayez les T-R-C de TEMPLETON dès aujourd'hui. Seulement .85c et $1.65 partout où l'on trouve des produits pharmaceutiques.

T65-4F

L'enquête sur la hausse des prix à la consommation : trois experts, témoins, renvoyés pour recueillir des chiffres

OTTAWA — (PC) — Les membres du comité parlementaire mixte chargé d'enquêter sur la hausse des prix à la consommation ont été frustrés hier dans leur effort en vue de déterminer qui doit porter le blâme des coûts élevés de la viande et du tabac.

Trois experts du ministère fédéral de l'Agriculture qui témoignaient devant le comité ont évité de répondre à des questions qui demandaient des noms et des chiffres sur des disparités possibles entre les prix payés aux agriculteurs et les prix payés par les ménagères.

Le comité a alors décidé de renvoyer les trois témoins pour leur permettre de recueillir les chiffres requis.

Le sénateur David Croll, L. Ontario, a déclaré qu'il veut connaître l'histoire complète d'une vache et d'un porc, du moment où ils arrivent à la boucherie, où ils sont tués, empaquetés, distribués et vendus au détail, avec indication des prix à chaque étape. Le comité a également obtenu la promesse qu'une analyse semblable de l'histoire d'un paquet de cigarettes lui sera fournie.

M. R.K. Bennet, directeur de la section du détail à la division de la production et de la mise en marché au ministère de l'Agriculture, a déclaré que les prix du porc d'ici deux ans ne pourront être inférieurs à ce qu'ils sont présentement.

Jusqu'à 1970, les ménagères de l'Amérique du Nord seraient appelées à payer plus cher le boeuf.

M. Bennett a souligné que le libre commerce des produits du porc et du boeuf entre le Canada et les Etats-Unis assujétit les prix canadiens aux prix américains.

Il a reconnu toutefois que ces facteurs ne donnaient qu'une explication partielle de la tendance des prix. Il a donné comme exemple les prix du bacon et des côtes de boeuf. Ils étaient plus élevés cet été que durant l'été de 1965 mais les producteurs avaient touché de ces produits en juillet 1966, des revenus inférieurs à ceux qu'ils avaient touchés en juillet 1965.

M. Bennett et M. S.B. Williams, sous-ministre adjoint de l'Agriculture, ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas montrer comment s'opère l'escalade des prix de l'empaquetage, passant par la distribution, jusqu'aux magasins de détail. Ils ont promis de retracer les prix à chaque étape et de les présenter au comité.

M. C. R. Phillips, directeur de la production et de la mise en marché, a donné des chiffres qui montrent une multiplication par neuf du coût du tabac à cigarette de ce qu'il est quand le producteur le vend à ce que le fumeur le paye.

Il a expliqué qu'une livre de tabac vendu par un producteur à 70 cents produit environ 310 cigarettes, qui sont vendues en Ontario à environ $6.32. Les taxes de vente fédérales et provinciales représentent $2.06 de ce prix et la balance de $4.26 est partagée entre les manufacturiers, les distributeurs et les agents de vente au détail.

Le comité a fait savoir qu'il limiterait son enquête pour l'instant aux prix des vivres. Les néo-démocrates voulaient toutefois que le comité appelle à témoigner les présidents des sociétés productrices d'automobiles pour les amener à expliquer la hausse des prix sur les modèles de 1967. La majorité des libéraux et des progressistes conservateurs au sein du comité a donc fait accepter son point de vue.

Pour pouvoir demain voir le monde...

Consultez aujourd'hui la New York Life.

Pour la plupart d'entre nous, rivés à nos bureaux, l'heure de la retraite sera l'heure des voyages. Nous aurons enfin le loisir de voir et de faire tout ce que nous n'avons pas le temps de voir et de faire maintenant. Heureusement, le régime de pension du Québec fournira une bonne base de sécurité matérielle pour ces années de voyage et de tourisme. Mais si l'on souhaite "vivre" à Paris, faire une croisière en Méditerranée ou fréquenter les plages antillaises, il est grand temps de chercher un programme de pension supplémentaire. Nous vous conseillons de faire appel dans ce but à un représentant de la New York Life.

Pourquoi? Parce que celui-ci vous aidera à calculer, avant tout, quel revenu vous procurera le régime de pension du Québec (sans frais ni obligation, bien sûr). Ensuite, il vous montrera diverses polices de la New York Life prévoyant une pension qui vous permettra, à l'heure de la retraite, d'échapper à nos hivers pour aller vers le sud et son soleil radieux.

Si vous voulez vraiment voir le monde dans les années à venir, préparez maintenant votre retraite en consultant le représentant de la New York Life.

NEW YORK LIFE

New York Life Insurance Company
443 University Avenue, Toronto.
Bureaux à Québec, Montréal, Halifax, Ottawa, London, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Lethbridge, Edmonton et Vancouver.

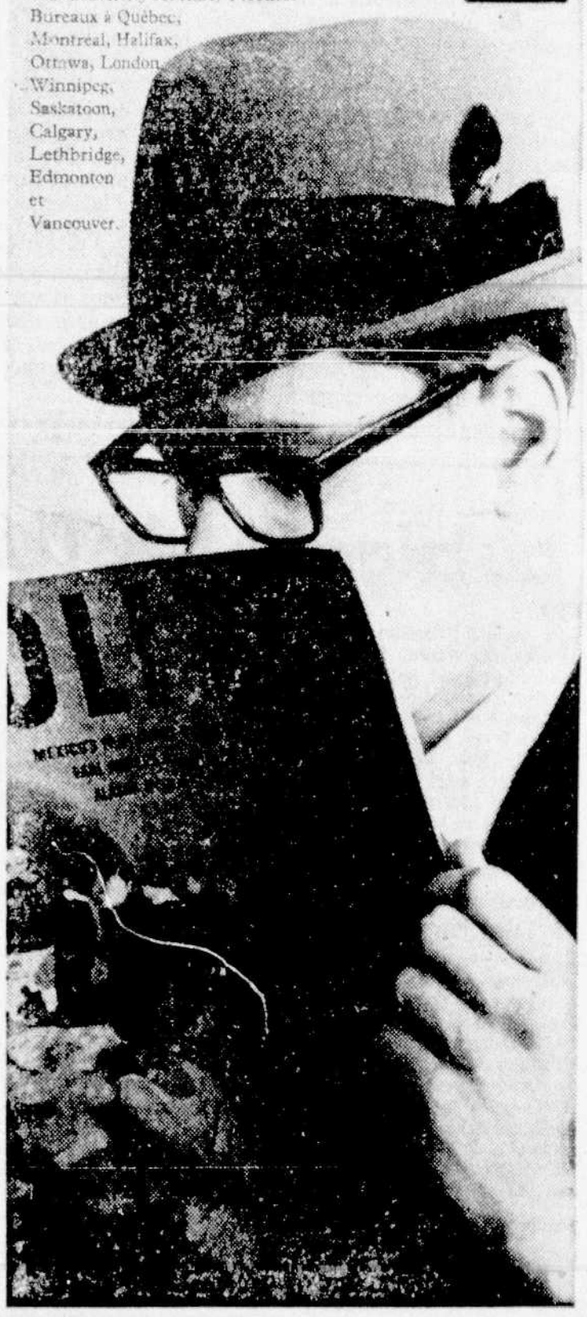

MONTREAL : 1425, rue de la Montagne, 844-3373
4113, rue Jean-Talon est, 729-2847

Les deux célèbres transcontinentaux

Le Panorama

Le Super Continental

deux départs tous les jours dans les deux directions

entre Montréal (ou Toronto) et Vancouver

Le Panorama

Le Super Continental

Dans ces deux trains jumeaux du CN, les mêmes services vous font faire un voyage de rêve!

POUR LA NUIT: sections, chambrettes, chambres et les nouvelles «dormettes» à prix économique.

LES REPAS: gratuits avec le prix des billets de voitures-lits ou de voitures-salons.

LES LOISIRS: jeux organisés pour les enfants et les adultes.

LE PAYSAGE: voitures Sceneramic à toit de verre, pour la traversée des Rocheuses.

EN VOITURE-COACH: places réservées gratuitement — salon-bar.

DÉTENTE: pas de complications ni de problèmes: seulement le plaisir du voyage.

DE MONTRÉAL À:				
Exemples d'aubaines du tarif Rouge (en voiture-coach)	WINNIPEG	$24.00	EDMONTON	$36.00
	SASKATOON	$31.00	VANCOUVER	$45.00

CN

économie & finance — LA PRESSE

Du producteur au consommateur

Laurent Lauzier

Il est assez curieux de constater que dans l'examen des principales causes qui stimulent la poussée inflationniste qui se manifeste dans notre économie, personne n'ait encore analysé d'une façon extensive l'influence que peuvent exercer sur les prix le vaste monde de la publicité et les exigences modernes de la mise en marché des produits destinés à la consommation.

La question vient cependant d'être soulevée d'une façon indirecte par le sous-ministre adjoint de l'Agriculture, M. S. B. Williams dans son témoignage devant le Comité mixte d'étude sur le crédit au consommateur qui siège présentement dans la capitale fédérale. M. Williams a souligné que si les prix des produits alimentaires avaient connu des hausses d'importance au cours des dernières années, les fermiers canadiens n'avaient touché qu'une très faible partie de cette augmentation. Autrement dit, l'inflation des prix qui se manifeste si fortement au secteur de l'alimentation ne serait pas attribuable aux producteurs agricoles.

•

Cette constatation de M. Williams, qui s'appuie sur une abondante statistique, semblerait indiquer que les facteurs qui concourent à la hausse des prix des denrées se situent entre le producteur et le consommateur au niveau même de la mise en marché. Vaste et complexe comme l'économie elle-même, ce domaine ne se prête malheureusement pas à des mesures statistiques précises. Il constitue un terrain immense d'activité qui a été soumis à une évolution considérable au cours des dernières années par suite de la transformation des méthodes de commerce et de l'importance prise par la publicité.

Nous avons déjà souligné que le principal nerf moteur de l'économie canadienne au cours des dernières années a été le développement de la consommation. Pour atteindre un tel objectif, on a non seulement multiplié à son extrême limite les possibilités de crédit mais on a aussi utilisé à leur pleine capacité les nouveaux instruments publicitaires. Insensiblement, on a développé chez le consommateur des habitudes nouvelles et surtout des exigences à l'égard de la mise en marché des produits qui ont nécessairement contribué, et d'une façon importante, à l'augmentation du coût de la vie.

•

Pour la plupart des observateurs, cette évolution, commandée par les exigences de la production de masse, représente un progrès énorme parce qu'elle contribue directement à l'amélioration du niveau de vie. Toutefois, il faut se demander si la pression que l'on exerce ainsi sur le consommateur par tous les moyens possibles de persuasion écrite et visuelle ne contribue pas précisément à amplier ce déséquilibre qui se manifeste actuellement au niveau de la consommation. Il est relativement facile aujourd'hui de créer de nouveaux besoins, d'inciter à une consommation plus abondante et de plus haute qualité, mais une telle pratique devient dangereuse si on ne donne pas en même temps au consommateur les moyens financiers d'atteindre à un tel palier de bien-être.

•

Nous sommes par conséquent d'avis qu'un examen sérieux de la situation s'impose dans ce domaine si les autorités concernées veulent réellement cerner les causes de l'inflation qui nous menace. Pour être plus réaliste, soulignons qu'il apparaît bien inutile de demander au consommateur, comme on le fait maintenant, de freiner ses dépenses si ce vaste monde que nous avons mentionné précédemment, qui travaille au développement du commerce et de la consommation, continue d'inciter le contribuable à multiplier ses achats et à augmenter ses disponibilités par le recours au crédit. Le problème est immense et difficile mais son étude nous donnerait peut-être la réponse à ce phénomène encore inexpliqué: l'apparition du cancer inflationiste comme conséquence d'une trop grande prospérité.

Nomination à la Banque de Montréal

E. C. J. WILSON

R. SMILLIE

M. Edward C. J. Wilson a été nommé directeur général adjoint de la Banque de Montréal, et gérant de la succursale principale de cette institution, à la Place d'Armes; c'est ce que vient de nous annoncer M. J. Léonard Walker, directeur général senior et chef des opérations.

Avant cette nomination, M. Wilson était gérant de la succursale principale de la banque à Calgary. Il a précédemment occupé divers postes dans les succursales de l'Ontario, au siège social à Montréal, et à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

M. Wilson succède à M. Robert Smillie, qui prend sa retraite à la fin d'une remarquable carrière de banque à Toronto, à Vancouver et au siège social. M. Smillie était gérant de la succursale principale de Montréal depuis 1959. Il était devenu directeur général adjoint en 1957.

Jean Mehling câble de Paris

L'habitude de compter en anciens francs traduit une mentalité d'inflation

D'une enquête d'Ires Marketing — dont les conclusions ont été largement diffusées dans la presse quotidienne — il ressort que des trois-quarts des Français, aujourd'hui encore, continuent à s'exprimer en "anciens francs", monnaie qui, officiellement, n'existe plus.

Il ne s'agit pourtant pas d'un échec du "nouveau franc", puisque, jamais depuis vingt ans la monnaie française ne s'est aussi bien portée.

Prévoyant que les vieilles habitudes seraient peut-être plus fortes que les décisions gouvernementales, les pouvoirs publics avaient même, voici déjà plusieurs années, supprimé l'appellation de "nouveau franc" pour celui de "franc".

Quelques remarques s'imposent donc, à ce propos, parce que le phénomène signalé intéresse non seulement les sociologues (résistance opposée par les comportements anciens) mais les économistes ("mentalité inflationniste" ?).

* * *

La question est celle-ci : l'habitude de compter en "anciens francs" (dire, par exemple, 100 francs au lieu de un franc, "un million" au lieu de 10,000 francs, etc . . .) ne peut-il traduire une mentalité d'inflation, dont les Français n'auraient pas réussi à se débarrasser totalement ?

Une telle mentalité consiste, en somme, à se croire plus riche qu'on ne l'est réellement ; à se donner l'illusion de la richesse.

Sur ce thème, on pourrait épiloguer longtemps : le fond du problème est tout de même que, trop longtemps habitués à compter en sommes élevées, les Français ont parfois l'impression qu'en supprimant quelques zéros à leurs comptes ils perdraient une partie de leur avoir.

C'est cela, au fond, une "mentalité d'inflation". Et le fait que l'habitude soit d'autant plus nette que la couche de population est plus âgée ne change pas grand'chose à l'affaire. Au contraire.

* * *

Le petit rentier, dépouillé en fait, par un quart de siècle d'inflation, d'une importante partie de ses revenus réels, continue à se donner l'illusion d'une certaine opulence : il compte en milliers "d'anciens francs" au lieu de "dizaines de nouveaux francs".

Je serais tenté d'écrire que la mentalité inflationniste est, en quelque sorte, l'opium de celui qui s'appauvrit. Voulant ignorer la réalité, il la dissimule sous un langage fastueux qui ne change rien aux faits, mais lui permet de "jouer au riche".

S'agissant de l'épargnant, la même explication me paraît valable : il est autrement flatteur de posséder à son compte en banque des millions que des dizaines de milliers d'unités monétaires.

* * *

En somme, vendre une marchandise en "nouveaux francs" et l'acheter en "anciens" permet à l'un de prouver à sa clientèle que son magasin est plein "d'occasions" excellentes, et que ses prix sont particulièrement bas ; à l'autre de se satisfaire de son sort — puisqu'il peut payer une somme si considérable !

Sans doute ne faut-il pas dramatiser. Les vieilles habitudes ont toujours la vie dure.

Mais l'ambiguïté même qui recouvre, sept ans après l'institution du "nouveau franc", les échanges monétaires entre Français, ne laisse pas d'être inquiétante. Elle prouve, me semble-t-il, que même revêtue d'une valeur réelle nouvelle, une monnaie nationale a du mal à faire oublier les tristes souvenirs du temps de ses dévaluations successives.

L'inflation, c'est aussi cela : une perte de prestige dont la monnaie ne peut se remettre qu'avec, peut-être, une décennie d'efforts incessants.

Le coût de production augmente plus rapidement au Canada qu'ailleurs

— John R. Bradfield

Le coût de production augmente beaucoup plus vite au Canada que dans les autres pays industrialisés du monde, a déclaré le président du conseil de la société Noranda Mines, M. John R. Bradfield, dans une allocution prononcée devant les membres de la Société des analystes financiers de Montréal.

M. Bradfield a précisé qu'il s'agit du problème le plus grave de l'industrie canadienne. Alors que l'impact de cette situation peut être masqué pour une certaine période par les ventes de blé et la prospérité mondiale, a-t-il dit, il n'y a pas de doute qu'elle diminue grandement notre capacité de concurrencer sur les marchés mondiaux; il a ajouté que les effets d'une telle situation deviendront évidents durant les périodes de récession.

Selon le président du conseil de Noranda Mines, si les salaires continuent d'augmenter aussi fortement, ce qui contribue pour une bonne part à l'accroissement des coûts, le Canada devra de nouveau dévaluer le dollar.

La situation du travail

Parmi les facteurs qui préoccupent grandement les sociétés, M. Brradfield a mentionné, en premier lieu, la situation dans le monde du travail. L'aspect le plus grave, a-t-il dit, concerne les violations de contrats de travail et la conduite illégale que nous constatons présentement.

C'est déjà un problème, a déclaré M. Bradfield, de devoir négocier avec des chefs syndicaux qui manifestent autant d'irresponsabilité, mais la situation s'aggrave lorsque ces derniers perdent le contrôle de leurs membres. Il estime de plus que la situation devient encore plus sérieuse du fait que les gouvernements fédéral et provinciaux ne veulent pas appliquer la loi dans les conflits ouvriers.

Les hausse de salaires accordées par Ottawa à certains groupes de travailleurs, hausses qui se chiffrent à 30 p. cent, ont causé, dit-il, des difficultés non seulement aux dirigeants d'entreprises, mais aussi aux chefs syndicaux.

Ces derniers se trouvent en effet dans une situation difficile lorsqu'ils ne peuvent obtenir pour leurs membres des augmentations aussi fortes que celles consenties par Ottawa. Ces hausses ont d'autre part une influence considérable sur la structure des salaires du pays tout entier.

On a cherché à nous faire croire à la capacité de l'industrie canadienne de payer ces augmentations à même les profits et la plus grande productivité. Même si cette situation était réelle, ce qui n'est certainement pas le cas, on ignore le fait que l'investissement est nécessaire pour réaliser une plus grande productivité.

Si tout l'accroissement de productivité est absorbé par les augmentations de salaires, il n'y a plus de stimulant à investir plus qu'il peut être nécessaire pour continuer à exister. Une telle idée, de dire M. Bradfield, nie l'essence même du capitalisme — à savoir le profit.

Baisse des réserves canadiennes d'or et de dollars US au cours de septembre

Les réserves officielles du Canada en or et en dollars américains s'établissaient à $2,244,300,000 US à la fin du mois de septembre, soit une baisse de $36,700,000 comparativement à la fin du mois précédent, rapporte le ministère des Finances.

Au cours de la même période, la position créditrice nette du Canada au Fonds monétaire international, que le ministère considère comme l'équivalent de réserves de change, s'est accrue de $10,200,000 pour s'établir à $272,000,000.

Les réserves officielles sont maintenues au compte du Fonds des changes, au ministère des Finances et à la Banque du Canada. A la fin du mois d'août, elles représentaient $1,284,300,000 en dollars américains et $996,700,000 en or. La répartition à la fin du mois de septembre sera annoncée plus tard.

Les réserves totales du Canada en or et dollars US ont diminué depuis le mois dernier, alors qu'elles atteignaient le sommet de $2,681,100,000. Depuis cette période, la position créditrice du Canada au FMI a fluctuée, mais elle est meilleure qu'à cette époque.

Québec-Téléphone projette une émission de droits

Québec-Téléphone a l'intention d'offrir aux détenteurs d'actions ordinaires des droits de soucription dans le but de se procurer une partie des fonds nécessaires au financement de son programme d'immobilisations pour l'année 1966.

M. Norman Gendreau, vice-président exécutif, finance, a déclaré que le programme de construction et l'acquisition de plusieurs réseaux téléphoniques indépendants entraîneront des déboursés de l'ordre de $16,500,000 et que la compagnie avait déjà contracté des emprunts à court terme au montant de $10,300,000.

Le produit de l'offre d'actions ordinaires sera de l'ordre de $4 millions et sera utilisé pour diminuer d'autant le montant des emprunts à court terme.

Tous les détails de l'offre et un titre transmissible établissant les droits de souscription seront expédiés aux actionnaires vers la mi-octobre, de dire M. Gendreau.

On prévoit une augmentation constante des revenus provenant du service local et du service interurbain. La majoration des taux du service local, en vigueur le 1er novembre 1966, autorisée par la Régie des services publics contribuera à faciliter le financement projeté et à contre-balancer la hausse constante des frais d'exploitation.

Le but du programme de construction est de faire face à l'accroissement de la demande de services et d'ajouter au réseau de la compagnie de l'équipement plus perfectionné par suite de la recherche scientifique dans le domaine des communications.

La récente acquisition de quelques réseaux téléphoniques indépendants a élargi le territoire que dessert la compagnie.

Les restrictions monétaires ont amélioré la balance américaine des paiements

PHILADELPHIE (AFP) — "La politique de restrictions monétaires de la Réserve fédérale a été un des principaux facteurs qui ont contribué à éviter une nouvelle détérioration de la balance des paiements des Etats-Unis en 1966", a déclaré, mercredi, M. Andrew Brimmer, membre du conseil des gouverneurs du système de la Réserve fédérale des Etats-Unis.

Après avoir souligné que, pendant les six premiers mois de l'année, le rythme du déficit de la balance des paiements américaine a été égal à celui de l'an dernier, M. Brimmer, qui s'adressait aux étudiants de l'Ecole des Finances et du Commerce de l'Université de Pennsylvanie, a fait observer que la politique monétaire de la "Fed" a contribué à réduire les sorties de capitaux des Etats-Unis.

La pénurie de capitaux sur le marché intérieur a incité les banques américaines à rapatrier leurs fonds détenus à l'étranger et à réduire leurs prêts hors des Etats-Unis, a-t-il dit.

Il a révélé qu'à la fin août le montant des créances des banques américaines sur l'étranger était inférieur de 266 millions de dollars à celui de la fin 1964, et d'un milliard de dollars au plafond autorisé par le programme volontaire de coopération au rétablissement de l'équilibre des paiements extérieurs.

La hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis a, d'autre part, entraîné une augmentation substantielle des achats par les organismes officiels étrangers de certificats de dépôt et de titres à long terme émis par le gouvernement américain et les agences fédérales, a poursuivi le gouverneur de la "Fed".

Elle a également provoqué une hausse sensible des arrivées de capitaux flottants aux Etats-Unis, hausse qui a également été due en partie aux incertitudes concernant l'avenir de la livre sterling, a-t-il dit.

M. Brimmer a affirmé que si le problème du rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements américaine est moins discuté publiquement cette année que l'an dernier, cela ne signifie nullement qu'il est devenu d'une moindre priorité pour le gouvernement. Il a ajouté que, pour sa part, la Réserve fédérale "continue à donner une haute priorité à sa solution rapide".

au bilan de l'ACTUALITE

CPA

La société Canadian Pacific Airlines inaugurera, le 2 novembre prochain sa première envolée sans escale entre l'est du Canada et Hawaii. Les envolées se feront entre Toronto et Honolulu tous les mercredis. La distance entre ces deux villes est de 4,733 milles. L'envolée sera de dix heures pour l'aller et de neuf heures pour le retour.

Acquisition de Sales Promotion

La maison Fullerton-Weston Publishing Ltd, annonce l'acquisition de la revue Sales Promotion, le seul magazine mensuel canadien destiné aux administrateurs des services de ventes. Cette revue a été créée en 1959 par la maison Effective Publications Ltd. Elle a un tirage de plus de 7,000 exemplaires. L'acquisition sera en vigueur avec le numéro de novembre.

Exportations de gaz naturel aux USA

L'Alberta and Southern Gas Co. a demandé à l'Alberta Oil and Gas Conservation Board de lui permettre d'accroître le volume des exportations de gaz naturel vers les Etats-Unis. La compagnie demande que son permis d'exportation soit prolongé du 31 octobre 1989 au 31 octobre 1993, et que le quota des exportations passe de 6,450,000,000,000 à 8,130,000,000,000 pieds cubes.

Les compagnies d'assurance-vie

Les compagnies canadiennes d'assurance-vie ont augmenté leurs investissements de $53,900,000 en juillet, rapporte l'Association canadienne d'assurance-vie. 85 p. cent des investissements sont détenus au nom d'assurés. Cette hausse se compose de $52,100,000 en investissements à long terme, et de $1,700,000 en court terme; on enregistre aussi une diminution de $160,000 des liquidités.

Ventes de GM en septembre

La société General Motors du Canada a vendu 20,304 voitures et camions au cours du mois de septembre, soit un chiffre record pour ce mois. Le record précédent enregistré au cours d'un mois de septembre le fut en 1965 alors que les ventes avaient atteint 16,683 véhicules. Au cours du mois dernier, la compagnie a vendu 17,308 voitures et 2,995 camions comparativement à 14,427 voitures et 2,256 camions en septembre 1965.

Kennedy Round

Un chéma d'accord mondial sur les céréales est actuellement examiné à Genève par le groupe des céréales du "Kennedy Round" qui poursuit sa négociation sur le volet agricole. Ce schéma, préparé par le secrétariat du GATT, reprend un certain nombre d'idées émises par la CEE ainsi que certains des points de vue des grands exportateurs. Il s'agit d'un "round" d'exploration; on semble en effet attendre le résultat des conversations engagées la semaine dernière entre les 4 principaux exportateurs de céréales, à savoir les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et l'Argentine.

Ministère du Commerce et de l'Industrie

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Bellemarre, vient d'annoncer la nomination de M. Gilles Touchette au poste de conseiller technique et de chef de la division des expositions industrielles à la direction du Commerce.

Selon un rapport de "Canadian Life Insurance Association", le montant des assurances-vie et des rentes payées au cours du premier semestre de 1966 s'est chiffré à $491.7 millions, soit une augmentation de 20.8 p. cent par rapport à la même période en 1965.

Pâtes et papiers à de nouveaux sommets de production au pays

L'industrie canadienne des pâtes et papiers a établi de nouveaux records de production pour la période de huit mois terminée le 31 août dernier, indique une statistique du Financial Counsel. Cette dernière souligne cependant que compte tenu de la capacité nouvelle de production obtenue par les nouvelles installations le rendement obtenu dans différents secteurs a été inférieur à celui de la période correspondante de l'an dernier. Le rapport du Financial Counsel indique cependant que l'accroissement de la production a été particulièrement forte au cours du mois d'août dernier.

Voici les chiffres comparatifs pour la période sous revue :

Pâte chimique	746,000	642,000	5,514,000	4,963,000	11.1%
Pâte mécanique	631,000	578,000	4,879,000	4,402,000	10.8%
Total	1,377,000	1,220,000	10,393,000	9,365,000	9.9%
Carton à contenants	82,000	68,000	607,000	544,000	11.6%
Carton à boites	49,000	46,000	384,000	369,000	4.1%
Total	131,000	114,000	991,000	913,000	8.5%
Papiers kraft	35,000	30,000	263,000	239,000	10.0%
Papiers spéciaux	17,000	26,000	145,000	137,000	5.8%
Papiers d'imprimerie	61,000	50,000	442,000	394,000	12.2%

Hausse du prix du lait en Ontario

OTTAWA (PC) — Les cultivateurs de l'Ontario vont recevoir une augmentation immédiate de 25 cents les cent livres du prix du lait, selon un nouvel accord fédéral-provincial, a annoncé aujourd'hui le ministre fédéral de l'Agriculture, M. John James Greene.

La hausse sera remise sous forme de subvention payée par le gouvernement ontarien et portera le prix total du lait à $4.33 les cent livres.

M. Greene a également fait savoir que le gouvernement fédéral défraiera l'augmentation au début de la nouvelle année qui commence le 1er avril dans l'industrie laitière.

Cette augmentation serait également accordée à ce moment aux producteurs laitiers du Québec et du reste du pays.

Pour le moment, le présent système de subvention au Québec demeurera en vigueur. Mais les subventions au Québec et en Ontario cesseront le 1er avril lorsque la commission laitière canadienne prendra la responsabilité entière du soutien de l'industrie laitière.

NOMINATION CHEZ W. V. DAWSON LIMITED

M. M. PHILLIPS

Kenneth W. Murphy, président de la compagnie W. V. Dawson Ltd., fabricants d'enveloppes et distributeurs de papiers fins, est heureux d'annoncer la nomination de Maurice Phillips au poste de directeur des ventes.

M. Phillips est dans l'industrie de l'enveloppe et du papier depuis environ 20 ans. ●

fruits LEGUMES

MONTREAL, (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : de fantaisie, fameuses et Wealthy $2, Wolf River $2.25, McIntosh $2.75 à $3.25, Pommettes $3 à $3.25, Russet $4.50 à $4.75, Baxter et Cortland $2.25 la boîte à verger.

Aubergines : $2 à $4 le boisseau.

Betteraves : .50 à .60 la douzaine de paquets, en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $2.

Brocoli : $3 à $3.50 la douzaine.

Carottes : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1 à $1.25 les 50 livres.

Chicorée et escarole : $1 à $1.25 la douzaine.

Céleri : $2.50 à $3.50 le cageot de 24.

Choux de Bruxelles : $3.50 à $3.75 les 16 pintes.

Choux : Verts $1.25 à $1.75, Rouges et Savoie $2 pour 16.

Choux-fleurs : $2.50 à $3 la douzaine.

Choux chinois : $1.50 à $1.75 la douzaine.

Citrouilles : $2 à $3 la douzaine.

Courges : marrow $1 à $1.25 la douzaine, Hubbard $3, Pepper $2 la douzaine.

Epinards : $1.25 à $1.50 le boisseau, $2 à $2.25 les 12 cellos de 10 onces.

Laitue : Boston ou Romaine $1.50 à $1.75 les deux douzaines, Iceberg, $1 à $2 le cageot de 18.

Navets : $2 à $2.25 le sac de 50 livres, $2.25 à $2.50 le boisseau.

Poireaux : .75 à .90 la douzaine.

Oignons : échalotes et gros .50 à .60 la douzaine, jaunes $2.50, rouges $3 les 50 livres, en sacs de 10 livres, jaunes .40, rouges .45.

Panais : $3.50 à $4.50 le boisseau, $2 la douzaine de cellos de 24 onces.

Persil : .75 la douzaine de paquets.

Piment : vert doux $2 la boîte, $4 le boisseau.

Pommes de terre : lavées $1.50 à $1.75 le boisseau, .90 à $1 les 50 livres.

[illegible] : .50 à .60 la douzaine de paquets, $2 les 10 cellos de 8 onces.

Tomates : rouges $1.75 à $2, roses $2.50 à $3 la boîte, vertes .50 le panier de 11 pintes, $1 le boisseau.

Dominion Glass Company Limited

H. ROY CRABTREE

THOMAS B. KING

M. Fred N. Dundas, président de Dominion Glass Company Limited vient d'annoncer que M. H. Roy Crabtree et M. Thomas B. King furent élus directeurs de la compagnie lors d'une récente assemblée du bureau de direction.

M. Crabtree est président de Wabasso Cotton Company Limited, directeur de la Banque de Montréal, de Domtar Limited, de Fraser Companies Limited, de Sun Life du Canada et de plusieurs autres corporations canadiennes.

M. King est secrétaire de la compagnie. Il débuta en 1932 avec Dominion Glass, devint assistant-secrétaire en 1945 et fut promu secrétaire en 1956, position qu'il détient présentement.

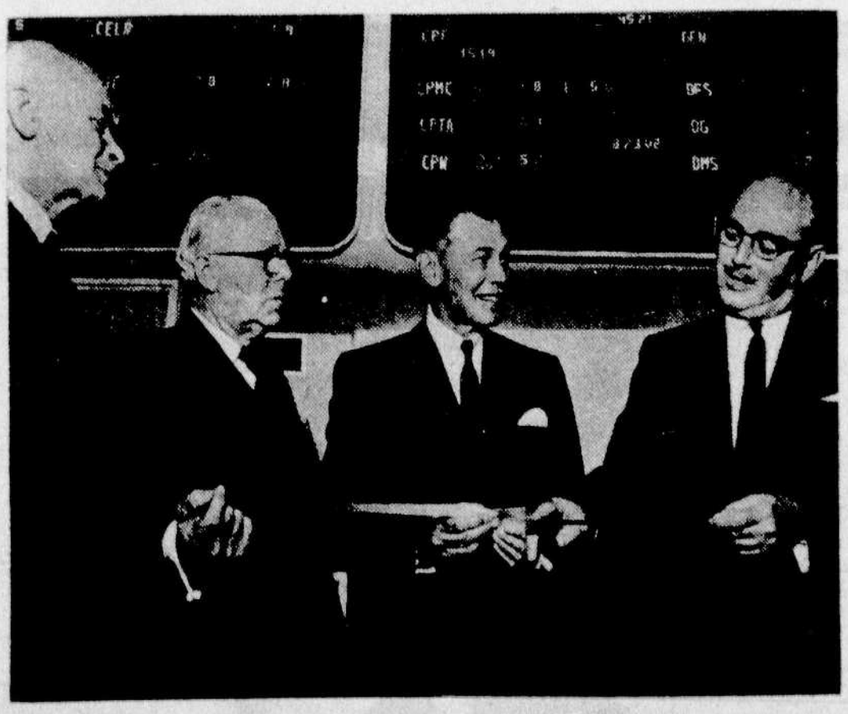

Inscription en bourse

Les actions de la Canada Permanent Mortgage Corporation ont été inscrites, cette semaine à la cote de la Bourse de Montréal. Les personnalités suivantes ont assisté sur le parquet à la première transaction. On remarque, de gauche à droite, M. J. T. Thompson, président du Conseil de Régie de la Bourse de Montréal; M. E.S., Frosst, président du comité consultatif de Canada Permanent à Montréal; M. J. E. Nadeau, directeur général adjoint de la compagnie. et M. C. B Neapole, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	9⅞	9⅝	—
—	Algoma	23¼	23¼	—
—	Alliance	105	105	—
1000	Alcan	25¾	25½	25⅝
100	Alcan 4¼	33⅝	33⅝	33⅝
—	Alcan 2 Pr	38	38	—
—	Asbestos	19¼	19¼	—
—	Bq CN	52	52	—
100	Bq d'Eparg	13	13	13
—	Bq Imp-C	54¼	54	—
—	Bq Mont	51⅞	51½	—
—	Bq N-E	62	62	—
—	Bq PC	41	41	—
—	Bq Roy	64¼	64¾	—
—	Bq Tor-D	53½	53½	—
—	Bathurst P	23⅛	22⅞	—
—	Bath Wts	825	825	—
1275	Bell Phone	46¼	46	46¼
—	Bowater	7⅝	7⅝	—
—	Brazil	8¾	8⅝	—
—	BA OIL	28	27¾	—
—	BC Forest	18	18	—
—	BC Phone	54	54	—
—	Brinco	525	400	—
—	CAE	7⅛	7⅛	—
—	Cal Pow	22½	22½	—
—	Can Cem	36	35¾	—
—	Can Cem Pr	24	23⅛	—
—	CD Sugar	19	19	—
200	Can Malt	18	18	18
175	CSL	30	30	30
1500	C Brew	6½	6⅝	6⅝
—	CBAL B w	345	345	—
—	CI Pow	27	27	—
—	CI Pow 5.2%	18	17½	—
100	C Marconi	450	450	450
800	CPR	52½	52½	52½
—	CPR 4% pr	8⅛	8⅛	—
—	C Pfina	10	10	—
100	CPP Sec	18	18	18
—	C Vickers	16½	16½	—
—	Centr Del	10½	10½	—
—	Chemcell	12⅝	12⅝	—
—	Cominco	33¾	33½	—
—	Cons Paper	34	33⅛	—
300	Cons Glass	11¼	11¼	11¼
—	Coronation	100	100	—
—	Couvrett A	450	450	—
300	Denison	55½	55½	55½
100	Dist Seag	27u	27u	27u
—	D Bridge	18e	18	—
—	Do Fasco	19	19	—
—	D Glass	13⅜	13?	—
—	D Stores	17½	17½	—
—	Domtar	16e	16	—
—	D Text	25?	25	—
200	Du Pont	36c	36c	36c
—	Falcon	81?	81½	—
—	Fraser	22½	22	—
—	Glengair	155	155	—
—	Gl Paper	23	23	—
400	Hawk Sidd	400	400	400
—	Hollinger	19½	19½	—
—	Home A	19¾	19¾	—
—	H Smith P	40	40	—
—	Hud B M	67	66½	—
—	HBC	14⅞	14⅞	—
—	Imp Oil	51½	51⅜	—
—	Imp Tob	13	13	—
—	Ind Accep	20⅜	20½	—
—	Inglis	7¼	7¼	—

Ventes		Haut	Bas	11 h.
100	Int Nickel	80	80	80
—	Int Pap	26	26	—
—	Int Util p	27	26⅝	—
—	Inter PL	75	74⅞	—
100	Invest GrA	9½	9½	9½
—	Labatt	16½	16½	—
—	Loblaw A	8⅝	8⅝	—
—	Loblaw B	9	9	—
—	Loeb M	10⅝	10⅝	—
—	MacKinn	15½	15½	—
100	MacMillan	23¾	23⅝	23⅝
500	Marit Tel	23	23	23
600	Massey F	21⅛	21	21⅛
—	Met Stores	14⅜	14⅜	—
—	Miron 6%	5⅜	5⅜	—
—	MitchR (A)	10	10	—
—	Molson (A)	15⅜	15¼	—
—	Molson (B)	16⅛	16⅛	—
—	Moore Corp	75½	75	—
—	MorseR A	17	17	—
—	Mussens	5¾	5¾	—
—	N.B. Tel	16¼	16⅛	—
—	Nat Trust	15½	15½	—
—	NFLD Light	9⅜	9⅜	—
25	Noranda	46⅝	46⅝	46⅝
—	North & C	12	11⅞	—
200	NS LP	10⅜	10⅜	10⅜
100	Ogilvie	12¾	12¾	12¾
100	Pac Pete	9½	9½	9½
50	Philipps C	21⅞	31⅞	31⅞
—	Pow Corp	10¼	10	—
—	Price	13	12¾	—
—	QN Gas	10⅞	10⅜	—
—	Reitman's	9½	9½	—
—	Reitman A	8⅜	8⅜	—
300	Rio Algm	23½	23½	23½
—	Rio Alg W	14¼	11	—
—	Rothmans	24⅜	24⅜	—
500	Calada F	9½	9½	9½
—	Shell Can	19⅜	19⅜	—
200	Simpsons	27¼	27½	27¼
—	Simp Sears	15½	15½	—
1000	Steel Can	20½	20⅜	20½
—	Steinbg A	18	18	—
—	Texaco C	57⅛	57	—
—	T G A	10½	10	—
—	Tr-C PL	28	27½	—
—	Tr-C PL w	47½	47¼	—
—	Tr Mt PL	16⅛	16	—
—	Un Carbide	20⅜	20	—
—	Viau	11½	11½	—
—	Waiax	11	11	—
500	Walk GW	26	26	26
—	W Coast T	23⅜	23	—
—	Weston A	15⅛	15⅜	—
—	Wsn A w	655	650	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	aBs	11 h.
500	Agassiz	33	33	33
—	Alscope	126	126	—
—	Am B Bel	16	16	—
—	Blick River	16½	15½	—
—	Blue Bon	290	290	—
—	Bruneau	18	18	—
1000	Burnt Hill	26½	26½	26½
—	Camflo	390	390	—
—	C Interurb	275	275	—
—	Cannon	28	27	—
2200	Carbec	34	33	33
—	Cassiar	14⅜	14⅜	—
—	Cassidys	380	380	—

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Castle Oil	48	48	—
—	Cessland	370	355	—
—	Chemalloy	100	100	—
—	Chipman	35	33	—
—	Coastal M	12	11½	—
—	C Canoram	22	22	—
—	C Manitoba	17	17	—
—	C Monpas	5½	5½	—
—	C New P	21	20	—
—	C Persh	13	13	—
—	CQ Smelt	60	58	—
—	Copstream	8	6	—
—	Delta Ele	200	200	—
30	Denault A	6¼	6¼	6¼
—	Devil's Elb	23	23	—
200	Dolsan	20	20	20
—	Dom Lease	21	20	—
—	Dumont	26	26	—
—	Equity Ex	63	63	—
—	Fidelity	47	42	—
4000	Fab Met	12	17	11
—	Flint Rck	16	15	—
3000	FT Relic	32	32	32
—	Fox Lak	12	11	—
—	Futurity	63	60	—
—	Furlong	400	400	—
—	Garney	36	32	—
1900	Glen Lak	165	160	160
200	Inspiratn	170	170	170
—	Int Norvali	23	23	—
—	Intp Dredg	9	9	—
2000	James Bay	21	21	21
—	Keltic Mng	17	17	—
2700	Kodiac Pet	160	150	155
100	L AcceptA	500	500	500
—	Laduboro	66	65	—
—	Lingside	4	4	—
1000	Lemieux	47	47	47
1000	Louanna G	18	18	18
—	McIntyre	98	98	—
—	McKinney	11	11	—
50	Melchers	19	19	19
—	Merrill	75	75	—
300	Midepsa	275	265	275
—	Miro Mines	28	23	—
—	Mistango	15	15	—
—	Monpre	6	6	—
1200	Mt Pleast	24	24	24
—	Native Min	17	15	—
—	NW Amulet	5½	5½	—
—	NA R M	32½	32	—
—	North Ex	69	65	—
2000	Pat Silver	31½	31	31
—	Peace Riv	705	700	—
—	Pennbec	21	20½	—
200	Phoenix O	345	345	345
—	Pitt Gold	4	4	—
1000	Potash	13	13	13
—	Pine Ridge	24	24	—
—	Provo G	545	545	—
—	Q Ascot	6	6	—
—	Q Cobalt	205	200	—
—	Queenston	10	10	—
—	Rancheria	24½	23	—
—	Red Crest	3½	3½	—
—	Renold	16	16	—
1000	Rexspar	7½	7½	7½
—	RA Pet B	135	155	—
—	Rusty L	12	12	—
300	St L Colm	180	180	180
1000	Sapawe	17	17	17
—	Silv Reg	25	23	—
—	Silv Sum	12½	12	—
400	Silv T	36	36	36
—	Spartan Air	43	43	—
—	Sturgeon	67	67	—
—	Stairs Ex	14	14	—
—	Superpack	425	425	—
—	Surlaga	67	65	—
—	Tache	9	9	—
—	Talisman	37	36½	—
—	Terrex	37	28	—
2000	Trsterre	21	20	20
—	Un Obalski	17	17	—
—	V D Hout	265	265	—
100	Westburne	95	95	95
—	Westairs	14	13½	—
7000	West Hill	68	67	67
—	West Tin	51	45	—
—	Wisconsin	43	41	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 6 oct.	136.37	124.39	104.31	131.04	102.49
Clôture — 5 oct.	137.81	125.95	104.13	132.34	105.25
Sem. dernière	141.90	128.52	106.40	136.01	109.34
Mois dernier	142.28	131.07	107.47	136.85	109.01
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	137.81	125.69	103.47	132.34	105.25
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
Perpetuels	1966	57	62
½ 15 dec.	1966	99½	100
¼ 1er juin	1976	81¼	82
¼ 15 juin	1968	95¾	96⅜
1er avril	1967	99	99⅛
½ 1er sept.	1972	92	92⅜
1er juil.	1970	96¾	97⅛
½ 1er oct.	1969	98¾	99⅛
½ 1er aout	1980	97	97¾
½ 1er sept.	1983	86	86¾
½ 1er oct.	1975	96¾	97⅛
¼ 1er mai	1990	92¼	93¼
NR 5¾ 1er janv.	1985	97¾	98¾
NR 4 1er fev.	1981	81¼	82¼
NR 5 1er oct.	1987	88½	89½
NR 5½ 15 dec.	1971	92¼	93¼
NR 4½ 1er avril	1967	99	99¾
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
MFC 5¼ 4 juin	1987	89	90
lta Tel 6 15 aout	1991	97¾	98¾
C El 3¼ 2 jan.	1967	90	90¾
an Hy 5¼ 1 mars	1988	86	87
C El 5½ 1er mars	1989	89½	90½
C El 5¾ 1er avril	1977	94½	95½
B 5½ 15 juil.	1989	87¾	88¾
FLD 5¼ 1er juin	1985	84	85
B 5½ 15 juil	1989	87½	88½
E 5¼ 1er mai	1985	88	89
FLD 5¼ 1er juin	1985	84½	85½
nt. 3 15 dec.		89	90
nt. Hy 5¼ 1 fev.	1985	89½	90½
nt. Hy 2¾ 1er oct.	1968	94½	95½
nt. 5½ 15 aout	1985	92	93
ue 5½ 1er avril	1990	86	87
ue. 3 1er juil.	1969	91	92
ue. 5¾ 15 dec.	1987	84	85
ue. Hy 3¼ 1er mai	1974	79½	80½
ue. Hy 5 fev.	1995	79	80
ue. Hy 5½ 1er juin	1988	86½	87½
sk. 5½ 15 dec.	1985	90	91
MUNICIPALITES			
ontreal 5¾ 1 juin	1989	85¾	86¾
anc. 5½ 15 dec.	1980	90	91
amilton 5¼ 15 juin	1977	89	90
ar. Mt 5½ 15 juin	1985	89¼	90¾
CONVERTIBLES			
bitibi P.&P. 4½	1966	99⅝	100
ra. Traction 4½	1971	91	94
an. Utilities 5¼	1977	118	—
an Petrofina ½	1972	86	88
land NG 5½	1977	89	91
ob Lease Pro 5½	1973	99½	100
oblaw 4¾	1976	158	—
oc Pete 5⅝	1977	90	93
mpson's	1976	200	—
mpson's 5⅝	1976	200	—
iad 4¾	1971	88	90
C Pipe Line 5	1989	95	97
Coast x-c'pon 5½	1988	99	102

		Achat	Vente
INDUSTRIES			
Abitibi 6¼	1977	95½	97½
Algoma Steel 5¼	1978	88	89
Alum of Can. 4½	1973	87	90
BP Tanker 6¼	1985	95	97
BA Oil 5½	1977	89	91
Can Cement 3¾	1975	81	83
CB Alum 5¾	1980	90	92
C-I-L 5¾	1977	94	95
C-P-R 5	1983	84	87
CR Foncier 5¼	1985	87	89
Dom Stores 5½	1976	94	95
Dom Steel 6	1985	86	88
Dom Tar 5⅝	1990	88	90
Eaton Accept 5¾	1985	92¾	93¾
Imp 3	1969	90	91
Ind Accept 6¾	1984	99	100
Roy Ptr Mrtg 6	1975	95	96
Roy Nat 6¼	1981	93½	95½
Shell Oil 5⅞	1977	96	98
St Law Corp 5	1978	87	89
Simpson's 4¾4	1973	92	94
Traders Fin 5¾9	1985	81	83
Weston Geo 5½	1983	89	91
Woodward's 5¾	1985	90	92
SERVICES PUBLICS			
Alta Gas Tk 5¼	1985	90	92
Ang Can Tel 6	1983	93	—
Bell Tel 6⅛	1987	97	98½
Bell Tel 3¾	1979	77	79
Bell Tel 5¼	1982	90	92
6Bell Tel 5¾	1984	92½	93½
Bell Tel 6¼	1978	96	98
Bowater Pow 3¾	1980	77	78
Brazilian 4¾	1970	94	96
BC Tel 5¾	1986	90	92
Calgary Pow 5¾	1982	92½	—
Cdn Electric 4	1968	95	—
Cdn West NG 5¾	1982	91	93
Consumers Gas 5¾	1984	90	92
Consumers Gas 5	1978	85	87
Gr Lakes Pow 5¾	1977	93	95
Lakeland NG 6	1982	86	90
Marit Elect 5¾	1983	89½	—
NFLD L&P. 5½	1978	90¼	—
Nor Ont NG 5¾	1982	88	90
Northw Util 5¾	1988	89	90½
Northern Tel 5¾	1983	91	—
Que Nat Gas 6	1988	88	90
Que Nat Gas 7	1990	98	100
Que Tel 5¾	1983	88	—
TC Pipeline 5.85	1987	89	91
Union Gas 5½	1977	89½	92½
IMMEUBLES			
Brant Coach Real 6	1978	93	—
Eaton's Realty 3½	1968	95	97
Eaton's Realty 5	1978	86	88
Loblaw Prop 5½	1983	88	89
Steinberg's Prop 6	1984	94	96

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	9	11
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	7	10
Arnora	—	2
Bold MT	4	9
Beauchemin	—	40
Big Nell	19	21
Bema Chib	25	35
Beaupert Holding	10	15
Brocemac	13	15
Burrex	15	20
Chibtown	20	30
Columbia River	1 00	1 20
Cdn Javelin	6½	6¾
Clearwater	35	45
Corgemines	35	45
Cuvier	2	4
Dassou	7	10
Doral Mng	25	35
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En-Ola Ex	29	34
Ganda Silver	12	15
Gaspe Copper	43	45
Gaspex	45	55
Gasnesia	30	40
Gibson	8	10
Golstar	8	11
Grt Lakes Nickel	1 85	2 00
Hucamp	27	30
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Independent	2	4
Jack Waite	7	9
Juma	19	21
Kewagama	4	6
Kakatush	7¼	7¾
Lake Beaver	25	27
Leeds Metals	40	45
Litti Tex	10	15
Lun Echo	50	55
Nac Mta	25	45
Main Oko	5	10
Mariner	30	35
Mar n Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	3	6
Muscocho	32	35
Nat Malartic	50	55
New Baska	23	27
New Miller	12	17
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	13	18
New Pacalis	23	28
New Insco	6	—
New Lorie	7	9
New Pacalis	25	30
Nipiron	48	53
Norque	10	12
Oklend	1	3
Olym s	—	50
Que Expl	10	13
Quelo	4	6
Ran Mar	30	40
Ran Lux	—	25
St. Helens Mng	5	10
Rand Mat	4	6
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	6	7
Thunder Bay	60	80
Timr	25	45
Victoria Algom	20	25
Waco	14	17
Watson Lake	6	9
Young Dave	18	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq. d'Economie Que.	6	7
Bank West	11	11½
Chartered Cr.	3	3½
Cons. Theatre	6½	—
Corpex w.	0 50	1 50
Credico	2 50	3 00
Credit Sil B	17	18
Crown Life	25½	27
East C Sav	6½	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	—	3 00
Income	6	7
Ind. Life	18½	20
Jenkins	21	23
La Prev	15¼	16¼
Lincoln Trus	5	6
Les Prevoy.	—	64
Loebs wts	19	21
London Life	58	60
Monarch Life	87	91
NS Trust	58	—
NS LP 4%	70	75
id 4½ pr	77	82
id. 5 pr.	47	49
NW Life	9¼	10
Pac Gas	12	12¾
Paco	2 60	2 90
Permeator	7	8
Ply Dem	0 40	0 60
Seabord	11½	12½
Simard wts.	1 00	2 00
Soc. d'Adm. et Fid.	32	34
Stabilite	5 00	6 00
Steadman	3 50	4 00
Supedseal	9	10
Supersol	3	4
Trust Gen.	23	24½
Trizec	75	100
Un Amus	—	29
Un Amus B	—	27½
Univ Fact	175	—
Velok (n)	20½	21
York Tr	7	8
Well Bank	2½	3
Zodiac	1½	2¼

Cours du dollar

NEW YORK — ouverture — Le dollar canadien est inchangé à $0.92 11/16 en argent américain.

La livre sterling gagne 1/64 à $2.79 11/64.

MONTREAL — Le dollar américain est inchangé à $1.07⅛ en argent canadien.

La livre sterling est inchangée à $3.01⅛.

cote des grains

6 OCTOBRE 1966

WINNIPEG

Marché à terme

	Ouvert.	Haut	Bas	Clôt.
LIN :				
Oct.	2 94	2 95¼	2 94	2 94½
Déc.	2 96¼	2 97¼	2 96¼	2 96⅝
Mai	3 03	3 06¼	3 04⅛	3 05¼
Juil.	3 04⅜	3 05½	3 04¼	3 04⅞
GRAINE DE COLZA :				
Nov.	2 67	2 69½	2 66½	2 67¾
Jan.	2 66½	2 70¼	2 66¼	2 68
Mars	2 67½	2 69	2 66½	2 68
Mai	2 67	2 69½	2 66½	2 68
AVOINE :				
Oct.	93½	—	—	93½
Déc.	90⅝	—	—	90⅝
Mai	89⅝	89⅞	89⅝	89⅝
Juil.	—	—	—	89¼
ORGE :				
Oct.	1 35⅝	1 36⅞	1 35¼	1 35⅝
Déc.	1 32¾	1 33¼	1 32⅜	1 33⅛
Mai	1 33⅛	1 33¼	1 32⅜	1 33¼
Juil.	—	—	—	1 33¼
SEIGLE :				
Oct.	1 23¼	1 24⅞	1 23¼	1 24⅛
Déc.	1 25⅞	1 27¼	1 25⅞	1 26⅜
Mai	1 33	1 34⅜	1 33	1 34
Juil.	—	—	—	1 34¼

Marché au comptant :

AVOINE — 2 cw 93½; ex 3 cw et ex 1 fourragère 90¼; 1 fourragère 89⅜; 2 fourragère 86¼; 3 fourragère 83⅜; fourragère 56.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.37⅛; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.35⅛; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.32⅝; 2 fourragère 1.30⅜; 3 fourragère 1.27⅝.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.23¾; 3 cw 1.18¾; 4 cw 1.04¾; ergoté 1.01¾; sur voie 1.23¾.

LIN — 1 cw 2.94⅝; 2 cw 2.89⅝; 3 cw 2.64⅜; sur voie 2.94⅝.

GRAINE DE COLZA — No 1 Cdn 1.66; No 2 Cdn 2.50.

Marché du lin : Prix comptant : 2.81⅝.

CHICAGO

	Ouvert.	Haut	Bas	Clôt.
SEIGLE :				
Déc.	1 22¼	1 22⅝	1 21¼	1 21¼
Mars	1 28	1 29	1 27½	1 28¼
Mai	1 31	1 32¾	1 30¾	1 31¾
Juil.	1 31	1 33¼	1 31	1 32¼
Sept.	1 34	1 34	1 34	1 34
FEVES SOYA :				
Nov.	2 88½	2 91¼	2 88½	2 89⅞
Jan.	2 94¾	2 96¼	2 94¼	2 94¾
Mars	2 99	3 01	2 98½	2 99¾
Mai	3 01	3 04	3 01¼	3 02⅝
Juil.	3 02½	3 05¼	3 02½	3 04
Août	2 98¾	3 01	2 98¾	2 99½
Sept.	2 87	2 89¼	2 87	2 88¼
BLE :				
Déc.	1 67¾	1 70¾	1 66⅛	1 68⅜
Mars	73½	1 76¾	1 72⅝	1 75
Mai	1 75	1 78¾	1 74½	1 77⅛
Juil.	1 65¾	1 67¾	1 65	1 66
Sept.	1 68	1 70	1 67¼	1 68¼
MAIS :				
Déc.	1 35	1 36¼	1 34⅜	1 35⅝
Mars	1 39⅞	1 41¼	1 39⅜	1 40¾
Mai	1 43	1 44⅛	1 42⅜	1 43⅛
Juil.	1 44⅜	1 46	1 44⅜	1 45⅝
Sept.	1 40⅜	1 41	1 39¾	1 41
AVOINE :				
Déc.	73¾	74¾	73⅜	74
Mars	77¼	77¾	77	77⅝
Mai	77½	78¼	77½	77¾
Juil.	—	—	—	—
Sept.	—	—	—	—

Marché des bestiaux

Rapport hebdomadaire

(PC) — Les prix de toutes les catégories de bestiaux sont stables cette semaine, comparativement aux prix de la semaine dernière, sur les marchés de la métropole. La demande est bonne et les échanges se suivent à un rythme accéléré.

Les arrivages comptaient: 1,985 bovins, 1,975 veaux, 339 porcs, et 226 moutons et agneaux.

Les bouvillons de choix se vendaient de $25.50 à $27, les bons de $24 à 25.35, ceux de qualité moyenne de $22.50 à $24.25, et les communs de $16.50 à $23.

Les bonnes taures rapportaient de $22.75 à $23, celles de qualité moyenne de $21.25 à $22.50 et les communes de $13 à $21.25.

Les bonnes vaches étaient de $18.50 à $20.50, celles de qualité moyenne de $17.25 à $18.50, les communes de $16 à $17.50, et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve de $10 à $15.75.

Les bons taureaux rapportaient entre $21 et $23, ceux de qualité moyenne entre $20.50 et $21, et les communs entre $15.50 et $16.50.

Les bons veaux se vendaient entre $34.50 et $42, ceux de qualité moyenne entre $29.50 et $34.75, et les communs entre $15 et $30.25.

Les porcs de catégorie "A" rapportaient de $13 à $33.50, les truies de $20.50 à $22.50.

Le prix des moutons variait entre $5 et $9, celui des agneaux entre $23.50 et $24.50.

du parquet de la bourse

Long délai d'ouverture de Brinco

Presque une heure après l'ouverture du marché à **Montréal,** aucune transaction n'est encore enregistrée dans les actions de Brinco, en raison de la trop grande accumulation des commandes d'achat et de vente qui doivent être assorties avant d'être transigées.

La tendance est par ailleurs légèrement un peu faible.

Alcan perd ½ à 25½ et Noranda ⅜ à 46⅝. CPR et Bell Telephone perdent ⅛ chacun à 52½ et 46 respectivement. Walker-Gooderham perd ¼ à 26. Rio Algom gagne ¼ à 23½ et Denison, parmi les métaux, est inchangé à 55½.

Dans le groupe des mines spéculatives, plutôt inactives, West Hill perd .02 à 67 cents et Glen Lake .05 à 1.65.

* * *

La tendance est mixte à l'ouverture à **Toronto** et le marché est peu actif.

Inco et Noranda gagne ⅛ chacun à 80⅛ et 46⅜ respectivement. Falconbridge et Steinberg A fléchissent de ½ chacun à 79¾ et 17½ respectivement.

Aux pétroles de l'ouest, Dome gagne ⅜ à 25½. Home B perd ¼ à 20½ et Scurry-Rainbow ⅛ à 17. Denison parmi les uraniums gagne ½ à 55½.

* * *

A **Wall Street,** les compagnies aériennes, les aérospatiales et les automobiles gagnent un peu de terrain dans une atmosphère irrégulièrement en hausse. Le marché est modérément actif.

Eastern Airlines progresse de 1½ et United de 1 point. Pan American et American Airlines sont également en hausse.

Aux avionneries Boeing gagne plus de 1 point. Aux automobiles GM, Chrysler et American Motors enregistrent de petits gains de même que Republic Steel aux aciers.

Zenith remonte d'environ 2 points et Inco de 1 point. Xerox demeure déprimé et perd 3 points à 140 sur une transaction d'ouverture de 5,000 actions.

* * *

Le marché à **Londres** aujourd'hui présente peu d'intérêt et est plutôt inactif par suite de la baisse des cours d'hier à Wall Street et aussi en raison des nouvelles locales peu favorables.

Les valeurs de premier plan ont tendance à fléchir. Celles de tout repos sont fermes mais inchangées.

Les titres cotés en dollars, déprimés par la faiblesse de Wall Street sont plus faibles.

Les banques anglaises et les compagnies d'assurance perdent du terrain. Les aurifères sont incertaines et les cuprifères sont plus fermes.

* * *

(AFP) — Un peu d'effritement aujourd'hui à la Bourse de **PARIS.** Après la hausse d'hier, des prises de bénéfices affectent la plupart des compartiments. Toutefois, un peu partout, des points de fermeté subsistent, tandis que l'ensemble de la cote fait preuve de résistance.

Un peu d'effritement aux rentes d'Etat, tandis qu'aux obligations indexées, si les Charbonnages de France sont en progrès, la Caisse de l'Energie enregistre un nouveau recul.

NEWYORK

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 6 OCTOBRE 1966

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	5800	37½	36½	36⅞	— ⅜
Address	14300	61	56¼	58½	—2¾
Admiral	43200	35⅛	32¼	32¼	—1⅝
Alcan Al	38500	25⅛	23⅝	23⅝	—1½
Allegany	1000	8⅜	8¼	8¼	— ⅜
Allis-Ch	14800	20⅝	20⅛	20

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ARCHAMBAULT (Ernest) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé Ernest Archambault, époux de Léona Charbonneau, demeurant 7294 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7384 rue St-Denis,
à 8h.45 pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de St-Vincent de Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARITEAU (Rosaria) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Rosaria Beauchamp, épouse de feu J.-Albert Bariteau, notaire, et mère de Cécile, Jean-Paul, Jacques, Pierrette, Mme Claude Doucet (Jacqueline). Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier Ouest
Outremont
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Emile, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHEMIN (Berthe) — A Farnham le 5 octobre 1966, à l'ge de 74 ans, est décédée subitement Mme L. E. Beauchemin, née Berthe Gaudreau. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. et J. M. Désourdy,
411, rue Principale, Farnham,
pour se rendre à l'église St-Romuald, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Aimé) — A LaSalle, le 6 octobre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Aimé Bélanger, époux de Elise Durocher, demeurant 206, 64e Avenue, LaSalle, père de Gérald, Huguette (Mme D. Paquette) et Gilles. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame, Lachine
à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Télesphore de La Salle où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOLDUC (Berthe) — A Sorel, le 5 octobre 1966, à l'âge de 67 ans et 10 mois, est décédée Mme veuve Achille Bolduc, née Berthe Létourneau. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant et Fils,
180, rue St-Pierre, St-Constant,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Constant, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Windsor Mills, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Rose-Délia) — A Montréal, le 6 octobre 1966 à l'âge de 92 ans est décédée Mme veuve Arthur Bouchard, née Rose-Délia Brault, demeurant 13,926 est, Notre-Dame. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Ste-Germaine-Cousin où le service sera célébré et de là au cimetière de Bedford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

Léopold Laverdure

Le 5 octobre à l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance est décédé à l'âge de 69 ans Léopold Laverdure. Malade depuis déjà plusieurs années, M. Laverdure, marchand de fruits et légumes bien connu, n'a jamais cessé de travailler activement. Au moment de sa mort il était vice-président de la maison J. B. Laverdure Inc.

Il était le fils de feu Jean-Baptiste Laverdure et de Corinne Fiatreault. Outre son épouse, née Yvonne Berger, il laisse son fils Guy, ses filles Suzanne (Mme Marcel Renaud) et Jacqueline (Mme Laurence Côté) quatre petits-enfants et ses soeurs Laure (Mme Guillaume Monat) Rita (Mme Hubert Lamarche), Mlle Simone Laverdure et Yvette (Mme Roger Chevalier).

M. Laverdure est exposé au Salon Urgel Bourgie, 400 est, Henri-Bourassa. Les funérailles auront lieu samedi le 8 octobre en l'église St-Bonaventure. L'inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

Monuments
de 1ère QUALITE

Jean-Yves St-Louis
Achetez directement du manufacturier et vous épargnerez...
2160, boul. Des LAURENTIDES
CHOMEDEY
Tél. 669-3036

BOYER (René) — A Dorval, le 4 octobre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. René Boyer, fils de feu Eusèbe Boyer et de feu Joséphine Dufresne, demeurant à 677, Bord-du-Lac, Dorval. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame
Lachine
à 9 hrs 40, pour se rendre à l'église de la Présentation-de-la-Ste-Vierge, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Dorval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Albina) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 71 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Armand Brisson, née Albina Martin, demeurant 213 Hickson. Les funérailles auront lieu lundi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3565 Boul. LaSalle,
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Léo) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Léo Brunet, époux de Lucienne Godin, demeurant à 8025 Chateaubriand. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAILLOUX (Fernando) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé Fernando Cailloux, époux d'Alexia Vincent, demeurant rue Marquette. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 8 hrs. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMBRINI (Ciro) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé Ciro Cambrini, époux de feu Rose Coltini. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 11 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOLETTE (Marie-Rose) — A Verdun, le 4 octobre 1966, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Henri Cholette, née Marie-Rose Roy, demeurant à 3785, boulevard La Salle. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORRIVEAU (Wilfrid) — A Verdun, le 5 octobre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Wilfrid Corriveau, époux de Juliette St-André, demeurant 4039, boul. La Salle. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Joseph) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Joseph Daigneault, époux de Liliane Lamontagne, demeurant 5171 St-Urbain. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANPHOSSE (Léo Georges) — A Montréal, le 4 octobre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Léo Georges Danphosse, époux d'Amanda Durocher, demeurant 7905 est, rue Sherbrooke. Les funérailles auront samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Dorisca) — A Montréal, le 7 octobre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Dorisca (Doria) Cardinal, épouse de feu Arthur Daoust, demeurant 4214 Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Emery) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Emery Desmarais, époux de feu Alice Armstrong, demeurant 6014 Iberville. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Gustave) — A Ste-Thérèse ouest, le 3 octobre 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé Gustave Desjardins, maire de Ste-Thérèse ouest, président de la Commission Scolaire, époux de Jeanne Lavoie, père de Rév. Soeur Ste-Jeanne-Claire, des Soeurs Ste-Croix, demeurant 63, Côte-Cachée, à Ste-Thérèse ouest. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Armand Magnan Enrg.
61, rue Blainville ouest,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Coeur-Immaculé, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOUILLETTE (Anna) — A Montréal, le 6 octobre 1966 à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Adélard Douillette, née Anna Boisseau, demeurant 2264 Des Erables. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Eusèbe où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Arthur) — A Montréal, le 4 octobre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé Arthur Dubreuil, époux en 1ères noces de Rosa Courtemanche et en 2emes noces de feu Juliette Nuckle. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Denis) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé Denis Dufresne, célibataire, maître boucher, fils de feu Alderic Dufresne et de feu Amanda Desjardins, frère de Victor et Adélard, Marie-Ange et Simone, demeurant à 4667 St-André. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORLI (Domenico) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Domenico Forli, époux de feu Madalena De Vito, père de Mme Mario Lello (Carmela), et Anna. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Eugénie) — A la résidence St-Georges, le 5 octobre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Eugénie Latour, épouse du Docteur Louis-Z. Gauthier. Elle laisse 1 belle-soeur, Mme Amédée Latour, de Verdun, 1 neveu et 4 nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges
à 9 h. 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Joseph Eugène) — A Beauharnois, le 4 octobre 1966, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Joseph Eugène Godin, époux de Ebith Thériault, demeurant 172, chemin St-Louis. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie et Frères Enrg.
127, rue Ellice
pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Anna) — A Auteuil (Ville de Laval), le 4 octobre 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Edmond Gravel, née Anna Léonard, et mère de la Rév. Soeur Ste-Camille-de-L'Elis, Soeur Ste-Croix, demeurant 224 boul. Ste-Rose. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
167 boul. Ste-Rose à Ste-Rose
à 9h.40 pour se rendre à l'église Ste-Beatrice d'Auteuil, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Florence) — A Montréal, le 3 octobre 1966, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme veuve Roland Gravel, née Florence Bélanger, demeurant 4602, Lafontaine; mère bien-aimée d'Andrée (Mme Gaétan Bergeron), soeur de Raymonde (Mme Henri Francoeur) et fille de M. Ernest Bélanger. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire, Bonneville & Gingras
4504, rue Ste-Catherine est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Lauzon, comté Lévis, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

GREEN (Alice) — A Pointe St-Charles, le 6 octobre 1966, est décédée Mme veuve William Green, née Alice McNeil, demeurant 2346H, rue Châteauguay. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270 rue Laprairie
à 11 h. 15, pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 11 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Philippe) — A Montréal, le 4 octobre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé Philippe Hamel, époux de Laura Joly. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau
à 11 h., pour se rendre à l'église Marie-Reine-des-Coeurs, où le service sera célébré à 11 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HURTEAU (Valérie) — A Montréal, le 7 octobre 1966 à l'âge de 67 ans est décédée Mme Oscar Hurteau, née Valérie Courchesne, demeurant 2208 Hampton, N.D.G. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle Boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce
pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Charles) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Charles Joly, époux de feu Louise Méville. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3925, rue Monselet,
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Rémi de Montréal-Nord, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA CASSE (Florida) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Honoré La Casse, née Florida Perrin. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
185 rue de Castelnau est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Angéline) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme veuve Rolland Lafortune, née Angéline Carew, demeurant 189A Jean-Talon Est. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARQUE (Gérard) — A Montréal, le 3 octobre 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Gérard Lamarque, époux de Marie-Anne Imbeault, demeurant à 5130 Ste-Clotilde. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Clotilde où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (René) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé René Lavallée, époux de Hélène Martineau. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198, rue Ontario est
pour se rendre à l'église Ste-Marie-de-la-Médaille-Miraculeuse, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Léopold) — A Montréal, le 5 octobre 1966 à l'âge de 69 ans est décédé M. Léopold Laverdure, marchand de fruits et légumes, époux de Yvonne Berger, demeurant 5525 St-Zotique, père de Mme Marcel Renaud (Suzanne), Mme Laurie Côté (Jacqueline) et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 rue Henri-Bourassa est
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Bonaventure, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Arthur) — A Montréal, le 3 octobre 1966, est décédé Arthur Léger, époux de feu Laurie Leduc et père de George A. Les funérailles ont eu lieu privément.

L'ESPERANCE (Pierre) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Pierre L'Espérance, époux de Jeannine Olivier, demeurant à 6291 Molson. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240, rue Adam,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOUIS-SEIZE (Liguori) — A Montréal, le 4 octobre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Liguori Louis-Seize, époux de feu Blanche Paquette, ex-principal des Ecoles Souard, St-Eugène, Ste-Marguerite-Marie, Sts-Martyrs. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 11 hrs pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 11 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCHAND (Résina) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme veuve Hilteze Marchand, née Résina Coulombe, demeurant 2148, rue Lebrun. Les funérailles auront lieu lundi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Bernard, où le service sera célébré à 9 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASTROCOLA (Estelle) — Accidentellement, à Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Edmond Mastrocola, née Estelle Guillemette. Mère de Mme J. Robert (Shirley), Ronald. Le service funèbre aura lieu samedi, le 8 courant, à 10 heures en la chapelle du salon
M. A. Blythe Bernier,
3692, avenue du Parc,
et de là au Crématoire Mont-Royal.

MATTE (Lucien) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Lucien Matte, célibataire, fils de feu William Matte, et de Georgianna Desjardins, demeurant 7817 rue Drolet, Montréal. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Antoine Brunette Enrg.
Sorel
pour se rendre à l'église St-Pierre de Sorel où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Bertha) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Henri Ouimet, née Bertha Galarneau, demeurant à 1826, boul. Laurentides, Vimont. Les funérailles auront lieu lundi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Elzéar, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PASSARETTI (Albert) — A la Résidence St-Georges, le 4 octobre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Albert Passaretti, demeurant à 937 boul. Riendeau. Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, (ancien propriétaire du restaurant Bridge), frère de Pasquale, Josephine (Mme P. Pilozze), Philip et Erminio. Exposé au salon
Hugh C. Fetterly & Son
2035, Wellington
Service à l'église St-Jean, rue Fortune, vendredi matin à 10 heures. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

PHANEUF (Yolande) — A Lachine, le 7 octobre 1966, à l'âge de 39 ans, est décédée Mme Roger Phaneuf, née Yolande Sabourin, demeurant à 95, 10e avenue, Lachine. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église des Saints-Anges où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRON (Ernest) — A Bois-des-Filion, le 5 octobre 1966, est décédé Ernest Perron, époux de Alice Duret, père de Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
332, Chemin Chapleau,
Bois-des-Filion
pour se rendre à l'église St-Maurice, de Bois-des-Filion, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PHOENIX (Gérard) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Gérard Phoenix, époux de Desneiges Ferron, demeurant rue Dorion. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (HENRI) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé Henri Piché, époux de Eva Barrette, père de Dorius, Roger, Royal et Yvon, demeurant 6965 de Lanaudière. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Marie-Anne) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 77 ans, est décédée Mlle Marie-Anne Proulx, demeurant 1284 rue Wolfe. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270 rue Laprairie
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissance

MICHEL — A l'hôpital Royal Victoria, le 5 octobre 1966, à M. et Madame Georges Michel, née Raymonde Poirier, est née une fille. La mère et l'enfant se portent bien.

MONUMENTS DIFFÉRENTS ET EXCLUSIFS!
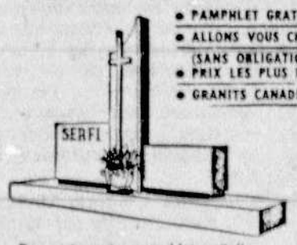

• PAMPHLET GRATUIT.
• ALLONS VOUS CHERCHER (SANS OBLIGATION DE VOTRE PART).
• PRIX LES PLUS BAS.
• GRANITS CANADIENS, AMERICAINS, EUROPEENS.
Demandez notre pamphlet gratuit
SEBASTIANO Fiello
Artiste-sculpteur
Terrains des monuments: 6811 est, Sherbrooke
Bureau: 6776 est, Sherbrooke 259-6917
(près du cimetière de l'Est)
Ouvert tous les soirs jusqu'à 8 h; samedi et dimanche jusqu'à 5 h

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

IMMEUBLE

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord — Rue Léopold-Pouliot, (lots vacants). Lot No 28-293 et pt 26 et 28 cad. Par. Sault-Récollet, terrain sup. 8,000 p.c. Conti. A. ép. à Bowar Const. Inc., $9,600 — 1929712.

3380 boul. Liebert. Lot No 395-66 et 67 et 395-68-1, cad. Par. Longue-Pointe, terrain 100 x 60, 9' chaque lot). Graton et Lefebvre Ltée à Fourcade B, $136,-000 — 1929702.

7405 rue Rousselet. Lot No 484-376 et 377, cad. Par. Sault-au-Récollet, terrain 50 x 100, chaque lot). Twenty Seven Sixty Five Corp. à Les Entrp. Safari 1963 Ltée. $102,819.19 — 1929584.

Pointe-Claire — 122 rue Seigniory. Lot No 132-54, cad. Par. Pte-Claire, terrain sup. 6,002. A. P. Const. Inc., à Woodrow J. A. $28,500 — 1929407.

Pointe-aux-Trembles — 554, 30e Ave. Lot No pt, 198-20 et le lot 198-21 cad. Pte-aux Trembles, terrain 30 x 60 et 25 x 60. Briet man W. et al. à Lussier R. Vve. $7,480 — 1929709.

11,883 à 87 est, rue Dorchester, Lot No 1-2 ind, 121-444 et n,e, 121-443, cad, Pte-aux-Trembles, terrain 43,3' x 89. Plante A. à Proulx C. et al. $2,250 — 1929389.

St-Antoine — 1550 et 52 rue Mackay. Lot No 2 pties 1689 et ptie 1689-1, cad. Quartier St-Antoine, terrain sup. totale 14,560 p.c. Succ. Grothé A. D. L. à Harison Dév. Inc. $200,000 — 1929614.

St-Lauren. — 1290 rue Beaulieu Lot No 241-4-107. cad. Par. St-Laurent, terrain 34,9' x 100. Montreal Trust Co. à Bayne L. Vve $14,125 — 1929593.

St-Henri — 250 rue St-Augustin. Lot No 1949-1, 1951-1, 1952-1, 1953-1 et 2, 1954-1, cad. Par. de Montréal, terrain sup. totale 14,609. Rainville, P. es Qual. à Saputo E. et al. $25,500 — 1929443.

Tétreaultville 540 et 506 rue Azilda coin Notre-Dame. Lot No 399-173 et 174, cad. Par. Longue-Pointe, terrain sup. totale, 6,176 p.c. Sauvageau P. E. à Bruneau J. $38,000 — 1929615.

Hochelaga. Rue Hochelage (lots vacants) Lot No ptie 8-632 et pt 8-631 cad Village Hochelage, terrain sup. 2,690. Di Blasio A. ép. et al. à Sacomont Inc. $25,000 — 1929337

Ile Bizard lot vacant. Lot No 155-54 cad Ile Bizard, terrain sup. 4,703 Mercier L. et al. à Desjardins F. $1,025 — 1929361

— 963 rue Blouin. Lot No 98-37-5, cad Ile Bizard, terrain sup. 6,938 Paquin G. Vve à Gagné O. $2,000 — 1929237

Montréal-Nord, rue London (lots vacants) Lot No 76-89 et 76-90-1, cad. Sault-au-Récollet, terrain sup totale 3,200. Cité Motl-Nord à Gagnon A. $1,350 — 1929354

— 5826 rue Albert-Malouin. Lot No 25-59 cad. Par. Longue Pointe, terrain 37,5' x 80. Alary J. G. ép. à Leclerc L. ép. et al. $36,000. — 1929164

N.D.G. 4470 et 72 rue Wilson. Lot No 175-959 et 958, 175-853 à 855, cad. Par de Montréal, terrain sup. totale 12,256 p.c. Abramovitch M. à Abramovitch T. $1,000 et considérations reçues. — 1929165

Pierrefonds. 4608 rue Roger. Lot No 194-288 cad. Par. Ste-Geneviève, terrain sup. 6,000 p.c. Legault G. A. à Naud C. $14,-000. — 1929300

— 4374 rue Gilles. Lot No 177-145 cad. Par. Ste-Geneviève, terrain sup. 6,000. Grégoire M. et al à Ma-Baie Const Ltée. $12,-500. — 1929291

— 4370 Graham Drive. Lot No 171-121 cad. Par. Ste-Geneviève, terrain sup. 6,600 p.c. Cabrin E. D. ép. à Henderson H. P. $18,-200. — 1929293

Pte-aux-Trembles, rue Des Saules (lot vacant). Lot No 185-372 cad. Par. Pte-aux-Trembles, terrain sup. 4,886 p.c. Raywood Rlty Inc, à Cloutier et Bourassa Const. Inc., $1,710.00 — 1929189

Rosemont, 5521 à 31, 1ère Ave. Lot No 172-1497 Village Visitation, terrain sup. 1,950 p.c. Leprohon G. C. à Durand J. $16,500 — 1929070

Ste-Marie. Rue Fullum coin Lalonde. Lot No 1462-3 ptie, cad. Quartier Ste-Marie, terrain 20 x 80. Harbec J. E. ép. à Harbec C. E. $1.00 et considérations — 1929335

Ville St-Michel. 3260 rue Dumas. Lot No 446-342 et pt s.o., 446-341 cad. Par. Sault-au-Récollet, terrain 28 x 84 et 14 x 84. Perron J. à Apuzzo V. $19,600. — 1929071

Tétreaultville 7756 rue Azilda. Lot No 423-95 à 97 (Ptie) cad. Longue Pointe, terrain sup. totale 6,300 p.c. Jazadic V. P. et al. à Fontaine O. ép. $7,-000. — 1929163

Westmount, Belvedere Circle, (lots vacants) Lot No 166-62, pt s.o., 165, pt o., 166-63-3, cad. Par. de Montréal, et 374-99 et pt 374., terrain sup. totale 25,101 p.c. Graham, F.R. Jr., à Brillant J. $127,000. —1929329

Ste-Marie — Lots vacants. Lot No 1498-6 et 1499-13 et 14, cad., Quartier Ste-Marie, terrain sup. totale 3,002 p.c. Succ. Galibert E. et al. à Leta Inc. $5,000.00 — 1928702.

Ville St-Laurent — Donahue. Lot No 179-17, cad., par. St-Laurent, terrain sup. 11,666. Timex Realty Corp. à Karijo J. $13,-414.98 — 1928601.

110 et 112 Ashton. Lot No 261-235, cad., par. St-Laurent, terrain 40 x 90. Hébert O. et al. à Koller J. $12,000. — 1928698.

225 Blvd O'Brien. Lot No 242-123, cad., par. St-Laurent, terrain 45 x 94. Major J. E. à Joyce D. — $28,083.00 — 1928558.

**

LE BUREAU METROPOLITAIN DES ECOLES PROTESTANTES

Etat des besoins approximatifs en huile de chauffage en vue d'une soumission 1966-1967

Les soumissions adressées au Chef du Service des Achats et clairement indiquées sur l'enveloppe "LES SOUMISSIONS POUR L'HUILE DU CHAUFFAGE", seront reçues jusqu'au vendredi 14 octobre 1966 à trois heures p.m., heure à laquelle les soumissions seront ouvertes. Les soumissionnaires sont invités à assister à cette ouverture.

FOURNITURE DE :

1) 3,378,000 gallons d'huile no 6 (Bunker "B")
2) 233,400 gallons d'huile no 2

Ni la plus basse des soumissions, ni aucune d'entre elles ne sera nécessairement acceptée.

Les soumissions ne seront acceptées que si elles sont présentées sur la formule autorisée pour soumissions. Ces formules ainsi que les spécifications peuvent être obtenues du Chef du Service des Achats, 6000 av. Fielding, Montréal 29.

L. W. INWOOD
Chef du Service des Achats

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MAISONNEUVE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

En vertu de la résolution ci-annexée, la Commission Scolaire Régionale Maisonneuve désire se prévaloir de tous les droits tels que mentionnés dans la résolution 1471.

CONSIDERANT que durant le terme de l'année 1965-1966, la C.S.R.M. a fait des dépenses capitales au montant de $1,057,456;

CONSIDERANT que ces dépenses ont été financées à même les argents du fonds d'administration générale;

CONSIDERANT qu'il faut remettre par emprunt de capital les argents au fonds d'administration générale;

CONSIDERANT que de la somme de $1,057,456, il faut déduire un projet d'emprunt déjà soumis au montant de $799,000, suivant la résolution 768;

CONSIDERANT qu'il y a résidu de $258,456.

CONSIDERANT qu'il est devenu nécessaire de faire un emprunt pour couvrir les dépenses suivant le tableau ci-dessous mentionné :

Coût de l'emprunt	$ 258,456.	
Impression, Escompte & Obligations	10,350.	
Autres frais	1,194.	$270,000.

CONSIDERANT que les commissaires d'écoles ne peuvent acquitter les dépenses susdites à moins d'avoir recours à un emprunt;

EN CONSEQUENCE, monsieur le commissaire Jacques Renaud propose qu'une résolution soit adoptée à cette fin, et qu'il soit énoncé par cette résolution ce qui suit :

Article 1. — Les commissaires d'écoles pour la municipalité susdite ordonnent, par la présente, le paiement de ces dépenses d'équipement et de réparations, conformément à l'approbation par le ministre de l'Education, et s'obligent à effectuer, à cette fin, les dépenses ci-dessus spécifiées (qui doivent être considérées comme étant ici au long énumérées) dont la somme prévue se chiffre à $270,000.00.

Article 2. — Les commissaires d'écoles s'obligent en outre à contracter, pour les fins susdites, un emprunt maximum de $270,000, en monnaie ayant cours légal au Canada, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 6% l'an, devant être amorti en une période de 20 ans, et à réaliser ledit emprunt au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence dudit montant.

Article 3. — Les obligations, représentant le capital, seront émises en valeurs nominales de $100.00 ou de multiples de $100.00. Chacune de ces obligations sera munie de coupons détachables représentant l'intérêt payable semi-annuellement jusqu'à échéance de l'obligation.

Article 4. — La date d'émission des obligations sera fixée au 1er novembre 1966. Elles seront remboursables, au pair, par séries, au cours d'une période de 20 ans, à l'échéance indiquée sur icelles, et suivant le rythme d'amortissement annuel fixé au tableau ci-dessous ou ci-annexé pour le capital de l'emprunt.

SUBVENTION	INTERET	CAPITAL	TOTAL	COUT A LA C.S.	SOLDE
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

Les commissaires d'écoles se réservent cependant la faculté (mais subordonnément à l'autorisation du ministre des Affaires municipales obtenue sur recommandation du ministre de l'Education) d'émettre ces obligations pour des termes plus courts que celui décrété à l'article 2 pour l'emprunt, si les conditions du marché financier l'exigent, pourvu que chaque émission subséquente le soit pour la balance due sur l'emprunt.

Article 5. — Elles seront remboursables au porteur ou au détenteur immatriculé, selon le cas, à tous les bureaux de la Banque de Montréal situés dans la province de Québec. Les fonds que la commission scolaire affectera au remboursement des obligations et au paiement des coupons seront déposés, dans un compte spécial, à la succursale de ladite banque à (Chomedey) Ville de Laval.

Article 6. — Elles porteront intérêt à un taux ne dépassant pas 6% l'an, lequel sera payé semi-annuellement le 1er novembre et le 1er mai de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

Article 7. — Elles seront signées par le président et contresignées par le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.

Article 8. — Elles ne seront pas remboursables par anticipation.

Article 9. — Au cas où le montant réel de l'une quelconque des dépenses ci-haut mentionnées au premier CONSIDERANT serait moindre que celui prévu, le solde d'argent disponible pourra servir à défrayer l'une quelconque des dépenses dont le montant réel serait plus élevé que celui prévu; ou encore, être ajouté à la réserve pour les imprévus si celle-ci n'était pas suffisante.

Adopté

DONNE à (Chomedey) Ville de Laval ce 5e jour d'octobre mil neuf cent soixante-six.

L. LAPOINTE,
secrétaire-trésorier.

---

votre médecin vous parle

Rédigé sous les auspices du Collège des médecins de la province de Québec

Le mal de tête est plus fréquent chez la femme (4)

Prévention du mal

par le Dr Wilfrid LeBlond, M.D.

Il s'agit bien de ces états de migraine plus ou moins subite, qui frappent les femmes — même celles qui sont par ailleurs en excellente santé — et que les hommes sont portés à ne pas prendre au sérieux, ou même à considérer comme un mal imaginaire ou comme une sorte d' "excuse" à refuser de prendre part à une sortie, à un divertissement.

Physiologiquement, avons-nous vu, les femmes sont plus enclines que les hommes à éprouver des maux de tête. A ce fait scientifiquement établi, on ne peut rien changer. C'est la rançon de la sensibilité exquise et de tout ce qui fait le charme de la femme. Un incident, un fait divers, une parole en l'air, un geste, qui n'auraient pas plus d'effet sur la physiologie ou sur le tempérament masculin que n'en aurait l'effleurement de la brise sur un chêne, peuvent déclencher un violent et vrai mal de tête chez une femme. Ni vous ni moi n'y pouvons rien ; sauf que de rechercher honnêtement les moyens de prévenir un tel mal.

La femme doit, elle-même d'abord, connaître les causes corrigibles et au-dedans de sa personnalité, de ces malencontreuses céphalées qui lui empoisonnent l'existence.

Il a été vu précédemment que la femme se soucie infiniment plus que l'homme des succès scolaires, sociaux et même sportifs des enfants. Il en est de même pour les succès de son mari. Ledit mari, lui, du moment qu'il a "payé", se cantonne dans une sorte de quiétude morale. Cela lui permettra de dire à ses enfants, en cas d'échec : "Après tout ce que j'ai fait pour vous autres..."

Si les soucis d'une femme, au sujet des succès de ses enfants, pouvaient se monnayer, plus d'une mère de famille serait millionnaire ; tandis que son mari mourrait sur la paille pour autant. Alors que faudrait-il faire pour la femme qui souffre de tellement de maux de tête au sujet de ses enfants et même de son mari ?

Il faut — et c'est là le conseil d'un père de 10 enfants et grand-père de 29 petits-enfants — cultiver très tôt l'état de sérénité. Ce n'est pas facile, certes. Pas plus que n'importe quelle autre culture vraiment rentable. Il faut commencer de bonne heure, dans la vie conjugale ou autre, à cultiver, à "bêcher", à "renchausser" cette sérénité préventive des maux de tête.

Ainsi par exemple, vous avez fait tout et tout ce que permettaient vos moyens intellectuels et autres pour bien élever un enfant. Dès lors, et comme le disait le philosophe stoïcien Epictète : "Des choses auxquelles vous ne pouvez plus rien, pourquoi vous mettre martel en tête ?"

S'il n' "arrive" pas aussi bien que vous l'auriez voulu, s'il "tourne mal" même ; croisez-vous les mains sur la conscience et chassez votre dépit, votre angoisse, à la façon dont il faut chasser une "mauvaise pensée."

Ce n'est pas facile, répétons-le, mais c'est nécessaire. Car, autrement, vous souffrirez injustement de maux de tête, vous vieillirez précocement, vous deviendrez de moins en moins belle, de plus en plus rabâcheuse de conseils inutiles. On vous aimera moins précisément à cause de ces soucis inutiles et qui vous donnent toujours l'air revêche de la personne atteinte chroniquement du mal de tête. Or, pour survivre, une femme doit être aimée. Avec les enfants, tout comme avec les événements de la vie quotidienne, on fait ce que l'on peut et non ce que l'on veut. Quand vous aurez fait, suivant vos moyens, tout ce qui était possible de faire, de grâce, cherchez à ne plus y penser.

Pour la première fois, les mouvements d'Action catholique débattent en public leurs problèmes

par Oswald Mamo

Pour la première fois depuis leur création, les mouvements d'Action catholique, alertent l'opinion publique sur un des problèmes des plus aigus qu'ils aient eu à rencontrer jusqu'à présent, une crise financière très grave.

Les mouvements d'Action catholique, ou plus précisément les secrétariats nationaux des mouvements, n'ont jamais débattu en public leurs problèmes.

Hier, des représentants de mouvements d'Action catholique ont tenu une conférence de presse au cours de laquelle ils ont expliqué la nature des difficultés qu'ils rencontrent.

La situation financière des mouvements d'Action catholique n'a jamais été réellement florissante. Jusqu'en 1962, toutefois, il avait été possible, pour diverses raisons, de boucler le budget et même de réaliser un surplus. A partir de 1963, tout est allé en se dégradant, dans ce domaine. Et les mouvements doivent aujourd'hui demander : "Qui doit financer l'Action catholique au plan national ?"

Dans cette impasse, l'organisation devient déficiente. "Les mouvements d'Action catholique ont besoin de secrétariats nationaux suffisamment équipés. La présente crise financière met en péril ce qui apparaît aux responsables nationaux des mouvements comme le minimum nécessaire à l'accomplissement de leur tâche."

En troisième lieu, en face de nombreux autres mouvements d'apostolat laïque, on en est venu à se poser la question suivante : "L'Eglise canadienne trouve-t-elle que les mouvements d'action catholique sont un élément essentiel dans la poursuite de sa tâche missionnaire ?"

Quatrièmement, "la crise financière fait ressortir que les mécanismes de dialogue avec la hiérarchie sont inadéquats".

Que proposent les mouvements d'action catholique dans l'espoir de dénouer la crise ?

Les dirigeants de ces mouvements ont élaboré une formule en trois points :

1) ils demandent aux évêques une assistance financière de $162,000. Ce montant couvrirait les frais du secrétariat national, des aumôniers nationaux et des centrales. L'an passé, l'aide de l'épiscopat fut de $102,000;

2) ils souhaitent que soit entreprise une étude du financement du laïcat organisé dans l'Eglise;

3) ils demandent que le laïcat organisé, dont l'Action catholique de milieu fait partie, soit consulté pour l'établissement de priorités pastorales dans l'Eglise.

Vol à main armée dans un hôtel de l'île d'Orléans

ILE D'ORLEANS, (PCf) — Quatre cagoulards armés de revolvers ont perpétré un vol à l'hôtel Château Bel-Air, à Ste-Pétronille, dans l'île d'Orléans, tôt hier matin.

Après avoir ligoté les occupants de l'hôtel, les quatre bandits ont vidé la caisse de son contenu, soit une somme d'environ $1,000.

Trois d'entre eux s'étaient introduits dans l'hôtel par un escalier de sauvetage, tandis que l'autre allait sonner à l'entrée principale.

Le quatuor a pris la fuite en auto.

Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté.

Il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre que dans les rêves de la philosophie.

Shakespeare

Un confort parfait tout le jour!

Pieds fatigués et sensibles, transpiration? Appliquez chaque matin la poudre pour les pieds du Dr Scholl. Adoucit la douleur, facilite le port des souliers, dissipe les odeurs, prévient le pied d'athlète. En vente partout.

POUDRE POUR LES PIEDS Dr Scholl

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MAISONNEUVE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

En vertu de la résolution ci-annexée, la Commission Scolaire Régionale Maisonneuve désire se prévaloir de tous les droits tels que mentionnés dans la résolution 1469.

CONSIDERANT que la Commission Scolaire Régionale Maisonneuve a reçu les approbations du Ministère de l'Education pour la construction des Campus Nos 1, 2 et 7;

CONSIDERANT que les programmes acceptés par le Ministère de l'Education pour les campus 1, 2 et 7 sont les suivants :

Campus #1	—	$3,300,000
Campus #2	—	3,325,000
Campus #7	—	2,850,000 $9,475,000

CONSIDERANT qu'il est devenu nécessaire, pour les campus ci-haut mentionnés, de faire les dépenses préliminaires suivantes :

Architectes, ingénieurs, arpenteurs, expertises, etc. soit 5% de $9,475,000	—	$473,750.00

CONSIDERANT que les dépenses de cet emprunt seraient telles que ci-dessous énumérées :

Coût Emprunt	$ 473,750.
Impression, Escompte & Obligations	18,950.
Autres frais	300.
TOTAL	$ 493,000.

CONSIDERANT que les commissaires d'écoles ne peuvent acquitter les dépenses susdites à moins d'avoir recours à un emprunt;

EN CONSEQUENCE, monsieur le commissaire Bernard Lafortune, propose qu'une résolution soit adoptée à cette fin, et qu'il soit énoncé par cette résolution ce qui suit :

Article 1. — Les commissaires d'écoles pour la municipalité susdite ordonnent, par la présente, l'emprunt du montant ci-haut mentionné pour les fins mentionnées, conformément aux approbations du Ministère de l'Education, et s'obligent à effectuer à cette fin, les dépenses ci-dessus spécifiées (qui doivent être considérées comme étant ici au long énumérées) dont la somme prévue se chiffre à $493,000.00.

Article 2. — Les commissaires d'écoles s'obligent en outre à contracter, pour les fins susdites, un emprunt maximum de $493,000.00 en monnaie ayant cours légal au Canada, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 6% l'an, devant être amorti en une période de 20 ans, et à réaliser ledit emprunt au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence dudit montant.

Article 3. — Les obligations, représentant le capital, seront émises en valeurs nominales de $100.00 ou de multiples de $100.00. Chacune de ces obligations sera munie de coupons détachables représentant l'intérêt payable semi-annuellement jusqu'à échéance de l'obligation.

Article 4. — La date d'émission des obligations sera fixée au 1er novembre 1966. Elles seront remboursables, au pair, par séries, au cours d'une période de 20 ans, à l'échéance indiquée sur icelles, et suivant le rythme d'amortissement annuel fixé au tableau ci-dessous ou ci-annexé pour le capital de l'emprunt.

SUBVENTION	INTERET	CAPITAL	TOTAL	COUT A LA C.S.	SOLDE
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

Les commissaires d'écoles se réservent cependant la faculté (mais subordonnément à l'autorisation du ministre des Affaires municipales obtenue sur recommandation du ministre de l'Education) d'émettre ces obligations pour des termes plus courts que celui décrété à l'article 2 pour l'emprunt, si les conditions du marché financier l'exigent, pourvu que chaque émission subséquente le soit pour la balance due sur l'emprunt.

Article 5. — Elles seront remboursables au porteur ou au détentuer immatriculé, selon le cas, à tous les bureaux de la Banque de Montréal situés dans la province de Québec. Les fonds que la commission scolaire affectera au remboursement des obligations et au paiement des coupons seront déposés, dans un compte spécial, à la succursale de ladite banque à (Chomedey) Ville de Laval.

Article 6. — Elles porteront intérêt à un taux ne dépassant pas 6% l'an, lequel sera payé semi-annuellement le 1er novembre et le 1er mai de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

Article 7. — Elles seront signées par le président et contresignées par le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.

Article 8. — Elles ne seront pas remboursables par anticipation.

Article 9. — Au cas où le montant réel de l'une quelconque des dépenses ci-haut mentionnées au 1er CONSIDERANT serait moindre que celui prévu, le solde d'argent disponible pourra servir à défrayer l'une quelconque des dépenses dont le montant réel serait plus élevé que celui prévu; ou encore, être ajouté à la réserve pour les imprévus si celle-ci n'était pas suffisante.

Adopté

DONNE à (Chomedey) Ville de Laval ce 5e jour d'octobre mil neuf cent soixante-six.

L. LAPOINTE,
secrétaire-trésorier.

LOCATION D'AUTOS

REPRESENTANT

DEMANDÉ

avec expérience dans la location à long terme.
Doit être ambitieux.
Voiture fournie.
Bon salaire et commission

Ecrire case 8439, LA PRESSE

COMMISSION DE TRANSPORT DE MONTREAL

La commission demande des soumissions cachetées sur les formules et sous l'enveloppe fournies par la commission, pour l'achat des emplacements suivants :

Endroit	Cadastre	Subdivision	Dimensions	Superficie	Mise à prix
Vente No 1					
Un emplacement de forme irrégulière situé sur le côté ouest du boulevard Décarie, au sud du viaduc Décarie (CNR) dans la cité de Saint-Laurent, tel que montré au plan no 11718, en date du 20 juillet 1965, et préparé par Marcel Huot, arpenteur-géomètre.	466	P-57 P-58 P-59 P-60 P-61 P-62 P-63 P-64 P-65 P-66 P-67 P-68 P-122	86.57'/135' x 252.87'/305.81'	26,787.04 p.c.	$55,000.00
Vente no 2					
Un emplacement situé à l'encoignure sud-ouest des rues Ontario et de Ville-Marie, dans la ville de Montréal, tel que montré au plan no 227-A, en date du 15 septembre 1966, et préparé par la Commission de transport de Montréal.	5	231 232 233 234	78'/82'4" x 102'/102'1"	8,175 p.c.	$12,300.00

Les soumissions doivent être expédiées à l'adresse du soussigné, en double exemplaire, par COURRIER RECOMMANDE et postées avant six heures de l'après-midi (6h. p.m.), le 24 octobre 1966, l'estampille de la poste en faisant foi, pour être ouvertes publiquement à la chambre 1006, 159 ouest, rue Craig, Montréal, à neuf heures et trente de la matinée (9h.30 a.m.), le 26 octobre 1966.

Toute soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne, à l'ordre de la commission et pour un montant égal à 10% du prix offert.

Pour obtenir les plans, les formules de soumissions, l'enveloppe de retour, les conditions de vente et autres renseignements, s'adresser au bureau du soussigné.

La commission ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Le secrétaire,
Yvon CLERMONT, C.R.

159 ouest, rue Craig
Montréal, Suite 912
Téléphone : 877-6422

CITE DE JACQUES-CARTIER
PROVINCE DE QUEBEC.

AVIS PUBLIC

A tous les électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, CLAUDE GAUTHIER, Ass't-Greffier de la Cité de Jacques-Cartier: —

QUE le Conseil à l'assemblée spéciale tenue le 6 octobre 1966, a adopté un règlement, soit le règlement No 546 pour décréter l'agrandissement de l'Usine de Filtration de la Cité.

Prenez en outre avis qu'une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables en vertu dudit règlement No 546, sera tenue à 8:00 heures du soir (heure avancée), jeudi, le 13 octobre 1966, en la Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, 350 ouest, boul. Curé-Poirier, Cité de Jacques-Cartier, pour l'approbation ou la désapprobation dudit règlement.

Donné sous mon seing en la Cité de Jacques-Cartier ce septième jour du mois d'octobre, mil neuf cent soixante-six.

CLAUDE GAUTHIER,
Ass't-Greffier.

CITE DE POINTE-CLAIRE
SOUMISSION

Un (1) camion, année 1966, equipé d'un chasse-neige sens unique, aile de côté, et benne basculante. (Soumission no 337).

Des soumissions cachetées sont demandées pour fournir un (1) camion, année 1966, equipé d'un chasse-neige sens unique, aile de côté, et benne basculante.

Les soumissions doivent être adressées au Conseil de la Cité de Pointe-Claire, et livrées au Greffier de la Cité à l'Hôtel de Ville, 451 Montée St-Jean, Pointe-Claire, Québec, au plus tard, trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est (3.00 p.m., H.A.E.),

MERCREDI LE 19 OCTOBRE 1966.

Les soumissions seront ouvertes en présence des parties intéressées, dans l'après-midi, à trois heures (3.00 p.m., H.A.E.), le 19 octobre 1966.

On peut se procurer les formules de soumission en s'adressant au département des Achats, Hôtel de Ville, Pointe-Claire, Québec.

Le plus basse, ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

O. Nicholson, F.C.I.S.,
Greffier.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

REPRÉSENTANT

La Société Chimique Laurentide Inc. Division de la peinture requiert les services d'un représentant des ventes pour la région de Montréal. Les candidats devront être bilingues et avoir de l'expérience dans la vente de la peinture. Rémunération et conditions de travail à discuter lors de l'entrevue. Ecrire et donner le plus de détails possible et ne pas oublier votre numéro de téléphone. Discrétion assurée.

Directeur des ventes
Société Chimique Laurentides Inc.,
Case 8442 La Presse.

Les personnes âgées de 21 à 30 ans qui sont intéressées à faire partie du service de pilotage à titre d'apprentis pilotes, dans la circonscription de pilotage de Montréal, sont invitées à poser leur candidature.

Les candidats doivent être titulaires des certificats et diplômes suivants :

(1) Certificat d'études attestant qu'ils ont réussi aux examens de la 11e année ou d'une année équivalente.
(2) Diplôme attestant qu'ils ont fréquenté durant 2 ans l'Institut de la marine marchande de la province de Québec.
(3) Avoir douze mois de temps de service sur le pont d'un navire au long cours, de cabotage ou d'eaux intérieures.

Les candidats doivent accompagner leur demande des documents suivants :

(1) Attestation de citoyenneté canadienne et de résidence au Canada.
(2) Extrait de naissance.
(3) Attestations de bonnes vie et moeurs, jugées satisfaisantes par le jury d'examen.
(4) Preuve d'aptitude physique.
(5) Attestation d'acuité visuelle et de perception des couleurs.

Les candidats doivent pouvoir parler et comprendre le français et l'anglais.

Les demandes doivent être adressées au :
Surintendant Régional des Pilotes,
Boite Postale 160, succursale "M",
Montréal, P.Q.

Ne pas faire parvenir l'original des documents, étant donné que ceux-ci ne seront pas renvoyés. Les demandes oblitérées après le 31 octobre 1966 ne seront pas considérées.

SERVICE PÉNITENTIAIRE CANADIEN

INSTITUTIONS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL ET COWANSVILLE

PLUSIEURS POSITIONS PRESENTEMENT DISPONIBLES

	Salaire initial selon expérience, compétence et degré d'instruction
PSYCHOLOGUE	$6,400 à $ 9,042
PROFESSEUR	$3,840 à $10,380
PREPOSE AU CLASSEMENT (Travailleur Social)	$5,868 à $ 8,141
COMMIS (STENOS) HOMMES (Age 18 à 40 ans)	$3,151 à $ 4,742
	SALAIRE INITIAL MAXIMUM
INFIRMIER	$4,749 à $ 5,224

QUALITES REQUISES :

a) 10ième année ou une équivalence acceptable. Bilingue.
b) Au moins 2 années d'expérience pratique dans un hôpital approuvé.

Supplément additionnel possible au salaire initial, variant de $210. à $700.

AVANTAGES

Uniforme gratuit ; vacances annuelles après 6 mois ; congés spécial et de maladie ; semaine de 5 jours de 37½ ou 40 heures ; fonds de pension ; assurance-groupe et maladie ; etc.

Pour demande d'emploi et renseignements additionnels, écrire à :

CASE POSTALE 7,
MONTREAL-NORD, Qué.

INFIRMIERE INDUSTRIELLE

Une industrie de la Rive Sud est à la recherche d'une infirmière industrielle. La candidate devra avoir des connaissances en dactylographie. Anglais non nécessaire.

ECRIRE A CASE 8438 LA PRESSE

BIBLIOTHÉCAIRE

LA SOCIETE RADIO-CANADA

Montréal demande une bibliothécaire, baccalauréat en bibliothéconomie, bilingue, très bonne culture générale

Veuillez composer

868-3211 poste 457

(La bibliothécaire en chef)

Pour obtenir rendez-vous

REDACTRICE COMMERCIALE

REQUISE CHEZ SIMPSONS-SEARS DE QUEBEC

Seules les personnes d'expérience doivent se présenter. Agée de 25-30 ans, la personne choisie aimera la rédaction commerciale par-dessus tout. De langue française, avec connaissance parfaite de sa grammaire, elle aura aussi connaissance parfaite de l'anglais lu et de la machine à écrire.

Jouissant d'une bonne santé, ponctuelle, énergique, de commerce agréable avec tous, vive de pensée et de mouvement, elle rédigera au moins 2 ou 3 pages d'annonces normales par jour.

L'expérience antérieure dans un magasin de détail est indispensable. Il s'agit d'un poste permanent pour quelqu'un habitant Québec. Semaine de 40 heures. Plan-Bénéfices complet. Notre personnel est au courant de cette annonce. Toute candidature sera l'objet de la plus grande discrétion.

S'adresser en personne au Service du Personnel — (au-deuxième)

SIMPSONS-SEARS
PLACE FLEUR DE LYS
BOUL. HAMEL
QUEBEC

CHEF TECHNOLOGISTE

L'Hôpital de Sept-Iles requiert les services d'un chef technologiste détenant un certificat A.R.T. ou équivalence, avec spécialité en biochimie. Rémunération enviable. Prière de communiquer avec le

DIRECTEUR DU PERSONNEL,
45 Père Divet, Sept-Iles, P. Q.

TECHNOLOGISTE MEDICAL

Technicien enregistré ou technicien gradué en chimie d'un Institut de Technologie, pour travail en biochimie. Trente-cinq (35) heures par semaine, assurance-maladie, trois (3) semaines de vacances payées après un (1) an de service, journées de maladie cumulatives, etc. . . . Faire parvenir curriculum vitae au Directeur du Personnel, à :

L'HOPITAL ST-CHARLES DE JOLIETTE
1000, boul. STE-ANNE. Tél. 756-1681, Joliette

OUVERT CE SOIR : EN VILLE JUSQU'A 9 H. — SAMEDI DE 9 H. A.M. A 5 H. 30 P.M.
FAIRVIEW — POINTE CLAIRE JUSQU'A 10 H. — SAMEDI 9 H. 30 A.M. A 6 H. P.M.

VENTE 94ème ANNIVERSAIRE SIMPSON

AUX 2 MAGASINS... EN VILLE ET A FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

SAMEDI et LUNDI
DERNIERS 2 JOURS
pour gagner la
Lincoln Continental 1967

Spécial de notre Vente-Anniversaire ! Pour garçons

Vareuses Laine mixte

Rég. 9.99

En vente samedi seulement

6.99 ch.

Voici une aubaine sensationnelle que toutes les mères de famille ne laisseront pas passer ! Pensez dès maintenant à vos enfants, en achetant à bas prix l'une de ces vareuses si pratiques et si chaudes pendant l'hiver !...

Tissu :
60% laine et 40% Viscose.

Modèle :
Avec doublure en satin matelassé. — Empiècement devant et derrière garni de similicuir, fermeture à glissière dissimulée et barillets, fentes latérales, capuchon amovible.

Coloris :
... toujours à la mode : caramel.

Tailles :
Ages : 8 - 10 - 12 - 14 - 16.

Tailles	8	10	12	14	16
Quantité	300	50	29	46	39

Pas de commandes postales ni téléphoniques.

SIMPSON — Vêtements pour garçons (714) au deuxième. Aussi à Fairview — Pointe-Claire

Rabais $3 !

Chandails Orlon* pour garçons

Rég. 6.99 à 8.99

3.99 à 5.99

• Chandails en Orlon lavable. • Pull-overs à encolure "V", ronde ou col roulé. Cardigans. • Choix de bleu, gris, vin, vert. • Ages : pour 8 à 16 dans le groupe.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SIMPSON — Vêtements pour garçons (714), au deuxième — Aussi à Fairview - Pointe-Claire

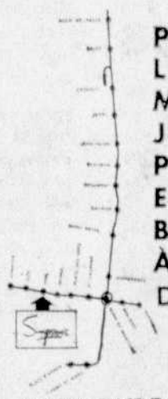

PRENEZ LE MÉTRO JUSQU'À PEEL ET BURNSIDE À PARTIR DU 14 OCTOBRE

MÉTRO

POUR FAIRE AGRÉABLEMENT VOS EMPLETTES CHEZ SIMPSON

Pour garçons ! Doublées peluche Orlon !*

Chaudes vestes de ski nylon

Rég. 12.99 **8.99 ch.**

L'hiver est à nos portes !... Vos garçons pourront pratiquer leur sport favori tout en se sentant à l'aise et au chaud !...

• Vestes de ski en nylon Schuss, doublées de peluche Orlon. • Tailles : 8 à 16 ans. • Modèle avec capuchon dissimulé, 2 poches à glissière, poignets tricotés, cordon coulissant à la taille. • Noir ou marine.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSON — Vêtements pour Garçons (714) au deuxième Aussi à Fairview - Pointe Claire

Pendant 4 jours seulement Simpson vous offre sa grande...

Vente-Anniversaire Luxueuses fourrures

Vous trouverez certainement dans notre collection le manteau dont vous rêviez... et qui vous gardera bien au chaud pendant les jours froids de l'hiver !... Notre collection est vaste et comprend des manteaux de première qualité, confectionnés dans des peaux riches et soyeuses, aux modèles jeunes, modernes ou classiques. Venez voir ce que Simpson vous propose... vous ne repartirez pas les mains vides car les prix sont sans pareils !...

Pas de commandes postales ni téléphoniques.

SIMPSON — Salon de la Fourrure (740) Etage des Modes, au troisième. Aussi à Fairview — Pointe-Claire

Voici 6 groupes de manteaux à des prix exceptionnels ! Simpson garantit que ces prix représentent des rabais de 20% ou davantage.

AU POINT DE VUE VALEUR, SIMPSON EST PERSUADÉ QU'IL S'AGIT DE LA PLUS BELLE "AUBAINE — FOURRURE" À MONTREAL... VOUS EN DOUTEZ?... VENEZ ET FAITES DES COMPARAISONS!

• ***COMPAREZ LA QUALITÉ...***
Toutes les peaux sont superbes et soyeuses... travaillées de façon experte!

• ***COMPAREZ LES MODÈLES...***
Ce sont les plus nouveaux de la saison Hiver "66-67", comprenant des modèles de New York et de Paris!

• ***COMPAREZ NOTRE COLLECTION...***
Vous aurez le choix de centaines de fourrures à des prix de Vente – Anniversaire!

SIMPSON GARANTIT: SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
Pas de commandes postales ni téléphoniques
Simpson – Salon de la Fourrure (740) Etage des Modes, au troisième.
Aussi à Fairview–Pointe Claire.

Des fourrures à la mode
Spécial **$288 ch.**
Mens. $15
• Manteau d'Astrakan gris naturel. • Manteaux en Rat Musqué du Nord (teint centre dos). • Etoles de Vison Pastel naturel. • Jaquettes d'Astrakan gris naturel ou teint noir, garnies de Vison naturel. • Manteaux d'Astrakan teint noir.

Elégantes fourrures
Spécial **$400 ch.**
Mens. $20
• Manteaux Chat Sauvage naturel. • Manteaux d'Astrakan teint noir, garnis de Vison naturel. • Manteaux en Castor rasé retouché, • Manteaux d'Astrakan gris naturel, garnis de Vison naturel.

Superbes manteaux
Spécial **$500 ch.**
Mens. 17.50
• Manteaux de Vison Chinois teint noir. • Manteaux en Chat Sauvage, argent, touché à la teinture. • Manteaux de Castor rasé retouché, garnis de Vison naturel. • Manteaux d'Astrakan gris naturel ou teint noir, avec Vison naturel.

Manteaux de vison naturel
Spécial **$1095 ch.**
Mens. $38
• Manteaux de Vison naturel Foncé d'élevage. • Manteaux de Vison naturel Pastel. • Manteaux de Vison naturel Dawn.

Luxueuses fourrures
Spécial **$866 ch.**
Mens. 30.50
• Manteaux en Phoque "Cape" teint Fouke, avec Vison naturel. • Jaquettes de Vison Pastel, peaux descendues. • Manteaux en Loutre canadienne naturelle. • Manteaux en Castor rasé teint huître, avec Vison. • Manteaux en Castor naturel du Labrador.

Fourrures à bas prix
Spécial **$199 ch.**
Mens. $10
• Manteaux en pattes d'Astrakan teint noir. • Manteaux de Lapin teint. • Etoles en écureuil de Russie. • Jaquettes en Castor rasé, garnies de Vison naturel. • Etoles en Vison pastel naturel ou Naturel Foncé d'élevage.

VOUS POURRIEZ GAGNER UNE **LINCOLN CONTINENTAL 1967**

N'oubliez pas...
vous devez avoir les 2 cahiers de la circulaire pour gagner une auto

HEURES D'AFFAIRES: Les deux magasins fermés Lundi (Jour de l'Action de Grâces). Ouverts dès mardi matin

OUVERT CE SOIR : EN VILLE JUSQU'A 9 H. — SAMEDI DE 9 H. A.M. A 5 H. 30 P.M.
FAIRVIEW — POINTE CLAIRE JUSQU'A 10 H. — SAMEDI 9 H. 30 A.M. A 6 H. P.M.

VENTE 94ÈME ANNIVERSAIRE SIMPSON

AUX 2 MAGASINS ... EN VILLE ET A FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

SAMEDI ET LUNDI
DERNIERS 2 JOURS
pour gagner la Lincoln Continental 1967
et économiser de 20% à 50%

SPÉCIAUX 9 h A.M.

EN VENTE SAMEDI À 9h. A.M. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK

EN VENTE AUSSI A FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE DES 9 H. 30 A. M.
DEMAIN SAMEDI
SAUF INDICATION CONTRAIRE

VEUILLEZ NOTER: Nous nous réservons le droit de limiter les quantités pour chaque client

PAS DE COMMANDES POSTALES NI TELEPHONIQUES, S.V.P.

POUR DAMES

BRACELETS POUR DAMES ! Modèles classiques ou fantaisie. Métal garni de pierres. Certains modèles genre bracelet porte-bonheur. Tous très féminins. Rég. $1 à $10 — Ch. .50 à $5

SIMPSON — Bijoux pour dames (703), au rez-de-chaussée

TABLIERS, ROBES DE CHAMBRE LONGUES EN COTON. Vêtements de nuit en coton. Rabais importants. Rég. $2 à 2.98 Ch. 99¢

SIMPSON — Lingerie pour dames (742), au quatrième

Seulement 75 ! Rabais $10 !
Imperméables pour dames
Rég. 29.98 Ch. 19.98

POUR DAMES ! Vous serez fières de les porter cet automne. Popeline pratique, élégante et confortable. Choix de tons beige, bleu, marine ou brun en vogue. Tailles 6 à 16 dans le groupe. Rég. 29.98 Ch. 19.98

SIMPSON — Manteaux pour dames (731), au troisième

Moins que ½ prix !
Costumes pour dames
Rég. $30 à $35 Ch. $10

Les modèles de la saison, les plus en vogue. Vaste choix de tissus saisonniers dans des teintes automnales. Choix de tailles dans le groupe.

SIMPSON — Robes pour dames (734), au troisième

Rabais $3 à $4 ! Pour dames !
Chauds gants doublés
Rég. 9.98 à 10.98 Pai. 6.98

MODELES POUR DAMES ! Importation d'Europe. Peau de mouton doublé 100% laine. Coutures piquées ou cousues à la main. Ligne de modèles discontinuée ou échantillons dans le groupe. Noir, brun, tan, marine ou vert. Pointures 6½, 7, 7½ ou 7¾.

SIMPSON — Gants pour dames (708), au rez-de-chaussée

De première qualité !
Bas nylon sans couture
Rég. 59¢ la paire ou doz 7.08 12 paires pour 3.50

POUR DAMES ! Bas nylon filet micro sans couture. Limite de 12 paires par cliente. Venez faire votre provision de bas, ceux-ci vous dureront longtemps. Choix de tons taupe glacée ou beige neutre. Pointures 9 à 11.

SIMPSON — Bas pour dames (707) au rez-de-chaussée

100 SEULEMENT ! CHANDAILS CASAQUES POUR DAMES ! Modèles sans manches, tissu Orlon. Portez-les avec vos tenues nouvelles ! Rayures ou tons unis. Coloris variés. Tailles P, M, et G. Orig. $5 — Ch. 1.99

SIMPSON — Colifichets (709), au rez-de-chaussée

GAINES-CULOTTES "GRENIER" EN LYCRA ! Modèles fins de série. Puissant filet Lycra avec panneaux avant et arrière en satin extensible. Gousset en jersey de nylon, jarretelles amovibles dissimulées. Blanc seulement. Tailles P ou G seulement. Orig. $8 — Ch. 5.99

SIMPSON — Salon du corset (741) au quatrième
EN VILLE SEULEMENT

Tous pour dames !
Chandails "vagabond"
Orig. 8.98 Ch. 3.98

Hâtez-vous, venez choisir le vôtre ! Chandails "vagabond" tout laine, idéal pour accompagner vos jupes ou vos pantalons d'automne. Choix de blanc ou bleu. Tailles P. M. et G. dans le groupe.

SIMPSON — Vêtements sport pour dames (736) au troisième

Rabais $3 à $5 !
Souliers pour dames
Rég. 8.98 à 10.98 Pai. 5.98

IMPORTES D'ITALIE ! Toute une gamme de modèles à talons plats. Empeignes en cuir ou cuir et suède souples. Semelles en cuir. Choix de noir, brun, tan ou rouge. Pointures 4½ à 9½, largeurs AA et B dans le groupe. Pas tous les modèles ni tous les coloris dans toutes les pointures.

SIMPSON — Souliers pour dames (721), au deuxième

RABAIS $3 ! CHAPEAUX POUR DAMES ! Hâtez-vous, la quantité est limitée ! Parmi cette collection, vaste choix de tissus, modèles et coloris à la mode pour l'automne '66 ! Rég. 5.98 Ch. 2.98

SIMPSON — Chapeaux pour dames (730) au rez-de-chaussée

POUR MESSIEURS

⅓ RABAIS ! PALETOTS ET VESTES SPORT ! 80 seulement ! Pour hommes ! Quantité limitée. Tissu tout laine, doublure matelassée ou peluche Orlon* dans le groupe. Choix de différentes longueurs. Coloris : beige, gris ou rouge. Gamme incomplète de tailles.
Rég. 19.98 à 39.98 Ch. 13.32 à 26.65 Mens. $5

SIMPSON — Accessoires pour hommes (713), au rez-de-chaussée

Pour hommes et jeunes gens !
Complets tout-laine worsted
Rég. 59.98 à 79.98 Ch. $25 Mens. $5

Moins que ½ prix ! Quantité limitée. Complets tout-laine, confection canadienne. Modèles, motifs et coloris à la mode. Gris, bleu, brun ou olive. Tailles 36 à 46 dans le groupe. Légers frais additionnels pour modifications.

SIMPSON — Vêtements pour hommes (712), au deuxième

Pour hommes et jeunes gens !
Pantalons tout-laine
Rég. 16.98 à 19.98 Ch. $8

PROFITEZ DE CET IMPORTANT RABAIS ! Quantité limitée. Pantalons tout-laine de fabrication canadienne. Modèles et coloris nouveaux. Bleu, brun, olive ou gris. Tailles 36 à 46 dans le groupe. Légers frais additionnels pour modifications.

SIMPSON — Vêtements pour hommes (712) au deuxième

Quantité limitée !
Pour hommes et jeunes gens !
Paletots tout-laine
Rég. 59.98 à 79.98 Ch. $25 Mens. $5

Rabais 34.98 à 54.98 ! Paletots d'automne ! Tissu tout laine de première qualité. Motifs et coloris de la saison dans le groupe. Tailles 36 à 42 dans le groupe. Légers frais additionnels pour modifications.

SIMPSON — Vêtements pour hommes (712) au deuxième

POUR ENFANTS

VESTES SPORT IMPORTEES POUR GARÇONS ! QUANTITE LIMITEE. Tissu 60% laine et 40% acétate*, doublure matelassée. Capuchon amovible, glissière devant, poches à rabat. Coloris : chameau seulement. Ages 10-12-14-16 et 18 ans dans le groupe. Spécial Ch. 6.99

SIMPSON — Vêtements pour garçons et jeunes gens (714), au deuxième

RABAIS 2.99 ! FUSEAUX EXTENSIBLES POUR FILLETTES RONDELETTES ! QUANTITE LIMITEE ! Tissu nylon et acétate extensible. Idéal pour les sports à l'extérieur. Taille régulière. Glissière latérale. Coloris : noir ou rouge. Ages 8½ • 10½ • 12½ et 14½. Rég. 6.98 Ch. 3.99

SIMPSON — Vêtements pour fillettes (745), au deuxième

RABAIS IMPORTANTS ! SOULIERS DE MARQUE FAMEUSE ! Pour enfants ! Quantité limitée. Modèles Oxford ou à courroies. Solide empeigne en cuir, fabrication canadienne. Semelles et talons résistants. Brun ou noir. Pointures 8½ à 4 dans le groupe. Rég. 6.98 à 8.98 Ch. 4.99

SIMPSON — Souliers pour enfants (722), au deuxième

JEUX INSTRUCTIFS POUR ENFANTS ! QUANTITE LIMITEE. Blocs en bois solide. Larges lettres colorées sur les 2 côtés. Motifs variés. Fini non-toxique. Ens. 12 pièces — 18 pièces ou 30 pièces.
Rég. .59 — .79 — 1.59 Ch. 29¢ 39¢ 79¢

SIMPSON — Jouets (759), au cinquième

RABAIS $3 ! CHANDAILS POUR GARÇONS ! QUANTITE LIMITEE. Orlon et fibre acrylique lavable. Fabrication canadienne. Cardigan, encolure en "V", encolure ronde ou modèle à col roulé dans le groupe. Tons unis ou motifs "fantaisie". Bleu, gris, rouge vin ou vert dans le groupe. Ages 8 à 16 ans. Rég. 6.99 à 8.99 Ch. 3.99 à 5.99

SIMPSON — Vêtements pour garçons et jeunes gens (714), au deuxième

RABAIS $1 À $2 ! CHEMISES CLASSIQUES EN COTON ! Pour garçons. Quantité limitée. Tissu coton lavable, confection canadienne. Choix de plusieurs modèles : Col régulier, col boutonné ou col à patte dans le groupe. Tons unis ou rayures, bleu, blanc ou gris. Encolures 11½ à 15. Rég. 2.99 à 3.99 Ch. 1.99

SIMPSON — Accessoires pour garçons (714), au deuxième

RABAIS $2 à $5 ! CHANDAILS POUR GARÇONS ! QUANTITE LIMITEE. 100% Orlon* lavable, fabrication canadienne. Cardigans ou encolures en "V" dans le groupe. Nouveaux modèles dans les tons de gris, beige, brun ou vert dans le groupe. Ages 8 à 18 ans. Rég. 5.99 à 8.99 Ch. 3.99

SIMPSON — Accessoires pour garçons (714), au deuxième

RABAIS $2 ET $3 ! SOLDE DE BOTTES "GO-GO" POUR FILLETTES ! QUANTITE LIMITEE. Marque fameuse. Empeigne en cuir, cuir verni, veau ou suède. Fabrication canadienne. Semelles et talons "composition". Glissière à l'arrière. Blanc, noir ou brun dans le groupe. Pointures 6 à 10 dans le groupe. Rég. 7.98 et 8.98 Pai. 5.98

SIMPSON — Souliers pour enfants (722) au deuxième

SOLDE ! SOULIERS MARQUE FAMEUSE ! POUR FILLETTES ! QUANTITE LIMITEE. Empeigne en cuir, fabrication canadienne. Modèles à 2 courroies ou "Oxfords". Semelles et talons néolite. Talons plats pour plus de confort. Brun ou noir dans le groupe. Pointures 5 à 9, largeur AA dans le groupe. Prix spécial 99¢

ISMPSON — Souliers pour enfants (722), au sous-sol

COUVERTURES POUR BEBES ! Quantité limitée. Couvertures pour bébés en flanellette de coton, extrémités surjetées. Imprimés enfantins. Dimensions : 30 po. x 40 po. Rég. 1.39 — Ch. 89¢

SIMPSON — Souliers pour enfants (722) au deuxième

POUR LE FOYER

GENEREUX RABAIS DE 1.10 ! TABOURET COUSSINE ! Toujours pratique dans une maison. Construction solide, pieds finis bronze et siège confortablement coussiné. Approx. 24 po. de haut. Rég. 2.98 — Ch. 1.88

SIMPSON — Articles ménagers (755) au cinquième

Important solde !
Service à vaisselle
Rég. 52.44 à 98.72
39.33 à 74.04 Mens. $6

Un rabais de 25% est accordé sur ces merveilleux services à Vaisselle pour 8 ou 12 personnes. Choix de semi-porcelaine. Variété de modèles et de motifs.

SIMPSON — Porcelaine et verrerie (757), au cinquième
EN VILLE SEULEMENT

COUPONS ASSORTIS ! Choix de rayonne, laine, coton. Tons unis, Imprimés et motifs fantaisie. Vaste choix de coloris. Rég. 70¢ à 2.98 Ver. 35¢ à 1.49

SIMPSON — Centre du tissu (727) au quatrième

CARREAUX EN LINOLEUM ! Faciles à poser et à nettoyer. Linoléum très robuste, donc durable. Motif jaspé s'harmonisant à tous les décors. Choix de tons rose, bleu, vert. Dimensions : 9 x 9 po. Ch. 7¢

SIMPSON — Tapis (750), au quatrième

HOUSSES POUR MEUBLES ! 100% coton tissure genre écorce lavable. Modèles pour fauteuil, canapé, divan-lit et autres dans le groupe. Ton vert, or ou beige.
Rég. 12.98 à 22.98 Ch. 6.49 à 11.49

SIMPSON — Menus articles (710), au rez-de-chaussée
EN VILLE SEULEMENT

RABAIS 24% A 39% ! CHOIX DE DRAPS ! Solde de draps plats ou prêt ajustés pour lits jumeaux ou doubles. Ne manquez pas cette occasion ! Tons unis ou imprimés. Rég. 3.98 à 4.98 Ch. 2.98

SIMPSON — Linge de maison (751), au quatrième

PROJECTEUR 35 MM POUR DIAPOSITIVES ! 10 SEULEMENT ! Modèle à télécommande. Construction aluminium et acier. Lampe 24 volts. Fonctionnement facile en pressant un bouton, marche avant et arrière. Rég. 69.98 Mens. $6 — Ch. 55.98

SIMPSON — Caméras (704), au rez-de-chaussée

CHAUDES COUVERTURES 72 x 84 POUCES ! Couvertures en tissu synthétique d'entretien très facile. Jolies rayures. Dimensions 72 x 80 pouces. Rég. 8.98 Ch. 4.98

SIMPSON — Linge de maison (751), au quatrième

MOTEUR HORS-BORD "CHRYSLER" 105 C.V. 1 seulement. Avec cable de contrôle à distance, légèrement endommagé, 4 cylindres. Pèse environ 240 livres. Rég. $1,575 — Mens. $49 $999

MOTEUR HORS-BORD "ELGIN" 35 C.V. Légèrement endommagé, électrique. Neuf coûterait $669 — Mens. $25 $499

MOTEURS HORS-BORD 9 seulement. Modèle d'étalage. Orig. $355 — Mens. $14 $279

SIMPSON — Articles sport, niveau du promenoir (2758), Fairview - Pointe-Claire

Rabais $100 ! VOILIER 12 pi. ! 1 seulement ! 55 pi. ca. de voile de Dacron de 3.25 oz. étanche. Avec barre, gouvernail et tout accessoire. Spécifications largeur 41 po., profondeur 12½ po., mât 11 pi. 6 po. Pèse environ 150 lb.
Rég. 269.95 — Ch. 169.95 Mens. $9

SIMPSON — Articles sport, niveau du promenoir (2758), Fairview - Pointe-Claire

SOLDE GEANT ! BATEAUX ET MOTEURS HORS-BORD ! 1 seulement ! VOILIER "ELGIN" 12 pi. Profondeur 24 po. avec fond en semi-V en contreplaqué de marine de ¼ po. d'épais. Mat au-dessus du pont 15 pi 9 po. — Grande voile de 57 pi. ca. et foc de 23 pi. ca. Pèse environ 200 livres. Rég. 399.95 — Ch. $299.95 Mens. $15

SIMPSON — Articles sport, niveau du promenoir (2758), Fairview - Pointe-Claire

CANOES EN ALUMINIUM 15 pi. Capacité 600 livres. — Rég. 229.95 — Prix Spécial — Ch. $169.95 Mens. $9

SIMPSON — Articles Sport (2758), Fairview-Pointe-Claire

CANOE EN ALUMINIUM 17 pi. 1 seulement ! Env. 88 livres, capacité 800 livres. Rég. 249.95 — Prix spécial $185 Mens. $10

SIMPSON — Articles sport, niveau du promenoir (2758), Fairview - Pointe-Claire

AU SOUS-SOL D'AUBAINES

en ville et à Fairview sauf indication contraire

POUR DAMES

JOLIS FICHUS POUR DAMES ! Le choix est grand, tous accompagneront merveilleusement vos tenues d'automne. Fichus en voile de nylon. Tons de noir, rouge, brun bleu et autres en vogue cette saison. Rég. $1 Ch. 29¢

SIMPSON — Sacs à mains et bijoux (775), au sous-sol

RABAIS 75% SUR PRIX D'ORIGINE ! BLOUSES POUR DAMES ! Elégantes blouses en tissus d'entretien facile tels que coton, tissus "nouveau genre" ou synthétiques. Modèles et coloris de la saison. Tailles 10 à 18. Orig. 1.99 à 3.99 Ch. 49¢ à 99¢

SIMPSON — Vêtements sports pour dames au sous-sol en ville seulement

SOLDE ! ATTRAYANTS COSTUMES POUR DAMES ! Tricot italien ! Modèles 2 ou 3 pièces ! Tricot tout laine importé d'Italie. Tons de or, rouge, marine, bleu clair, noir, gris, beige, cacao ou tweed. Tailles 8 à 20 dans le groupe. Rég. $35 à $60 Ch. 17.50 à 24.99 Mens. $5

SIMPSON — Costumes pour dames (778), au sous-sol

SOLDE DE ROBES POUR DAMES ! Choix de soie, Arnel et coton dans le groupe. Imprimés dans des tons à la mode. Vaste choix de modèles. Tailles 8 à 18. Orig. 6.99 à 8.99 Ch. 1.99

SIMPSON — Robes pour dames (780), au sous-sol

POUR DAMES ! VASTE CHOIX DE ROBES ET DE COSTUMES 2 PIECES ! Parmi cette collection de robes, vous trouverez une grande variété de tissus, la plupart nettoyables à sec. Elégants modèles. Tons unis ou quadrillés. Tailles 10 à 18 et demi-tailles. Rég. 8.99 à 10.99 — Ch. 5.99

SIMPSON — Robes pour dames (780) au sous-sol

RABAIS $5 ! PEIGNOIRS TISSU MATELASSE ! Pour dames ! Coton matelassé. Modèle sans col, fermeture à glissière devant, 2 poches plaquées. Imprimés en rouge seulement. Tailles P ou G. Rég. 8.99 — Ch. 3.99

SIMPSON — Lingerie pour dames (784), au sous-sol

⅓ PRIX ! CORSELETTE POUR DAMES ! Marque "Charmode" ! En puissant filet pour un galbe amincissant. Bonnets dentelle, bretelles réglables. Blanc seulement. Bonnet B ou C 34 seulement. Rég. $10 — Ch. 4.99

SIMPSON — Vêtements de base (785) au sous-sol

PANTOUFLES POUR DAMES ! ⅓ PRIX ! Fabrication canadienne. Modèle genre bottillon en nylon extensible. Semelles et talons mousse. Lavables. Choix de bleu, rouge ou ton or. Pointures P.M. et G. Rég. 1.99 Pai. 99¢

SIMPSON — Souliers (787) au sous-sol

RABAIS $2 ! SOULIERS POUR DAMES ! Escarpins classiques. Empeigne en cuir ou cuir verni, semelles "composition". Talons hauts. Tons noir ou brun. Pointures 7½ à 9 (avec ½) dans le groupe. Rég. 2.99 — Pai. 99¢

SIMPSON — Souliers (787) au sous-sol

POUR MESSIEURS

CHAUSSETTES EN LAINE OU LAINE EXTENSIBLES MIXTE ! Pour hommes ! Fabrication canadienne. Motifs et coloris variés. Pointures 10 à 13. Rég. $1 à $1.50 Pai. 69¢

SIMPSON — Accessoires pour hommes (789), au sous-sol

SOLDE ! COUPE-VENT OU VESTE "SQUALL" ! Pour hommes et jeunes gens ! Tissu lavable, rebelle à l'eau et au vent. Blanc, bleu, rouge ou beige. Tailles petite, moyenne, grande ou très grande. Rég. 4.99 à 9.99 — ch. 2.99

SIMPSON — Vêtements pour hommes (790), au sous-sol

Rabais $2 à $3 ! ELEGANTS PANTALONS POUR GARÇONS ! Viscose et acétate mixte. Modèle continental seulement. Coloris : noir, olive ou brun dans le groupe. Ages 8 à 18 ans. Rég. 5.99 — 6.99 — Ch. 3.99

SIMPSON — Vêtements et accessoires pour garçons (788), au sous-sol

POUR ENFANTS

COUPE-VENT VELOURS COTELE POUR ENFANTS ! Rabais $2 ! Velours côtelé durable et lavable, doublure en flanelle. Pour garçons ou fillettes. Modèles avec glissière pleine longueur et poignets à bouton pression. Gris, marine ou brun. Ages 4, 6, 6X. Rég. 2.99 Ch. 99¢

SIMPSON — Vêtements pour enfants (786) au sous-sol

POUR LE FOYER

RABAIS $1 à 2.76 ! PEINTURE "HARMONY HOUSE" ! Pour boiseries extérieures. S'applique facilement avec un pinceau ou un rouleau, séchage rapide. Rég. 2.59 le pinte 1.59 Rég. 8.75 le gallon 5.99

SIMPSON — Peinture et papiers peints (772), au sous-sol

RABAIS 1.50 à 8.49 ! CHOIX DE COUVRE-LITS ! QUANTITE LIMITEE. Importés ou fabrication canadienne. Tissu coton, "homespun", Cordana. Pour lits jumeaux ou doubles. Rouge, bleu, vert, beige, mandarine ou multicolore. Rég. 2.99 à 16.98 Ch. 1.49 à 8.49

SIMPSON — Linge de maison (792), au sous-sol

ARBUSTES, ARBRES ET ROSIERS ! Plantes rigoureuses pour le climat du Québec — Fleurissent au printemps. Rég. 99¢ ch. ch. 25¢

SIMPSON — Le coin du jardin (774) au sous-sol EN VILLE SEULEMENT

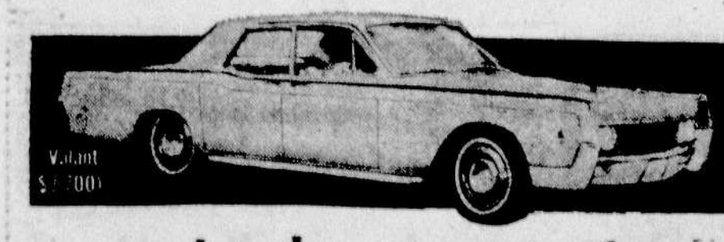

VOUS POURRIEZ GAGNER UNE **LINCOLN CONTINENTAL 1967**

N'OUBLIEZ PAS vous devez avoir les 2 cahiers de la circulaire pour gagner une auto

Les deux magasins fermés Lundi (Jour de l'Action de Grâces).. Ouverts dès mardi matin

CAHIER No 4 / PAGES 39-52 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, VENDREDI 7 OCTOBRE 1966 — 82e ANNEE — No 233

Lemay et sa femme ont voyagé côte à côte jusqu'à Montréal

par Martin Pronovost

Le trajet Las Vegas-Montréal a duré exactement 24 heures. Georges Lemay et son épouse, partis de la prison du comté de Clark à Las Vegas, à 7 h. p.m. mercredi soir (heure de Montréal), sont descendus d'avion à Montréal hier, quelques minutes avant 7 h. du soir.

Il était 4 h. de l'après-midi (heure de Las Vegas) lorsqu'une matronne avisa Lise Lemieux qu'elle devait se préparer pour le grand départ vers Montréal. Un gardien annonçait la même nouvelle à Georges Lemay au même moment. Moins de quinze minutes plus tard, ils quittaient la prison en automobile, escortés de policiers, en direction de l'aéroport de Las Vegas. Jusque là, Lemay était menotté, mais non sa femme.

Celle-ci a payé son billet d'avion ($24.00) de Las Vegas à San Francisco où les époux Lemay, accompagnés de deux agents de l'immigration américaine, ont passé la nuit dans une cellule.

Ils n'ont pas fermé l'oeil de la nuit. "Nous n'avons pu dormir. Il faisait chaud et nous nous sentions dépaysés", de raconter Lise Lemieux au cours d'une interview exclusive accordée au représentant de LA PRESSE.

Hier matin, le quatuor quittait la prison de San Francisco sous bonne escorte (Lemay étant menotté) pour se rendre à l'aéroport. Il était 10 h. 30 (heure de San Francisco) lorsque le Boeing 707 de Lufthansa, envolée 451, quitta la piste. Le couple montréalais et les deux officiers occupaient les deux banquettes arrière de l'appareil. Les Lemay, qui n'avaient pas eu le temps de manger avant de quitter la prison de Las Vegas et qui n'avaient pas pris leur petit déjeuner avant de quitter San Francisco, ont apprécié le plantureux repas qu'on leur a servi à bord de l'avion vers midi.

Lise Lemieux a déboursé la somme de $154.00 pour son billet d'avion San Francisco-Montréal. Aussitôt que l'avion a quitté la piste, un des officiers de l'immigration a enlevé les menottes de Georges Lemay.

Quelques minutes plus tard, cet officier a échappé, par mégarde, les menottes noires qu'il avait placées dans ses goussets. C'est Georges Lemay lui-même qui les a ramassées pour les lui remettre en disant à son épouse : "Je suis porté à croire que ce sont eux mes prisonniers". Il pouffa de rire.

Après le copieux repas, Lemay en songeant à son retour vers Montréal, s'est soudainement senti l'âme nostalgique. Il a alors demandé à son épouse de prendre le siège voisin du sien, occupé jusque là par un des officiers de l'immigration. Ce dernier s'est d'abord opposé à cette faveur. Lemay s'est levé d'un bond et d'une voix un peu sèche a expliqué à ses gardiens qu'il ne fallait pas pousser la bêtise trop loin. "Je ne vois pas, dit-il, quel mal il peut y avoir à parler avec ma femme. Si vous cherchez le trouble vous n'avez qu'à me le dire". Lise Lemieux a fait le reste du voyage assise près de son mari. Il n'y a pas eu d'autres incidents.

Environ une demi-heure avant d'arriver au-dessus de Montréal, Lemay s'est rendu à la salle de toilette pour se raser. Il a profité des derniers moments de "liberté provisoire en sol neutre" pour embrasser chaudement son épouse.

En apercevant les silhouettes des nombreux gratte-ciel de la métropole, Georges Lemay s'est exclamé : "Enfin, ... Montréal."

Dès que l'avion de Lufthansa s'est immobilisé près de la barrière no 35 (il était exactement 6 h. 35), un officier de l'immigration canadienne est monté à bord de l'appareil et a demandé aux époux Lemay s'ils avaient déjà demandé et obtenu un statut de citoyenneté dans un autre pays que le Canada. Ils ont répondu "non". L'officier s'est retiré pour laisser le passage libre au sergent-détective Robert Leblanc de la police de Montréal.

En le voyant, Georges Lemay s'est levé de son siège et lui a tendu la main en disant : "Bonjour Bob, comment ça va, ça me fait plaisir de te voir". Le détective Leblanc s'est empressé de lui rendre cette politesse en le saluant chaleureusement.

Georges Lemay s'est aussitôt empressé de demander au limier montréalais : "Est-ce que vous avez quelque chose contre ma femme ?" M. Leblanc lui a répondu : "Non, nous n'avons rien contre elle, elle est complètement libre".

Les époux Lemay se sont embrassés une dernière fois. Lemay a alors été invité par Leblanc à descendre d'avion, sans menottes. Précisions toutefois que le sergent-détective Leblanc était, à ce moment-là, accompagné de l'inspecteur-chef Paul-Emile Olivier et d'une dizaine de policiers municipaux et fédéraux qui étaient montés dans l'avion en guise de précautions, tandis qu'une quinzaine faisaient le guet à l'extérieur.

Lemay est descendu de l'appareil d'un pas alerte et souriant. Il était élégamment vêtu d'un complet gris. Il a pris place dans une des voitures de la police municipale, escorté de Leblanc et de l'inspecteur Olivier.

Il a été conduit au quartier général de la police municipale, rue Bonsecours, où il a immédiatement été placé dans une cellule au cinquième étage.

Première entrevue

Dès son arrivée dans sa cellule, Lemay s'est attaqué sérieusement à la préparation de son procès. Dès 8 h. hier soir, son avocat, Me Guy Guérin, obtenait une entrevue avec son client. L'entretien a duré environ une heure et 30 minutes.

Me Guérin a été informé par la police que son client comparaîtrait dès ce matin au nouveau palais de Justice pour répondre à deux accusations : conspiration pour vol et vol avec effraction à la succursale de la banque de la Nouvelle-Ecosse, rue Sainte-Catherine, angle Saint-Alexandre, entre le 30 août et le 2 juillet 1961.

Commentant l'arrivée de Lemay à Montréal, l'assistant-directeur Rolland Perron a déclaré : "Georges Lemay est bienvenu parmi nous. Il y a longtemps que nous l'attendons."

De son côté, Lemay lui-même aurait avoué à son avocat qu'il était "heureux" de pouvoir entamer les procédures qui lui permettront de "régler" cette histoire qui traîne depuis déjà plus de cinq ans.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Lise Lemay a quitté l'aéroport de Dorval en compagnie de l'avocat de Georges, Me Guy Guérin, après s'être pliée aux exigences des douaniers.

Un Canadien hongrois se présente contre M. Drapeau

par Raymond Masse

Tout à fait inconnu sur la scène municipale, un homme d'origine hongroise vivant discrètement depuis une quinzaine d'années a décidé d'y briguer les suffrages à la mairie.

Au fait, il s'est amené sans tambour ni trompette à l'hôtel de ville, hier après-midi, pour y demander et obtenir une formule de bulletin de présentation en vue d'être proclamé candidat officiel à ce haut poste.

Son nom : M. Joseph Abraham, un économiste actuellement employé dans une "bonneterie" — c'est le mot mentionné au chroniqueur municipal de LA PRESSE.

M. Abraham a déboursé, comme l'exige alors la charte, la somme de $100 en espèces et a obtenu de Me Robert Bouchard, c.r., le président général de l'élection montréalaise du 23 octobre, un bulletin de présentation qu'il devra maintenant rapporter, dûment rempli, avant midi mardi prochain.

Cet aspirant candidat au poste de maire de Montréal a déclaré hier soir au représentant de LA PRESSE qu'il reverra Me Bouchard, vers 9 h. mardi matin, et lui remettra son bulletin de présentation avec les signatures d'électeurs requises.

"Indépendant", sans commentaires pour l'instant

Interrogé, M. Abraham a dit avoir aussi décidé de briguer les suffrages comme "indépendant".

— Pourquoi avez-vous décidé d'être candidat à la mairie ?

— Je n'ai aucun commentaire à formuler, pour l'instant.

Vêtu sobrement et avec goût, cet aspirant candidat, âgé, selon toute vraisemblance, de plus d'une soixantaine d'années, explique poliment qu'il est originaire de Budapest et qu'il a habité Paris pendant trois ans et demi, avant de s'établir au Canada, il y a environ 15 ans.

C'est en français qu'il s'est adressé à son arrivée, à des membres du personnel du bureau du greffier — MM. Léo Sauro, Michel Bissonnet et Gérard Champagne —, avant d'être dirigé vers Me Bouchard.

M. Abraham dit parler aussi l'anglais et l'allemand, en plus du hongrois.

Son domicile : 1839 avenue Lincoln (app. 18), dans le district Côte-des-Neiges.

Son numéro de téléphone ? Il n'en fournit pas et il n'apparaît pas dans l'annuaire.

Le nom de M. Abraham est toutefois inscrit sur la liste électorale officielle.

Un candidat plutôt paisible

Comment expliquer qu'il travaille actuellement dans une "bonneterie" ?

Sa propre réponse : "Ne pouvant trouver un emploi comme économiste, j'ai accepté un emploi dans une "bonneterie", dans une grande maison qui fabrique des chandails".

Me Abraham accepte de répondre à une autre question : il en est à ses premiers pas sur la scène politique, n'ayant jamais été candidat.

Il ne semble pas avoir l'intention de recourir à l'artillerie lourde, ni même de décocher quelques flèches contre qui que ce soit. Hier soir, il n'a même pas fait allusion à Me Jean Drapeau, maire sortant de charge et de nouveau candidat, ou à M. Gilbert Croteau ou à Mlle Louise Parent.

M. Croteau et Mlle Parent ont respectivement demandé une formule de bulletin de présentation pour le même poste mais n'ont pas encore soumis à Me Bouchard le document dûment rempli.

Admission de 11 bulletins, hier

On apprend d'autre part que Me Bouchard a admis, hier, 11 autres bulletins de présentation "pour le poste de conseiller".

Soit de la part de sept candidats du Parti civique de Montréal : MM. Claude Durivage, siège no 2 du district d'Ahuntsic ; Euclide Laliberté, siège no 3 du même district ; Yvon Payette, siège no 3 du district de Maisonneuve ; James N. Bellin, siège no 1 du district de Notre-Dame-de-Grâce ; Paul-Emile Robert, siège no 1 du district de Villeray ; Guy Lacoste, siège no 2 du district de Saint-Henri ; et Gerry Snyder vice-président sortant de charge du comité exécutif), siège no 1 du district de Snowdon.

Seul M. Lacoste est un nouveau venu. MM. Durivage, Laliberté, Payette, Bellin, Robert vice-président sortant de charge.

Les quatre autres bulletins acceptés hier sont ceux de MM. Frank Hanley, siège no 3 du district de Sainte-Anne, et Gérard Loiselle, siège no 2 du même district (deux sortant de charge), puis de MM. Marcel Despatis, siège no 2 du district de Rosemont, et Roméo Auger, siège no 3 du district de Saint-Edouard (deux anciens conseillers).

M. Joseph Abraham

Croteau invite le maire Drapeau à une assemblée contradictoire

Le candidat à la mairie Gilbert Croteau a fait parvenir par courrier spécial, hier, une lettre au maire Drapeau l'invitant à participer à une assemblée contradictoire publique. "L'homme en blanc" a rédigé son invitation en ces termes :

"Nous sommes maintenant engagés dans une campagne électorale où nous nous affrontons. J'estime que votre façon d'administrer notre ville, surtout au cours de votre dernier terme à la mairie, n'était pas réfléchie et, je dirais même dangereuse. Je crois qu'il serait dans l'intérêt de la population d'être renseignée sur nos mérites respectifs afin qu'elle donne un vote plus éclairé le 23 octobre. Seul le souci de préserver la démocratie motive la démarche que je fais aujourd'hui. En conséquence, je vous invite à fixer l'heure, la date et l'endroit où vous consentiriez à me rencontrer en assemblée publique. Cette méthode, je crois, assure que l'information qui parvient aux électeurs est précise et sans équivoque. Espérant, M. Drapeau, que vous donnerez suite à la présente, je vous salue cordialement."

Puis, M. Croteau ajoute en "nota bene" à sa lettre : "J'espère que vous pourrez donner suite à cette invitation dans les trois jours, mon agenda étant très chargé."

Drapeau refusera

C'est du moins l'opinion exprimée hier soir par le chef de cabinet du maire de Montréal, M. Charles Roy. Il a déclaré : "Je serais étonné que le maire accepte de participer à un tel débat, mais je pense qu'il aimera vous le dire lui-même". Nous avons vainement tenté, hier soir, de joindre M. Drapeau. Il était l'invité de la communauté polonaise de Montréal qui célèbre son millénaire. Selon M. Roy, toutefois, il est à peu près impossible pour le maire Drapeau d'accepter de participer à une telle assemblée contradictoire.

C'est également l'opinion exprimée par M. Croteau lui-même, hier soir, lorsque nous lui avons téléphoné : "M. Drapeau refusera sûrement mon invitation, a-t-il dit, mais en conscience je devais la lui faire parvenir afin de sauvegarder la démocratie."

Enquête réclamée sur l'exécution de déserteurs allemands que des soldats canadiens auraient "jugés"

Un professeur de l'Université McGill a fait parvenir une lettre au ministre de la Défense, M. Paul Yellyer, lui demandant de faire enquête sur les allégations d'un magazine allemand, selon lequel des officiers de l'armée canadienne auraient été impliqués dans le procès et l'exécution en 1945 de deux déserteurs allemands. Les deux militaires avaient été jugés par un tribunal militaire allemand, neuf jours après que les tribunaux militaires allemands eussent perdu toute juridiction.

M. Edward MvWhinney, professeur de droit et directeur de l'Institut de droit aérien et spatial de McGill, vice-président de l'Association canadienne pour les libertés civiles, a déclaré hier que l'on doit enquêter sur ces allégations car elles ternissent la réputation des brigades canadiennes de l'OTAN actuellement stationnées en Allemagne.

Selon lui, deux articles du magazine allemand Der Spiegel soutiennent qu'un général et d'autres officiers canadiens ont participé au procès de Bruno Dorfer et Rainer Beck, le 13 mai 1945, près d'Amsterdam. Le tribunal était composé d'autres prisonniers allemands.

Selon le professeur, l'article soutenait qu'un général de l'armée canadienne aurait ordonné le procès des deux déserteurs devant un tribunal militaire allemand.

DU NOUVEAU!

LES JETS DE CPA VOLENT

SANS ESCALE

ENTRE L'EST DU CANADA

ET HAWAII

A compter du 2 nov.,

volez en jet de CPA, sans escale, de Toronto à Hawaii, le paradis des vacances par excellence. Vous pouvez maintenant monter dans un jet "Empress", à Toronto, et filer directement sur Honolulu, où l'hiver est inconnu!

Départ de Toronto à 4h.25 p.m. Arrivée à Honolulu à 9h.15 p.m.
Départ d'Honolulu à 6h.45 p.m. Arrivée à Toronto à 8h.40 a.m.
(départs et arrivées à l'heure locale)

VOLEZ EN JET DE CPA VERS HAWAII, ces îles où règne la gaieté et où flotte le parfum des orchidées. Le prix de l'excursion comprend les transferts entre l'aéroport d'Honolulu et un des sept hôtels de plage de première classe dont vous avez le choix. Un tour de l'île d'Oahu, une excursion en bateau à Pearl Harbour, un ballet aquatique polynésien, un luau (festin) et un spectacle philippinois sont autant d'activités qui vous attendent dans ces îles merveilleuses. Demandez à votre agent de voyages le dépliant de CPA sur Hawaii (IT/TW/IA).

$548 POUR 12 JOURS (BILLET D'AVION COMPRIS)
excursion économique de 23 jours.

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

LES LIGNES AÉRIENNES Canadien Pacifique

CANADIEN PACIFIQUE — TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS / HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS / LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, vendredi 7 octobre 1966 / N.-D. du Rosaire / 82e année, No 233 / 4 cahiers / 54 pages / météo: averses, plus frais / Min. 45 / Max. 60

Territoires du nord-ouest: pas de onzième province • En page 27

Johnson autorise l'entente entre l'Hydro et la Brinco

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Georges Lemay a été incarcéré dès sa descente d'avion

Lemay se laisse déporter à condition que Miami ne porte pas d'accusations

par Martin Pronovost

Lors de son arrestation le 19 août dernier à Las Vegas, Georges Lemay avait promis à sa femme, Lise Lemieux, qu'elle serait de retour à Montréal avant la fête de Noël afin qu'elle puisse reprendre la vie quotidienne avec sa fillette Josée âgée de 4 ans.

Afin de tenir cette promesse, et aussi parce qu'il ne désirait pas subir un procès à Miami pour répondre de son évasion, Lemay a consenti, au début de la semaine, d'agréer à un "arrangement à l'amiable" avec les autorités de la prison de Miami et les officiers supérieurs de l'immigration américaine. Cet arrangement consistait en un retrait des accusations portées contre lui à Miami, en contrepartie de sa déportation immédiate au Canada.

Tel que LA PRESSE le publiait le 29 août dernier, Lemay est donc revenu à Montréal sans passer par Miami.

Selon les renseignements obtenus de sources fiables, les autorités de la prison de Miami auraient décidé d'en finir avec Lemay, à la suite de tentatives infructueuses pour lui délier la langue sur les circonstances qui ont entouré son évasion le 21 septembre 1965.

De plus, la police de Montréal, désireuse de faire comparaître Lemay, aurait forcé la main des autorités américaines pour obtenir la déportation de Lemay. Ce dernier a préféré revenir à Montréal immédiatement, plutôt que de subir un procès à Miami, procès qui aurait pu être long et coûteux.

Georges Lemay et sa femme ont acquiescé volontiers à cette proposition d'un arrangement à l'amiable, "donnant donnant", mardi dernier 4 octobre.

Cette proposition, cependant, comportait une condition essentielle : Mme Lemay devait "accompagner son mari" pendant la déportation, elle devait entrer au Canada en même temps que lui et ne devait pas le quitter durant le transfert.

Or, cette condition a été acceptée d'emblée par les Lemay. C'est ce qui explique la présence de Mme Lemay dans le même avion que son mari. Mme Lemay était en liberté "offi-

SUITE DE LA PAGE 1

Québec porte une double accusation contre Lemay

Ramené dans la métropole hier soir, Georges Lemay a comparu devant le juge Armand Sylvestre, cet avant-midi, sous une double accusation de conspiration et de cambriolage, relativement au vol avec effraction de $500,000 commis au cours de la fin de semaine du 3 juillet 1961, à la succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse, 451 ouest, Ste-Catherine, à Montréal.

Le procureur-chef de la Couronne pour le district de Montréal, Me Jean Bruneau, a alors déclaré qu'en accord avec le procureur de Lemay, Me Guy Guérin, l'enquête préliminaire du prévenu ne serait instruite que le 8 novembre prochain.

Comme il est toutefois illégal d'ajourner à plus de huit jours une telle enquête, lorsque le prévenu est incarcéré, une pre-

Voir COMPARUTION, en p. 2

Autres informations en page 39

Québec créera une "commission des frontières"

par Pierre O'Neil

QUEBEC. — Se disant "pris à la gorge" et dénonçant "le manque de planification et l'incurie de ceux qui ont placé le gouvernement dans cette situation sans alternative", le premier ministre a annoncé hier soir que le Québec :

— permet à l'Hydro-Québec de signer une lettre d'intention avec la Churchill Falls Corporation pour l'achat d'énergie électrique

— créera une commission d'enquête chargée d'étudier toute la question de l'intégrité du territoire et en particulier celle de la frontière Québec-Terre-Neuve

— entreprendra des réformes radicales de l'administration de l'Hydro-Québec.

Ces décisions du gouvernement ont été rendues publiques hier soir au cours d'une conférence de presse tenue après la fermeture des bourses dans la salle du comité des bills privés de l'hôtel du gouvernement.

Debout devant la grande table au feutre vert, entouré des hauts fonctionnaires les plus prestigieux du gouvernement — Marcel Casavant, Jacques Parizeau, Michel Bélanger, Paul-Emile Auger, André Marier — le premier ministre a clairement indiqué qu'il n'est pas du tout heureux des circonstances qui l'ont forcé à prendre la décision qu'il a annoncée.

"C'est, par mon intermédiaire, le gouvernement comme tel, qui affirme ne pas être heureux du tout de ce que l'Hydro n'ait pas exploré plus avant et plus rapidement la possibilité de développements sur les rivières de la Baie James."

"Les approximations qu'on nous donne à ce sujet datent de 1963-64. Je ne suis pas du tout certain que des aménagements aussi considérables que ceux de la Baie James se seraient révélés plus économiques et plus rentables mais nous aurions eu à tout le moins un point de comparaison."

Dans son communiqué, le premier ministre disait "qu'il aurait préféré annoncer l'aménagement des rivières qui se déversent dans la baie James et dans la baie d'Hudson.

"Ceux qui, a-t-il ajouté, par leur manque de planification et leur incurie, ont placé le gouvernement dans cette situation sans alternative devront porter leurs responsabilités :

En anglais, M. Johnson a ajouté ceci : "in due course", en temps et lieu.

Des porte-parole de M. Lesage ont annoncé après la conférence de presse du premier ministre que le chef de l'opposition ne ferait aucun commentaire avant la semaine prochaine.

Le gouvernement a cédé aux instances de l'Hydro-Québec pour trois raisons que l'entre-

Voir BRINCO en page 2

Réactions favorables à Ottawa

OTTAWA (par J. P.) — **Le feu vert que le premier ministre du Québec vient de donner au projet de harnachement des chutes Churchill n'a évidemment suscité que des réactions favorables dans la capitale fédérale.**

Pour le nouveau ministre de l'Energie, M. Jean-Luc Pépin, il s'agit d'une décision "très réaliste." Je comprends un peu le dilemme de M. Johnson, a-t-il dit, car nous nous sommes retrouvés un peu dans la même situation dans l'affaire du pipeline transcanadien.

Le député de Drummond-Arthabaska croit donc que le premier ministre a pris une sage décision "en autant que je sache" et n'hésite pas à dire qu'il en est enchanté.

M. Johnson a fait un autre heureux hier. Nul autre que le ministre du Commerce, M. Robert Winters qui, pendant deux ans, a mené la barque de Brinco.

On sait qu'en tant que président de la Brinco, M. Winters a pris une part très active aux négociations Il est donc heureux de voir ses efforts couronnés de succès aujourd'hui.

D'après lui, l'entente sera profitable pour tous. Il aurait trouvé inconcevable que le Québec laisse passer une si bonne affaire.

Les problèmes de l'éducation ne se résoudront qu'avec la participation de tout le peuple

— Premier rapport du Conseil supérieur de l'Education

LA PRESSE publie aujourd'hui un résumé substantiel du premier rapport annuel du Conseil supérieur de l'Education.

EN EXCLUSIVITÉ LA PRESSE

Ce document est daté de mars dernier. Son impression n'a été achevée qu'en mai. Il n'a jamais été rendu public par les autorités gouvernementales.

Ce délai tient à deux facteurs : le rapport du Conseil s'est trouvé embouteillé sur les presses en même temps que les deux derniers tomes du Rapport Parent; et lorsqu'il a finalement paru, le Parlement, à qui il doit être remis, avait été dissous en vue des élections.

Le Conseil a fait distribuer récemment des exemplaires de son rapport aux députés et à diverses associations. Dans la perspective de l'intérêt public, LA PRESSE estime qu'il n'est plus aucune raison de priver les citoyens d'un rapport public dont l'intérêt et la valeur sont remarquables.

L'intérêt du document provient en partie de ce qu'il révèle, enfin, la nature des recommandations transmises au gouvernement par le Conseil supérieur. Le Conseil, qui se veut une voie de communication entre le public et l'Etat, délibère généralement à huis clos et ne publie à peu près jamais ses décisions, sinon dans le rapport annuel que la loi lui impose de préparer.

A ce compte, la signification principale du document serait toutefois sa valeur historique : le premier rapport annuel, dont nous révélons la teneur aujourd'hui, couvre la période d'activité s'étendant de septembre 1964 à septembre 1965.

Mais ce qui procure à ce rapport une valeur de premier plan, c'est qu'il contient un essai de quelque 100 pages sur une réalité à la fois neuve et capitale dans notre société : la participation des citoyens, par l'entremise d'associations représentatives, à l'élaboration des politiques, ou si l'on veut, au "policy making" du gouvernement.

Intitulé "la participation au plan scolaire", le rapport du Conseil supérieur soutient, d'une manière dense et

Voir PRIMEUR en page 2

"Non! Je n'ai pas tué Lynne Harper", jure Truscott

OTTAWA (PC) — "Avez vous tué Lynne Harper ?"

"Non monsieur, je ne l'ai pas tuée !"

C'est ainsi que s'est terminé, hier, l'interrogatoire de Steven Truscott par son avocat, Me G. Arthur Martin, devant la Cour suprême du Canada à Ottawa, où son procès est revisé par ordre du cabinet fédéral.

Aujourd'hui, Truscott fait face à l'un des plus brillants procureurs de la Couronne qui le contre-interroge.

Ainsi, pour la première fois en public et sous serment, Truscott s'est dit innocent du meurtre pour lequel il avait été condamné à la pendaison à l'âge de 14 ans.

Le corps à demi nu de la jeune Harper, âgée de 12 ans, avait été découvert dans un bois près de Clinton en Ontario le 9 juin 1959 le lendemain d'une rencontre avec Truscott.

La question de M. Martin a mis fin au témoignage du jeune homme concernant la demande écrite qu'il avait faite à la commission des libérations conditionnelles.

Dans sa requête, présentée cinq ans après son incarcération, le jeune homme écrivait de sa propre main : "Tout ce que je demande, c'est qu'on m'accorde la chance de prouver qu'une terrible erreur n'en ame-

Voir TRUSCOTT en page 2

Radio-Canada: Pearson annonce "avec regret" la démission de Ouimet

OTTAWA. (J. P.) — M. J.-Alphonse Ouimet a décidé d'abandonner la direction de la société Radio-Canada.

M. Pearson a annoncé avec regret au cours de la matinée la démission de M. Ouimet, quand il a déposé cet après-midi, copie de la correspondance qu'il a échangée avec M. Ouimet au cours des derniers jours.

Dans sa lettre de démission, M. Ouimet indique qu'il voulait prendre sa retraite avant la fin de 1968.

"Par la suite, je suis arrivé à la conclusion que, pour des raisons tant personnelles que professionnelles, je ne devrais pas rester à la direction de la société après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi laquelle je présume, doit être approuvé au début de l'an prochain," a écrit M. Ouimet.

Le chef de l'Opposition, M. Diefenbaker, a immédiatement réclamé une enquête sur la société Radio-Canada.

M. Ouimet, âgé de 58 ans, et qui dirige la société depuis treize ans, prend officiellement sa retraite même si le gouvernement libéral a renouvelé en novembre dernier son mandat, d'une durée de sept ans.

On sait qu'il y a quelques mois, le gouvernement Pearson a soumis un Livre blanc sur la

Voir OUIMET en page 2

Johnson propose à l'URSS une réduction réciproque des forces armées en Europe

NEW YORK, (AFP) — Le président Johnson a lancé un appel à l'URSS pour qu'elle réduise le niveau des forces soviétiques en Europe centrale, afin de permettre une réduction identique des forces de l'Alliance Atlantique qui contribuerait à l'amélioration du climat politique en Europe et à la réconciliation entre l'Europe orientale et occidentale.

Parlant au "Carnegie Endowment Institute" de New York, M. Johnson a en effet cité l'amélioration des ralations Est-Ouest parmi les trois conditions essentielles de la grande réconciliation européenne, qui a constitué le thème de son allocution. Les deux autres conditions citées par M. Johnson sont la modernisation de l'OTAN ainsi que le renforcement des autres institutions atlantiques et l'intégration de la communauté occidentale européenne.

M. Johnson a annoncé dans ce contexte qu'il avait également l'intention de prendre toute une série de mesures destinées à libéraliser le commerce Est-Ouest et diminuer les restrictions imposées aux voyages entre les Etats-Unis et les pays communistes d'Europe et d'Asie.

Réconciliation avec l'Est

M. Johnson a souligné que le but fondamental de l'Occident "est de guérir la blessure en Europe qui sépare à l'heure actuelle l'Est de l'Ouest et l'homme de son frère".

"Cette division peut être guérie pacifiquement. Elle doit être guérie avec le consentement des pays d'Europe orientale et de l'Union soviétique. Cela n'arrivera que si l'Est et l'Ouest parviennent à créer une base plus solide de confiance réciproque.

"Rien n'est plus important pour la paix. Nous devons améliorer le climat Est-Ouest afin de réaliser l'unification de l'Allemagne dans le contexte d'une Europe plus vaste, pacifique et prospère.

"Notre tâche consiste à réaliser la réconciliation avec l'Est, à transformer le principe étroit de la coexistence en une vision plus élargie d'un engagement pacifique."

Affirmant que "les Américains sont prêts à faire le nécessaire pour leur part", M. Johnson a ajouté : "Nous n'avons pas l'intention de permettre à nos différends au Vietnam et ailleurs de nous empêcher d'explorer toutes les ouvertures possibles. Nous voulons que l'Union soviétique et les autres nations d'Europe orientale sachent que nos alliés et nous les suivrons pas à pas aussi loin qu'elles voudront aller."

"Le maintien des anciennes inimitiés ne sert les intérêts de personne. Notre objectif est de parvenir à une véritable réconciliation européenne. Il faut que nous le disions clairement à l'Est".

Affirmant que les Etats-Unis poursuivront leurs efforts en vue de parvenir à un accord sur la non-prolifération des armements nucléaires "en Europe et ailleurs dans le monde", M. Johnson a ajouté : "Nous recherchons une situation militaire stable en Europe, une situation telle que les tensions pourront être réduites.

"A cette fin, les Etats-Unis continueront d'apporter leur contribution au maintien d'une force de dissuasion occidentale efficace. Tout affaiblissement de cette dissuasion pourrait

Voir REDUCTION en page 2

Paul VI serait proposé au prix Nobel de la paix

CITE DU VATICAN, (PA, AFP) — Des sondages seraient en cours en vue de présenter la candidature du pape Paul VI au prix Nobel de la paix.

Le Saint-Père aurait été approché à ce sujet, mais rien d'officiel n'est venu du Vatican ni des milieux suédois.

La présence à Rome du roi de Suède a donné une vigueur nouvelle aux rumeurs, surtout qu'elle vient à la suite de l'audience privée accordée la semaine dernière par Paul VI à son délégué apostolique en Scandinavie, Mgr Bruno Heim.

On sait que le lauréat du prix Nobel de la paix est choisi par un comité désigné par le Parlement norvégien. Un porte-parole de l'ambassade norvégienne, interrogé au sujet des

Voir PAUL VI en page 2

Les banques devront divulguer le taux réel de l'intérêt pour les emprunts

par Luc Beauregard

OTTAWA — Les banques seront bientôt forcées de divulguer au public emprunteur le taux réel de leur intérêt.

Ainsi en a décidé le gouvernement fédéral qui verra prochainement à inscrire cette mesure dans son bill modifiant la loi des banques.

Ce projet de loi a été adopté en deuxième lecture, hier, par 84 voix, contre 78. Tous les partis d'opposition se sont prononcés contre et seuls deux députés indépendants, MM. Mongrain et Allard, ont appuyé le gouvernement.

Le parrain du bill, le ministre des Finances Mitchell Sharp, a déclaré que cette nouvelle mesure visait à protéger le petit emprunteur; ce dernier est d'autant plus menacé maintenant qu'est sur le point d'être aboli le plafond de 6 pour cent sur le taux d'intérêt des banques.

M. Sharp a expliqué qu'il s'agissait d'un droit de l'emprunteur que celui de connaître le taux d'intérêt mensuel et annuel, droit qu'ont sanctionné récemment d'autres gouvernements, ceux des Etats-Unis, de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse.

Une conférence fédérale-provinciale doit d'ailleurs être tenue prochainement sur le crédit et Ottawa a l'intention d'y mettre cette question sur le tapis.

M. Sharp a dit hier qu'il annoncerait prochainement la date de la conférence, à laquelle il a convié les provinces, le 27 mai dernier. Selon le projet de M. Sharp, les banques devront non seulement révéler à leurs clients le taux réel d'intérêt qui leur est demandé, mais elles seront également forcées d'indiquer le montant auquel s'élèvent les frais d'administration pour chaque emprunt.

La mesure sera étudiée en détail au comité sur les finances, le commerce et les affaires économiques où a été renvoyé après sa deuxième lecture hier soir, le bill modifiant la loi des banques.

Paul Martineau surveillera à Ottawa les intérêts du Québec

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Le gouvernement Johnson va de précédent en précédent.

Il annonçait, hier, sa décision d'ouvrir ici un bureau d'information, sous la direction du journaliste Lorenzo Paré.

Aujourd'hui, le même gouvernement charge M. Paul Martineau de surveiller la législation publique et privée introduite aux Communes et au Sénat.

Officiellement, l'ancien ministre des Mines et des Relevés techniques dans le gouvernement Diefenbaker agira comme correspondant au procureur-général du Québec devant la Cour Suprême du Canada, tant en matière civile que criminelle.

Ce qui est nouveau, c'est le rôle d'observateur que l'on lui confie. C'est lui qui sera donc chargé de veiller en quelque sorte aux intérêts du Québec, dans la capitale fédérale.

En fait, il devra informer le gouvernement du Québec de toutes les décisions fédérales qui peuvent empiéter sur les juridictions provinciales.

On croit qu'une des premières tâches de M. Martineau, dont la nomination entrait en vigueur hier, sera de conseiller le gouvernement du Québec sur certains problèmes touchant les relations fédérales-provinciales.

M. Martineau a été député de Pontiac-Témiscamingue pendant plus de sept ans. Après sa défaite, au dernier scrutin, il a repris sa pratique de droit à Hull.

C'est lui qui occupait pour la défense lors du célèbre procès d'Yvon Dupuis, autrefois ministre sans portefeuille dans le gouvernement Pearson.

M. Martineau s'est toujours spécialisé dans les questions d'ordre constitutionnel. Durant son séjour aux Communes, il s'intéressait particulièrement aux questions touchant les relations fédérales-provinciales.

SOMMAIRE

Annonces classées / 40 à 51
Bandes dessinées / 22
Courrier "Que faire ?" / 30
Décès, naissances, etc. / 34
Editorial / 4
Education / 24
Finance / 32 et 33
Horoscope / 23
Loisirs et récréation / 22
Mots croisés / 43
Navigation / 13
Nouvelles internationales / 15
Nouvelles nationales / 27
Radio et télévision / 8 et 9
Spectacles et concerts / 10 à 12
Sports / 16 à 21
Tribunaux / 7 et 13
Vie féminine / 28 et 30
Vie mondaine / 29
Votre médecin / 35

CKAC 730

Incarcéré dès son arrivée à Montréal

(M.P.) — Georges Lemay, l'homme dont le nom est apparu deux fois en tête de liste des individus les plus recherchés au Canada et aux Etats-Unis, est finalement arrivé à Montréal, hier soir, par avion et incarcéré dans une des cellules du quartier général de la police municipale, 750 rue Bonsecours.

Deux officiers de l'immigration américaine ont escorté Lemay et sa femme de Las Vegas à San Francisco mercredi soir et de là à Montréal hier après-midi. Le voyage de San Francisco à Montréal s'est effectué sans arrêt dans un Boing 707 de la compagnie aérienne Lufthansa, vol 451, en direction de Francfort en Allemagne. Il a fallu un ordre de la Commission canadienne des Transports aériens pour que Lufthansa puisse passer outre aux règlements qui régissent l'aviation commerciale et transporter ainsi Lemay et sa femme sur son vol 451. Cette compagnie aérienne d'Allemagne n'a pas le droit de transporter ainsi des passagers d'une ville à une autre sur le continent nord-américain.

Cette mesure exceptionnelle avait été prise afin d'éviter tout risque d'évasion ou d'interventions d'étrangers sur les envolées régulières de Las Vegas à Montréal, via New York ou Chicago.

Parti depuis 5 ans

C'est en décembre 1961 que Georges Lemay quittait officiellement Montréal. Quelques jours plus tard, soit le 4 janvier 1962, la police de Montréal effectuait l'arrestation de quelques-uns des auteurs du vol de la Banque de Nouvelle-Ecosse.

Quatre jours plus tard, le 8 janvier 1962, un mandat d'arrestation était émis contre Georges Lemay pour sa présumée participation à ce vol. C'est ce mandat qui a finalement été exécuté hier soir à l'aéroport de Dorval.

Le 6 mai 1965, Georges Lemay était capturé à Fort Lauderdale à bord de son luxueux yacht, le Triana, grâce au satellite "Oiseau matinal" qui avait reproduit, la veille, sa photo sur tous les écrans de télévision de l'Europe et du continent nord-américain. Il avait été reconnu par un menuisier qui avait effectué quelques réparations au bateau du fugitif montréalais.

Incarcéré à la prison du comté de Clarke, Lemay combattait furieusement un ordre de déportation lorsque le 21 septembre 1965 il réussi à s'évader de cette institution à sécurité extra-maximum, en se laissant choir du septième étage de l'édifice à l'aide d'un boyau de caoutchouc. Des individus l'attendaient dans une voiture près de la prison.

Lemay et son épouse ont vécu un mois à New York, se sont transportés ensuite à Los Vegas, en février dernier. A cet endroit, Georges Lemay a donné libre cours à sa passion du jeu jusqu'au jour de sa deuxième capture. C'était le 19 août dernier. L'arrestation a été effectuée au Casino Golden Nugget, au coeur de Las Vegas, un peu avant minuit.

Son épouse, Lise Lemieux, a été arrêtée à leur domicile 2751 rue Hermosa. Leur fillette, Josée, a été placée dans une institution pour enfants en attendant d'être rapatriée à Montréal chez des parents.

Mardi dernier, 4 octobre, Lemay et son épouse apprenaient que l'Etat de la Floride retirait les accusations portées contre eux relativement à l'évasion de Lemay et la présumée complicité de Lise Lemieux dans cette évasion. Le lendemain, mercredi, les Lemay quittaient Las Vegas.

L'étape finale de "l'affaire Lemay" débute aujourd'hui. Il est possible qu'elle soit de courte durée.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 1

cielle" depuis mardi dernier, dès qu'elle eut signé les différents documents de sa libération. Mais, selon l'entente, elle ne devait pas quitter "d'un pouce" son mari. Cette condition, a-t-on appris, était imposée afin de prévenir toute tentative de Lemay lui-même d'échapper une fois de plus à la police.

De Rivard à Lemay

Nous avons appris de sources fiables que le "cas Lucien Rivard" a été invoqué en haut lieu pour obtenir le rejet des accusations portées contre Lemay relativement à son évasion.

On se souvient que Rivard n'a pas subi de procès ici pour répondre de son évasion de la prison de Bordeaux. Or, il appert que cette abstention aurait été accordée par l'ex-ministre de la Justice, M. Claude Wagner, à la demande des autorités policières américaines qui désiraient faire comparaître Lucien Rivard dans le plus bref délai afin de l'accuser d'être à la tête d'un réseau de trafiquants de narcotiques.

Le mois dernier, une demande semblable était adressée aux mêmes autorités policières dans le cas de l'évasion de Lemay. L'accord a été définitivement accepté mardi dernier le 4 octobre par Lemay, sa femme, la police de Montréal, le département de l'immigration américaine et les autorités de la prison de Miami.

COMPARUTION

SUITE DE LA PAGE 1

mière date "pro forma", a été suggérée et acceptée, celle du 14 octobre.

La requête de Me Bruneau laisse cependant entrevoir la possibilité que le ministre provincial de la Justice ordonne, dans le cas du prévenu ramené de Las Vegas, un "preferred indictement" qui éliminerait précisément l'enquête préliminaire et enverrait Lemay directement aux Assises pour y subir son procès.

PRIMEUR

SUITE DE LA PAGE 1

structurée, que le Québec ne pourra résoudre les problèmes énormes que soulève l'éducation, s'il ne parvient pas à faire jouer totalement la démocratie de participation.

On trouvera, en pages 24, 25 et 26, un résumé de cette première partie du document, qui compte neuf chapitres.

Demain, LA PRESSE publiera la teneur des recommandations transmises par le Conseil aux autorités provinciales, et qui sont rapportées dans la deuxième partie du rapport.

REDUCTION

SUITE DE LA PAGE 1

susciter les tentations et mettre la paix en danger.

"Les alliés atlantiques continueront d'étudier ensemble la puissance dont l'OTAN a besoin à la lumière des technologies changeantes et de la menace actuelle.

"Une réduction des forces soviétiques en Europe centrale affecterait l'étendue de la menace.

"Si des circonstances changeantes devaient conduire à une revision graduelle et équilibrée du niveau des forces des deux parties, cette revision pourrait, avec les autres mesures que j'ai mentionnées, contribuer à promouvoir graduellement une nouvelle atmosphère politique".

Libéraliser les échanges

Citant les diverses mesures qu'il avait décidé de prendre pour libéraliser les échanges Est-Ouest, M. Johnson a annoncé :

1) qu'il avait décidé de réduire les restrictions aux exportations dans le cadre du commerce Est-Ouest en ce qui concerne des centaines d'articles non-stratégiques ;

2) qu'il avait approuvé une décision qui permettra à la Banque Export-Import des Etats-Unis de garantir des crédits commerciaux à quatre nouveaux pays d'Europe orientale : la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et la Tchécoslovaquie ;

3) que le secrétaire d'Etat Dean Rusk étudie la possiblilité d'alléger le fardeau des dettes dues par la Pologne aux Etats-Unis, en autorisant l'utilisation des réserves monétaires polonaises des Etats-Unis à des fins mutuellement profitables pour les deux pays ;

4) que la Banque Export-Import des Etats-Unis se tient prête à financer des exportations américaines pour l'usine automobile Fiat soviéto-italienne;

5) et enfin qu'il avait l'intention de diminuer les restrictions imposées aux voyages de citoyens privés entre les Etats-Unis et les pays communistes d'Europe et d'Asie.

OUIMET

SUITE DE LA PAGE 1

radiodiffusion dans lequel sont énoncés les principes qui, dorénavant, régiront ce moyen de diffusion.

Un des points importants de ce Livre blanc concerne justement le poste de président de la société Radio-Canada. Si le gouvernement a gain de cause aux Communes, et on croit qu'il l'aura, la fonction de président sera divisée en deux.

Donc, M. Ouimet aura deux successeurs. Le premier sera chargé d'élaborer la politique de la société ; l'autre remplira les fonctions d'un président exécutif dans une entreprise du même type.

Il faut cependant une bien forte dose d'optimisme pour croire que cette législation sera présentée aux Communes avant la fin de l'année. Le budget législatif du gouvernement Pearson est fort lourd et les Chambres n'ont guère plus de 25 jours à consacrer à la législation avant Noël.

La nouvelle loi sur la radiodiffusion sera donc incorporée au discours du Trône de la prochaine session qui s'ouvrira au début de 1967.

M. Ouimet, qui touche un salaire annuel de $40,000, a connu des moments orageux au cours des mois qui viennent de s'écouler. Tous se rappellent la célèbre crise qui a entouré l'affaire "7 days" et à l'occasion de laquelle des réalisateurs n'ont pas hésité à mettre en doute son autorité.

Le président de la société a, par la suite, été interrogé durant de longues heures par les membres du comité parlementaire sur la radiodiffusion.

Malgré les événements quelques semaines plus tard, les membres du conseil d'administration de la société n'ont pas hésité à endosser sa politique.

Le comité parlementaire que présidait le député Gérard Pelletier en était venu à la conclusion que la fonction de président de Radio-Canada, dans les formes actuelles, était inhumaine et ne pouvait être remplie par un seul homme.

TRUSCOTT

SUITE DE LA PAGE 1

ne pas nécessairement une autre.

Pourquoi cette déclaration ? ont tour à tour demandé son avocat et le procureur de la couronne, Me Donald Scott. "J'ai décidé qu'il ne servait à rien de nier ma culpabilité plus longtemps et qu'il serait à mon avantage de suivre la ligne de conduite des juristes et des autorités si je voulais sortir de prison," a répondu le jeune homme.

Il n'avait conséquemment aucune intention d'avouer sa culpabilité tel que le laisse croire la phrase en question.

Des précisions

Un autre passage de la lettre a également amené les juristes à demander des précisions : celui-ci, par exemple, dans lequel le détenu a dit : "L'emprisonnement pendant cinq ans m'a prouvé que le crime ne paie pas." Que voulait-on dire ? "On dit qu'en prison, on paie pour notre crime et en observant les autres prisonniers, je me suis aperçu que le crime ne paie pas", a répondu le jeune Truscott à la question de son procureur.

Son message à la commission était simplement : "Je sais que le crime ne paie pas, et ce, par suite de mes observations."

Le juge en chef, M. Robert Taschereau, a demandé à M. Martin d'expliquer en quoi cette lettre se rapportait à l'innocence ou à la culpabilité de Truscott.

Un dermatologiste de Kingston, Ont., le Dr Charles Damby, a témoigné ce matin que des irritations découvertes sur le pénis de Steven Truscott en 1959 ne pouvaient pas avoir été causées par des relations sexuelles ou des tentatives de relations sexuelles avec une jeune fille.

Le Dr Damby, fellow du Collège des médecins et chirurgiens, du Canada, est apparu à la barre à la suite de Truscott lui-même.

M. Arthur Martin, avocat de la défense, a lu les témoignages de deux médecins cités lors du premier procès.

Trois jours après le crime, les médecins avaient examiné Truscott et avaient rapporté que deux larges irritations de la grandeur d'un 25 cents se trouvaient de chaque côté de son pénis. Ils avaient ajouté que, lorsque son pénis était en érection, il paraissait enflé, roudeâtre et suintant.

Ils avaient affirmé, lors du procès, que de telles blessures étaient typiques après des relations sexuelles ou des tentatives de relations avec une jeune fille, n'ayant pas encore eu de menstruations.

"Qu'avez-vous à remarquer sur la cause possible de ces blessures, admettant que les descriptions données soient correctes?" a demandé M. Martin au médecin. "Peuvent - elles avoir été causées par une tentative de relations sexuelles de la part de Truscott sur la personne d'une fille de 12 ans?".

Le Dr Damby a répondu: "Je ne crois pas que de telles blessures peuvent être causées de cette façon".

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE 1

rumeurs touchant le pape, a déclaré qu'il ne voyait pas pourquoi le souverain pontife ne pourrait être candidat.

On doute toutefois dans les milieux du Vatican que le pape accepterait le prix s'il lui était offert. Il craindrait d'être accusé de rechercher la gloire par ses efforts de paix, qu'il considère comme une mission spirituelle. Il serait d'ailleurs le premier pape à recevoir cet honneur.

On a appris cependant, de sources non officielles, que 31 candidats ont été mis en nomination pour le prix Nobel de la paix, qui sera décerné cet automne. Parmi les candidats, on mentionne le secrétaire général de l'ONU, U Thant, le généralissime Francisco Franco et le champion de la réforme sociale en Inde, Vinoba Bhave.

BRINCO

SUITE DE LA PAGE 1

prise d'Etat invoquait elle-même pour justifier sa demande.

Pour elle, le développement de Churchill Falls

— constitue de toutes les possibilité, la seule possibilité de satisfaire à la demande d'électricité dans la période 1972-76.

— constitue de toutes les possibilités, celle qui permet de produire l'électricité au meilleur prix pour la période 1972-1976.

— évite à l'Hydro d'avoir à emprunter dans cette période des sommes variant entre $400 et $700 millions pour exploiter d'autres sources d'énergie.

L'enquête

Quant à la commission d'enquête, son mandat comprendra l'étude des questions suivantes :

— celle de la frontière Québec-Terre-Neuve qui constitue une priorité ;

— celle des frontières entre le Québec et les provinces atlantiques qui mettent en cause la question des droits miniers sous-marins dans le golfe ;

— celle des frontières de la province dans les baies James et Hudson ;

— celle des îles côtières de l'extrême nord du Québec ;

— celle du projet de district fédéral ;

— celle des propriétés fédérales sur le territoire québecois soit les chemins de fer, les pipe-lines, les ports, les camps militaires, les aérodromes, les parcs nationaux (les Champs de bataille à Québec), les réserves indiennes.

Le développement de Churchill Falls

L'autorisation accordée à l'Hydro-Québec est donc assaisonnée d'une réserve "expresse des droits du Québec en ce qui concerne la délimitation et la démarcation de la frontière du Québec au Labrador".

Cette autorisation, comme le précise le communiqué, n'était nécessaire que pour permettre à l'Hydro-Québec de construire une ligne de transmission (300 millions) la société d'Etat ayant signé le 6 juin 1966 un accord en vertu duquel elle devait acheter de Churchill Falls l'équivalent de la consommation actuelle du Québec en énergie.

Il s'agit d'un contrat de 40 ans, et pour l'instant, Québec ne compte pas exporter d'énergie aux USA.

L'électricité obtenue de Churchill Falls sera acheminée par ces lignes et coûtera, une fois rendue à Montréal, 4 mills le kilowatt-heure "ou un peu moins" :

Voici les motifs qu'invoque le gouvernement pour accéder à la demande de l'Hydro :

— quant à la demande d'électricité; elle sera de 4,000 mégawatts en 1972. Le développement de Manic 3 ne pourrait satisfaire que partiellement aux besoins de cette époque. Le développement de la Baie James ne serait pas terminé à temps pour faire face à ces exigences. Quant aux centrales nucléaires, l'expérience canadienne est trop jeune encore pour que soit assurée une disponibilité de 4000 mégawatts.

— quant au coût de l'électricité : l'énergie produite à Churchill Falls coûtera 4 mills le kilowatt heure à Montréal, tandis que l'énergie produite à la Baie James coûterait entre 5.3 et 5.6 mills au même endroit;

L'énergie nucléaire coûtera 5.30 dans les mêmes conditions.

l'énergie nucléaire coûtera éventuellement moins cher que l'électricité produite à Churchill Falls mais en 1972 elle coûterait 4.37 mills.

— quant au financement: le développement de Churchill Falls ne coûte rien à Québec. Mais l'alternative à Churchill Falls, la Baie James ou l'énergie nucléaire coûterait tellement cher (entre $400 et $700) "en particulier au cours des années 1972 et 1973, que le gouvernement pourrait être forcé de réduire radicalement ses propres opérations pour permettre à Hydro-Québec de se financer".

Bref la décision du gouvernement est destinée à donner un peu de répit à Hydro-Québec dans la planification de son développement futur.

Le financement

Tout le financement du projet sera fait par Churchill Falls Corporation sur le marché américain ou le marché britannique. Dans le premier cas, l'importation de capitaux considérables affecterait à tel point la balance commerciale du Canada qu'il n'est pas impossible qu'elle doive être sanctionnée tacitement par la Banque du Canada ou le gouvernement. Dans le second cas, on dit que les Britanniques seraient particulièrement disposés à investir dans le projet que l'on considère de nature à améliorer la balance de l'Angleterre et à constituer pour le Commonwealth un facteur de stabilisation économique.

Le premier ministre n'a pas été très loquace au chapitre des effets d'entraînement économique de sa décision. Il a cependant laissé entendre qu'elle permettrait peut-être l'établissement à Sept-Iles d'une aluminerie d'une capacité de 200,000 tonnes, l'élaboration d'un véritable réseau routier dans cette partie du Québec au coût de plusieurs millions et qu'elle permettrait en outre d'employer de nombreux travailleurs du Québec et en particulier des spécialistes québécois des travaux de génie hydraulique.

Il a laissé entendre que ces conditions en ce sens faisaient partie du contrat mais il a ajouté qu'il ne serait pas dans l'intérêt public d'en dévoiler davantage sur les clauses de ce contrat.

Les techniciens du gouvernement estiment quant à eux que le développement de Churchill Falls fait franchir un seuil à la politique d'industrialisation du gouvernement de Québec. La décision du gouvernement entraînerait des développements plutôt spectaculaires autour du pôle que constitue Sept-Iles, port de mer et porte du nord québécois.

L'Hydro

Excédé de ce qu'il a appelé l'incurie et le manque de planification, le premier ministre a annoncé des amendements à la loi de l'Hydro. Il n'a pas précisé ce à quoi il songe en particulier mais il a laissé entendre que l'Hydro serait dorénavant liée davantage avec les organismes gouvernementaux de planification et de recherche.

Il faudra également assurer selon M. Johnson la présence au gouvernement d'interlocuteurs valables aux dirigeants de l'Hydro. Enfin, pour M. Johnson, il est impensable que le gouvernement ne soit pas représenté à la direction de l'Hydro et que les liens soient aussi ténus entre la société d'Etat et le gouvernement.

Intégrité du territoire

En annonçant d'autre part que la commission d'enquête donnerait priorité à des travaux sur la frontière Terre-Neuve - Québec, M. Johnson a précisé qu'il n'avait pas voulu lier les deux questions pour des raisons qu'explique le fouillis qu'ont pu créer à cet égard presque 40 ans de gouvernements rouges et bleus.

Il a rappelé que M. Lesage lui avait remis le 14 juin copie du projet de lettre d'intention entre Hydro-Québec et Churchill Falls.

"Je l'ai feuilleté et j'ai questionné M. Lesage au sujet des frontières. Nous avons vu le document ensemble. Moi je m'en souviens", a-t-il ajouté pour des raisons que les journalistes ignorent.

La commission étudiera également la question des droits miniers sous-marins qui a déjà fait l'objet d'une intervention percutante de M. Lesage à une conférence fédérale-provinciale et qui est maintenant étudiée par la Cour suprême.

Elle étudiera également la question du district fédéral. L'opinion personnelle de M. Johnson à cet égard est qu'un tel district devrait exister à des conditions auxquelles le Québec aurait son mot à dire.

La commission sera formée de géographes, d'économistes et d'autres spécialistes.

Qui veut y aller seul n'ira jamais au ciel.

Th. Fuller

La véritable élégance consiste à ne pas se faire remarquer.

Proverbe anglais

Qui ne vit que pour soi est mort pour les autres.

Publilius Syrus

Témoins recherchés

Un Montréalais et sa fille faisant alors route vers Ste-Anne de Beaupré relativement à un spectaculaire accident survenu sur la route No 2 à St-Viateur dans le comté de Berthier, le samedi 9 mai 1964, vers 6 heures du soir et impliquant 2 automobiles qui se sont heurtées de front. Prière de communiquer avec MM. Morier ou Thomas, immédiatement en signalant entre 9 et 5 à 861-9613.

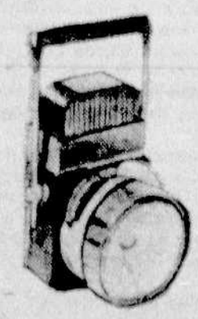

Lanterne en métal 1.99

Projecteur à l'avant, feu d'alerte au sommet. Indispensable pour camping, urgences, noirceur. Ne requiert que 2 petites batteries. Livrée de Hong Kong chez vous ou vos amis pour Noël. Satisfaction complète assurée. Catalogue gratuit.

Gratuite : Antenne fournie et posée sur toit avec achat de téléviseur-couleur.

Spécialité : Ameublement complet à prix fauchés pour futurs mariés.

SOCIETE D'ESCOMPTES
8299 St-Denis — 384-0621

Nouvelle hausse du coût de la vie

OTTAWA (PC) — L'indice des prix à la consommation au Canada a monté de 0.1 pour cent au cours du mois de septembre, a fait savoir hier un bulletin du bureau fédéral de la statistique.

L'indice s'établissait à 145.1 à la fin du mois, comparativement à 144.9 au début d'août et à 100 en 1949.

L'indice de septembre est par ailleurs de 4.3 pour cent plus élevé qu'en septembre 1965 alors qu'il s'établissait à 139.1.

Les hausses enregistrées dans les indices de l'habillement, de l'habitation, des transports et des tabacs et alcools à contribué à l'augmentation de l'indice général en septembre.

On a toutefois noté des baisses dans les indices de l'alimentation, des divertissements et des lectures.

L'indice des soins personnels et de santé est demeuré inchangé à 181.3.

La baisse de l'indice de l'alimentation de 0.7 pour cent est due à la baisse des prix des fruits et légumes, de même que ceux des produits laitiers et matières grasses. Les prix des viandes, des oeufs et des produits de boulangerie ont toutefois augmenté.

Les plus importantes hausses ont été celles des prix du porc, du bacon, du jambon roulé, des côtelettes de porc et de veau, des oranges, de la laitue et de la farine.

Les baisses les plus importantes ont été celles des pommes de terre, des carottes, des tomates, du céleri, du maïs, du poulet, de la dinde, du foie de la surlonge de boeuf, des bananes, du raisin, des pommes, des pêches, du sucre et de la crème glacée.

L'indice de l'alimentation s'établissait donc à 147.1 en septembre contre 148.1 en août.

La hausse de 0.3 pour cent de l'indice de l'habitation a été causée par une augmentation des prix du logement et du fonctionnement du ménage.

L'indice de l'habillement s'est accru de 1.8 pour cent par suite de hausses générales de vêtements et de chaussures pour hommes, femmes et enfants.

L'augmentation la plus forte a touché les vêtements féminins, manteaux d'hiver, robes de laine, costumes et soutien-gorge.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 45
MAXIMUM DEMAIN : 60

Bureau météorologique du Canada, DORVAL (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Laurentides et Cantons de l'Est :** Généralement ensoleillé aujourd'hui; demain, généralement nuageux, averses éparses, plus frais. Vents du sud-ouest de 20 milles avec rafales de 35 tombant cette nuit; demain, vents du nord-ouest de 15 milles. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal et Ottawa, 45 et 60; Sainte-Agathe, 40 et 55; Sherbrooke, 40 et 60.

Pontiac-Témiscamingue, Abitibi et Mauricie; région de Québec : Nuageux sauf éclaircies aujourd'hui; averses possibles cette nuit; demain, généralement nuageux, averses ou neige légère éparse sur les hauteurs. Plus frais ce soir. Vents d'ouest de 15 milles tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Témiscamingue, 40 et 50; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 35 et 45; La Tuque, 35 et 55; Québec, 40 et 55.

Reprise de la production chez Chrysler

DETROIT (PA) — La société Chrysler reprend aujourd'hui la production de ses voitures de modèle 1967, à la suite d'un accord intervenu dans la grève portant sur les conditions de travail, à son usine de Twinsburg, en Ohio. Un porte-parole de la compagnie a déclaré que la production reprend pleinement aujourd'hui aux six lignes d'assemblage américaines. Par ailleurs, les opérations reprendront mardi prochain à l'usine de la Chrysler of Canada Ltd, à Windsor, en Ontario.

...d'un rêve

$ 3.995
LIVRAISON GRATUITE
A VOTRE TERRAIN
(lorsque requis)

La MAISON de la SEMAINE PRÉFABRIQUÉE

- FONDATION SUPERIEURE
- HABITABLE L'HIVER
- CONTRE-FENETRES
- FINI INTERIEUR
- TOUTES PORTES
- MAGNIFIQUE PIERRE
- ARMOIRES DE CUISINE
- PLOMBERIE
- ELECTRICITE

Maintenant en montre

PICARDY
SERIE
TOWN & COUNTRY

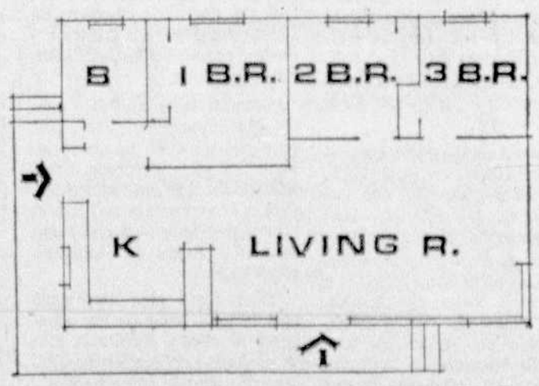

Le plus important constructeur canadien de maisons préfabriquées
Construction de qualité seulement

STANDARD STRUCTURAL WOOD

6018 CHEMIN COTE-DE-LIESSE, MONTREAL, P.Q. — TEL. 744-5501
(en face de l'édifice du Gaz Naturel du Québec, chemin Côte-de-Liesse, à Dorval)
SORTIE 21 DU BOUL. METROPOLITAIN (route 2B)
Note : Ne vous engagez pas sur la route Transcanadienne

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 7 OCTOBRE 1966 — 82e ANNEE — No 233

Le péage sur le pont Champlain serait suspendu temporairement

OTTAWA (PCf) — Le ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, a déclaré hier, à la Chambre des communes, que le gouvernement fédéral étudiait actuellement la possibilité d'abolir temporairement le péage sur le pont Champlain tant que dureront les travaux de réfection du pont Jacques-Cartier.

Le ministre fédéral des Transports répondait à une question de M. Maurice Allard, député indépendant de Sherbrooke, qui demandait si le gouvernement avait l'intention de se rendre au désir de l'Association des camionneurs du Québec et de milliers de citoyens qui désirent l'abolition du péage sur le pont Champlain pendant toute la durée de ces travaux de réfection.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Place aux étudiants

Les démolisseurs se sont (encore) mis de la partie et c'est dans un quasi traditionnel nuage de poussière que s'envolent depuis quelques jours les dernières réminiscences de la glorieuse époque des Royaux de Montréal. Les clôtures s'écroulent et bientôt le stade De Lorimier ne sera plus qu'un autre terrain de stationnement. Pas pour longtemps cependant, puisque la Commission des écoles catholiques de Montréal a pratiquement décidé hier de se porter acquéreur du vieil édifice et du terrain pour transformer le tout en une école secondaire polyvalente.

La CECM désire acheter le stade DeLorimier

par Réginald MARTEL

La Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé, au cours d'assemblées ordinaire et spéciale, cette semaine :

- d'emprunter $7 millions ;
- d'acheter le stade DeLorimier ;
- de construire trois nouvelles écoles.

On a d'autre part accordé le contrat de construction de l'école élémentaire Charlevoix, dans la paroisse Sainte-Elisabeth-du-Portugal, à Percival Hebert Construction. L'école de 16 classes, qui comprendra une bibliothèque et une maternelle, coûtera $495,373.80. Le contrat, octroyé au plus bas soumissionnaire, est sujet à l'approbation du ministère de l'Education.

La vente d'obligations au montant de $7 millions servira à l'acquisition d'emplacements et à la construction d'écoles. Les obligations porteront intérêt à 6.5 p. 100. La meilleure offre, présentée par un groupe financier dirigé par la maison Bienvenue Limitée, a été de $94.119, pour un coût réel de 7.069. Les échéances sont fixées à 11 ans, pour une tranche de $3 millions, et à 22 ans pour les quatre autres millions. L'emprunt sera amorti en 40 ans.

L'achat du stade DeLorimier et de l'emplacement de 280,000 pieds carrés sera fait en vue de la construction d'une école secondaire polyvalente. Environ 1,800 filles, élèves du cours secondaire commercial et des cours d'initiation au travail, occupent déjà les édifices du stade. La CECM prévoit qu'en 1971, il y aura dans ce secteur une population de 5,500 enfants d'âge scolaire. Le stade et l'emplacement appartiennent actuellement à la compagnie Charlebois Limitée et l'évaluation municipale est de $1,400,000.

Deux des trois nouvelles écoles seront construites dans le sud-est de Montréal, dans les paroisses Saint-François-d'Assise et Saint-Victor, pour desservir la population scolaire de langue française.

Une première école aura 27 locaux ordinaires, dont trois pour les enfants exceptionnels et trois pour la maternelle. La deuxième école comprendra 28 locaux ordinaires, dont 2 pour les mésadaptés socio-affectifs, deux pour les durs d'oreille et 3 pour la maternelle.

La troisième école sera construite dans la paroisse Transfiguration of Our Lord, au nord-ouest de Montréal. La nouvelle école, destinée aux enfants anglophones, aura 21 locaux ordinaires, trois locaux spéciaux et une maternelle qui occupera deux locaux. Elle remplacera trois écoles existantes.

L'école Louis-Pasteur, dans la paroisse Saint-Gaétan, au nord-ouest de la métropole, sera agrandie. On ajoutera 8 classes et 3 locaux de maternelle. Cette école dessert les francophones.

Enfin, les commissaires ont approuvé un plan d'amélioration de l'enseignement musical au cours élémentaire. On essaiera dans autant d'écoles cinq méthodes d'enseignement musical. Il s'agit des méthodes Ward, Martenot, Kodaly, Dalcrole et Orff. Ces expériences visent à l'élaboration d'une méthode adaptée aux Canadiens français.

A un certain moment, les commissaires se sont demandé si les fonctions de directeur d'école et de vice-président de l'Alliance des professeurs de Montréal étaient compatibles. Ce fut la seule allusion à l'Alliance, qui se prépare à réclamer la conciliation à la suite de négociations difficiles avec la CECM, en vue de la signature d'une nouvelle convention collective.

Les marchands de la rue Ste-Catherine se soumettent aux décisions de M. Saulnier

par Florian Bernard

Le calme et le beau fixe ont fait place au climat orageux des jours derniers en ce qui concerne la circulation ouest-est dans la rue Ste-Catherine.

Réunis en assemblée spéciale, hier soir, une centaine de marchands, membres du Centre commercial de l'est, ont accepté la décision du président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, à l'effet de remettre après l'inauguration du métro l'étude de toute la question. De son côté, le chef de la délégation, M. Albert Lufty, a qualifié de "très sage" la décision de M. Saulnier de maintenir la circulation en direction ouest-est jusqu'au lendemain de l'inauguration du métro.

L'émoi des derniers jours a véritablement fait place à la quiétude et à l'harmonie. M. Lufty a même déclaré : "Nous avons une sage administration à l'hôtel de ville et la décision de M. Saulnier est, pour le moment, très satisfaisante. Nous attendrons patiemment les résultats des études annoncées par le comité exécutif de la ville de Montréal".

Même réaction de la part du président du Centre commercial, M. Butch Bouchard : "Nos marchands ont confiance en M. Saulnier. Nous acceptons d'attendre jusqu'au lendemain de l'inauguration du métro. La ville pourra alors juger ce qu'il faudra faire".

M. Saulnier avait déclaré aux journalistes, mercredi soir, que plusieurs circuits d'autobus seraient changés à cause du métro et que ces transformations auraient un certain effet sur la circulation en général dans les

Voir MARCHANDS, en page 6

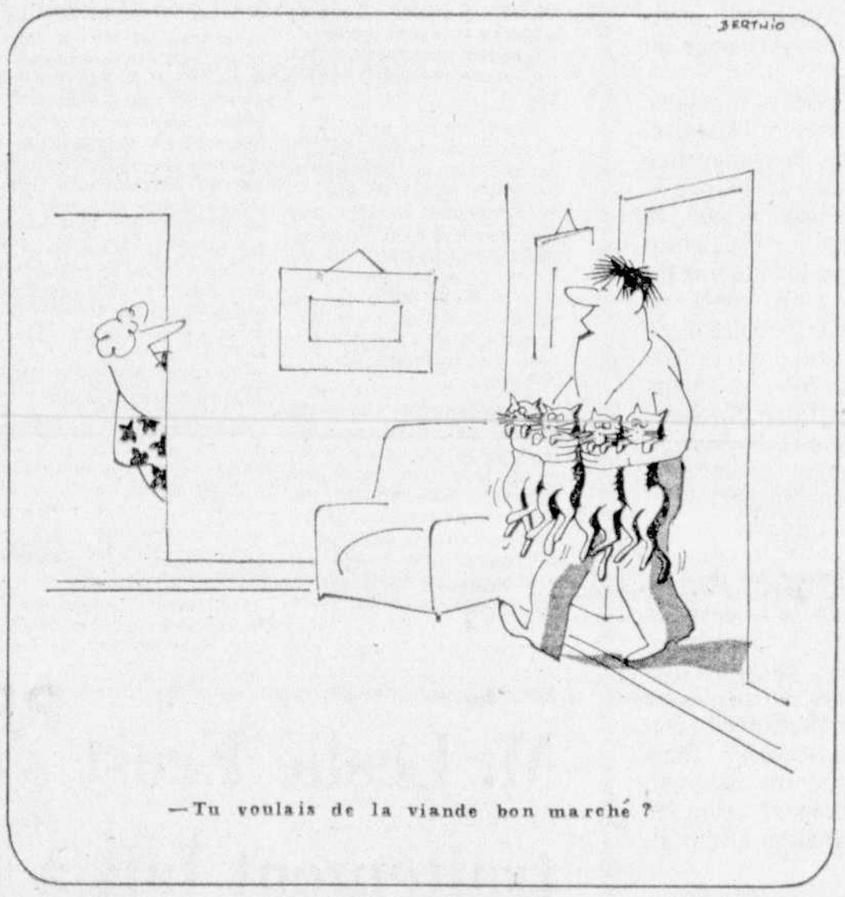

—Tu voulais de la viande bon marché ?

Déjà 100,000 Européens se proposent de visiter l'Expo

par PIERRE ST-GERMAIN,
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — "En ce qui me concerne l'Expo devient de moins en moins intéressante, car elle est déjà là," a déclaré sous forme de boutade M. Pierre Dupuy au cours d'une conférence de presse donnée ce matin à la Chambre de commerce France-Canada.

Rendant compte de la tournée qu'il vient de faire en Europe, le commissaire général de l'Expo a notamment déclaré :

"A Moscou, les 6, 7 et 8 septembre, les commissaires généraux de section se sont réunis pour mettre le point final aux questions touchant la visite de chefs d'Etat, de hautes personnalités, et à diverses autres comme, par exemple, celle des restaurants. "J'attends, a dit M. Dupuy, qu'une cinquantaine de chefs d'Etat et de gouvernement viennent visiter l'Expo.

A Léningrad, tout de suite après la rencontre de Moscou, les experts qui ont établi la liste des 150 chefs-d'oeuvre artistiques attendus à l'Expo ont siégé au musée de l'Ermitage. Jusqu'ici, il est certain que 189 de ces chefs-d'oeuvre seront à l'Expo. "Je suis extrêmement satisfait des préparatifs de cette exposition artistique sans précédent dans le monde", a souligné M. Dupuy, qui a ajouté que les questions de transport, d'assurance, ont été réglées à Léningrad.

M. Dupuy a ensuite participé à Vienne à une réunion des commissaires généraux des pays d'Europe qui prendront part à l'Expo. Toutes les questions pendantes y ont été réglées, de sorte que la réunion générale des commissaires généraux qui devait avoir lieu dans quelque temps a été annulée. Ils se retrouveront en mars prochain à Montréal.

De Vienne, qu'il a quittée fin septembre, le commissaire général, s'est successivement rendu en Egypte, à Koweit, en Algérie, puis au Maroc. Il a consacré ce voyage à l'organisation de la participation arabe à l'Expo, dans le cadre de "l'ensemble arabe". En Egypte, M. Dupuy a notamment examiné le problème du transport à Montréal de monuments "monstres".

Répondant ensuite aux questions des journalistes, le commissaire général a abordé les points suivants :

Près de 80 pays participeront à l'Expo.

Pour ce qui est du transport des Français qui viendront à l'Expo, nous nous orientons vers les voyages nolisés. Trente-deux groupes ont jusqu'à ce jour décidé de visiter l'Expo. Ces trente-deux avions conduiront à l'Expo 150 passagers chacun. D'autres groupes sont en voie d'organiser des voyages à bord d'appareils nolisés. M. Dupuy a rappelé que le paquebot "Flandre" fera la navette entre la France et le Canada, le paquebot soviétique "Pouchkine" entre Léningrad et Montréal, etc... par ailleurs, les Italiens et les Hollandais préparent des croisières au Canada à l'occasion de l'Expo également.

Le nombre prévu de visiteurs européens à l'Expo, qui était de 50,000 au début, est présentement de 100,000. M. Dupuy a rappelé ici l'effort publicitaire entrepris par la compagnie de l'Expo aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. "En France, les gens qui s'intéressent aux relations avec le Canada ont été touchés", a-t-il dit. Quant au budget de publicité concernant l'Europe, il ne peut être augmenté, étant donné que la publicité doit être concentrée dans les pays d'où viendront le plus grand nombre de visiteurs, c'est-à-dire les Etats-Unis et le Canada.

Résultats encourageants

La vente anticipée de billets de l'Expo atteignait quinze millions de dollars avant le départ de M. Dupuy pour l'Europe tandis que pour la foire de New

Voir EXPO, en page 6

"Le régionalisme municipal, seul moyen de conserver à nos municipalités leur caractère démocratique"

—Fernand Drapeau, président sortant de charge de l'UMQ

"Le régionalisme municipal, voilà le seul moyen de conserver à nos municipalités leur caractère démocratique. Elles sont tout près du peuple : c'est là leur qualité principale et essentielle."

C'est avec cette phrase en préambule d'une plaquette portant sur "LA MINUTE DE VERITE pour la municipalité du Québec" et remise aux quelque 2,000 maires de la province présents au congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui se déroule présentement à Montréal, que le président sortant de l'organisme résume sa pensée sur le régionalisme municipal.

M. Fernand Drapeau, membre du comité exécutif de la ville de Montréal, qui accepte volontiers d'être reconnu comme l'un des propagandistes de la régionalisation municipale, est d'avis que cette solution constitue justement le moyen par lequel l'institution municipale, base de notre société, pourra s'affranchir et connaître un renouveau.

"Chez nous, écrit-il dans cette brochure de 12 pages qui contient sa philosophie d'un gouvernement régional, c'est au niveau de la municipalité que se joue le sort du Québec.

"Or, écrit-il, pour obvier aux tendances déshumanisantes de la centralisation à outrance, et pour à la fois concilier l'efficacité et l'autonomie communale, des liens de solidarité doivent exister entre les municipalités au niveau régional."

Problèmes et objectifs communs

Le président sortant de l'UMQ a établi un schéma des problèmes et des objectifs relevant à la fois de la municipalité et de la région :

a) les problèmes humains : problèmes démographiques, emploi, équipement social, sanitaire, culturel et des loisirs;

b) les problèmes de développement économique, industrie, agriculture, commerce, artisanat, services;

c) les problèmes d'aménagement du territoire : équipement urbain et rural, infrastructure, logement.

Les buts essentiels à atteindre :

a) la municipalité doit recourir davantage à la recherche pour résoudre ses problèmes les plus urgents. A cette fin, elle doit faire appel à l'entreprise privée pour établir les méthodes et les moyens d'action qui conféreraient une plus grande efficacité à ses services sur le seul plan local;

b) pour la réalisation économique et efficace des tâches routinières, la municipalité doit, avec d'autres municipalités de la région, conclure des accords de service;

c) sur le plan régional également, les municipalités plus fortes et mieux équipées ou plus compétentes doivent, par voie d'entente, partager leurs services techniques avec les municipalités moins fortunées;

d) l'administration régionale, représentative des intérêts de chacune des municipalités de la région, doit pouvoir assumer graduellement certaines responsabilités ou certains services à caractère régional, quand les municipalités seules ne peuvent les assurer, faute de ressources financières et de juridictions adéquates.

M. Drapeau explique en conclusion de son rapport que deux idées maîtresses se dégagent du concept régional et du souci d'y associer étroitement la municipalité.

"Par le régionalisme, dit-il, il est possible d'aboutir à une conception globale d'un sentiment de solidarité entre les différentes municipalités de la région. Ce qui actuellement se présente comme des membres épars, formera un corps équilibré et vivant, en marche vers un destin commun. Les municipalités désormais penseront en termes de région et non plus seulement en fonction de leurs étroits patelins. Les municipalités, par un usage mieux calculé de leurs ressources, contribueront non seulement à leur propre prospérité mais encore au progrès de leur région et de la province tout entière. Libération économique et révolution tranquille deviendront alors des phrases pleines de sens."

On retrouve le corps d'une 9e victime du pont de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Avec la découverte de deux corps en autant de jours, il semble que la tragédie qui a fait 12 victimes, le 7 septembre 1965, lors de l'explosion du caisson N-2, sur le chantier de construction du pont de Trois-Rivières, connaîtra son épilogue au cours des prochains jours.

On aurait en effet retrouvé l'endroit précis où reposeraient les derniers corps et l'on croit que, d'ici quelques jours, les recherches auront définitivement pris fin avec la remontée à la surface des trois derniers cadavres.

Hier après-midi, on a retrouvé le corps disloqué de l'une des victimes. Le cadavre n'a pas encore été identifié positivement, mais on croit qu'il s'agit de M. Laurier Gagnon, 26 ans, de Hull. On a en effet demandé aux parents de M. Gagnon de venir à la morgue Philibert, à Trois-Rivières, pour tenter d'identifier le corps.

On avait retrouvé, mercredi, le corps d'André Cloutier, âgé de 23 ans, de Montréal.

A la suite de la découverte de ces deux corps, on a activé les recherches près de cet endroit. Les recherches sont assez difficiles parce que les corps des victimes reposent sous plusieurs pieds de boue.

Les victimes dont les corps n'ont pas encore été retrouvés sont : Jean-Guy Bolduc, âgé de 27 ans, du Cap-de-la-Madeleine, Michel Dalcourt, 21 ans, et Réjean Poulliot, 24 ans, tous deux de Trois-Rivières.

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

ANNEAU aux POMMES

Rég. 65c 53c

En vente à la Pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage

Richstone RBI BAKERIES Inc.

Dactylo "ROYAL SAFARI"

Le dactylo qui a tout pour plaire

Idéal pour toute la famille. Belle apparence — Robuste — Tabulateur automatique — Une touche vraiment "royale" — Mallette de luxe. Garantie de 5 ans. Couleurs : or antique, rouge ou beige.

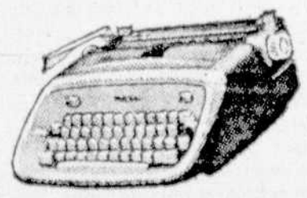

Ord. $139.50

SPECIAL PILON $104.50

F. Pilon Ltée

FOURNITURES DE BUREAU

• 750 Beaubien 273-9501 • 800 Mt-Royal 524-3081

• 8559 St-Laurent 381-6261 • 851 Decarie 748-7961

• 280 OUEST, RUE ST-JACQUES — 842-4171

Certaines structures de la municipalité, manquant de souplesse, sont à réadapter

—Jean-Louis Doucet

"Face à la réalité nouvelle, la municipalité a certes encore sa raison d'être, mais il est sûr que certaines structures, et pour cause, manquent de souplesse et doivent être adaptées ou sensiblement modifiées."

Dans cette perspective, le sous-ministre des Affaires municipales, M. Jean-Louis Doucet, a expliqué hier soir aux maires de la province les grandes lignes de la formule de régionalisation qui retient en priorité l'attention du ministère.

La nouvelle formule qui, en somme, aurait pour but de remplacer l'actuel conseil de comté, (lequel ne groupe que les corporations de villages ou paroisses tandis que le nouvel organisme comporterait aussi les cités et villes) viserait à mettre en place un régime d'administration des collectivités locales au niveau de la région pour fournir à la population une meilleure répartition des services, qui n'impliquerait pas nécessairement une majoration des coûts, mais qui viserait à en augmenter l'efficacité.

Ce projet de régionalisation n'a reçu l'approbation ni du gouvernement libéral ni du gouvernement au pouvoir depuis le 5 juin, mais il est en tête de liste des études élaborées à ce sujet.

L'administration des 40 régions municipales envisagées par la formule de régionalisation serait assurée par un conseil régional.

Celui-ci aurait pour fonctions :

a) l'établissement d'un rôle d'évaluation à l'échelle régionale ;

b) la coordination, dans le cadre de la région, des services de protection publique, comme les services de la police et des incendies par exemple ;

c) l'établissement et la mise en oeuvre d'un plan directeur d'aménagement pour toute la région ;

d) la réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux sur le territoire régional.

D'autres fonctions pourraient dans l'avenir être exercées par les conseils régionaux : l'organisation des loisirs, des grandes bibliothèques, les cours municipales, l'expansion industrielle, etc...

Comment accéder au conseil régional ?

Quel serait le processus de nomination ou d'élection des membres du conseil et quel en serait le nombre ? M. Doucet a expliqué que "l'on accéderait au conseil de la région par le truchement d'un collège électoral appelé "bureau des délégués".

Ce bureau des délégués aurait justement et uniquement pour fonction d'élire, à tous les quatre ans, les membres du conseil ré[illegible]

Com[illegible]mé le bureau [illegible] Au départ, chac[illegible] indépendam[illegible]a'lon, aurait [illegible] au bureau des délé[illegible] plus, chaque municipalité aurait un représentant additionnel pour chaque tranche de 5,000 de population. Le nombre des délégués ne devrait pas, toutefois, être supérieur au nombre de membres du conseil local. Ces délégués éliraient un conseil régional de neuf membres.

Quel serait le mode de financement de ces 40 conseils régionaux ? Le sous-ministre des Affaires municipales n'a pas fourni d'hypothèses à ce sujet, reconnaissant qu'il s'agit là d'un problème complexe. "Nous avons amorcé des études à ce sujet, mais sans nous arrêter encore à une méthode particulière de financement. C'est un autre défi de taille lancé aux chercheurs et aux experts de notre ministère", s'est-il borné à dire.

AVIS

AUX ANNONCEURS

LA PRESSE ne paraîtra pas le 10 octobre, jour d'action de grâces

HEURES LIMITES DE RECEPTION DES ANNONCES POUR LE NUMERO DU 11 OCTOBRE

ANNONCES CLASSEES à paraître mardi seront reçues de 9 h. a.m. à 5 h. p.m., vendredi le 7 octobre, au siège social, et par téléphone (844-3711) jusqu'à midi samedi le 8 octobre.

GRANDES ANNONCES à paraître mardi le 11 octobre seront acceptées jusqu'à 5 h. p.m. jeudi le 6 octobre.

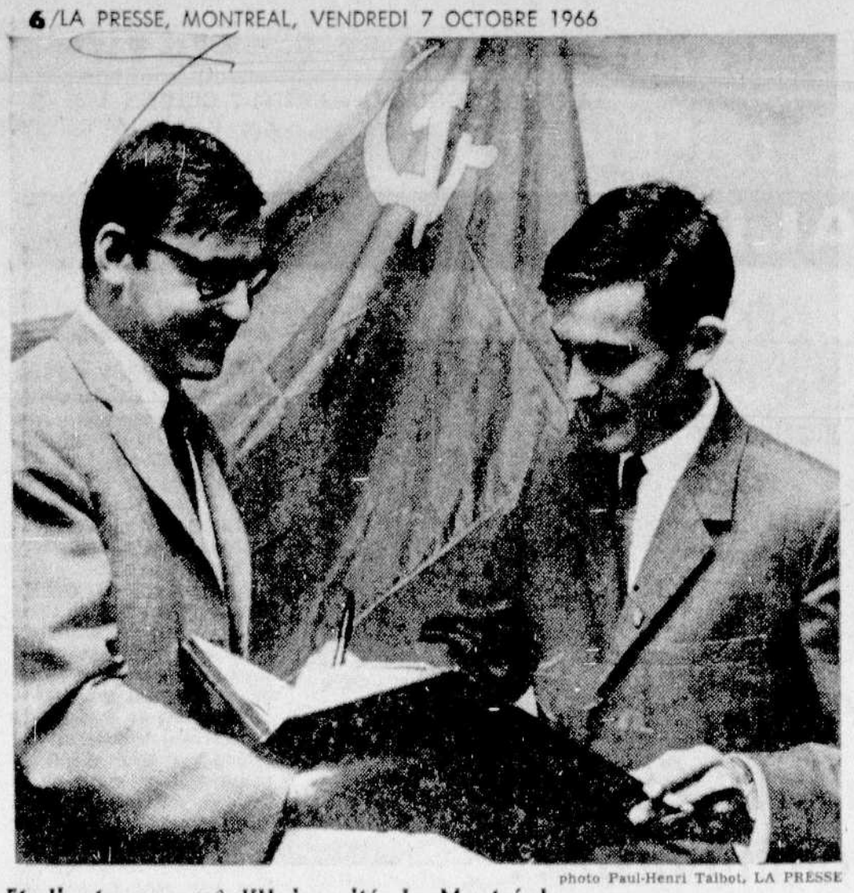

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Etudiants russes à l'Université de Montréal

Quatre étudiants soviétiques en visite à Montréal depuis quelque temps ont été accueillis, hier, à l'Université de Montréal, après avoir été les invités de l'Université McGill pendant une dizaine de jours. Cette visite se situe dans le cadre d'un échange canado-soviétique. Au cours des quelque 10 jours qu'il leur reste à passer en terre canadienne, ils effectueront une tournée du Québec qui les mènera en Gaspésie, au Lac-St-Jean, dans les Cantons de l'Est et ailleurs. Ce voyage est défrayé par les Associations d'étudiants de l'Université de Montréal et de McGill. Le président de l'AGEUM, M. Edouard Cloutier, invite ici le président de l'Université de Moscou, M. S. Aleshin, à signer le livre d'or du Centre social de l'Université. Un porte-parole de l'AGEUM nous a fait remarquer que l'administration de l'Université de Montréal n'a délégué personne pour accueillir les quatre jeunes visiteurs. Il y avait toutefois quelques professeurs.

Multiples vols accompagnés de violence: une arrestation

Quatre femmes et trois hommes ont été les victimes de ruands hier soir qui en divers coins de la ville les ont attaqués, battus et dépouillés de leur avoir. Dans la plupart des cas, les malheureux ont subséquemment dû se faire panser à l'hôpital

Mme Jeanne Pépin, 5140, 12e avenue, Rosemont, arrivait près d'une ruelle en arrière de chez elle quand un rôdeur l'a bousculée, lui a décroché un direct au nez, et lui a arraché sa bourse contenant $77. Par la suite, Mme Pépin s'est fait traiter pour une fracture au nez.

Mme Jean Trépanier, 3925, Rivard, atteignait le pas de sa porte quand un apache a voulu lui arracher sa bourse. Elle a tenu bon et le malfaiteur l'a traînée sur une distance de 35 pieds sans parvenir à lui faire lâcher prise. Il l'a alors frappée à la figure et a réussi à lui rafler $12. Mme Trépanier s'est fait subséquemment traitée à Notre-Dame.

Mlle Lucille Castonguay, 1880 rue Visitation, s'est fait simplement arracher sa bourse contenant $42, sans qu'il y ait eu de résistance de sa part parce que toute l'affaire s'est déroulée trop rapidement.

Mme Pauline Desjardins, 10117, Georges-Baril a résisté victorieusement à ses agresseurs, en face du no 1115, Laurier. Ils l'ont jetée par terre, et l'ont rouée de coups. Elle a tenu bon et s'est mise à crier. Les apaches ont finalement capitulé et ont filé au pas de course à travers le parc Laurier.

M. Ronald Ruffner, 1171, St-Marc, a été battu et dévalisé par deux bandits dans une ruelle à l'arrière du no 2085 ouest, rue Ste-Catherine. Ils lui ont volé $16 et il a dû se faire panser à l'hôpital Général.

M. Hoist Byehme, 463, Seymour, a subi un sort identique dans la ruelle près des rues Ste-Catherine et St-Luc; il s'est fait voler $30 et panser au même hôpital

Enfin M. Edouard Bonin, 1951 ouest, rue Ste-Catherine, était en train de se faire rosser dans la ruelle près de chez lui par un malfaiteur quand une voiture de radio-patrouille est arrivée inopinément sur les lieux, et les agents ont appréhendé l'agresseur, un homme de 28 ans de la rue Lincoln.

Mort coincé entre la roue et le garde-boue de son tracteur

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Un jeune homme de 22 ans, M. Normand Lemire, de Trois-Rivières, a perdu la vie dans une tragédie survenue, hier après-midi, à Batiscan, à 15 milles à l'est de Trois-Rivières.

La victime poussait une automobile à l'aide de son tracteur lorsqu'elle perdit l'équilibre et se trouva coincée entre la roue et le garde-boue du tracteur qui continua sa course et alla s'arrêter dans un étang. Ne pouvant sortir de sa position précaire, M. Lemire a succombé à l'asphyxie.

Une auto capote: conducteur tué

ST-LUC. (DNC) — M. Marcel Lamoureux, âgé de 29 ans, de St-Jean, a été tué, hier matin, lorsque son auto a capoté en bordure de la route, près de l'intersection du chemin Grand-Bernier et du boul. St-Luc, à St-Luc.

Une moto capote: un mort, un blessé

Un jeune motocycliste a été tué et son compagnon a subi de sérieuses blessures, vers 11 h. 20 hier soir, alors que leur motocyclette a capoté en face du 2340 rue St-Joseph, non loin de la 24e Avenue, à Lachine.

Sous la violence du choc, le conducteur de la motocyclette, M. Sandy Craig, 22 ans, du 561, 6e Avenue, à Lachine, a été projeté contre une automobile roulant en sens inverse et il a été tué sur le coup.

Son compagnon, projeté contre une auto en stationnement et atteint de diverses blessures, a été transporté à l'hôpital Général de Lachine.

"C'est son héritage culturel qui permet à la Pologne de surmonter ses épreuves"

—Mgr Rubin, délégué du cardinal Wyszinski

"Cette année marque un événement de première importance dans l'histoire de la nation polonaise: c'est en effet le millième anniversaire du baptême de son roi Mieszke 1er, baptême qui devait ouvrir aux Polonais les portes de l'Eglise catholique — et donc de la civilisation occidentale" a déclaré hier soir Mgr Ladislas Rubin, évêque titulaire de Serte, représentant personnel du cardinal Wyszynsky, primat de Pologne, aux fêtes du Millénaire, qui se sont concrétisées à Montréal, par diverses cérémonies, dont une assemblée du Congrès Polonais canadien, sous la présidence du Dr George Korey-Karebrowski, en présence du cardinal Paul-Emile Léger, et du maire Jean Drapeau.

"Ce ne sont pas seulement les trente-deux millions de Polonais établis sur le sol de leur patrie, qui célébreront cette occasion unique. Leur exemple est suivi par plus de dix millions d'hommes et de femmes d'origine polonaise qui se trouvent disséminés à travers le monde.

"Notre histoire peut servir d'inspiration à quiconque lutte pour les valeurs spirituelles et humaines, en même temps que pour ses droits nationaux . . .

"Durant ce Millénaire la nation polonaise a toujours connu des luttes . . . Démembrée, reconstituée, elle est restée toujours fidèle à ses principes et à sa foi, et les Polonais ont démontré qu'une nation sûre d'elle-même, fidèle à sa culture, à sa tradition, à sa langue et à sa religion peut regarder l'avenir avec confiance, certaine d'accomplir son propre destin par la volonté divine."

Le prélat polonais a également montré comment le baptême de l'un de ses premiers rois Mieszo 1er, en 966, consécutif à son mariage avec une princesse de Bohême (c'est-à-dire tchèque) déjà chrétienne, a permis à la nation polonaise de se développer sous l'influence directe de Rome, dont l'influence fut déterminante à la fois sur le plan religieux, politique et culturel.

"C'est ce riche héritage culturel, a souligné Mgr Rubin, qui a permis à la Pologne de supporter les malheurs dont son histoire est jalonnée.

Jeune Trifluvienne portée disparue

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Une adolescente de 16 ans, Hélène Verrette, de la rue Ste-Ursule, à Trois-Rivières, est portée disparue depuis le vendredi 30 septembre. Elle mesure 5 pieds, 5 pouces et pèse 110 livres, elle a de longs cheveux blonds.

Au moment de sa disparition, elle portait un pantalon et un blouson bleus, de même qu'une chemisette blanche.

La Sûreté municipale de Trois-Rivières demande à toute personne qui serait au courant des allées et venues de l'adolescente, d'entrer en communication avec elle.

Le Conseil des Arts du Canada

THE CANADA COUNCIL · LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Aide aux universitaires de carrière dans les domaines ressortissant aux humanités et aux sciences sociales

Le Conseil des Arts du Canada offre son aide aux universitaires de carrière dans les domaines ressortissant aux humanités et aux sciences sociales. Cette aide se présente sous les formes suivantes:

Subventions de recherche
pour l'emploi d'assistants et de commis ou pour financer des déplacements ou des achats de matériel. Peuvent s'appliquer à des travaux s'étendant sur plus d'une année. Demandes reçues n'importe quand.

Bourses de travail libre
accessibles aux universitaires possédant déjà le doctorat et aux professeurs d'universités canadiennes engagés dans des recherches personnelles. Valeur maximum $5,500 plus indemnité de déplacement et les deux tiers de la même indemnité pour le conjoint. 85 bourses seront attribuées cette année. Demandes reçues *jusqu'au 1er novembre 1966.*

Aide à l'édition
pour la publication d'études inédites. Demandes reçues n'importe quand.

Subventions en faveur des rencontres et échanges
utilisables:
(a) pour permettre à un nombre restreint de spécialistes de participer à des conférences, sur la recommandation de sociétés savantes canadiennes;
(b) pour aider à financer certaines rencontres de spécialistes.
Demandes reçues n'importe quand.

Pour obtenir la brochure explicative à ce sujet, prière d'écrire à:
Service des Bourses,
Conseil des Arts du Canada,
140, rue Wellington,
Ottawa 4 (Ontario).

MM. Trahan et Jarraud sont invités à justifier publiquement leurs assertions sur le personnel du Centre St-Vallier

Un juge de la Cour de bien-être social, M. Marcel Trahan, et un animateur d'un poste de télévision montréalais, M. Lucien "Frenchie" Jarraud, ont été invités par les ouvriers syndiqués du Centre St-Vallier à justifier ou à rétracter publiquement de récentes assertions ou insinuations dénonçant l'existence d'invertis parmi les surveillants du Centre, un institut voué à la rééducation de l'enfance délinquante, situé rue St-Vallier, à Montréal, et dont de nombreux pensionnaires se sont évadés dernièrement.

Parlant au nom des syndiqués qu'il représente, M. Josaphat Riendeau, président (Famille et bien-être social), section des ouvriers du Centre St-Vallier, dans un communiqué remis à la presse, s'est adressé en ces termes à MM. Trahan et Jarraud: "Si vous avez des preuves et connaissez les noms d'homosexuels employés au Centre en qualité de surveillants, l'intérêt public en exige une prompte révélation aux autorités responsables".

"En revanche, si vos commentaires n'ont jeté qu'un discrédit sans fondement sur l'ensemble des employés des centres de protection de la jeunesse, il conviendra de rassurer l'opinion publique par une rétractation formelle de vos graves propos."

Evoquant ensuite les multiples évasions récemment réussies par de jeunes délinquants, M. Riendeau a dit que les employés du Centre St-Vallier en connaissaient fort bien les causes: l'insuffisance quantitative du personnel, le surpeuplement des locaux, la disparité des modes de surveillance nécessaires, et, la conception impropre de l'immeuble même du centre.

En d'autres termes, selon les employés de l'institution, le Centre St-Vallier ne compte pas assez de surveillants, abrite trop de pensionnaires, permet mal d'exercer des méthodes de surveillance différentes sur les pensionnaires "difficiles" et les autres, et l'architecture du bâtiment n'est pas faite pour décourager les aspirants à l'évasion.

"Il y a trois mois que nous avons vainement fait une demande officielle visant à augmenter le personnel du Centre de 20 à 25 p. 100, a conclu M. Riendeau.

EXPO

SUITE DE LA PAGE 3

York seulement un million de billets "anticipés" avaient été vendus en un an.

Aux Etats-Unis, un million deux cent mille clients de l'American Express ont déjà reçu un dossier de l'Expo. M. Dupuy révèle ici qu'on devait s'entretenir ces jours prochains avec le président Johnson, mais cette rencontre a été reportée en raison du voyage du président des Etats-Unis en Asie.

Logexpo a déjà réservé plus de 260,000 chambres pour les visiteurs de 1967.

L'Expo coûtera trois cent trente millions de dollars, donc beaucoup plus que le chiffre prévu, mais cette hausse s'explique notamment du fait que l'on a demandé des "suppléments" à la compagnie de l'Expo (M. Dupuy cite en exemple le pavillon de l'agriculture, qui n'était pas prévu) et que le coût de la construction s'est accru de sept pour cent. Si l'Expo coûtera trois cent trente millions de dollars, poursuit le commissaire général, elle en rapportera douze cents millions répartis comme suit:

Impôts perçus par les gouvernements fédéral, provincial et municipal: $225 millions;

Augmentation du commerce extérieur canadien du fait de l'Expo: $200 millions;

Revenu du trourisme: $400 millions;

Investissements des pays étrangers: $200 à $250 millions;

Le reste en billets et dépenses diverses.

M. Dupuy a également souligné que les Etats-Unis ont d'ores et déjà entrepris des démarches pour organiser la prochaine exposition internationale et universelle et qu'Ottawa, lui a communiqué rien de nouveau au sujet de la participation éventuelle de la Chine.

Un imprudent est celui qui, durant une averse, cherche refuge dans la boutique du marchand de parapluies.
Proverbe anglais

Quatre chasseurs se noient

LA TUQUE (PC) — Quatre chasseurs de canards se sont noyés hier près de La Tuque lorsque leur embarcation a chaviré.

La police provinciale a identifié trois des victimes comme étant: M. Luc D'Amour, âgé de 54 ans, de Sainte-Paula, comté de Matapédia; ses deux fils: Robert, âgée de 24 ans et André âgé de 21 ans. La quatrième victime n'était pas identifiée tôt ce matin.

MARCHANDS

SUITE DE LA PAGE 3

rues principales. Il avait ajouté que la circulation serait maintenue en direction ouest-est sur Ste-Catherine, mais que toute la question serait étudiée après l'inauguration du métro.

Au début de la semaine, quelque 225 marchands, dirigés par M. Albert Lufty, avaient signé une requête demandant à la ville de revenir sur sa décision et de changer la direction du sens unique de la rue Ste-Catherine.

Ils affirmaient que la direction actuelle, c'est-à-dire ouest-est, avait entraîné une baisse sérieuse de leur chiffre d'affaires.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Doctorats honorifiques

"Le Canada tel que nous l'avons aimé risque d'être détruit si l'on continue à mettre l'accent sur la dissemblance plutôt que la ressemblance. Pour le sauver, nous devons mettre en relief les ressemblances entre les Canadiens". C'est en substance ce que déclarait hier l'historien W. L. Morton, directeur du Champlain College, au cours d'une collation des diplômes à l'Université McGill.

M. Morton est l'un des cinq récipiendaires de doctorats honorifiques remis par l'université à cette occasion. Les autres personnalités ainsi honorées sont: le premier ministre Errol Barrow, de la Barbade, (au centre); Me Carl Goldenberg; M. Lucien L'Allier (à gauche), président de la CTM et ingénieur en chef du métro; et M. Marsh Jenneret, directeur des presses de l'Université de Toronto. A droite, nous reconnaissons M. H. Robertson, président de l'Université McGill.

"Il n'est que trop évident, a déclaré M. Morton, que les Canadiens de langue française ne jouissent pas des mêmes privilèges que les Canadiens de langue anglaise. Il en va de même aux Etats-Unis pour les Noirs vis-à-vis des Blancs. La solution, c'est d'insister sur la ressemblance essentielle entre les hommes, de faire accepter le Noir ou le Canadien français plutôt en tant qu'homme qu'en tant que Noir ou Canadien français.

Disparue

Cette adolescente, Denise Thivierge, âgée d'environ 14 ans, du 6435 rue Marseille, app. 3, à Montréal, est portée disparue depuis le 10 juillet dernier. Elle mesure 5'7", a les cheveux et les yeux bruns. Lorsqu'elle a été vue pour la dernière fois, elle portait des bermudas, un chandail noir et des souliers gris. Elle fréquentait les salles de danse et les cabarets à "go-go". Tout renseignement à son sujet peut être communiqué à la PP, en signalant UN. 1-4292, poste 300, le jour, et poste 253, le soir et la nuit.

Ciao, salut, auf wiedersehen...
Bonne chance dans ce nouveau travail, Louis
Sois sage, Michelle, profite du soleil.
Vous nous manquerez bien...
Ne nous oubliez pas,
donnez de vos nouvelles...
des nouvelles du bout du monde.
Mais ce départ, il faut fêter ça.
Ce soir, nous vous amenons dîner.
Où? Mais voyons,
à **La Salle Bonaventure** du Reine Elizabeth.
Un jour pareil, vraiment,
nous ne pouvons nous contenter de moins.

Présentement:
A partir du 11 octobre:
Nancy Ames
Sandler & Young

Moscou et Hanoï accueillent froidement le plan de paix britannique, reçu favorablement à Washington

(d'après PA, UPI, PC, AFP, Reuter) — Même si le projet britannique en six points d'une paix au Vietnam reçoit un accueil bienveillant dans certains milieux de Washington et à Ottawa, les premières réactions à parvenir de Hanoï et de Moscou se révèlent plutôt décevantes.

Moscou dit que le projet est "inacceptable" ; Hanoï exige la cessation des raids sur tout le Nord-Vietnam avant de commencer à discuter ; le secrétaire américain Dean Rusk et U Thant semblent tourner en rond ; le ministre canadien Paul Martin part pour New York conférer avec les autorités onusiennes et la Commission internationale de contrôle se dit incapable de poursuivre ses opérations de patrouille dans la zone démilitarisée, malgré la cessation des raids au-dessus du secteur-est.

La réaction des Etats-Unis

Aux yeux des diplomates de Washington, la démarche britannique donne un nouvel élan à la grande offensive de paix qui est en train de prendre forme à la faveur du "sommet de Manille" et de la tournée du président Johnson dans le Sud-Est asiatique.

Les requêtes et les manoeuvres diplomatiques en vue de hâter l'aménagement d'un règlement pacifique au Vietnam vont, plus que jamais, s'intensifiant sur une haute échelle. Sous un masque officiel de scepticisme à Washington, grandit un espoir dont aucune personne en autorité n'ose parler publiquement, mais qui voudrait que, d'ici quelques mois, le conflit vietramien en vienne à un point tournant qui déclenchera des négociations.

On sait que le projet britannique de règlement en six points entend accorder une voix directe à la table des négociations au Front national de libération, l'arme politique du Vietcong, l'armée de guérilla, rebelle à la junte militaire du Sud-Vietnam. Jusqu'ici, les Etats-Unis se sont contentés de dire qu'ils acceptaient de discuter de la possibilité d'inviter le Vietcong à la table des négociations.

A cause de cette partie du projet, les responsables à Washington ss montrent réservés dans leurs réactions, et laissent entendre qu'aucun règlement ne semble en vue à court terme.

A long terme, toutefois — soit vers le mois de mars ou avril de l'an prochain — on espère énormément que le fait, à la fois, des lourdes pertes sur le plan militaire, et de la détermination accrue à Washington de négocier la paix, parviendront à mettre un terme à la guerre.

Réaction de Moscou

Même si on sait que la délégation soviétique à New York examine de près le projet britannique, les premières réactions officielles sont négatives. Radio-Moscou disant hier soir que le plan de Londres est inacceptable parce que les propositions en vue d'immobiliser les opérations militaires "placent l'agresseur américain et sa victime sur un pied d'égalité" en ce qui concerne les responsabilités.

De son côté, TASS dit que l'idée de reconvoquer la conférence de Genève sera écartée par Moscou. L'agence ajoute que "le ministre britannique s'est efforcé d'accuser la République démocratique du Vietnam d'être l'obstacle essentiel dans la voie menant à un règlement pacifique.

TASS déduit que "les principes majeurs du plan britannique sur le Vietnam sont favorables et font pratiquement écho à la position américaine".

Les réactions de Hanoi

L'Inde a fait savoir aux Etats-Unis que le Nord-Vietnam refuse catégoriquement de discuter de paix tant que les raids aériens au-dessus de son territoire n'auront pas pris fin, apprend-on aujourd'hui de sources diplomatiques.

L'Inde, qui est membre de la CIC, a transmis cette information à Washington par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, M. Sardar Swaran Singh, le principal orateur à l'ONU.

De son côté, le "New York Times", qui confirme cette nouvelle, croit que le régime de Hanoï s'attend à ce que les élections américaines le mois prochain constituent une répudiation de la politique de Johnson au Vietnam, et qu'alors les Etats-Unis feront des propositions acceptables.

Entre-temps, M. Rusk tourne en rond. Il est maintenant clair que ses rencontres avec des diplomates d'Europe centrale n'ont rien donné hier. Pourtant, il comptait beaucoup sur le tête-à-tête avec le ministre David de Tchécoslovaquie, lequel conférait récemment avec Ho Chi-minh à Hanoï. Le ministre a dit qu'il n'avait aucun mesage pour M. Rusk.

"Nous avons discuté du Vietnam en termes généraux", a-t-il dit.

De son côté, le ministre hongrois des Affaires étrangères (qui a lui aussi rencontré M. Rusk hier) a déclaré que son entretien avec le chef de la diplomatie américaine avait porté sur le Vietnam et sur d'autres problèmes mondiaux.

Par ailleurs, la rencontre entre M. Rusk et le ministre yougoslave des Affaires étrangères s'est avérée également infructueuse. La Yougoslavie fait partie du bloc des non-alignés à l'ONU dont les membres tentent des efforts en vue de l'amorce de pourparlers. Cependant, le ministre yougoslave a révélé qu'il n'avait abordé aucun aspect particulier du problème du Vietnam avec son interlocuteur américain.

La Commission de contrôle ne peut patrouiller la zone démilitarisée

SAIGON (AFP, PA, UPI) — La Commission internationale de contrôle (CIC) a publié aujourd'hui à Saigon un communiqué dans lequel elle déclare que, "par suite de conditions de sécurité insuffisantes dans certaines portions de la zone démilitarisée qui borde le 17ème parallèle", elle ne pouvait "assurer aucun contrôle normal et entier" dans cette zone (laquelle relève de la surveillance sud-vietnamienne).

Le communiqué de la CIC précise que l'activité normale de son équipe, installée à demeure à Gio Linh, immédiatement au sud de la zone démilitarisée, se trouve gênée par la poursuite, dans le secteur est de la zone, d'activités militaires que le gouvernement de Saigon s'était pourtant engagé à suspendre à partir du 27 septembre dernier.

De son côté, Saigon annonce aujourd'hui que (nonobstant l'interruption des raids) il se réserve le droit de prendre "toutes mesures adéquates pour protéger la vie et les biens de la population au sud du 17ème parallèle".

Le gouvernement de Saigon ne précise pas s'il engage des opérations terrestres, se contentant d'accuser Hanoï d'entraver le travail de la CIC. Toutefois, des dépêches en provenance du front confirment la plainte de la Commission.

En effet, au cours de la journée d'hier, les opérations militaires au Vietnam se sont concentrées autour de la zone démilitarisée. Les bombardiers stratégiques "B-52" ont pilonné un secteur au nord de la zone, des chasseurs-bombardiers ont effectué 25 missions au-dessus de la portion-ouest et les troupes de trois pays (Etats-Unis, Sud-Vietnam et Corée du Sud) ont livré des combats acharnés immédiatement au sud.

On note que les activités militaires se resserrent dangereusement autour de la zone (qui n'a que 6 milles de largeur). Si, à ces activités, on ajoute les bombardements effectués par les superforteresses venues de Guam et les unités de l'Aéronavale, on comprend que le travail de la CIC se révèle impossible faute d'une "sécurité insuffisante".

Pour leur part, les fusiliers marins américains poursuivent l'opération "Prairie", dans la région immédiatement au sud de la zone démilitarisée, ce qui ajoute encore à l'insécurité des patrouilles de surveillance dans la fameuse zone tampon.

téléphoto UPI

Sukarno va pleurer sur les tombes

Rendant hier un tardif hommage aux six généraux indonésiens victimes du complot communiste de l'an dernier, le président Sukarno d'Indonésie n'a pu s'empêcher de "verser un pleur" sur la tombe du général A. Yani. Tout en sanglotant, Sukarno a jeté des pétales de fleurs sur les tombes des six généraux puis s'est recueilli, la tête enfouie dans les mains. Plus tôt dans la journée, le président avait dénoncé la tentative de coup d'Etat du 30 septembre 1966, la qualifiant de "trahison".

Les diplomates chinois étaient absents de cette "cérémonie des pleurs", mais ils ont fait leur apparition quelques heures plus tard, à un garden party au palais présidentiel. Selon les invités étrangers, la réception fut un modèle du style petit bourgeois, "aussi ennuyeuse que possible". Aucun des chefs militaires n'était assis à la table de Sukarno où un diplomate s'endormit — fort peu diplomatiquement — pendant que l'orchestre enchaînait l'un après l'autre des chants indonésiens.

Un jeune homme de 21 ans triomphe du cancer grâce à la greffe de cellules cancéreuses

CENTREVILLE, Mich. (PA) — Larry Rink avait fait trois voeux. Quand on a 21 ans, rien de plus normal. Et ses trois voeux ont été exaucés. Larry est ce jeune homme à qui les médecins avaient dû amputer la jambe droite à la suite d'un cancer des os. Les derniers examens ont révélé qu'il ne restait plus de trace de cancer dans son organisme.

C'est en juillet dernier, après que des tissus cancéreux eurent été greffés à son organisme (tissus pris sur d'autres cancéreux) que les examens s'avérèrent concluants.

Il avait alors déclaré : "Il me reste à me procurer une nouvelle jambe et à me trouver un bon emploi qui me permettra de faire vivre ma femme et mon enfant".

Peu de jours après, on lui posait une jambe artificielle. Il y a trois semaines, une fabrique d'outils l'engageait pour travailler dans son entrepôt.

Le 24 septembre, Jeannie Rink, sa femme, donnait naissance au premier bébé du jeune couple, Tina Ann.

Le Dr Ray Houghton, médecin de la famille, a assisté Jeannie pour l'accouchement. C'est ce médecin qui avait conseillé à Larry d'accepter l'expérience de la greffe de tissus cancéreux.

Le Dr Houghton a déclaré que l'avenir s'annonçait plus brillant pour Larry Rink et que depuis juillet, ce dernier avait pris 10 livres. Mesurant six pieds et un pouce, le jeune homme ne pesait plus que 140 livres au moment où l'expérience de la greffe a été tentée.

Depuis que ce cas a été rendu public, des centaines de personnes ont téléphoné ou ont écrit à Larry Rink et à son médecin pour leur demander la "recette". Je renvoie tous ces gens à leurs médecins personnels, a dit le Dr Houghton, en leur conseillant d'entrer en contact avec le "Roswell Park Memorial Institute", l'hôpital de Buffalo où l'intervention s'est déroulée. Trois autres personnes impliquées dans l'opération sont mortes depuis.

Cependant, le Dr Houghton a précisé que Larry Rink n'avait pas été déclaré guéri de son cancer.

"Il faut attendre de cinq à 10 ans avant de déclarer quelqu'un guéri de cette maladie, a-t-il déclaré. Il suffit que quelques cellules, passives dans le moment, se "réveillent" pour que le cancer reprenne vie.

Le médecin avait demandé à Larry d'essayer l'expérience de la greffe après avoir lu que Robert Allen, âgé de 2 ans, de Tucson, en Arizona, cherchait quelqu'un en vue d'un "troc" de tissus cancéreux dans l'espoir de triompher de sa maladie. Allen n'a pas survécu. Pas plus que Thomas E. Walker, âgé de 21 ans, de Conrad, au Montana. Pas plus que Harry T. Griffith, âgé de 63 ans, de Flourtown, en Pennsylvanie. Ces trois personnes avaient fourni de leurs tissus cancéreux à Larry.

Puis ce fut une autre expérience avec deux personnes non identifiées et dont il a été impossible d'obtenir de rapports sur leur état.

La théorie qui pousse les médecins à faire de telles greffes s'appuie sur le fait que l'organisme combat tout tissu étranger. On espère qu'un organisme combattant ainsi des cellules cancéreuses greffées, produise en même temps des anticorps qui s'attaquent au cancer dont souffre le patient.

Paris participera à Gemini-12

WASHINGTON, (AFP) — La France participera à une importante et spectaculaire expérience scientifique en coopération avec la NASA, lors du vol "Gemini-12" en novembre.

On prévoit, de source américaine, ce soir, à Washington, qu'il s'agira de l'observation et de la photographie par les deux astronautes américains d'un nuage de vapeur de sodium dégagé à haute altitude à l'aide d'une fusée française "Centaure". Celle-ci aura été lancée à partir de la base de Hammaguir, dans le Sahara. C'est aux environs d'une altitude de 100 milles que sera produit la nuage en question. Il peut être de diverses couleurs dans lesquelles dominent le rouge, le rose et l'orange en fonction de l'ionisation ambiante.

L'expérience française dans le prochain vol "Gemini" sera l'une des plus importantes, sinon la plus importante, jamais réalisée à l'échelle internationale dans quelque voyage d'astronautes américains que ce soit.

Cette expérience reflète directement la haute opinion des dirigeants de la NASA à l'égard des réalisations significatives des programmes spatiaux français.

La fusée "Centaure" est un véhicule à deux étages à carburants solides, mis au point par "Sud Aviation" en liaison avec le Centre national des études de télécommunications.

Moscou expulse de l'URSS tous les étudiants chinois

MOSCOU (AFP, PA, UPI) — L'Union soviétique a donné l'ordre aujourd'hui aux étudiants chinois se trouvant actuellement en Russie de quitter le pays avant le 31 octobre, et demande par la même occasion aux étudiants russes se trouvant en Chine de se conformer aux consignes chinoises et de rentrer en Russie avant le 10 octobre.

Cette initiative du Kremlin, qui marque une nouvelle étape dans l'historique rupture sino-soviétique, a été annoncée par l'agence TASS comme conséquence du "principe de réciprocité", attendu que Pékin annoncait récemment sa détermination de mettre un terme au programme d'échange d'étudiants étrangers.

Toutefois, le gouvernement soviétique se dit prêt à reprendre le programme d'échange d'étudiants "dès que la Chine se montrera de nouveau disposée à le reprendre".

L'ambassade chinoise à Moscou révèle qu'il y a actuellement environ 65 étudiants chinois en Union soviétique. Vingt seulement vivent à Moscou. Tous les autres sont dispersés à travers le pays. Ces chiffres marquent un fort décalage par rapport aux milliers d'étudiants qui, naguère, partaient de Chine pour venir étudier en URSS.

Un rapport officieux veut qu'il n'y ait qu'une douzaine d'étudiants soviétiques en Chine actuellement.

Pékin a suspendu les études de tous les étudiants étrangers, le mois dernier, expliquant que ses professeurs étaient désormais trop pris par la "révolution culturelle" pour consacrer du temps aux étudiants de l'extérieur. L'entente sur un programme d'échange d'étudiants entre la Russie et la Chine remonte à 1956.

"En septembre dernier, dit le bulletin soviétique officiel, la Chine a violé unilatéralement le principe de réciprocité et a interrompu les cours d'entraînement aux étudiants et aux apprentis soviétiques en République populaire chinoise. Les étudiants soviétiques ont reçu l'ordre de rentrer chez eux avant le 10 octobre.

"Guidés par le principe de réciprocité, les responsables soviétiques en sont venus à la décision de suspendre l'entraînement des étudiants, ressortissants de la République populaire chinoise, et inscrits dans les établissements et les instituts de recherches soviétiques."

L'URSS et ses alliés se préparent à intervenir en Chine

HONG - KONG (UPI) — L'URSS et ses alliés de l'est de l'Europe songent à intervenir dans la lutte interne qui se poursuit en Chine en soutenant activement les factions du parti communiste chinois qui s'opposent à Mao Tsé-toung et à sa politique antisoviétique.

C'est du moins ce qu'affirment des diplomates occidentaux dans une analyse des événements qui bouleversent la Chine populaire depuis quelques mois. Selon ces observateurs, l'activité diplomatique récente de l'URSS et de ses alliés est-européens indique que les pays du bloc soviétique sont prêts à intervenir en quelque façon dans la politique chinoise.

On note également que, pour la deuxième fois en 48 heures, la "Pravda" reproduit aujourd'hui un document d'un parti communiste étranger réclamant la réunion d'une conférence internationale des partis communistes "pour vaincre le schisme et les dissensions", en d'autres mots pour condamner la politique chinoise.

Cette fois-ci, c'est le comité central du parti communiste d'Equateur qui se prononce pour une telle conférence, dans un document traitant de la "révolution culturelle" et de l'attitude chinoise. Il y a deux jours, la "Pravda" avait publié une déclaration du p.c. soudanais reprenant ce projet de conférence, qui avait été proposé par M. Khrouchtchev en avril 1964, mais aussitôt rejeté par Pékin.

Dans l'analyse des observateurs diplomatiques occidentaux, on rappelle la sortie sans précédent de la délégation soviétique et de quelques autres délégations communistes lors des célébrations du 1er octobre à Pékin, de même que l'avalanche récente de critiques contre la révolution culturelle chinoise.

D'après ces sources, le bouleversement interne est très sérieux et dirigé par des éléments dissidents du parti contre le successeur apparent de Mao, le ministre de la Défense Lin Piao, et contre "l'extrémisme" des gardes rouges qui sont à l'avant-garde des purges "culturelles".

Jusqu'à maintenant, il est peu probable que l'URSS ait exercé une influence quelconque auprès des factions en conflit en Chine, dit-on. "Toutefois, étant donné que la lutte du pouvoir à l'intérieur du parti communiste chinois en est une de vie ou de mort et qu'elle tend à se prolonger à cause de la forte résistance à Lin Piao, tous les moyens seront employés par les oppositionnistes en désespoir de cause. Ils iront même jusqu'à utiliser des appuis venant de l'extérieur du parti et du pays.

"Les consultations qui se poursuivent activement entre les Russes et les pays de l'est européen indiquent qu'ils se préparent à influencer le cours de la lutte interne en Chine, avec ou sans invitation, et qu'ils n'attendront pas l'issue de la lutte sans bouger," ajoutent ces observateurs.

Le chef du parti communiste soviétique, M. Léonide Brejnev, a terminé récemment une tournée dans l'Est de l'Europe, pendant laquelle il a consulté les dirigeants des partis frères sur la politique chinoise. C'est à la suite de ces visites que la "Pravda" a publié un appel en faveur d'une conférence communiste au sommet en vue de condamner l'activité "sécessionniste" de Pékin.

Chaque jour, des rapports officiels ou semi-officiels en provenance de Pékin signalent que l'opposition au tandem Mao-Lin Piao n'a pas été écrasée. Ces rapports indiquent qu'une nouvelle offensive serait en cours contre les oppositionnistes, qui ne sont pas clairement identifiés.

D'autres rapports parvenus à Hong-Kong indiquent également que la Chine connaît actuellement un regain d'activité de la part de guérilleros anti-communistes.

Ces guérilleros ont fait sauter des trains, saboté des installations portuaires et volé des stocks alimentaires gouvernementaux dans le sud de la Chine.

Washington se fie à Thompson pour améliorer ses liens avec Moscou

WASHINGTON, (UPI) — Déterminé à améliorer les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, le président Lyndon Johnson a nommé hier ambassadeur à Moscou M. Llewellyn Thompson, expert américain numéro un des affaires soviétiques.

M. Thompson a déjà détenu ce poste de 1957 à 1962 et au total, il a passé neuf ans en Union soviétique dans une fonction ou dans une autre.

Le président a déclaré qu'il avait demandé à M. Thompson de retourner à Moscou à cause de l'"importance de nos relations avec l'Union soviétique actuellement".

Le sénateur Robert F. Kennedy s'est dit très heureux de cette nomination. Il a ajouté que l'élancé diplomate du Colorado était "l'un des quatre hommes qui avaient le plus contribué à résoudre la crise soulevée par la présence de missiles soviétiques à Cuba".

Il a ajouté que les conseils de M. Thompson durant la crise et les efforts qu'il avait déployés pour que les missiles soviétiques soient retirés de l'île cubaine ont été d'une valeur incalculable et son courage des plus impressionnant.

La nomination de M. Thompson, sujette à l'approbation du Sénat, survient au moment où les Etats-Unis font une nouvelle tentative en vue d'améliorer leurs relations avec l'Union Soviétique.

Déjà, lundi dernier, le secrétariat d'Etat annonçait que les pourparlers en vue d'établir une liaison aérienne entre New York et Moscou, pourparlers en panne depuis quelques années, étaient repris.

Le nouvel ambassadeur américain à Moscou parle le russe couramment. Durant ses stages précédents à Moscou, il était en excellents termes avec le premier ministre d'alors, M. Nikita Khrouchtchev. Ce dernier le considérait comme un négociateur perspicace doué de bon sens.

On rapporte à Moscou que le régime actuel a rapidement approuvé la suggestion que M. Thompson remplace M. Foy D. Kohler, l'actuel ambassadeur qui vient d'être nommé sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires politiques.

MAINTENANT EN MONTRE
CHRYSLER • DODGE • IMPERIAL
CHARGER • CORONET • DART
SUNBEAM • CAMIONS DODGE
1967
CHEZ
Modern
MOTOR SALES LTD.
1400 ouest, boul. DORCHESTER
866-7881
OUVERT JUSQU'A 9.30 P.M.
Stationnement facile à côté de notre salle de montre

PROFITEZ DES
SUPER-SPECIAUX
OFFERTS DURANT LA GRANDE
VENTE
15e ANNIVERSAIRE
qui
BAT SON PLEIN
chez
Jean C. Le Blanc
AMEUBLEMENT INC.
5826, rue SAINT-HUBERT
à l'entrée de la PLAZA
STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE DU MAGASIN

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1500	Abitibi	9¾	9⅝	9⅝
200	Algoma	23½	23½	23½
1920	Alliance	105	105	105
4525	Alcan	26⅛	25½	26
635	Alcan 4¼	34	33½	33¾
400	Alcan 1 Pr	19	19	19
300	Alcan 2 Pr	42½	42½	42½
100	Asbestos	19⅛	19⅛	19⅛
25	Bq CN	52¼	52¼	52¼
200	Bq d'Epargn	13	12⅞	12⅞
525	Bq Imp-C	54⅛	54	54⅛
753	Bq Mont	51⅞	51½	51⅝
—	Bq N-E	62	62	—
125	Bq PC	42	41¾	41¾
225	Bq Roy	65	64⅝	64⅝
—	Bq Tor-D	53½	53½	—
100	Bathurst P	22½	22½	22½
200	Bath Wts	800	800	800
3090	Bell Phone	46¼	46	46⅛
—	Bowater	7⅛	7⅛	—
—	Brazil	8⅝	8⅝	—
1300	BA Oil	28	28	28
—	BC Forest	18	18	—
—	BC Phone	54	54	—
60400	Brinco	6	6	6
100	CAE	7⅜	7⅜	7⅜
—	Cal P 5% P	36	35⅞	—
—	Can Cm Pr	24	23⅞	—
—	CD Sugar	19	19	—
200	Can Malt	18	18	18
175	CSL	30	30	30
2665	C Brew	6½	6¼	6⅜
200	CBAL A w	335	325	325
—	CBAL B w	345	345	—
600	C I L	16¼	16¼	16¼
50	CI Pow	26½	26½	26½
1200	C Marconi	450	440	445
2100	C P R	52½	52¼	52⅜
—	CPR 4 Pr	8⅜	8⅛	—
—	C Pfina	10	10	—
100	CP Sec	18	18	18
—	C Vickers	16½	16½	—
150	Central Del	10¼	10¼	10¼
300	Chemcell	12⅜	12⅜	12⅜
400	Cominco	34⅛	33¾	34⅛
25	Cons Paper	34¼	34¼	34¼
345	Consu Glass	11¼	11¼	11¼
—	Coronation	100	100	—
—	Couvr "A"	450	450	—
100	Cr Zell (A)	22¼	22¼	22¼
450	Denison	55½	55½	55½
240	Dist Seag	27⅜	27⅛	27⅜
—	D Bridge	18⅛	18	—
—	Do Fasco	19	19	—
—	D Glass	13⅞	13⅜	—
200	D Lime	225	225	225
200	D Stores	18	18	18
2100	Domtar	16⅛	16⅛	16⅛
50	D Text	25½	25½	25½
225	Du Pont	36¼	36	36
—	Falcon	81¾	81½	—
100	Fam Play	24¾	24¾	24¾
2300	Fraser	22	22	22
100	Fr Pete	340	340	340
18200	Glengair	150	140	150
200	GL Paper	23	23	23
1200	Hawk Sidd	405	400	400
400	Hollinger	19¼	19¼	19¼
100	Home A	19¾	19¾	19¾
—	H Smith Pr	40	40	—
75	Hud Bay M	66¼	66¼	66¼
100	HBC	14⅜	14⅜	14⅜
100	Husky Oil	11¼	11¼	11¼
175	Husky C	54⅜	54¼	54⅜
100	Imp Oil	51⅜	51⅜	51⅜
200	Imp Tob	12⅛	12⅛	12⅛
—	Ind Accep	20⅜	20¼	—
—	Inglis	7¼	7¼	—
800	Int Nickel	80½	79½	79¾
400	Int Pap	27	27	27
200	Int Util	24⅛	24⅛	24⅛
—	Int Util p	27	26⅝	—
700	Inter PL	7¼	7¼	7¼
1500	Invest Gr A	9½	9½	9½
—	Labatt	16½	16½	—
100	Loblaw A	8⅝	8⅝	8⅝
100	Loblaw B	8⅛	8⅛	—
—	Lseb M	10⅜	10⅜	—
—	MacKinn	15½	15½	—
200	MacMillan	23¾	23¾	23¾
856	Marit Tel	23	22⅜	22¾
1600	Massey F	21⅜	21	21⅜
—	Met Stores	14¾	14⅜	—
100	Mtron 6 pc	5⅛	5⅛	5⅛
—	Mitch A	10	10	—
400	Molson A	15½	15½	15½
—	Molson B	16¼	16¼	—
325	Moore Crp	75	74⅝	74⅝
—	Mors RA	17	17	—
—	Mussens	5⅜	5⅜	—
2151	NB Tel	16¼	16	16¼
100	Nat Contain	5⅝	5⅝	5⅝
—	Nat Trust	15½	15½	—
100	Nfld Light	9¼	9¼	9¼
175	Noranda	47	46¾	47
200	North C Gs	12	11⅞	11⅞
925	NS LP	10½	10⅜	10½
585	Ogilvie	13¼	12⅜	13
100	Pac Pete	9½	3½	9½
250	Phillips C	31⅞	31⅞	31⅞
100	Pow Corp	10⅜	10⅛	10⅜
—	Price	13	12¾	—
—	QN Gas	10⅞	10⅝	—
25	QNG 5½	89	89	89
—	Reitman's	9½	9½	—
—	Reitma "A"	8¾	8¾	—
500	Rio Algom	23½	23¼	23¼
100	Rio Alg Pr	97½	97½	97½
—	Rio Alg w	11¼	11	—
1700	Rolland (A)	10½	10¼	10¼
—	Rothmans	24¾	24⅜	—
500	Salada F	9½	9½	9½
—	Shell Can	19⅜	19⅜	—
250	Simpsons	27⅜	27⅛	27⅜
—	Simp Sears	15½	15½	—
1185	Steel Can	20½	20⅜	20½
200	Steinbg (A)	17¾	17¾	17¾
150	Texaco Can	57½	57	57⅛
—	T Grp (A)	10¼	10	—
200	Tr-C PL	27¾	27¼	27¾
—	Tr-C PL Pr	47¼	47¼	—
125	Tr Mt PL	16	16	16
—	Un Carbide	20⅜	20	—
—	Viau	11½	11½	—
—	Wajax	11	11	—
600	Walk GW	26	26	26
500	Weldwood	7¾	7¾	7¾
300	WCoast Tr	23½	23	23
400	Weston (A)	15⅜	15⅜	15½
—	Wst (A) w	655	650	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
500	Agassiz	33	33	33
250	Ajax	13	13	13
1100	Alscope	110	105	105
1000	Amg B Bel	16	16	16
2000	Bateman	5	5	5
1000	Black Hawk	85	85	85
2000	Black River	16	16	16
500	Blue Bon	295	295	295
3000	Bornite	6	5½	5½
5000	Bruce-Presto	8	8	8
—	Bruneau	18	18	—
—	Camflo	390	390	—
—	C. Interurb	275	275	—
500	C Magnesite	55	55	55
3000	Cannon	28	27	28
21700	Carbec	34	32½	33
3500	Cartier-Que	10	10	10
—	Cassiar	14⅜	14⅜	—
—	Cassidy's	380	300	—
—	Castle Oil	48	48	—
1500	Cessland	320	365	365
1800	Chemalloy	96	93	94
10750	Chipman	35	34	34
—	Coastal M	12	11½	—
1000	Com O&G	35	35	35
—	C Canorama	22	22	—
—	C Manitob	17	17	—
—	C Monpas	5½	5½	—
—	C New Pac	21	20	—
500	C Persh	13	139	13
—	CQ Smelt	60	58	—
—	Copstream	6	6	—
—	Delta Ele	200	200	—
30	Denault A	6¼	6¼	6¼
—	Devil's Elbo	23	23	—
6200	Dolsan	22	22	22
—	Dom Lease	21	20	—
100	D Oilcloth	15½	15½	15½
—	Dumont	26	26	—
2000	East Vent	17	17	17
5100	Equity Ex	63	62	63
1000	Fidelity	47	45	47
6000	Fab Met	12	11	11
6000	Fab Met	12	11	11
—	Flint Rock	16	15	—
1300	FT Reliance	32	32	32
500	Fox Lake	11	11	11
200	Frigistors	40	40	40
4060	Funds	3½	3½	3½
6000	Futurité	62	62	62
300	Furlong	400	400	400
1000	Garney	32	32	32
3900	Glen Lake	165	145	145
875	Guardian	16½	16½	16½
2100	Inspiratn	175	170	175
2000	Int. Norval	22	20	22
—	Intp Dredg	9	9	—
6000	James Bay	21	21	21
—	Keltic Mng	17	17	—
4500	Kodiac Pet	160	140	150
12 718	271 éàx2ie	pjuwdfr		hcseshte
600	Lab Acp A	500	500	500
—	Laduboro	66	65	—
1000	Lingside	4½	4½	4½
36500	Lemieux	52	47	50
6500	Louanna G	19	18	18
—	McIntyre	98	98	—
—	McKinney	11	11	—
50	Melchers	19	19	19
—	Merrill	75	75	—
1000	Mid Chib	13½	13½	13½
2100	Midepsa	275	260	275
2400	Miro Mines	29	28	29
—	Mistango	15	15	—
1000	Monpre	6	6	6
2000	Mt Pleast	24	24	24
500	Native Min	16	16	16
—	NW Amulet	5½	5½	—
2500	NA Rare M	31	29	29
—	North Ex	69	65	—
5200	Opem Ex	10	10	10
5100	Pat Silver	32	31	32
100	Peace Riv	685	685	685
7000	Pennbec	21	20	21
400	Phoenix O	345	340	340
4500	Pitt Gold	4	4	4
13500	Potash	15	13	15
—	Pine Ridge	24	24	—
100	Provo G	525	525	525
—	Que Ascot	6	6	—
—	Q Cobalt	205	200	—
—	Queenston	10	10	—
1000	Rancheria	22½	22½	22½
—	Red Crest	3½	3½	—
—	Renold	16	16	—
2000	Rexspar	7½	7	7
2600	RA Pete B	155	147	147
1000	Rusty L	10	10	10
500	St-L Chlum	180	180	180
7000	St Lucie Ex	13½	13½	13½
8500	Sapawe	17	15	16
500	Silver Reg	23	23	23
1000	Silver Sum	11½	11½	11½
400	Silver T	36	36	36
1000	Spart Air	42	42	42
1500	Stairs Ex	13½	13	13
500	Sturgeon	63	63	63
—	Superpack	425	425	—
—	Surlaga	67	65	—
—	Tache	9	9	—
—	Talisman	37	36½	—
3000	Tazin	4	4	4
1500	Terrey	34	32	32
8500	Titan	5½	5½	5½
4500	Trsterre	21	20	21
—	Un Obalski	17	17	—
—	V Dr Hout	265	265	—
300	Westburne	95	95	95
2000	Westairs	13½	13½	13½
26500	WestHill	68	67	67
24500	West Tin	55	52	55
500	Wisconsin	41½	41½	41½

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 6 oct.	136.37	124.39	104.31	131.04	102.49
Clôture — 5 oct.	137.81	125.95	104.13	132.34	105.25
Sem. dernière	141.90	128.52	106.40	136.01	109.34
Mois dernier	142.28	131.07	107.47	136.85	109.01
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	137.81	125.69	103.47	132.34	105.25
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
3 Perpetuels	1966	57	62
4½ 15 dec.	1966	99½	100
3¼ 1er juin	1976	81¼	82
2¾ 15 juin	1968	95¾	96¾
4 1er avril	1967	99	99⅛
4½ 1er sept.	1972	92	92¾
5 1er juil.	1970	96¾	97⅛
5½ 1er oct.	1969	98¾	99⅛
5½ 1er aout	1980	97	97¾
4½ 1er sept.	1983	86	86¾
5½ 1er oct.	1975	96¾	97⅛
5¼ 1er mai	1990	92¼	93¼
CNR 5¾ 1er janv.	1985	97¾	98¾
CNR 4 1er fev.	1981	81¼	82¼
CNR 5 1er oct.	1987	88½	89½
CNR 5½ 15 dec.	1971	92¼	93¼
CNR 4½ 1er avril	1967	99	99¾

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

AMFC 5¼ 4 juin	1987	89	90
Alta Tel 6 15 aout	1991	97¾	98¾
BC El 3¼ 2 jan.	1967	90	90¾
Man Hy 5¼ 1 mars	1988	86	87
BC El 5½ 1er mar.	1989	89½	90½
BC El 5¾ 1er avril	1977	94½	95½
NB 5½ 15 juil.	1989	87¾	88¾
NFLD 5¼ 1er juin	1985	84	85
NB 5½ 15 juil	1987	88½	89½
NE 5¼ 1er mai	1985	88	89
NFLD 5¼ 1er juin	1985	84½	85½
Ont. 3 15 dec.		89	90
Ont. Hy 5¼ 1 fev.	1985	89½	90½
Ont. Hy 2¾ 1er oct.	1968	94½	95½
Ont. 5½ 15 aout	1985	92	93
Que 5½ 1er avril	1990	86	87
Que. 3 1er juil.	1969	91	92
Que. 5¾ 15 dec.	1987	84	85
Que. Hy 3¼ 1er mai	1974	79½	80½
Que. Hy 5 fev.	1995	79	80
Que. Hy 5½ 1er juin	1988	86½	87½
Sask. 5½ 15 dec.	1985	90	91

MUNICIPALITES

Montreal 5¾ 1 juin	1989	85¼	86¼
Vanc. 5½ 15 dec.	1980	90	91
Hamilton 5¼ 15 juin	1977	89	90
Tor. Mt 5½ 15 juin	1985	89¾	90¾

CONVERTIBLES

Abitibi P.&P. 4½	1966	99⅝	100
Bra. Traction 4½	1971	91	94
Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 4½	1977	90	93
Simpson's	1976	200	—
Simpson's 4½	1976	200	—
Triad 4¾	1971	88	90
TC Pipe Line 5	1989	95	97
W Coast x-c'pon 5½	1988	99	102

cote des grains

6 OCTOBRE 1966

WINNIPEG

Marché à terme

LIN :

	Ouvert.	Haut	Bas	Clôt.
Oct.	2.94	2.95¼	2.94	2.94¼
Déc.	2.96¼	2.97¼	2.96¼	2.96⅝
Mai	3.05	3.06¼	3.04⅞	3.05¼
Juil.	3.04¾	3.05¼	3.04¼	3.04⅞

GRAINE DE COLZA :

Nov.	2.67	2.69⅞	2.66½	2.67¾
Jan.	2.68¼	2.70¼	2.66¼	2.68
Mars	2.67½	2.69	2.66½	2.66
Mai	2.67	2.69½	2.66½	2.68

AVOINE :

Oct.	93½	—	—	93½
Déc.	90⅝	—	—	90⅝
Mai	89⅝	89⅞	89⅝	89⅝
Juil.	—	—	—	89¼

ORGE :

Oct.	1.35¼	1.36⅞	1.35⅜	1.35⅜
Déc.	1.32⅜	1.33¼	1.32⅜	1.33¼
Mai	1.33¼	1.33¼	1.32⅝	1.33¼
Juil.	—	—	—	1.33¼

SEIGLE :

Oct.	1.23¼	1.24⅞	1.23¼	1.24⅛
Déc.	1.25⅞	1.27¼	1.25⅛	1.26¾
Mai	1.33	1.34⅝	1.33	1.34
Juil.	—	—	—	1.34¼

Marché au comptant :

AVOINE — 2 cw 93½; ex 3 cw et ex 1 fourragère 90½; 1 fourragère 89⅜; 2 fourragère 86⅜; 3 fourragère 83⅜; fourragère 56.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.37è; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.35è; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.32⅝; 2 fourragère 1.30⅝; 3 fourragère 1.27⅝.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.23¾; 3 cw 1.18¾; 4 cw 1.04¾; ergoté 1.01¾; sur voie 1.23¾.

LIN — 1 cw 2.94½; 2 cw 2.89⅝; 3 cw 2.64⅝; sur voie 2.94⅝.

GRAINE DE COLZA — No 1 Cdn 2.68; No 2 Cdn 2.50.

Marché du lin : Prix comptant : $2.81⅝.

CHICAGO

SEIGLE :

	Ouvert.	Haut	Bas	Clôt.
Déc.	1.22¼	1.22¾	1.21¼	1.21¼
Mars	1.28	1.29	1.27½	1.28¼
Mai	1.31	1.32⅜	1.30⅜	1.31½
Juil.	1.31	1.33¼	1.31	1.32½
Sept.	1.34	1.34	1.34	1.34

FEVES SOYA :

Nov.	2.88½	2.91¼	2.88½	2.89⅝
Jan.	2.94⅞	2.96¼	2.94¼	2.94⅜
Mars	2.99	3.01	2.98½	2.99⅜
Mai	3.01	3.04	3.01¼	3.02⅝
Juil.	3.02½	3.03¼	3.02½	3.04
Août	2.98¾	3.01	2.98¾	2.99½
Sept.	2.87	2.89¼	2.87	2.88¼

BLE :

Déc.	1.67¾	1.70¾	1.66⅞	1.68⅝
Mars	73½	1.76⅜	1.72¾	1.75
Mai	1.73	1.78¾	1.74½	1.77⅛
Juil.	1.65¾	1.67¾	1.65	1.66
Sept.	1.68	1.70	1.67¼	1.68¼

MAIS :

Déc.	1.35	1.36¼	1.34⅝	1.35⅝
Mars	1.39⅛	1.41⅛	1.39⅜	1.40⅜
Mai	1.43	1.44¼	1.42⅝	1.43½
Juil.	1.44⅜	1.46	1.44⅜	1.45⅛
Sept.	1.40⅜	1.41	1.39¼	1.41

AVOINE :

Déc.	72¾	74⅝	72⅝	74
Mars	77⅛	77¾	77	77⅝
Mai	77⅛	78⅛	77½	77⅝
Juil.	—	—	—	—
Sept.	—	—	—	—

Devises étrangères

Afrique du Sud, Rand	1.51
Allemagne, Mark	.2706
Angleterre, Livre	3.0125
Argentine, Peso	.0051
Australie, Dollar	1.21
Autriche, Schilling	.0420
Belgique, Franc	.0216
Brésil, Cruzeiro	.00050
Chili, Escudo	.2293
Danemark, Couronne	.1564
Hollande, Florin	.2982
Italie, Lire	.001728
Espagne, Peseta	.0180
France, Franc	.2186
Japon, Yen	.002980
Mexique, Peso	.0864
Norvège, Couronne	.0860
Nouv.-Zélande, Livre NZ	3.0017
Pérou, Sol	.0404
Suède, Couronne	.2088
Suisse, Franc	.2400
Tchécoslovaquie, Couronne	.1503
Venezuela, Bolivar	.2404

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bg. d'Economie Que.	6	7
Bank West	11	11½
Chartered Cr.	3	3½
Cons. Theatrs	6½	—
Carpex w.	0.50	1.50
Credico	2.50	3.00
Credit Sil B	17	18
Crown Life	25½	27
East C Sav	6½	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	—	3.00
Income	6	7
Ind. Life	18½	20
Jenkins	21	23
La Prev	15¼	16¼
Lincoln Trst	5	6
Les Prevoy.	—	64
Loebs wts	19	21
London Life	58	60
Monarch Life	87	91
NS Trust	58	—
NS LP 4%	70	75
Id 4½ pr	77	82
Id. 5 pr.	47	49
NW Life	9¼	10
Pac Gas	12	12¾
Paco	2.60	2.90
Permeator	7	8
Ply Dom	0.40	0.60
Seabord	11½	12½
Simard wts.	1.00	2.00
Soc. d'Adm. et Fid.	33	34
Stabilite	5.00	6.00
Steadman	3.50	4.00
Supedseal	9	10
Supersol	3	4
Trust Gen.	23	24½
Trizec	75	100
Un Amus	—	29
Un Amus B	—	27½
Univ Fact	175	—
Velok (n)	20½	21
York Tr	7	8
Well Bank	2½	3
Zodiac	1½	2¼

SERVICES PUBLICS

	Alta Gas Tk 5¾	1985	90	92
	Ang Can Tel 6	1983	93	—
	Bell Tel 6¼	1987	97	98½
	Bell Tel 3¾	1979	77	79
	Bell Tel 5¼	1982	90	92
	Bell Tel 5¾	1984	92½	93½
	Bell Tel 6¼	1978	96	98
	Bowater Pow 3¾	1980	77	78
	Brazilian 4¾	1970	94	96
	BC Tel 5¼	1986	90	92
	Calgary Pow 5¾	1982	92½	—
	Cdn Electric 4	1968	95	—
	Cdn West NG 5¾	1982	91	93
	Consumers Gas 5¾	1984	90	92
	Consumers Gas 5	1978	85	87
	Gr Lakes Pow 5¾	1977	93	95
	Lakeland NG 6	1982	86	90
	Marit Elect 5¾	1983	89½	—
	NFLD L.&P. 5½	1978	90¼	—
	Nor Ont NG 5¾	1982	88	90
	Northw Util 5¾	1988	89	90½
	Northern Tel 5¾	1983	91	—
	Que Nat Gas 6	1988	88	90
	Que Nat Gas 7	1990	98	100
	Que. Tel 5¾	1983	88	—
	TC Pipeline 5.85	1987	89	91
	Union Gas 5½	1977	89½	92½

IMMEUBLES

	Brant Coach Real 6	1978	93	—
	Eaton's Realty 3½	1968	95	97
	Eaton's Realty 5	1978	86	88
	Loblow Prop 5½	1983	88	89
	Steinberg's Prop 6	1984	94	96

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Abeta	9	11
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	7	10
Arnora	—	2
Bold MT	4	9
Beauchemin	—	40
Big Nell	19	21
Bored Chib	25	35
Beaupcrt Holding	10	15
Bracemac	13	15
Burrex	17	20
Chibtown	20	30
Columbia River	1.00	1.20
Cdn Javelin	6½	6¾
Clearwater	35	45
Cargemines	35	45
Cuvier	2	4
Dassori	7	10
Doral Mng	25	35
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En-Ola Ex	29	34
Ganda Silver	12	15
Gaspe Copper	48	45
Gaspex	45	55
Gasnesia	30	40
Gibson	8	10
Golstar	8	11
Grt Lakes Nickel	1.85	2.00
Hucamp	27	30
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Independent	2	4
Jack Waite	7	9
Juma	19	21
Kewogama	4	6
Kakatush	7¼	7¾
Lake Beaver	25	27
Leeds Metals	40	45
Littl Tex	10	15
Lun Echo	50	55
Nac rita	25	45
Main Oko	5	10
Mariner	30	35
Mar in Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milada	3	6
Muscocha	22	35
Nat Malartic	50	55
New Baska	23	27
New Miller	12	17
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	13	18
New Pacalis	23	28
New Insco	6	—
New Lorie	7	9
New Pocalis	25	30
Nipiron	48	53
Norque	10	12
Oklend	1	3
Olym s	—	50
Que Expl	10	40
Quelo	4	6
Ran Mar	30	40
Ran Lux	—	25
St. Helens Mng	5	10
Rand Mat	4	6
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullica	6	7
Thunder Bay	60	80
Timf	25	45
Victoria Algom	20	25
Waco	14	17
Watson Lake	6	9
Young Dave	18	20

du parquet de la bourse

Brinco débute après un délai de deux heures

Sur la **Bourse de Montréal** aujourd'hui, Brinco débute en hausse de $1.25 à $6.00 après un délai d'ouverture de près de 2½ heures. Il a fallu ce délai afin de mettre ordre dans les carnets des courtiers, tellement les commandes d'achats et de ventes étaient considérables. Hier, les actions avaient perdu 38 cents à $4.75 sur un volume de 82,905 actions.

La tendance générale est par ailleurs légèrement plus élevée dans presque tous les secteurs sauf aux papeteries dont l'indice marque un déclin très minime.

Noranda est le seul titre qui enregistre un gain important, soit 1 point à 47. Parmi les autres titres miniers, Inco gagne ½ à 80½ et Hollinger perd ¼ à 19¼. Cominco gagne ½ à 34⅛ et Rio Algom ¼ à 23½.

Dans les autres secteurs, Glengair perd 5 cents à $1.50, Fraser Paper perd ½ à 22, Bell gagne ¼ à 46¼ de même que la banque Canadienne Nationale à 52¼. West Coast Transmission gagne ½ à 23½ et Simpsons et Texaco progressent de ⅜ à 27⅜ et 57½ respectivement. Dominion Textile, Du Pont et Molson A progressent de ¼ respectivement.

Labrador Acceptance A, sur la Bourse Canadienne, perd 47½ cents à $4.90. Glen Lake Mines perd 20 cents à 1.50 et Place Gas & Oil en perd 65 à $1.70. Lemieux Copper gagne .03 à 52 cents.

* * *

Les cours se sont améliorés légèrement en matinée à **TORONTO** mais le marché demeure peu actif.

Après être tombé hier à son plus bas niveau depuis décembre 1963, l'indice industriel progresse de .33 à 137.45.

Inco progresse de ½ à 80½, Bell de ⅜ à 46⅜, Massey de ¼ à 21¼ et Alcan de ¼ à 25⅞. Par contre, BC Forest fléchit de ⅜ à 17¾ et CPR de ⅛ à 52½.

Les pétroles de l'ouest et les métaux non ferreux s'améliorent également. Dome gagne ⅜ à 25½ et Scurry-Rainbow ⅛ à 17¼. Banff Oil perd ¼ à 11⅜. Cominco et Noranda progressent de ½ à 34

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ARCHAMBAULT (Ernest) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 88 ans, est décédé Ernest Archambault, époux de Léona Charbonneau, demeurant 7294 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7384 rue St-Denis,
à 8h.45 pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de St-Vincent de Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARITEAU (Rosaria) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Rosaria Beauchamp, épouse de feu J.-Albert Bariteau, notaire, et mère de Cécile, Jean-Paul, Jacques, Pierrette, Mme Claude Doucet (Jacqueline). Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier Ouest
Outremont
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Emile, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHEMIN (Berthe) — A Farnham le 5 octobre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée subitement Mme L. E. Beauchemin, née Berthe Gaudreau. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. et J. M. Désourdy,
411, rue Principale, Farnham,
pour se rendre à l'église St-Romuald, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Aimé) — A LaSalle, le 6 octobre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Aimé Bélanger, époux de Elise Durocher, demeurant 206, 64e Avenue, LaSalle, père de Gerald, Huguette (Mme D. Paquette) et Gilles. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame, Lachine
à 8 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Télesphore de La Salle où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOLDUC (Berthe) — A Sorel, le 5 octobre 1966, à l'âge de 67 ans et 10 mois, est décédée Mme veuve Achille Bolduc, née Berthe Létourneau. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant et Fils,
180, rue St-Pierre, St-Constant,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Constant, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Windsor Mills, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Rose-Délia) — A Montréal, le 6 octobre 1966 à l'âge de 92 ans est décédée Mme veuve Arthur Bouchard, née Rose-Délia Brault, demeurant 13,926 est, Notre-Dame. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Ste-Germaine-Cousin où le service sera célébré et de là au cimetière de Bedford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

Léopold Laverdure

Le 5 octobre à l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance est décédé à l'âge de 69 ans Léopold Laverdure. Malade depuis déjà plusieurs années, M. Laverdure, marchand de fruits et légumes bien connu, n'a jamais cessé de travailler activement. Au moment de sa mort il était vice-président de la maison J. B. Laverdure Inc.

Il était le fils de feu Jean-Baptiste Laverdure et de Corinne Filiatreault. Outre son épouse, née Yvonne Berger, il laisse son fils Guy, ses filles Suzanne (Mme Marcel Renaud) et Jacqueline (Mme Laurence Côté) quatre petits-enfants et ses soeurs Laure (Mme Guillaume Monat) Rita (Mme Hubert Lamarche), Mlle Simone Laverdure et Yvette (Mme Roger Chevalier).

M. Laverdure est exposé au Salon Urgel Bourgie, 400 est, Henri-Bourassa. Les funérailles auront lieu samedi le 8 octobre en l'église St-Bonaventure. L'inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

Monuments
de 1ère QUALITE
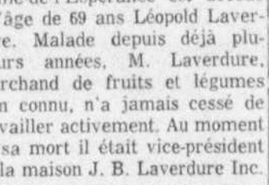
Jean-Yves St-Louis
Achetez directement du manufacturier et vous épargnerez...
2160, boul. Des LAURENTIDES
CHOMEDEY
Tél. 669-3036

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

MONUMENTS DIFFÉRENTS ET EXCLUSIFS !
• PAMPHLET GRATUIT.
• ALLONS VOUS CHERCHER (SANS OBLIGATION DE VOTRE PART).
• PRIX LES PLUS BAS.
• GRANITS CANADIENS, AMERICAINS, EUROPEENS.
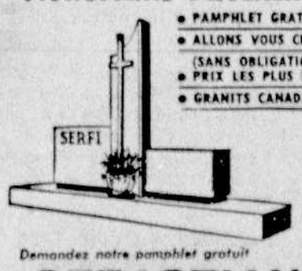

Demandez notre pamphlet gratuit
SEBASTIANO Aiello
Artiste-sculpteur
Terrains des monuments : 6811 est, Sherbrooke
Bureau : 6776 est, Sherbrooke 259-6917
(près du cimetière de l'Est)
Ouvert tous les soirs jusqu'à 8 h; samedi et dimanche jusqu'à 5 h.

BOYER (René) — A Dorval, le 4 octobre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. René Boyer, fils de feu Eusèbe Boyer et de feu Joséphine Dufresne, demeurant à 677, Bord-du-Lac, Dorval. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame
Lachine
à 9 hrs 40, pour se rendre à l'église de la Présentation-de-la-Ste-Vierge, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Dorval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Albina) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 71 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Armand Brisson, née Albina Martin, demeurant 213 Hickson. Les funérailles auront lieu lundi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3565 Boul. LaSalle,
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Léo) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Léo Brunet, époux de Lucienne Godin, demeurant à 6025 Chateaubriand. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister, sans autre invitation.

CAILLOUX (Fernando) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé Fernando Cailloux, époux d'Alexia Vincent, demeurant rue Marquette. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMBRINI (Ciro) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé Ciro Cambrini, époux de feu Rose Coltini. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 11 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOLETTE (Marie-Rose) — A Verdun, le 4 octobre 1966, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Henri Cholette, née Marie-Rose Roy, demeurant à 3785, boulevard La Salle. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORRIVEAU (Wilfrid) — A Verdun, le 5 octobre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Wilfrid Corriveau, époux de Juliette St-André, demeurant 4039, boul. La Salle. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Joseph) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Joseph Daigneault, époux de Liliane Lamontagne, demeurant 5171 St-Urbain. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANPHOSSE (Léo Georges) — A Montréal, le 4 octobre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Léo Georges Danphosse, époux d'Amanda Durocher, demeurant 7905 est, rue Sherbrooke. Les funérailles auront samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Dorisca) — A Montréal, le 7 octobre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Dorisca (Doria) Cardinal, épouse de feu Arthur Daoust, demeurant 4214 Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Emery) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Emery Desmarais, époux de feu Alice Armstrong, demeurant 6014 Iberville. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Gustave) — A Ste-Thérèse ouest, le 3 octobre 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé Gustave Desjardins, maire de Ste-Thérèse ouest, président de la Commission Scolaire, époux de Jeanne Lavoie, père de Rév. Soeur Ste-Jeanne-Claire, des Soeurs Ste-Croix, demeurant 63, Côte-Cachée, à Ste-Thérèse ouest. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Armand Magnan Enrg.
61, rue Blainville ouest,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Coeur-Immaculé, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOUILLETTE (Anna) — A Montréal, le 6 octobre 1966 à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Adélard Douillette, née Anna Boisseau, demeurant 2264 Des Erables. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Eusèbe où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Arthur) — A Montréal, le 4 octobre 1966, à l'âge de 84 ans, est décédé Arthur Dubreuil, époux en 1ères noces de Rosa Courtemanche et en 2èmes noces de feu Juliette Nuckle. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Denis) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé Denis Dufresne, célibataire, maître boucher, fils de feu Aldérie Dufresne et de feu Amanda Desjardins, frère de Victor et Adélard, Marie-Ange et Simone, demeurant à 4667 St-André. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORLI (Domenico) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Domenico Forli, époux de feu Madalena De Vito, père de Mme Mario Lello (Carmela), et Anna. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Eugénie) — A la résidence St-Georges, le 5 octobre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Eugénie Latour, épouse du Docteur Louis-Z. Gauthier. Elle laisse 1 belle-soeur, Mme Amédée Latour, de Verdun, 1 neveu et 4 nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges
à 9 h. 50, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREEN (Alice) — A Pointe St-Charles, le 6 octobre 1966, est décédée Mme veuve William Green, née Alice McNeil, demeurant à 2346A, rue Châteauguay. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270 rue Laprairie
à 11 h. 15, pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 11 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Joseph Eugène) — A Beauharnois, le 4 octobre 1966, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Joseph Eugène Godin, époux de Edith Thériault, demeurant 172, chemin St-Louis. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie et Frères Enrg.
127, rue Ellice
pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Anna) — A Auteuil (Ville de Laval), le 4 octobre 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Edmond Gravel, née Anna Léonard, et mère de la Rév. Soeur Ste-Camille-de-L'Elis, Soeur Ste-Croix, demeurant 224 boul. Ste-Rose. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
167 boul. Ste-Rose à Ste-Rose
à 9h.40 pour se rendre à l'église Ste-Béatrice d'Auteuil, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Florence) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme veuve Roland Gravel, née Florence Bélanger, demeurant 4602, Lafontaine; mère bien-aimée d'Andrée (Mme Gaëtan Bergeron), soeur de Raymonde (Mme Henri Francoeur) et fille de M. Ernest Bélanger. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire, Bonneville & Gingras
4504, rue Ste-Catherine est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Lauzon, comté Lévis, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREEN (Alice) — A Pointe St-Charles, le 6 octobre 1966, est décédée Mme veuve William Green, née Alice McNeil, demeurant à 2346A, rue Châteauguay. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270 rue Laprairie
à 11 h. 15, pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 11 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Philippe) — A Montréal, le 4 octobre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé Philippe Hamel, époux de Laura Joly. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau
à 11 h., pour se rendre à l'église Marie-Reine-des-Coeurs, où le service sera célébré à 11 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HURTEAU (Valérie) — A Montréal, le 7 octobre 1966 à l'âge de 67 ans est décédée Mme Oscar Hurteau, née Valérie Courchesne, demeurant 2208 Hampton, N.D.G. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle Boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce
pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Charles) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Charles Joly, époux de feu Louise Méville. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3925, rue Monselet,
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Rémi de Montréal-Nord, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA CASSE (Florida) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Honoré La Casse, née Florida Perrin. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
185 rue de Castelnau est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Angéline) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme veuve Rolland Lafortune, née Angéline Carew, demeurant 189A Jean-Talon Est. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARQUE (Gérard) — A Montréal, le 3 octobre 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Gérard Lamarque, époux de Marie-Anne Imbeault, demeurant à 5130 Ste-Clotilde. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Clotilde où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (René) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé René Lavallée, époux de Hélène Martineau. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198, rue Ontario est
pour se rendre à l'église Ste-Marie-de-la-Médaille-Miraculeuse, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Léopold) — A Montréal, le 5 octobre 1966 à l'âge de 69 ans est décédé M. Léopold Laverdure, marchand de fruits et légumes, époux de Yvonne Berger, demeurant 5525 St-Zotique, père de Mme Marcel Renaud (Suzanne), Mme Laurie Côté (Jacqueline) et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 rue Henri-Bourassa est
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Bonaventure, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Arthur) — A Montréal, le 3 octobre 1966, est décédé Arthur Léger, époux de feu Laurie Leduc et père de George A. Les funérailles ont eu lieu privément.

L'ESPERANCE (Pierre) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Pierre L'Espérance, époux de Jeannine Olivier, demeurant à 6291 Molson. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240, rue Adam,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOUIS-SEIZE (Liguori) — A Montréal, le 4 octobre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Liguori Louis-Seize, époux de feu Blanche Faquette, ex-principal des Ecoles Souard, St-Eugène, Ste-Marguerite-Marie, Ste-Martyrs. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 11 hrs pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 11 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCHAND (Résina) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme veuve Hiltege Marchand, née Résina Coulombe, demeurant 2148, rue Lebrun. Les funérailles auront lieu lundi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8969, rue Hochelaga,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Bernard, où le service sera célébré à 9 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASTROCOLA (Estelle) — Accidentellement, à Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Edmond Mastrocola, née Estelle Guillemette, Mère de Marie J. Robert (Shirley), Ronald. Le service funèbre aura lieu samedi, le 8 courant, à 10 heures en la chapelle du salon
M. A. Blythe Bernier,
3682, avenue du Parc,
et de là au Crématoire Mont-Royal.

MATTE (Lucien) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Lucien Matte, célibataire, fils de feu William Matte, et de Georgianna Desjardins, demeurant 7817 rue Drolet, Montréal. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Antoine Brunette Enrg.
Sorel
pour se rendre à l'église St-Pierre de Sorel où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAYER (Angelina) — A Montréal, le 7 octobre 1966, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme Hormidas Mayer, née Angelina Côté, demeurant à 5193 Brébeuf. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
La Coopérative des
Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Bertha) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Henri Ouimet, née Bertha Galarneau, demeurant à 1826, boul. Laurentides, Vimont. Les funérailles auront lieu lundi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Elzéar, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PASSARETTI (Albert) — A la Résidence St-Georges, le 4 octobre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Albert Passaretti, demeurant à 957 boul. Riendeau, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, (ancien propriétaire du restaurant Bridge), frère de Pasquale, Josephine (Mme P. Pilozze), Philip et Erminio. Exposé au salon
Hugh C. Fetterly & Son
2035, Wellington
Service à l'église St-Jean, rue Fortune, vendredi matin à 10 heures. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

PHANEUF (Yolande) — A Lachine, le 7 octobre 1966, à l'âge de 39 ans, est décédée Mme Roger Phaneuf, née Yolande Sabourin, demeurant à 95, 10e avenue, Lachine. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église des Saints-Anges où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRON (Ernest) — A Bois-des-Filion, le 5 octobre 1966, est décédé Ernest Perron, époux de Alice Duret, père de Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
382, Chemin Chapleau,
Bois-des-Filion
pour se rendre à l'église St-Maurice, de Bois-des-Filion, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PHOENIX (Gérard) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Gérard Phoenix, époux de Desneiges Ferron, demeurant rue Dorion. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 10 hrs. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (HENRI) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé Henri Piché, époux de Eva Barrette, père de Dorius, Roger, Royal et Yvon, demeurant 6965 de Lanaudière. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissance

MICHEL — A l'hôpital Royal Victoria, le 5 octobre 1966, à M. et Madame Georges Michel, née Raymonde Poirier, est née une fille. La mère et l'enfant se portent bien.

PROULX (Marie-Anne) — A Montréal, le 5 octobre 1966, à l'âge de 77 ans, est décédée Mlle Marie-Anne Proulx, demeurant 1284 rue Wolfe. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270 rue Laprairie
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Robert) — A St-Rémi de Napierville, le 4 octobre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Robert Robert, époux d'Irène Laroche. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. N. Ostiguy
44, rue Chevrefils, St-Rémi
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIVRET (Jean) — A Verdun, le 4 octobre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Jean Sivret, époux de Albina Lecouteur, père de Patrick, Mme Claude Héroux (Rita), Fernand, Alexandre, Annette, Claude, demeurant 3811 rue Evelyn. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 10 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VAILLANCOURT (Eva) — A Montréal, le 7 octobre 1966, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme veuve Elie Vaillancourt, née Eva Laroche, demeurant à 2106 Bourbonnière. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198, rue Ontario est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALLIERES (Armand) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Armand Vallières, fils de feu Alphonse Vallières, et de feu Alice Royer, demeurant 592 Dufour. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7384 rue St-Denis
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VANIER (Eugène) — A Montréal, le 6 octobre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Eugène Vanier, époux de feu Albertine Larivée, demeurant 7565 Wiseman. Il laisse dans le deuil ses deux fils, Paul-Eugène, Jean-Louis; sa soeur, Luce; sa petite-fille, Denise. Les funérailles auront lieu lundi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.,
781, rue Ogilvy,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Roch, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Résultats à Québec

HIER

PREMIERE COURSE
Trot — A réclamer — $500

4 Bay Day (B. Gervais)	7.10	3.90	3.60
1 Stagehand (P. Massé)		3.90	3.50
6 Mr. Pop (H. Ouellet)			6.20

Durée : 2:13

DEUXIEME COURSE
Amble — A réclamer — $500

4 Rhodes (J.-M. Marcoux)	9.00	5.30	3.70
5 Janet's Pride (L. Duquette)		6.70	4.30
8 Chief Moken (M. Giguère)			4.30

Durée : 2:13
PARI-DOUBLE : (4 - 4) $37.50

TROISIEME COURSE
Trot — $550

2 J.N.U. (L. Hamelin)	3.50	2.50	2.40
6 Guy Tag (M. Giguère)		2.80	2.60
3 Fireman Ed (C. Deneault)			3.10

Durée : 2:10 4-5

QUATRIEME COURSE
Amble — $550

2 Richard (C. Richer)	8.60	3.20	3.00
4 Eliminator (M. Giguère)		2.90	2.70
5 Boniour Mir (J. Lefebvre)			4.10

Durée : 2:11 2-5

QUINELLA : (2 - 4) $8.60
Amble — $650

2 Monsieur Carnaval (C. Miville)	8.20	3.80	2.70
3 Jolie Mar Mic (J. Guénette)		9.60	6.80
7 Erney Goose (M. Giguère)			2.80

Durée : 2:11 3-5

SIXIEME COURSE
Trot — $750

1 Southern Chief (J. Cyrenne)	4.10	3.20	3.00
4 Janet's Son		3.60	2.60
6 My Scotch (J.-A. Verret)			2.90

Durée : 2:10 3-5

SEPTIEME COURSE
Amble — A réclamer — $500

3 Walt Direct (N. Tremblay)	3.80	2.40	2.50
1 Felipa (L. Aubin)		3.40	2.70